BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario A 918 2153
Sala Grande
Scansia 32 30 Palchetto 1
N.° d'ord. A 536

32.5.24
17.la 30 1.26

A PARIS,
Chez M. R. HUZARD, Imprimeur-Libraire, rue de l'Éperon, N°. 11, quartier S.-André-des-Arts.

INSTRUCTIONS

ET

OBSERVATIONS

SUR

LES MALADIES

DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

ANNÉE 1793.

..... Le demi-ſavoir, dans l'art de guérir, eſt communément accompagné d'une audace qui n'eſt & ne peut être que meurtriere.

BOURGELAT. *Réglemens pour les écoles vétérinaires de France.* page 89.

583119 SBN

INSTRUCTIONS
ET
OBSERVATIONS
SUR
LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES,

Avec les moyens de les guérir, de les préſerver, de les conſerver en ſanté, de les multiplier, de les élever avec avantage, & de n'être point trompé dans leur achat.

On y a joint l'analyſe des ouvrages vétérinaires, anciens & modernes, pour tenir lieu de tout ce qui eſt écrit ſur cette ſcience.

Ouvrage néceſſaire aux habitans des campagnes, aux propriétaires, & aux artiſtes; rédigé par une Société de Vétérinaires-Praticiens; mis en ordre & publié,

Par les CC. CHABERT, FLANDRIN et HUZARD.

Année 1793.

Biblioteca Nazionale Vittorio Emanuele III Napoli - Fondo Palatino

A PARIS,

De l'Imprimerie & dans la Librairie Vétérinaire de J. B. Huzard, rue Mont-martre, Cour de la Juſſienne No. 38; & au Palais de Juſtice, Salle ci-devant Dauphine Nos. 1 & 2.

AVERTISSEMENT.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit du plan de cet ouvrage, dans l'avertiſſement des volumes précédens; l'accueil que l'on a fait à notre travail, & les obſervations nombreuſes qu'on nous a communiqué ſont garans des fruits qu'il a produit & de l'utilité dont il eſt, & dont il pourra être encore lorſqu'il ſera perfectionné; nous continuerons d'y donner tous nos ſoins; on peut ſe convaincre par celui de l'année derniere que nous ne négligerons rien à cet égard.

Nous invitons toujours les artiſtes-vétérinaires, les maréchaux & les propriétaires à continuer de nous envoyer le détail des maladies dont les différens animaux domeſtiques auront pu être attaqués, & les obſervations relatives à la zoologie, ou à l'hiſtoire naturelle de ces mêmes animaux, qu'ils ſeront à portée de faire; cet ouvrage eſt le réſultat de leurs travaux. Ils ne doivent pas être arreté par la crainte de mal écrire; les faits n'ont beſoin que d'être rapportés, & nous nous chargerons toujours avec plaiſir de la rédaction de leurs manuſcrits; nous les engageons ſeulement à écrire à mi-marge ce qu'ils nous enverrons, & à ne rien négliger de ce qui peut être relatif à l'objet dont

ils s'occuperont : ils trouveront page 221 & ſuivantes du volume de 1791, tout ce qui pourra les éclairer dans leur marche.

Il paroît quatre volumes de cet ouvrage, comprenant les années 1782—1790, 1791, 1792 & 1793 ; ils ſe vendent enſemble ou ſéparément, 4 livres brochés, & 5 livres francs de port dans toute la république ; chaque volume eſt compoſé de 400 pages au moins, & l'on y joint des gravures quand elles ſont néceſſaires.

Nous recevrons avec reconnoiſſance les notices, extraits & ouvrages nouveaux relatifs aux différentes branches de l'art vétérinaire, que l'on voudra bien nous faire paſſer, francs de port.

On trouvera le proſpectus & le plan général de cet ouvrage en tête des volumes de 1791 & de 1792.

INSTRUCTIONS
ET
OBSERVATIONS
SUR
LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

PREMIERE PARTIE.

I. Suite de l'hiſtoire des Ecoles vétérinaires de France (1).

L'ÉCOLE vétérinaire de Lyon ayant été ſéparée de celle d'Alfort, après l'époque que nous avons parcourue dans le volume de l'anné 1792, il ſera néceſſaire d'en faire l'hiſtoire ſéparément; nous continuerons de conſidérer, pour le préſent, celle d'Alfort.

---

(1) Voyez le commencement de cette hiſtoire dans l'almanach vétérinaire, page 11; dans le volume de 1791, page 13; & dans celui de 1792, page 15.

Les changemens dans le miniſtere des finances, par leſquels M. de Fleury, ainſi que les autres miniſtres qui le ſuivirent, ſuccéderent à M. Neker; & ſur-tout le remplacement de M. de Bezance par M. Bertier, intendant de la généralité de Paris, comme adminiſtrateur des écoles vétérinaires, en produiſirent de conſidérables dans celle d'Alfort: nous allons parcourir cette époque, & la connoiſſance en eſt importante, eu égard aux progrès de la ſcience vétérinaire.

La partie de l'inſtruction qui avoit pour objet l'art vétérinaire ſeulement, ſubſiſta telle qu'elle étoit, mais on ſupprima les cours acceſſoires d'accouchemens & de reboutage, dont nous avons rendu compte dans le volume de 1792: on ſupprima ces cours avant d'attendre que l'expérience prononçât ſur l'avantage dont ils pourroient être entre les mains des éleves répandus dans les campagnes; on eſtima, quoiqu'ils fuſſent enſeignés après toutes les inſtructions vétérinaires, qu'ils devoient diſtraire ces mêmes éleves du véritable objet de leurs ſoins; que d'ailleurs ils ne ſe livreroient jamais aux objets de cet enſeignement, & que l'art auquel ils ſe conſacroient ſuffiroit pour les occuper: ces raiſons ont quelque fondement; néanmoins, elles ne combattent que foiblement les motifs qui avoient déterminé la création de ces inſtitutions; dans l'or-

ganiſation actuelle des écoles, elles ne ſeroient peut-être de quelque juſteſſe que dans le cas où les établiſſemens vétérinaires auroient la diſpoſition néceſſaire pour y compléter toutes les parties de l'inſtruction, & que, d'ailleurs, elles ſeroient ordonnées de maniere à ce que tous les maréchaux puſſent s'y inſtruire, & duſſent le faire. Quoiqu'il en ſoit, les fonds annexés pour ces cours furent employés, dès l'année 1781, d'une part, aux frais d'un cours d'accouchement, pour former des ſages-femmes deſtinées à être placées dans la généralité de Paris, & de l'autre, à un cours de chymie. Ces deux cours furent continués pendant deux ans. Quoique le premier fût fait dans l'école, les éleves n'y aſſiſterent pas, & le ſecond, enſeigné, en partie dans cette maiſon, en partie à Paris, chez les profeſſeurs, ne fut ſuivi que par un petit nombre de perſonnes de la maiſon, & ne fut réellement d'aucune utilité directe pour les éleves.

Dans l'eſpace de ces deux années, il y eut un concours public de pratique : M. de Fleury, ſous lequel étoient les écoles, les autres miniſtres alors en place, les ambaſſadeurs des cours étrangeres, beaucoup d'hommes diſtingués par leurs talens, ou par leurs places, y aſſiſterent ; des membres de l'académie des ſciences & de celle de chirurgie y furent invités & s'y rendirent ; il en fut de même

de la Société de médecine, qui y envoya une députation de pluſieurs de ſes membres. Ces ſavans prononcerent ſeuls ſur la capacité des éleves. Ce concours eut lieu l'après-midi : on commença par la pratique des opérations, & les examens théoriques le terminerent (1).

En réuniſſant une aſſemblée ſi brillante & ſi nombreuſe, on avoit pour objet de rappeler, s'il étoit poſſible, une plus grande attention que celle qu'on avoit donnée juſqu'à ce jour ſur un établiſſement d'une auſſi grande utilité que l'eſt l'école vétérinaire, de donner à l'art une conſidération proportionnée à l'importance des ſervices qu'il rend à la ſociété, & d'inviter à multiplier le nombre de ceux qui l'exercent, nombre qui étoit alors & qui eſt encore aujourd'hui loin d'être en raiſon du beſoin.

A cette intention, vraiment ſage, ſe joignoit le deſſein de faire à l'école vétérinaire d'Alfort des additions conſidérables, que d'ailleurs on préparoit, depuis long-temps, dans le ſilence.

Outre l'enſeignement des parties qui conſtituent eſſentiellement l'art vétérinaire, les écoles comprennent, ainſi qu'on l'a vu dans l'hiſtoire des volumes précédens, l'enſeignement de toutes les parties

(1) On peut voir le détail de ces concours de pratique dans le volume de 1790, page 77, & dans celui de 1792, page 41 & ſuivantes.

acceſſoires qui y ſont eſſentiellement néceſſaires : telles ſont l'anatomie, la botanique, la pharmacie. On ſe borne, dans l'étude de ces branches, à ce qui a trait à l'art de guérir les animaux, & ce qu'on enſeigne, par cette raiſon, ſuffiſant, eu égard à ſon objet, eſt très reſſerré, en proportion de ce qui conſtitue ces ſciences ; de plus, parmi les points qui ſont eſſentiellement partie de l'art, eſt la connoiſſance extérieure des animaux, de leur régime, de leur éducation, pour l'exercice pratique de laquelle on avoit formé des établiſſemens qui, comme on l'a vu, mal ſoignés, mal dirigés, ceſſerent à la mort de l'inſtituteur des écoles vétérinaires (1). Ces cours exciterent l'attention du nouvel adminiſtrateur, & il réſolut de leur donner une grande extenſion.

Pour parvenir à ce but, on créa trois nouvelles chaires, une d'anatomie comparée, une de phyſique générale & de chymie, la troiſieme d'économie rurale, & on laiſſa néanmoins ſubſiſter les moyens d'inſtruction établis précédemment à l'école pour ces différentes parties : les éleves furent toujours obligés de ſuivre, comme par le paſſé, ces derniers ; ils furent ſeulemenr tenus d'aſſiſter aux autres cours, lorſqu'ils auroient lieu.

---

(1) Inſtructions, année 1792, page 33.

L'inſtitution de ces trois chaires ſe fit ſous le miniſtere & du conſentement de M. D'ormeſſon, qui autoriſa l'adminiſtrateur chargé de l'école, ſous ſes ordres, à employer à cet uſage les fonds qui avoient ſervi aux cours d'accouchement & de reboutage; ces cours furent dès-lors entierement ſupprimés.

Ces fonds ne ſuffiſant pas pour ſubvenir à toutes les dépenſes que ces inſtitutions occaſionneroient; le beſoin de faire de fréquentes manipulations, d'exécuter en grand pour multiplier ſuffiſamment les moyens de s'inſtruire, & le deſir de parvenir à ces fins à moins de frais poſſible, déterminerent à charger la pharmacie de l'école vétérinaire de préparer & de fournir, ſur mémoire, les drogues néceſſaires pour les épidémies, les épizooties, & les dépôts de mendicité de la généralité de Paris : de plus, on tranſporta la pépiniere de Sens dans le parc de l'école, & on conſerva les fonds qui lui étoient aſſignés.

Pendant que ces choſes s'exécutoient, M. de Calonne remplaça M. D'ormeſſon dans le miniſtere des finances. Ce nouveau miniſtre accrut les fonds de l'école vétérinaire, ce qui, joint aux ſecours dont nous venons de parler, mit à même de procéder à l'exécution de ce qu'on avoit en vue, en créant les trois chaires dont nous faiſons l'hiſtoire.

Les plans, à cet égard, étoient auſſi vaſtes que l'eſprit peut en concevoir. Sans doute, à les juger avec impartialité, on ne ſauroit leur reprocher de ne pas être favorables aux progrès des ſciences; mais on demandera : l'école vétérinaire étoit-elle le lieu où il falloit les exécuter. En les liant à cet établiſſement, n'étoit-ce pas faire diſparoître, pour ainſi dire, celui-ci ſous leur éclat & leur importance (1)?

Ces plans conſiſtoient à réunir à chacune des chaires qu'on venoit de créer, tout ce qui pouvoit concourir aux progrès des ſciences à l'enſeignement deſquelles elles étoient conſacrées. Ainſi, on devoit étudier l'anatomie de tous les animaux connus, conſerver toutes les préparations qu'on en feroit, dans le cabinet de l'école, & les joindre aux pieces déja préparées qui y exiſtent. L'objet des travaux du profeſſeur de chymie étoit ſur-tout l'analyſe du regne animal; enfin, il entroit dans le plan du profeſſeur d'économie rurale d'étudier

(1) On a prononcé diverſement ſur ce point, & trop ſouvent d'après l'intérêt particulier : ce qu'il y à de certain, c'eſt qu'on ſuivoit des plans, où l'objet que l'on avoit en vue étoit clairement expoſé; c'eſt que ces plans étoient fournis par des hommes célèbres, attachés aux académies ſavantes; que ces académies furent conſultées. On vouloit exécuter des choſes utiles aux progrès des lumieres & pour le plus grand nombre deſquelles il n'exiſte point encore d'inſtitution

l'éducation, la propagation, la conſervation de tous les animaux domeſtiques connus, & les moyens d'en créer de nouvelles eſpeces.

L'étude des fourrages & des autres végétaux propres à la nourriture des animaux domeſtiques fait néceſſairement une branche eſſentielle de l'économie rurale. Il devenoit important, par cette raiſon, de s'en occuper particulierement : on conſacra, à cet effet, un terrein aſſez étendu, à leur culture; on lia cette branche d'agriculture à un établiſſement qui faiſoit partie de la pépiniere qu'on avoit établie dans le parc de l'école.

Cet établiſſement étoit déſigné ſous le nom d'*école des végétaux*; il comprenoit toutes les plantes, arbres, arbriſſeaux, que l'homme cultive pour ſon uſage, pour celui des animaux & pour ſon agrément. On créa ce nouveau moyen d'expérience dans le deſſein d'approfondir l'économie de chacun de ces végétaux, de tenter toutes les voies praticables pour obtenir de nouvelles eſpeces, en les alliant, ſoit par la greffe, ſoit par la pouſſiere fécondante, pour étendre, en un mot, le cercle de nos connoiſſances, ſous ce rapport ſi précieux, & pour accroître nos richeſſes & nos plaiſirs.

On projetta toutes les conſtructions néceſſaires à ces objets : on en forma un plan en relief, qui ſe voit au cabinet d'anatomie de l'école ; ces nouvelles conſtructions qui ſe lient à celles exiſtantes,

comprennent des laboratoires de chymie, de diſſection, une pharmacie, un amphithéâtre, un cabinet d'anatomie, compoſé d'un bâtiment diſpoſé quarrément avec une cour au milieu, cour qu'on avoit le projet de couvrir & d'éclairer, afin de la comprendre dans le cabinet; de quatre pavillons, dont un eſt deſtiné à faire une grande ſalle d'étude; d'une ménagerie; d'une voliere; d'une ſerre; d'un jardin élémentaire de botanique; d'un manege; d'écuries deſtinées aux chevaux malades, & néceſſaires pour remplacer les anciennes, qui étoient totalement dégradées.

Toutes les parties de ce plan, indiſpenſables pour les travaux projettés, furent les premieres à l'exécution deſquelles on ſe livra, & d'abord, par les raiſons expoſées précédemment, on conſtruiſit des écuries qui furent parfaitement, & mieux entendues que celles qu'elles remplaçoient: on éleva enſuite les laboratoires de chymie, de diſſection, la ménagerie, la grande ſalle d'étude, & un pavillon pareil à celui formant la ſalle précédente, ſituée du même côté; la ménagerie va d'un de ces pavillons à l'autre, & ſe lie à tous deux.

Les accidens fréquens qu'occaſionnoient les coups de vent à la pompe à vent, dont on voit la deſcription dans l'almanach vétérinaire, page 26, les dépenſes qu'ils entraînoient, & la privation

d'eau qui en étoit la ſuite, déterminerent à y ſubſtituer une machine à cheval (1).

En même temps qu'on ſe livroit à ces ſoins, on formoit un troupeau de vaches de Suiſſe, de Breſſe, de Normandie, de Flandre ; on en formoit un de moutons de race eſpagnole : ces derniers animaux furent choiſis dans le beau troupeau de M. *Daubenton* ; enfin, avant même que la ménagerie fût conſtruite, on avoit déja raſſemblé à l'école pluſieurs animaux étrangers, ſoit domeſtiques, ſoit ſauvages : tels que des rennes, des ours, des ſinges, des makis, des oppoſſum ou ſarigues, &c. &c.

On nomma aux chaires qu'on créoit, les ſavans de la capitale les plus renommés dans les ſciences à l'enſeignement deſquelles elles étoient deſtinées ; M. *Daubenton* fut chargé de celle d'économie rurale,

(1) Cette machine, très-ſolide, faite par MM. Perrier, & parfaitement exécutée, conſiſte en un arbre vertical, que fait tourner un cheval, & qui porte à ſon autre extrémité un bras qui y eſt fixé à angle droit : à l'extrémité de ce bras ſont trois chaînes de montres ; l'une au centre, les deux autres ſituées de chaque côté, & écartées également de celle-ci, par des poulies ſur leſquelles elles marchent. Ces poulies ſe rendent à des piſtons foulans & aſpirans. On voit que l'arbre que le cheval tourne, éleve & laiſſe deſcendre ſucceſſivement les trois piſtons, qui ſont, au ſurplus, à un tiers de chemin l'un de l'autre.

&

& on lui adjoignit M. *Broussonet*, depuis député à l'Assemblée nationale législative ; M. *Vicq-d'Azyr* eut la chaire d'anatomie, & M. *Fourcroy* celle de chymie.

On donna à chacun de ces professeurs les aides qui furent jugés nécessaires, & un certain nombre d'éleves étoient successivement employés à les seconder.

Les travaux d'anatomie & de chymie se multiplierent bientôt. Outre des sujets humains & des animaux domestiques indigenes, de toute espece, qui furent l'objet des premiers, on disséqua des singes, des makis, des ours, des mouflons, des rennes, des castors ; en un mot, tous les animaux étrangers qu'on pouvoit rassembler dans la ménagerie, ou qu'on envoyoit morts à l'école.

On fit venir d'Angleterre des préparations anatomiques de vaisseaux lymphatiques, pour les comparer à celles qui faisoient partie de la collection anatomique de l'école, & la comparaison en ayant été faite avec les pieces qui formoient celle-ci, on n'eut rien à imiter.

Pour hâter l'exécution du plan qu'on avoit formé de réunir l'anatomie de tous les animaux, on résolut d'envoyer des anatomistes dans divers ports de mer, pour y préparer de toutes les especes de poissons.

On choisit d'abord Saint-Malo : l'inspecteur

général des écoles, M. *Chabert*, partit pour cette ville, avec pluſieurs éleves des plus inſtruits & des plus adroits; il en rapporta, après un ſéjour de quelques ſemaines, une foule de préparations intéreſſantes.

L'année ſuivante, on fut à Boulogne, dans le même deſſein : on emmena un plus grand nombre de ſujets, & on revint avec une multitude de pieces, dont quelques-unes, telles qu'un dauphin empaillé, qu'on voit encore dans le cabinet de l'école, étoient, eu égard à leur volume, extrêmement difficiles à préparer.

La multitude des pieces qui réſulterent de ces travaux forcerent à agrandir le cabinet : on deſtina à cet uſage les ſalles des concours, ſituées au-deſſous du cabinet d'anatomie : on les garnit de tables, ſur leſquelles on plaça les pieces. Cette diſpoſition eſt celle qui exige le plus d'eſpace ; mais il faut convenir qu'elle eſt la plus commode pour les ſpectateurs & pour les obſervateurs.

On multiplia beaucoup, à cette époque, une eſpece de préparations, la plus diſpendieuſe de toutes, il eſt vrai, mais la plus avantageuse pour l'inſtruction, puiſqu'à la couleur rouge près, qui ſe détruit dans les pieces qui y ſont ſoumiſes, ces pieces ſe conſervent dans leur état naturel. Cette même préparation eſt la plus commune en Angleterre;

les anglois nous ſurpaſſoient alors dans ce genre, autant que nous étions & que nous ſommes reſtés au-deſſus d'eux, pour les injections corrodées, à la maniere de *Ruyſch*; je veux parler des préparations qui conſiſtent à conſerver des parties fraîches dans l'eſprit-de-vin, ou dans l'eſſence de térébenthine.

Les pieces, ainſi conſervées, ne perdent rien de leur volume ni de leur forme; elles donnent une idée exacte de ce qu'elles étoient dans le vivant; on conſerve, de cette maniere, une multitude de choſes qui ſont extrêmement utiles pour l'enſeignement, & qu'on perdoit avant de faire uſage de cette méthode (1). L'utilité de ce procédé eſt ſur-tout très marquée pour garder des parties malades, telles que des ulceres, des tumeurs, des vers, des abcès, des déchiremens; ces choſes ne perdent rien de leur molleſſe ni de leur forme.

Le volume de certaines pieces à conſerver dans de l'eſprit-de-vin ne permetant pas de les ren-

(1) On a connu en France, de tout temps, ce genre de préparations, mais on en bornoit l'uſage à un petit nombre de pieces. La dépenſe, la difficulté de ſe procurer des bocaux d'un beau verre, retenoit à cet égard; & d'ailleurs, une choſe bien remarquable, c'eſt que la France qui a poſſédé le plus grand nombre d'anatomiſtes, eſt le pays où l'on a fait le moins pour l'anatomie, dans tous les temps.

fermer dans des vaſes ſouflés ; on imagina, pour les contenir, une eſpece de vaiſſeaux de verre, auxquels on pouvoit donner, ſelon le beſoin, une très-grande étendue, & qui contenoient la liqueur qu'on y employoit auſſi completement que les bocaux qu'ils remplaçoient : ces nouveaux vaſes conſiſtent en glaces parfaitement dreſſées, raboteuſes par les bords, & qu'on lutte avec un ciment compoſé de chaux & de blancs d'œufs. On lie ceux qui ſont très étendus avec des cercles de cuivre, viſſés dans les angles ; on enveloppe tous les bords collés avec du ruban imbibé du même ciment, ou de gomme arabique, ou de colle-forte.

On a formé de ces vaſes qui contiennent au-delà de cent pintes de liqueur, & qui la conſervent : dans ces derniers temps, où tout a été ſoumis, avec raiſon, au contrôle ſévere de l'économie, on s'eſt vivement récrié contre ces dernieres dépenſes : cependant, ſi on les enviſage eu égard au motif pour leſquelles elles ont été faites, qui eſt le progrès des ſciences en général, elles n'ont rien qui n'y ſoit utile ; & une collection d'anatomie complette, qu'on verra ſans doute un jour, en exigera certainement de plus conſidérables encore (1).

(1) Nous nous propoſons d'offrir inceſſamment des idées ſur ce ſujet, ainſi que ſur la meilleure méthode à ſuivre pour l'étude de l'anatomie.

Une collection anatomique méthodique, & par laquelle on

La chymie donna lieu à des dépenſes plus grandes que ces dernieres, & cependant auſſi légitimes, eu égard à leur deſtination, mais moins apparentes; des préparations qu'on renferme dans un petit eſpace ſont ſouvent très-coûteuſes, elles n'exiſtent que par la deſtruction plus ou moins complete des agens qui ont ſervi à les former; ici le réſultat ne permet preſque jamais de juger des moyens; heureux, dans ce genre de recherches, lorſqu'après bien des efforts, on obtient quelque choſe de ſatisfaiſant! Il faut néanmoins en convenir, depuis qu'en s'occupant de la chymie, on a renoncé aux compoſitions chymériques auxquelles on eſpéroit autrefois parvenir, en ſe livrant à cette ſcience; depuis qu'on s'eſt borné à la connoiſſance raiſonnée des faits, & qu'on a dirigé les expériences vers les arts utiles, on lui doit une foule de vérités précieuſes: ne doutons pas que, ſous ce rapport, elle ne ſerve, un jour, à la ſcience de l'économie animale.

Tout ce qu'on a fait pour la chymie à l'école d'Alfort avoit ce dernier but pour objet, & ce qu'on y a exécuté, dans ce deſſein, a été entrepris

---

pourroit apprendre l'anatomie par une marche analytique, faciliteroit beaucoup l'étude de cette ſcience; elle en favoriſeroit ſingulièrement auſſi les progrès.

ſous des hommes trop habiles, pour ne pas ſervir aux progrès de l'art de guerir.

L'économie rurale donna lieu à pluſieurs établiſſemens remarquables, indépendamment de ceux dont nous avons déja parlé, on établit une baſſe-cour dans le parc de l'école : on y raſſembla des volailles de toute eſpece, des paons, des pintades, &c.

On conſtruiſit une garenne, en formant un encaiſſement de murs, dans lequel on mit quatre pieds de terre, afin que les lapins puſſent s'y terrer : cet encaiſſement eſt contigu à un petit bâtiment où ces animaux peuvent s'abriter. On pratiqua auſſi des loges & des diviſions, afin de pouvoir ſéparer les lapins, lorſqu'on voudroit ſoumettre quelques-uns d'eux à des expériences particulieres.

On réunit à ces conſtructions celles qui étoient néceſſaires pour établir enſemble un colombier & une voliere : on pratiqua, à cet effet, un vaſte grillage ſoutenu par des montans de fer.

La partie du parc de l'école, plantée en boſquets, étoit encore deſtinée à recevoir les meilleurs modeles de tous les bâtimens propres à former des habitations d'animaux. On débuta, dans cette entrepriſe, par y conſtruire la bergerie décrite & gravée dans l'ouvrage de M. *Daubenton*, ſur les

moutons ; bergerie dont la circonférence eſt à claire-voie.

On avoit déſigné la place d'une autre bergerie qui auroit été fermée autant qu'elle doit l'être, ſans devenir mal-ſaine : on ſe propoſoit auſſi de conſtruire des hangards. Chacun de ces emplacemens devoit ſervir pour y recevoir un troupeau particulier, & l'on vouloit, par ces exemples, conſtater ſous les yeux des éleves réunis la meilleure méthode d'abriter les moutons.

D'autres parties des boſquets étoient déſignées pour des étables, pour des toits à porcs, pour des chenils, pour des pintades : ailleurs, on avoit conſtruit un baſſin, en façon d'étang, pour y étudier les poiſſons.

Toutes ces conſtructions devoient être liées entre elles par les ſentiers déſtinés à y conduire, à commencer des bâtimens de l'école, & dans le deſſein de rendre cette diſpoſition plus agréable, on ſe propoſoit de donner à l'emplacemunt qui devoit les recevoir, le ton des jardins anglois.

L'obligation de ſe procurer les fourrages néceſſaires pour nourrir les animaux nombreux & variés dont on devoit peupler tous les établiſſemens ; le beſoin de faire des expériences ſur les alimens qui conviennent à chaque eſpece, ſur la meilleure maniere de les préparer, ſur le ſyſtême le plus

économique à ſuivre à cet égard, déterminerent à acquérir la ferme de Maiſon-ville, ſituée dans le territoire de Maiſons. Cette ferme offroit l'avantage unique de procurer une prairie de près de cent arpens, vis-à-vis l'école, prairie où il eût été facile de former un haras. Cet établiſſement étoit auſſi eſſentiel, au moins, pour l'inſtruction des éleves, que ceux relatifs aux autres animaux domeſtiques dont nous avons déja rendu compte.

La ferme dont il s'agit étoit auſſi deſtinée ſous d'autres rapports, aux progrès de l'agriculture; elle devoit ſervir aux expériences que la Société d'agriculture jugeroit utile d'exécuter, ſoit d'après les projets qui en ſeroient préſentés par ſes membres, ſoit d'après les mémoires qui lui ſeroient fournis.

Par l'exécution de ce deſſein, on lioit à l'avantage de ſuivre toutes les pratiques connues, celui d'éprouver & d'apprécier au creuſet de l'expérience toutes celles qu'on propoſeroit, & rien n'étoit plus favorable, ſans doute, à l'avancement de la ſcience; mais tout ce qui ſe lie heureuſement par la penſée n'a pas toujours le même ſuccès dans l'exécution; un ſeul conçoit, mais trop ſouvent les bras employés pour agir s'entrechoquent ou s'embarraſſent plutôt qu'ils ne ſe ſecondent; cela a lieu ſur-tout, lorſque

les pouvoirs à donner ne ſont ni aſſez étendus ni aſſez déterminés ; lorſque les fonctions importantes qu'on a à départir ne ſont qu'une foible partie des occupations dont ſont chargés ceux à qui on les confie ; lorſque ceux-ci ne ſont pas placés convenablement pour les remplir ; lorſque d'ailleurs, ce qu'on accorde en honoraires pour ces travaux n'eſt pas proportionné à ce qu'ils exigent ; auſſi, n'a-t-on pas obtenu de ces ſecours nombreux d'inſtructions tous les avantages qu'on en eſpéroit.

Pendant qu'on travailloit à leur complément, & dès l'année 1784, le profeſſeur de chymie ouvrit ſon cours, & pour en aſſurer les ſuccès parmi les éleves, il le fit précéder d'un cours de phyſique générale. M. *Daubenton*, ſecondé de M. *Brouſſonet*, ouvrit celui d'économie rurale ; les leçons de chacun de ces cours étoient répétées aux éleves par des perſonnes très-éclairées ; M. *Gilbert*, profeſſeur à l'école, rempliſſoit cette fonction pour le dernier.

Il étoit plus facile de ſe pourvoir de tout ce qui étoit néceſſaire pour les démonſtrations de chymie que pour celle d'économie rurale ; auſſi, fut-on pourvu de toutes les machines & appareils propres au premier uſage, tandis qu'il n'y avoit encore pour l'enſeignement pratique de l'économie

rurale que les troupeaux de moutons d'Eſpagne & de vaches qu'on avoit d'abord formés.

En ſuivant le premier de ces troupeaux, les éleves apprirent que l'éducation des moutons en plein air, pendant toute l'année, n'eſt praticable que dans certains cantons; que l'expoſition où l'on met le parc qu'on leur deſtine entre pour beaucoup dans les moyens de ſuccès de cette pratique : ſous ce dernier point de vue, il faut un local très-aéré, éloigné de tout ce qui peut y répandre de l'humidité ou de l'inſalubrité; ſous tout autre rapport, & ſous le premier, les climats qui voyent naître conſtamment des alternatives de chaud & de froid, où les pluies ſont longues, fréquentes & les froids irréguliers, la proſcrivent.

Les accidens qui en réſultent ſont, la maigreur des animaux, la gale, la mort des agneaux, la ſéchereſſe, la groſſierété de la laine, ſa moindre quantité, la naiſſance du jarre (1).

Pour avoir une démonſtration complette des avantages & des inconvéniens de cette méthode, il reſtoit pluſieurs eſſais importans a tenter; il falloit d'abord placer les moutons différemment qu'on ne

(1) Voyez un ouvrage qui a été publié depuis, intitulé : *De la pratique de l'éducation des moutons & des moyens d'en perfectionner les laines. Par P. Flandrin*, in-8°. Il ſe trouve chez le même libraire.

l'avoit fait ; il falloit ajouter à la paille qu'on leur donnoit l'hiver une nourriture plus ſubſtantielle ; il convenoit auſſi de ſoumettre à ce régime d'autres eſpèces de moutons ; on ſe propoſoit de ſuivre ces nouveaux eſſais, lorſque les premiers évènemens qui ont préparé la révolution s'y oppoſerent.

Toutes les conſtructions qu'on fit à l'école d'Alfort, pendant les innovations dont nous rendons compte, n'eurent pas ces innovations ſeules pour objet ; indépendamment des hopitaux dont nous avons parlé, il ſe fit d'autres additions deſtinées encore pour la pratique de la médecine vétérinaire.

La morve eſt un fléau ſi redoutable pour le cheval, & malgré les travaux nombreux auxquels elle a donné lieu, elle eſt encore ſi peu connue, qu'il importoit de l'étudier de nouveau.

On éleva, à cet effet, des écuries vaſtes, aérées & aſſez grandes pour y raſſembler au-delà de trente de ces animaux. Ces hopitaux, qui n'avoient point fait partie du premier plan, & qui cependant s'y lierent, n'avoient aucune communication avec ceux deſtinés pour le traitement des autres maladies.

On les remplit pluſieurs fois de chevaux morveux, & l'on ſe livra à beaucoup d'expériences, le réſultat de ces nouvelles tentatives, dont on rendra quelque jour le détail public, fut d'apprendre que des ſétons multipliés, pratiqués ſur

l'encolure, dans le principe de cette maladie, opéroient quelquefois une révolution ſalutaire, qui en empêchoit le développement.

La ménagerie élevée pour y raſſembler les animaux ſauvages & féroces qu'on pourroit ſe procurer ne fut pas borné à ce ſeul uſage; elle avoit auſſi pour objet d'y recevoir les chiens atteints de la rage, & de mettre à portée de faire ſûrement des expériences ſur cette cruelle maladie, ce qu'on fit en effet (1).

Pendant tout le cours de ces opérations, on mit aux ſecours à oppoſer aux épizooties une activité & une importance qui ne laiſſoient rien à deſirer : nous nous bornerons à en citer ici deux exemples.

En décembre 1783, le miniſtre fut informé, par des lettres des villes maritimes de la Manche, qu'il étoit mort ſubitement pluſieurs bêtes à cornes dans le comté de Kent, province d'Angleterre qui borde, dans cet endroit, la mer vis-à-vis de nos côtes. On envoya, ſur-le-champ, M. *Flandrin*, directeur particulier de l'école d'Alfort ſur les lieux, afin de reconnoître cette maladie, publier le traitement qu'on pouvoit lui oppoſer, & propoſer, en même temps, ſes vues ſur les précautions les plus

(1) On a tenté divers moyens pour faire naître la rage ſpontanément dans le chien. Aucun de ces moyens n'a réuſſi. Nous rendrons compte de ces travaux dans un de nos volumes.

ſûres à prendre pour en empêcher la communication en France. Il fut conſtaté que cette maladie étoit celle qu'on appelle *maladie rouge*, qui n'eſt point contagieuſe, & dont les effets deſtructeurs ſe bornerent, dans cette occaſion, à faire périr ſubitement quelques vaches.

Les ſoins de l'artiſte chargé de reconnoître cette épizootie devenant inutiles ſous ce rapport, il s'attacha à rendre ſon voyage fructueux, ſous d'autres points de vue relatifs à l'art. Dans ce deſſein, il parcourut l'Angleterre pour en obſerver les animaux domeſtiques, étudier le régime qu'on ſuit à leur égard, en apprécier les avantages & les inconvéniens (1).

Une épizootie meurtrière ſe manifeſta dans le courant de juillet 1786, dans le diſtrict de Montauban, département du Lot; dès que le miniſtre en fut informé, M. *Chabert*, accompagné de trois éleves déja expérimentés, eut ordre de s'y rendre par la voie la plus expéditive. Il prit la poſte avec ces éleves, reconnut la maladie, qui étoit charbonneuſe, s'aſſura du traitement à ſuivre, & revint bientôt reprendre ſes fonctions à l'école

(1) On a publié les obſervations relatives aux moutons, dans un recueil de *Mémoires ſur l'éducation des bêtes à laine longue, publiés par la Société d'agriculture. A Paris, de l'Imprimerie de la feuille du Cultivateur*, in-8°. & dans l'ouvrage que nous avons cité, page 26.

vétérinaire, laiſſant aux artiſtes intelligens qu'il avoit emmenés avec lui, le ſoin de traiter les animaux malades, & de modifier la méthode curative reconnue convenable, ſelon les tempéramens, les ſexes, les âges, &c. (1).

Cette diligence eut le plus heureux ſuccès, puiſqu'on ſuſpendit dès le principe les effets deſtructeurs de cette maladie qu'on jugea ſe manifeſter comme celle qui avoit ravagé précedemment les provinces méridionales de la France.

Si dans toutes les épizooties qui eurent lieu pendant l'époque que nous décrivons on n'uſa pas de la même diligence, c'eſt que ces épizooties étoient moins importantes : on y mit, d'ailleurs, une grande activité, & pour ſoutenir le zele des éleves envoyés pour les combattre, on leur accorda des gratifications à leur retour.

Ainſi, & ſous tous les rapports, on s'efforçoit de donner à l'art toute l'importance & tout l'éclat qu'il mérite. On vouloit auſſi que l'ecole vétérinaire comprît toutes les connoiſſances qui compoſent la ſcience des animaux domeſtiques, & pour être complettes à cet égard, il n'y manquoit que l'enſeignement de l'équitation.

M. *Thiroux*, connu par des ouvrages ſur la

(1) M. *Deſplas* ainé a publié l'hiſtoire de cette maladie dans le volume des inſtructions pour l'année 1791, page 275 & ſuivantes.

ſcience du manége (1), fut placé, à cet effet, à l'école vétérinaire, ſous le titre d'écuyer : il devoit profeſſer l'art de l'équitation, & l'enſeigner aux élèves militaires deſtinés à former les maréchaux experts des régimens de cavalerie, afin de multiplier en eux les moyens d'être utiles dans les corps. A cette deſtination du nouveau profeſſeur on vouloit encore en joindre, dans la ſuite, une plus étendue, en donnant à l'art de l'équitation toutes les voies d'enſeignement & de démonſtration qui lui manquent.

Le mouvement étant donné à toutes les parties qu'on avoit ajoutées à l'école vétérinaire, il falloit en conſacrer l'exiſtence, & en aſſurer la permanence, en obtenant l'approbation générale, & en fixant l'opinion que l'on devoit ſe former des grands avantages d'une pareille inſtitution.

Il y eut, à cet effet, le 4 ſeptembre 1786, à l'école vétérinaire, une aſſemblée d'un genre abſolument neuf, & formée dans des vues véritablement utiles.

Depuis que la Société d'agriculture avoit repris le cours de ſes travaux, que ſes ſéances ſe tenoient régulièrement, qu'elle publioit ſes mémoires par

(1) Ces ouvrages ſont indiqués dans les volumes des Inſtructions, années 1782—1790, page 402; & année 1792, page 387.

trimeſtre, c'eſt-à-dire, tous les trois mois, qu'elle avoit établi des comices agricoles dans la généralité de Paris, elle rendoit compte de ſes travaux deux fois l'année, dans deux ſéances publiques.

A l'époque de l'acquiſition de la ferme de Maiſonville, on arrêta qu'une de ces ſéances auroit lieu dans Paris, au printemps, dans la ſalle où s'aſſembloit ordinairement la Société; que l'autre ſe tiendroit ſur le théâtre même de ſes expériences, & que, dans cette derniere, il y ſeroit particulièrement queſtion des travaux de l'école vétérinaire, & des ſuccès de ſes éleves.

Cette premiere ſéance publique de la Société d'agriculture au milieu de la campagne eut un concours nombreux d'auditeurs, & l'objet des mémoires qui y furent lus obtint les plus vifs applaudiſſemens (1).

Jamais, il faut en convenir, on n'avoit tenté de donner, en France, cet éclat & cette importance au premier des arts (l'agriculture), & à celui qui aſſure la conſervation, & qui crée les moyens de perfection d'une de ſes branches principales, une des ſources premieres de ſes ſuccès: il étoit beau de voir le génie & les ſpéculations

(1) Voyez les détails de cette ſéance dans le volume des Inſtructions pour les années 1782—1790, page 74.

les

les plus élevées de l'entendement humain dirigées vers les plans de l'économie naturelle, dont l'abord eſt ſi ſimple, & dont les réſultats ſont ſi précieux. Que ce tableau meritoit bien de fixer & d'intéreſſer, comme on l'a vu, l'attention d'une aſſemblée de philoſophes! Cette conduite pouvoit, en effet, rendre à l'art toute ſa conſidération. C'eſt en ramenant les hommes des penſées qui ſont le fruit des plus grands efforts de l'intelligence, aux choſes ſimples & de premiere néceſſité; c'eſt en leur montrant que ces ſujets qu'ils dédaignent trop ſouvent, parce qu'ils les jugent mal, comportent des détails nombreux, très compoſés, & qu'ils exigent, pour leur perfection, la ſupériorité de vues à laquelle la raiſon peut atteindre, qu'on peut eſpérer de les convaincre de la dignité qu'il y a à s'en occuper, des avantages nombreux qui en réſulteroient, & de ce qu'on doit de reconnoiſſance aux hommes qui s'y livrent.

Le Public ſaiſit ce but; il y applaudit; mais, de même qu'à l'origine de ces nouveautés, il ne put méconnoître les inconvéniens qu'il y avoit à ne faire qu'un tout de tant de choſes ſi diſtinctes, & de mettre ſous les yeux des éleves, qui n'ont beſoin, & qui n'ont le temps d'acquérir de l'art qu'ils viennent étudier à l'école vétérinaire que

ce qui peut conduire à l'exercer avec ſuccès, c'eſt à dire, la ſcience démontrée ; de mettre ſous leurs yeux, dis-je, l'appareil néceſſaire pour faire faire à cet art tous les progrès dont il eſt ſuſceptible. Ce reproche étoit fondé, ſans doute, cependant, l'école ne fournit pas, à cette époque, des ſujets moins inſtruits que par le paſſé, & les hommes, qui ſaiſiſſent dans les innovations ce qu'elles ont de recommandable, reconnurent les avantages que nous venons d'énoncer, & ne douterent pas qu'avec le temps, on ne remédiât à ce que cet aſſemblage avoit de défectueux, en même temps que l'on conſerveroit tout ce qu'il offroit d'utile.

On n'a pas eu le temps de voir s'opérer ces changemens : à l'époque où M. de *Calonne* quitta le miniſtere, la néceſſité de faire des économies obligea de réduire les dépenſes de l'école ; on ſupprima les trois chaires nouvellement créées, & tous les frais auxquels donnoient lieu les cours qui en étoient l'objet ; on ſupprima même les troupeaux de vaches & de bêtes à laine. L'inſtitution vétérinaire fut remiſe telle qu'elle étoit à la mort du créateur des écoles.

Il n'en fut pas de même pour les autres détails de cette maiſon, la ferme de Maiſon-ville, les

conſtructions conſidérables qu'on avoit faites reſterent : on conſerva toutes les additions qu'avoit reçues le cabinet d'anatomie.

Sous ces rapports, l'école eſt très-différente de ce qu'elle étoit lors de la deſcription qu'on en a faite dans le premier volume de cet ouvrage : nous croyons qu'il ſera utile, pour cette raiſon, de la décrire de nouveau.

Nous obſerverons qu'en nous livrant à cette deſcription nous n'avons d'autre objet que les progrès de l'art, & l'avantage de nos lecteurs ; nous n'enviſagerons, par conſéquent, les bâtimens & autres choſes de cette eſpece, & nous n'en offrirons l'idée, qu'à l'effet de rechercher la diſpoſition la plus favorable à leur donner dans la conſtruction d'une école vétérinaire; nous donnerons d'abord, comme une choſe vraiment utile, le tableau abrégé de toutes les pieces d'anatomie qui compoſent le cabinet, tableau que nous terminerons par quelques réflexions critiques qui ſeront relatives à la plus parfaite formation d'une collection de ce genre, eu égard à l'inſtruction vétérinaire.

DÉCRET *de l'Assemblée Nationale, du 13 mai 1792, concernant les écoles de médecine vétérinaire d'Alfort & de Lyon.*

L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'agriculture, & les trois lectures du projet de décret par lui présenté dans les séances des 17 & 27 janvier, & dans celle de ce jour, reconnoissant l'utilité des écoles vétérinaires, & voulant pourvoir au payement des sommes dues pour leur entretien, & aux dettes contractées par celle de Lyon, dont le dépérissement seroit inévitable, si les fonds qui leur ont été attribués ne leur étoient pas payés; après avoir décrété qu'elle est en état de délibérer définitivement, décrete ce qui suit.

ARTICLE I. La réduction proposée par le comité des finances de l'Assemblée nationale constituante, pour l'école vétérinaire d'Alfort, demeure fixée provisoirement à la somme de vingt-huit mille sept cent livres; en conséquence, les commissaires à la trésorerie nationale en acquitteront les dépenses sur ce pied, jusqu'à l'entiere & définitive organisation des écoles vétérinaires en France.

ART. II. Il sera payé, par la trésorerie nationale, à l'école vétérinaire de Lyon, la somme

de vingt-un mille vingt-ſept livres ſix ſous, montant des dettes qu'elle a contractées juſqu'au 31 décembre 1791, laquelle ſomme ſera employée à l'acquit de ſes dettes, ſous la ſurveillance du directoire du département de Rhône & Loire.

ART. III. L'Aſſemblée nationale charge ſon comité d'agriculture de lui préſenter inceſſamment un projet de décret ſur l'organiſation définitive des écoles vétérinaires.

Nous ne donnerons point dans ce volume l'état des écoles vétérinaires comme nous l'avons fait dans les précédens ; les variations fréquentes dans les miniſtres & celles occaſionnées par le déplacement continuel des artiſtes pour les différens ſervices des armées de la République, nous déterminent à attendre que la révolution françoiſe ait donné aux unes & aux autres une ſtabilité qui ne pourra qu'exciter très-avantageuſement les progrès de l'art.

Nous ne manquerons pas auſſi de faire connoître les travaux des artiſtes vétérinaires qui ſe ſeront diſtingués par leurs talens patriotiques pendant cette même révolution.

PROGRAMMES

DES prix distribués & proposés par différentes académies & sociétés d'agriculture régnicoles & étrangeres, sur des questions relatives à l'art vétérinaire.

EXTRAIT de la séance publique de la société pour les progrès de l'agriculture, établie à Amsterdam.

La *Société pour les progrès de l'agriculture*, à Amsterdam, a tenu, le 31 mai 1791, une séance : son objet étoit, entre autres, de déclarer à quel mémoire étoit dû le prix de cinquante ducats, ainsi qu'une médaille d'argent, qu'elle avoit promis à l'auteur qui auroit le mieux traité *des secours à donner aux vaches en travail pour mettre bas leurs petits.*

Cette couronne a été adjugée à la dissertation de M. *Jean Gunther Eberhard*, médecin à Zeyst; l'accessit, c'est a dire une médaille d'argent, avec un exemplaire de tous les ouvrages imprimés de la société a été accordé au mémoire portant pour épigraphe : *experientia duce ;* & un autre exemplaire de ces ouvrages, comme un second accessit, au mé-

moire, ayant pour devise : *animantia bruta obstetricibus non indigent in edendo partu*, dont les auteurs sont, savoir, du premier, M. *André Frissmann*, chirurgien & accoucheur à Mydrecht; & du second, M. *Jean-Pierre-Joseph Van-Bavegem*, docteur en médecine, & premier chirurgien des armées impériales & royales à Bausrode en Flandre.

Extrait de la séance publique de la Société d'agriculture de Paris, le 28 décembre 1791.

I. La Société avoit annoncé qu'elle distribueroit dans cette assemblée, des médailles d'or aux personnes qui se seroient distinguées par l'emploi de quelque procédé nouveau ou peu connu, ou qui auroient concouru d'une maniere efficace aux progrès de l'agriculture & au bien-être des cultivateurs; ces prix ont été décernés, en ce qui concerne l'art vétérinaire ou la zoologie, savoir :

1°. A M. *Salvatore Bertezen*. M. *Bertezen*, persuadé que l'opinion généralement répandue que les climats méridionaux conviennent seuls aux vers-à-soie est erronée, a entrepris de combattre ce préjugé, &, après avoir fait plusieurs expériences en Angleterre, il s'est transporté à Paris pour les répéter sous un autre climat. Il y a fait, cette année, sous les yeux de la Société d'agriculture,

trois éducations de vers-à-ſoie. Dans la premiere, qui a été de vingt-cinq mille vers, malgré toutes les contrariétés qu'il a éprouvées, ſoit par la petiteſſe de ſon local, ſoit par la difficulté de ſe procurer de la nourriture, il a obtenu plus d'un quintal ou cent cinq livres peſant de cocons, dont les plus communs étoient du poids, ſans chryſalides, de cinq à ſept grains chacun, une grande partie de ſept à neuf, pluſieurs, enfin, de dix grains. Il n'a point eu de vers malades, & ſur vingt-cinq mille, il n'en a perdu qu'une centaine environ, par des accidens. Tous les cocons ſe ſont trouvés du même grain, d'une ſoie de la premiere qualité, & blanche, pour la majeure partie. La feuille de mûrier noir a été la nourriture la plus ordinaire de ces vers, qui ont été ſoignés par une ſeule perſonne, laquelle auroit moins fatigué, & auroit préféré d'en ſoigner le double dans un local plus etendu. La ſeconde éducation a été d'environ ſix mille vers, qui étoient les enfans de ceux de la premiere; elle a eu le même ſuccès. Enfin, les vers de la troiſieme éducation provenoient de la graine de ceux de la ſeconde; lors de leur naiſſance, la chaleur étoit au douzieme dégré du thermometre de Réaumur, elle étoit au dix-neuvieme aux deux autres. Cette derniere éducation a été d'un très-petit nombre

de vers ; quoiqu'il en ſoit né une très-grande quantité, à cauſe de la difficulté de ſe procurer des feuilles. La Société ne croit pas indifférent de remarquer que M. *Berlezen* eſt Italien, mais elle s'eſt empreſſée de lui décerner ce prix, pour donner une nouvelle preuve que les hommes de tous les pays ſont, à ſes yeux, par leurs talens & leur amour pour la liberté, naturaliſés François.

2°. A M. *Heurtaut-Lamerville*, ci-devant député à l'Aſſemblée nationale conſtituante, & correſpondant de la Société à Dun-le-roi, département du Cher. M. *Heurtaut-Lamerville* a formé, dans ſes poſſeſſions, le troupeau le plus conſidérable qui exiſte dans le royaume, de bêtes à laine ſuperfine de race eſpagnole ; il a perfectionné les procédés employés pour les ſoigner, & a publié ſur cette matiere importante, un ouvrage qui renferme les meilleurs préceptes (1). Il a fait les fonds de divers prix d'encouragement pour accélérer les progrès de l'agriculture, dans le département qu'il habite, & après avoir, dans l'Aſſemblée conſtituante, pris avec le zele le plus éclairé les intérêts des cultivateurs, il leur prouve, par ſon exemple & ſes ſuccès, la bonté des loix qu'il avoit rédigées pour eux.

3°. A M. *Barbançois*, réſidant à Châteauroux,

(1) Cet ouvrage eſt indiqué dans le volume des Inſtructions pour les années 1782—1790—, page 401.

département de l'Indre. M. *Barbançois* eſt parvenu, depuis pluſieurs années, à force de ſoins & de dépenſes, à ſe procurer les bêtes à laine des plus belles races d'Eſpagne ; il les a multipliées avec autant de zele que de ſuccès, au point d'en avoir actuellement un troupeau conſidérable; il a répandu dans le département qu'il habite les animaux de cette eſpece ; il a fait connoître les procédés employés par les Eſpagnols pour le lavage de leurs laines, & la France doit le compter au nombre des principaux auteurs de l'amélioration de ſes laines.

4°. A M. *Hervieu*, réſidant à Orme, département de l'Eure. M. *Hervieu*, agriculteur éclairé, a introduit dans ſon canton pluſieurs branches nouvelles d'économie rurale; il a le premier cultivé en grand les pommes-de-terre, & a établi diverſes eſpeces de prairies artificielles ; il a communiqué à la Société des obſervations auſſi importantes par leur objet que par la maniere claire & méthodique dont elles ſont rédigées, ſur la maniere d'élever & d'engraiſſer les divers animaux domeſtiques, en employant, ſur-tout, à leur nourriture, les pommes-de-terre ; il a fait auſſi une ſuite d'expériences très-intéreſſantes, ſur le plâtre, qu'il a le premier employé avec ſuccès comme engrais, dans le canton qu'il habite.

5°. A M. *François Delporte*, correſpondant de la Societé, cultivateur à Pernes, diſtrict de Boulogne, département du Pas-de-Calais. M. *Delporte* éleve avec ſuccès, depuis plus de quinze ans, un troupeau conſidérable de bêtes à laine qu'il a tirées d'Angleterre; il ſuit, à cet égard, la méthode des meilleurs cultivateurs anglois, & fournit ainſi à nos cultivateurs un grand exemple de l'agriculture la plus perfectionnée. Il a répandu dans pluſieurs départemens du royaume cette eſpece de brebis dont la toiſon égale en qualité les belles laines d'Angleterre qui ſervent à faire les étoffes raſes.

6°. A M. *E. P. Chemilly*, réſidant à Bourneville, près de la Ferté-Milon, département de l'Oiſe. M. *Chemilly* s'eſt procuré, à diverſes repriſes, d'Angleterre, des bêtes à laine longue; il les a alliées avec des brebis d'Eſpagne, & a formé ainſi une race de moutons qui donnent des toiſons de la plus belle qualité. Il poſſede actuellement deux troupeaux compoſés chacun de plus de cinq cents de ces animaux. Il a tiré auſſi d'Angleterre des vaches & des taureaux d'eſpeces choiſies, & qui ſe maintiennent dans le meilleur état, en leur donnant même une nourriture moins abondante qu'aux bêtes à cornes des autres races. Il eſt parvenu, de cette maniere, à relever l'eſpece de ces animaux, dans le canton qu'il habite; il a

fait le premier, avec ſuccès, des éleves de chevaux, dans ſon canton, & ſon exemple a déja été ſuivi avec autant de ſuccès par un de ſes fermiers, qui n'exploite plus ſes terres qu'avec des chevaux qu'il a lui-même élevés. Il a introduit dans ſon canton la culture de diverſes productions qui ſervent, en hiver, à la nourriture des beſtiaux, & a ſur-tout cultivé en grand & dans cette vue les carottes. M. *Chemilly* a planté dans ſes poſſeſſions environ quarante mille pieds d'arbres, & a fait ſur cette branche importante de l'économie rurale des obſervations précieuſes. Il eſt ainſi parvenu à rendre productives des terres qui n'avoient auparavant aucune valeur; il a paſſé double bail à ſes fermiers, & eſt parvenu à les engager efficacement à donner tout l'eſſor à leur induſtrie; il a entretenu, à ſes frais, à l'école vétérinaire, un éleve, & l'a établi enſuite dans ſon canton; il fait encore actuellement la moitié des frais de l'éducation d'un autre éleve vétérinaire. M. *Chemilly* a reçu, depuis la révolution, une marque non équivoque de la bienveillance de ſes concitoyens, ſes cultures très variées, ſes plantations nombreuſes, enfin, ſes poſſeſſions très étendues ont été reſpectées dans les temps même les plus critiques.

II. La Société a diſtribué cinq béliers & cinq brebis à laine ſuperfine de race eſpagnole; ſavoir, un bélier & une brebis à la *Société d'agriculture*

établie, cette année, à Brienne, département de l'Aube ; un bélier & une brebis à la *Société d'agriculture formée, cette année, à Saint-Michel*, département de la Meuſe ; un bélier & une brebis à M. *Hell*, député à l'Aſſemblée nationale conſtituante, & correſpondant de la Société à Landzer, département du bas-Rhin ; un bélier & une brebis à M. *Robert*, laboureur à Rouvre, près de Dreux, département d'Eure & Loir ; un bélier & une brebis à M. *Hervieu*, cultivateur à Orme, département de l'Eure.

III. La Société diſtribuera auſſi, dans ſa ſéance publique de 1792, pluſieurs médailles d'or aux perſonnes qui auront contribué, d'une maniere évidente, aux progrès de l'agriculture & au bonheur des laboureurs. Elle engage ſpécialement les cultivateurs du royaume à lui faire connoître les citoyens qui auront rempli, à cet égard, les vues de la Compagnie ; elle diſtinguera ſur-tout ceux qui auront fait des plantations d'arbres, favoriſé la multiplication des bêtes à laine de race choiſie, perfectionné les races de bêtes à cornes, de chevaux, ou introduit, dans le canton qu'ils habitent, quelque culture nouvelle ou quelque procédé qui étoit auparavant inconnu, & qui ne ſe trouve pas indiqué dans ce programme.

II. JURISPRUDENCE VÉTÉRINAIRE.

JUGEMENT en dernier reſſort, du Tribunal du diſtrict d'Evreux, qui décharge Pierre-François PENCHON, *laboureur, de la Neuville-du-Boſc, de l'accuſation d'empoiſonnement de moutons, par le moyen des* Gobbes, *& condamne ſes dénonciateurs en quinze cents livres de dommages & intérêts* (1).

LE Tribunal du diſtrict d'Evreux a rendu le jugement ſuivant.

L'an mil ſept cent quatre-vingt-douze, le quatrieme de la Liberté, le lundi quatorzieme jour de mai, neuf heures du matin, à Evreux, au Tribunal de diſtrict dudit lieu, audience publique, préſidée par nous Jean-François-Charles Leroy, préſident, où étoient MM. Engren, Branley, Dutocq, juges; Buzot, Morin, Damilleville, ſuppléans; Leboullenger, Vallée, Bourlet, hommes

(1) Nous nous ſommes empreſſés de rapporter ce jugement parce qu'il eſt une preuve du progrès des lumieres, & de l'utilité de l'art vétérinaire. Nous rapporterons dans les volumes ſuivans des arrêts qui indiquent la marche progreſſive de l'eſprit humain dans cette partie de l'hiſtoire naturelle; les uns ont fait bruler les bergers comme ſorciers; les autres les ont condamnés comme empoiſonneurs.

de loi ; à l'assistance d'Alexandre Picard, premier commis-greffier.

A été mis sur le bureau le procès d'entre l'accusateur public, appellant de sentence rendue au ci-devant baillage de Beaumont-le-Roger, le 16 septembre 1790, d'une part.

Pierre-François Penchon, laboureur, demeurant en la paroisse de la Neuville-du-Bosc, canton d'Harcourt, district de Bernay, accusé, intimé sur ledit appel, appellant de son chef, & demandeur en dommages-intérêts, suivant la requête du 27 mars dernier, comparant par Magloire Hullot, homme de loi, son avoué, d'une seconde part.

Et Jean Laurent, laboureur, demeurant en ladite paroisse de la Neuville-du-Bosc, intervenant, aussi intimé sur ledit appel, & défendeur, conjointement avec Jean-Pierre Laurent, son fils, à la demande incidente dudit jour 27 mars dernier, comparans par Jean-Baptiste Richard, leur avoué, d'une troisieme & derniere part.

Ledit procès extraordinairement instruit & jugé au ci-devant bailliage de Beaumont-le-Roger, requête du procureur du roi, contre ledit Pierre-François Penchon, par sentence du 16 septembre 1790, qui le déclare atteint & convaincu d'avoir eu en sa possession des *Gobbes* composées de bourre, enduites de miel & de poix ou de brai ; de les avoir tenues

cachées chez lui; d'avoir, différentes fois, menacé de périr Jean Laurent, tôt ou tard; d'avoir fait payer à ſes bergers ces moutons morts *gobbés*, pour les avoir conduits en des lieux par lui précédemment déſendus; véhémentement ſoupçonné d'avoir placé lui-même leſdites *Gobbes*, dans la cour d'un ſieur Boucquetot, & autres endroits, à différentes repriſes, & le condamne aux galeres pour ſix ans, & en mille cinq cent livres de dommages-intérêts envers ledit Jean Laurent, partie intervenante; ledit procès porté par appel au Tribunal, & ſur lequel, après rapport d'icelui, ſeroit intervenu jugement, le 20 août dernier, qui déclare nulle l'information faite ſur la pourſuite dudit procureur du roi de Beaumont-le-Roger, le décret de priſe de corps décerné contre ledit Penchon, & tout ce qui s'en eſt enſuivi; infirme, en conſéquence, ladite ſentence, du 16 ſeptembre 1790, & ordonne, avant faire droit ſur l'admiſſion ou rejection de la plainte originaire, qu'il ſera procédé, par les directeur & profeſſeurs de l'école vétérinaire d'Alfort, à l'examen des *Gobbes* apportées au greffe, pour en reconnoître la compoſition, & ſavoir ſi elles ſont l'ouvrage de l'homme & l'effet d'un maléfice, ou une ſimple opération animale, &c. &c.

Ouï en ſon rapport M. Branley, commiſſaire-rapporteur

rapporteur, & lecture par lui donnée des procès verbaux de la municipalité de la Neuville-du-Boſc, des 28 février & 23 avril 1790; de l'acte de dénonciation des Laurent pere & fils, faite au procureur du roi de Beaumont-le-Roger, le 22 dudit mois d'avril; du réquiſitoire tendant à faire informer, du 8 mai ſuivant; du jugement préparatoire rendu par le Tribunal, le 20 août dernier; du procès-verbal de deſcription & d'envoi des *Gobbes* au tribunal du quatrieme arrondiſſement de Paris, fait & rédigé par un commiſſaire, le 21 novembre ſuivant; du procès-verbal de réception deſdites *Gobbes* audit tribunal du quatrieme arrondiſſement de Paris, le 20 janvier dernier, & de la nomination d'un commiſſaire pour aſſiſter & préſider aux opérations de l'école vétérinaire d'Alfort; enfin du procès verbal dreſſé par les directeur & profeſſeurs de ladite école, le 3 février ſuivant, auquel ſont joints une conſultation motivée de M. *Chabert*, ſur les égagropiles, & un rapport de la Société royale d'agriculture.

Lecture auſſi donnée des concluſions par écrit de l'accuſateur public, du 11 de ce mois, par leſquelles il déclare, après examen fait des pieces, n'empêcher que l'ordonnance de réception de la plainte originaire ſoit réformée, & que Penchon

ſoit définitivement déchargé de l'accuſation originairement portée, à la requête du miniſtere public.

Le Tribunal renvoie la continuation de la ſéance à cejourd'hui, quatre heures après midi. Signés Leroy, préſident, & Picard, premier commis-greffier.

Dudit jour, 14 mai, quatre heures après midi, en conſéquence du renvoi prononcé à l'audience du matin, le Tribunal a repris ſa ſéance publique.

Magloire Hullot, homme de loi, avoué & défenſeur officieux de Pierre-François Penchon, a conclu à ce qu'il plaiſe au Tribunal, par ſon jugement en dernier reſſort, en lui accordant acte de ce qu'en tant que beſoin, il ſe rend appellant de l'ordonance & réception du réquiſitoire en plainte, joignant la demande incidente formée par Penchon, ſuivant la requête du 27 mars dernier, à l'appel par lui interjetté de la ſentence rendue par l'ancien bailliage de Beaumont-le-Roger, le 16 ſeptembre 1790, & faiſant droit définitivement aux parties ſur le tout, & actuellement même, par un ſeul & même jugement, vu ce qui réſulte des pieces du procès, enſemble du procès-verbal de l'école vétérinaire d'Alfort, du 20 janvier dernier, lequel, à cet effet, demeurera enteriné, comme piece eſſentielle du procès, ſans s'arrêter aux prétendus moyens de juſtification

allégués par les adverſaires, dans leſquels ils ſeront, vu ce qui réſulte de leur dénonciation, de leur requête d'intervention, & notamment de leur mémoire imprimé, ſignifié au Tribunal, le 17 août dernier, déclarés non recevables, ou en tous cas, ſubſidiairement mal fondés, décharger dès à préſent, en entier & ſans aucune eſpece de retour, ledit Penchon, de l'accuſation contre lui intentée, laquelle ſera déclarée diffamatoire & calomnieuſe, formée & pourſuivie juſqu'alors par la ſeule envie de le perdre, s'il eût été poſſible; en conſéquence, & vu ce qui réſulte de la diſpoſition de l'ordonnance de 1670 ſur ce point, condamner ſolidairement leſdits Laurent, pere & fils, vu leur co-dénonciation & le ſyſtême de perſécution ſuivie qu'ils ont adopté juſqu'alors, en dix mille livres de dommages-intérêts d'indue vexation, & en tous les frais & dépens du procès; ordonner qu'ils ſeront tenus de reconnoître, iſſue de la meſſe paroiſſiale de la Neuville-du-Boſc, que c'eſt à tort, méchamment, calomnieuſement & dans la ſeule vue de le perdre, qu'ils ont imputé audit Penchon, d'avoir empoiſonné, en différens temps & pendant pluſieurs années, leur troupeau de moutons: de laquelle déclaration ſera dreſſé acte par un notaire, en préſence de douze perſonnet, à ce

appelées, & au choix dudit Penchon ; & vu les imputations flétriſſantes repandues dans le mémoire imprimé & ſignifié, dudit jour 19 août dernier, ordonner qu'il demeurera ſupprimé, comme libelle injurieux & diffamatoire, tendant d'ailleurs, par de faux allégués, à induire le Public en erreur ſur le mérite des charges du procès; qu'enfin le jugement à intervenir ſera imprimé, lu, publié & affiché juſqu'à concurrence de deux cents exemplaires, le tout au frais deſdits Laurent, pere & fils, ſauf à l'accuſateur public & au commiſſaire du roi, dont l'adjonction eſt demandée, à conclure de leur chef, pour la vindicte publique & le faux-témoignage reconnu au procès, ce que leur prudence & le maintien des regles leur ſuggèreront.

Nicolas-Jean-Baptiſte Pavie, homme de loi, defenſeur officieux de Jean Laurent & Jean-Pierre Laurent, pere & fils, a conclu à ce qu'il plaiſe au Tribunal, dans le cas où ayant égard au procès-verbal de l'école vétérinaire, il ne trouveroit pas de délit conſtant, & que, pour le conſtater, il n'ordonneroit pas une nouvelle expérience, leur accorder acte de ce qu'ils ſe départent de leur demande en dommages-intérêts, auxquels ils ſe réſervent ſeulement, ſi le Tribunal ordonne une nouvelle inſtruction, & que Penchon ſoit

chargé par le réſultat d'icelle. Quant aux dommages-intérêts ſollicités par Penchon, il plaiſe au Tribunal renvoyer les parties procéder devant le premier juge, ou au moins ordonner l'inſtruction ſur la queſtion deſdits dommages-intérêts ; cependant, ſi le Tribunal vouloit faire droit ſur iceux, vû que les Laurent n'ont dénoncé qu'un délit, ſans indication du délinquant, que des témoins, accuſent Penchon d'avoir voulu périr ledit Laurent, que Penchon n'a pas diſſimulé ſon ancienne inimitié, que les pertes conſidérables qu'ont faites les Laurent ſont conſtantes & non-méconnues, que les propres déclarations du prévenu, l'information jointe à leur malheur, ont pu leur faire regarder Penchon comme en etant l'auteur, que leur erreur à cet égard étoit une erreur commune, qui n'eſt pas encore diſſipée, malgré les expériences de l'école vétérinaire & celles de la Société d'agriculture, que toutes ces circonſtances réunies concourent à faire regarder les Laurent comme les premiers à plaindre & trompés, ſans être calomniateurs, d'autant qu'ils ne ſont intervenus qu'après l'information, la capture de Penchon & le reglement à l'extraordinaire, & que leur intervention n'a nullement influé ſur le jugement dont eſt appel & le ſort de l'accuſé, les décharger de la demande en dommages-intérêts avec dépens,

ſans égard pour les inductions tirées du mémoire imprimé des Laurent, dont les expreſſions ont été provoquées par les injures atroces répandues dans celui de Penchon, imprimé & publié clandeſtinement avant ſa ſignification & celui des Laurent.

Le Tribunal renvoye la continuation de la ſéance à l'audience publique qu'il donnera vendredi prochain, quatre heures après midi, pour la ſuite de la plaidoierie des défenſeurs officieux. Signé Leroy, préſident; Picard, premier commis-greffier.

Du vendredi, dix-ſept mai, audit an, quatre heures après midi, le Tribunal, en conſéquence du renvoi prononcé à l'audience de relevée du quatorze de ce mois, a repris ſa ſéance publique.

Oui en réplique Magloire Hullot pour Pierre-François Penchon.

Oui également Nicolas-Jean-Baptiſte Pavie, pour les Laurent, pere & fils.

Oui enſuite l'accuſateur public, qui a perſiſté à ſes concluſions, données par écrit, & les a motivées.

Oui auſſi le commiſſaire du roi en ſes concluſions.

Oui enfin leſdits ſieurs Hullot & Pavie, qui ont repris l'un & l'autre, pour leurs parties, les

concluſions ci-deſſus tranſcrites, & ont déclaré y perſiſter.

Le Tribunal renvoie la ſéance à vendredi prochain, vingt-cinq de ce mois, quatre heures après midi, pour opiner ſur délibéré, & ordonne, en conſéquence, que les parties mettront leurs pieces ſur le bureau pour être vues & examinées avec celles dépoſées au greffe, dont le rapport a été ci-devant fait. Signés Letoy, préſident; & Picard, premier commis-greffier.

Du vendredi, vingt-cinq mai, audit an, quatre heures après midi, M M. Leroi, Engren, Branley, Dutocq, Buzot, Morin, Damilleville, Leboullenger, Vallée & Bourlet, aſſemblés & retirés en la chambre du conſeil, le procès a été repris, & le rapport fait à l'audience publique a été réſumé.

Réſultat du rapport.

Jean & Jean-Pierre Laurent, pere & fils, demeurant en la paroiſſe de la Neuville-du-Boſc, ont dénoncé » que des ennemis attachés à leur » perte, faiſoient périr leur troupeau de moutons, » en ſemant des *Gobbes* dans les lieux où il alloit » prendre pâture; que ce même troupeau, com- » poſé de cent cinquante bêtes à laine, avoit été » renouvellé quatre à cinq fois, depuis ſept à huit

» ans; que les deux ſemaines précédentes, ils en » avoient perdu quarante »; en conſéquence, requiſitoire en plainte ait été donné, le huit mai 1790, par le procureur du roi du ci-devant bailliage de Beaumont-le-Roger, *pour être autoriſé à faire informer & prouver* » que certain quidam avoit » menaçé Laurent pere & fils de les ruiner par » la perte de leurs beſtiaux, qu'il avoit défendu » à des bergers de troupeaux qui l'intéreſſoient » d'aller dans tel ou tel canton, parce qu'il n'y » faiſoit pas bon pour les moutons; qu'il avoit » été vu à ſon domicile, fabriquer des *Gobbes*, » ſemblables à celles dépoſées, les paſſer au » beurre noir, dans une poële à frire; que des » ſemblables *Gobbes* avoient été vues dans une » aſſiette chez lui; qu'à l'occaſion des plaintes des » Laurent pere & fils, il avoit dit qu'ils n'y étoient » pas; qu'ils en perdroient encore bien d'autres; » qu'il railloit des démarches deſdits Laurent, » diſant que plus ils parleroient, plus ils mar- » cheroient, plus ils perdroient de moutons »; en préſentant ce réquiſitoire, il a dépoſé des *Gobbes* qui lui avoient été apportées par les dénonciateurs, & fait entendre quatorze témoins ſur la liſte qu'ils en avoient fournie; ſur l'information, décret de priſe-de-corps a été décerné contre Pierre François Penchon, le vingt-neuf du même

mois, & mis à exécution le lendemain; le procès ayant été réglé à l'extraordinaire, Penchon a été admis à la preuve de certains faits, pour laquelle il a adminiſtré quarante-trois témoins; de ſa part, Jean Laurent pere a préſenté une requête par laquelle il a expoſé qu'il avoit perdu cent ſix moutons, brebis & agneaux & un cheval, depuis trois ans, par l'effet des *Gobbes*; cité pour mille livres de pertes antérieures, & trois mille de diminution dans ſes récoltes, à raiſon du défaut d'engrais, occaſionné par la perte de ſon troupeau; enfin, demandé à être reçu intervenant, & qu'il lui fût adjugé condamnation de cinq mille neuf cents dix livres ſur ledit Penchon, pour dommages-intérêts.

L'inſtruction du procès étant complettée par les récollemens, confrontations, interrogatoires, &c., il a été rendu la ſentence définitive du ſeize ſeptembre 1790, dont eſt appel.

Le dix-neuf août dernier, le procès a été rapporté au Tribunal, choiſi par l'accuſé, pour prononcer en dernier reſſort.

Le rapport, fait ledit jour, a préſenté d'une part, qu'il n'avoit point été fait mention des cotes & des paraphes du juge & des adjoints au cahier d'information, lors de l'audition des premiers témoins, ainſi qu'il eſt preſcrit, à peine

de faux, par l'article VII des lettres patentes du mois d'octobre mil ſept cent quatre-vingt-neuf, ſur décrets de l'Aſſemblée nationale des huit & neuf du même mois.

D'une autre part, il n'étoit pas conſtaté que Laurent eût perdu des moutons par l'effet des *Gobbes*, & que ces *Gobbes* fuſſent l'ouvrage de la malignité des hommes; dès-lors il n'y avoit pas de corps de délit certain, & le réquiſitoire du procureur du roi du baillage de Beaumont-le-Roger ne préſentoit de tendance vers aucun objet ſupplétif d'un procès-verbal juridique de gens de l'art. La deſcription qui ſe trouvoit aux trois procès-verbaux des officiers municipaux de la Neuville-du-Boſc, des *Gobbes* qui avoient été tirées, en leur préſence, du corps de quatre moutons du troupeau de Laurent, ſous les expreſſions de *pelotons* compoſés de *bourre-menue, couverts de poix ou de brai, avec déclaration qu'ils leur avoient paru avoir beaucoup contribué à la mortalité deſdites bêtes;* la forme & la compoſition apparente des *Gobbes* apportées par Laurent pere & fils au procureur du roi du bailliage de Beaumont-le-Roger ne donnoient pas la certitude, même le ſoupçon d'un corps de délit. Ces pelotes, nommées *Gobbes*, offroient à l'œil une très-grande reſſemblance avec les égagropiles dont parlent

l'encyclopédie, M. de *Buffon*, dans ſon hiſtoire naturelle; M. *Daubenton*, dans ſon inſtruction pour les bergers; M. *Valmont-de-Bomare*, dans ſon dictionnaire d'hiſtoire naturelle, qui tous définiſſent ces corps des pelotes ou boules que l'on trouve dans un des eſtomacs des animaux ruminans, tels que le bœuf, la vache, le mouton, la chevre, &c., qui ſont compoſées des poils ou de la laine, que ces animaux avalent en ſe léchant, prennent la forme ſphérique ou ovoïde, & ſe recouvrent, avec le temps, d'une croute produite par les ſucs de l'eſtomac, deſtinés par la nature à faciliter la digeſtion des alimens, & que la chaleur animale cuit & endurcit autour de ces poils. Une lettre de M. *Lhopital*, maître de poſte à Nonnancourt, aujourd'hui adminiſtrateur du directoire du département de l'Eure, atteſtoit qu'ayant perdu, en deux mois, quarante moutons, dans le corps deſquels il avoit généralement trouvé des *Gobbes*; pour s'aſſurer ſi la malice des hommes y avoit quelque part, il avoit lui-même, ſur les renſeignemens de ſon berger, compoſé des *Gobbes* de bourre enduites de goudron recouvert de miel, d'autres de laine, paſſées au beurre de friture, recouvertes d'une pâte de farine, ſel & miel; qu'il les avoit inutilement placées devant ſon troupeau, à huit fois différentes; que ſes

moutons n'en avoient pas pris une ſeule ; une autre lettre de M. *Chabert*, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, près Paris, pour réponſe proviſoire à celle de M. Branley, commiſſaire-rapporteur, annonçoit qu'il étoit déja perſuadé que les *Gobbes* ſur leſquelles on le conſultoit étoient de véritables égagropiles ; enfin, M. *Fleury-Dubois*, artiſte vétérinaire à Gacé, déclaroit auſſi, par une lettre, ne pas connoître les *Gobbes*, mais ſeulement les égagropiles, qui lui paroiſſoient être la choſe ſur laquelle on l'interrogeoit. Ces autorités & ces avis rendirent au moins l'exiſtence du délit douteuſe, & firent ſoupçonner un préjugé qui pouvoit compromettre l'honneur & la liberté des citoyens, en même temps qu'il portoit un grand dommage à l'agriculture & à la fortune des propriétaires de troupeaux ; ce fut pour ſe mettre en état d'apprécier le réquiſitoire du procureur du roi, pour rendre à l'accuſé une juſtice éclairée du flambeau de l'art & de l'expérience, pour extirper le préjugé, s'il exiſtoit, & avertir le cultivateur de renoncer à des opinions erronées, de rechercher la vraie cauſe de ſes pertes & les prévenir ; que le Tribunal rendit ſon premier jugement, le vingt août 1791, en ces termes : » Vu le défaut de mention des ſignatures, des » cottes & paraphes du juge & des adjoints au

» procès-verbal d'information, aux vacations des » vingt-deux & vingt-neuf mai 1790, prescrites, » à peine de faux, par l'article VII des lettres » patentes du mois d'octobre 1789, sur décrets » de l'Assemblée nationale, des huit & neuf du » même mois.

» Le Tribunal, par jugement en dernier ressort, » recevant, en tant que besoin seroit, Jean-Lau- » rent, partie intervenante, dit que, par le juge » dont est appel, il a été mal jugé, bien appelé » par Penchon; corrigeant & réformant, déclare » nulle l'information faite les vingt-deux & » vingt-neuf mai 1790, & par suite, le décret » de prise-de-corps dudit jour vingt-neuf mai, » & ce qui a été fait en conséquence d'icelui; » ordonne que ledit Pierre-François Penchon » sera relaxé des prisons.

» Et avant faire droit sur les suites à donner » à la plainte du procureur du roi du bailliage » de Beaumont-le-Roger, ou la réjection d'icelle, » sans rien préjuger sur la validité ou invalidité » des procès-verbaux de la municipalité de la » Neuville-du-Bosc, ainsi que sur l'admission, » comme pieces de conviction, des *Gobbes* déposées » audit procureur du roi de Beaumont, par Lau- » rent pere & fils, dénonciateurs, ou sur la réjec- » tion d'icelles, toutes choses demeurant entieres à

» cet égard, vu la reſſemblance extérieure deſ-
» dites *Gobbes* & de celles vues par les officiers
» municipaux, ſuivant la deſcription qu'ils en
» ont faite par leurs procès-verbaux, avec les
» égagropiles dont parlent les naturaliſtes, vu
» ſur-tout le grand intérêt public que préſente
» cette affaire, le Tribunal ordonne que par le
» directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, & ceux
» des profeſſeurs de ladite école qu'il voudra
» s'adjoindre, il ſera procédé, par la voie de
» l'analyſe, ou toute autre, à l'examen des *Gobbes*
» apportées au greffe du Tribunal, pour en re-
» connoître la compoſition, & ſavoir ſi elles ſont
» l'ouvrage de l'homme & l'effet d'un maléfice,
» ou une ſimple opération animale, & donner
» leur avis ſur la poſſibilité ou impoſſibilité de
» faire périr les animaux herbivores, ſpéciale-
» ment les moutons, par des *Gobbes* quelcon-
» ques, &c.

Non-ſeulement le procès-verbal ordonné a été fait juridiquement & dans les formes rigoureuſes de droit, en préſence de M. Hullot, avoué de Penchon, & de Jean Laurent, qui s'étoient rendu à Alfort; mais il exiſtoit dès-lors une conſultation de M. *Chabert*, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, du quatre décembre 1791, un avis de la Société royale d'agriculture établie à Paris, du dix-neuf du même mois.

Lecture faite, par M. le commiſſaire-rapporteur, de ces trois pieces, il en réſulte que des *Gobbes* compoſées par M. *Chabert* n'ont pas été priſes volontairement par des brebis auxquelles on les a préſentées, & qu'il a été néceſſaire de les introduire dans leur bouche, pour les leur faire avaler; qu'ouverture faite de deux brebis qui avoient avalé chacune des *Gobbes*, & deux mois après, il n'en a été trouvé aucune trace dans leur corps; qu'une troiſieme brebis à qui l'on avoit fait prendre ſucceſſivement des *Gobbes* dans leſquelles il avoit entré depuis deux grains & demi d'arſenic juſqu'à cent vingt, n'eſt morte qu'après une derniere doſe, & qu'il n'a été trouvé dans ſon corps que les deux dernieres qui renfermoient, l'une quatre-vingt-ſeize grains d'arſenic, & l'autre, cent vingt grains; que des *Gobbes* ſuppoſées priſes & avalées par des moutons ne pourroient pas parvenir entieres dans le troiſieme eſtomac, ſans être fort diviſées, le canal qui communique du ſecond au troiſieme étant trop étroit pour donner paſſage aux plus petites *Gobbes*; que les égagropiles ſe trouvent toujours dans le quatrieme eſtomac; que c'eſt effectivement dans le quatrieme que les officiers-municipaux de la Neuville-du-Boſc ont trouvé la *Gobbe* dont ils ont parlé dans leur troiſieme procès-verbal; que celles

portées par Laurent au procureur du roi du bailliage de Beaumont-le-Roger, ſur leſquelles les experts ont opéré, ſont compoſées de laine dont la couleur naturelle a été changée par leur ſéjour dans le corps des animaux; qu'il n'y avoit entré aucune partie d'arſénic, de ſublimé corroſif, de noix vomique, de brai, de goudron, de poix, ni de ciroëne; qu'enfin elles n'étoient point l'ouvrage de l'homme, mais une ſimple opération des animaux eux-mêmes, & du méchaniſme de leurs viſceres.

Le rapport du procès, ainſi réſumé & vérifié ſur toutes les pieces de la procédure, y relatées, dont nouvelle lecture a été priſe; le tout mûrement examiné, avec les concluſions reſpectivement priſes par les défenſeurs des parties, la délibération s'eſt ouverte, & les opinions recueillies, le Tribunal a repris ſa ſéance publique, & a prononcé le jugement ainſi qu'il ſuit.

Le Tribunal, par jugement en dernier reſſort, reçoit Penchon appellant de l'ordonnance de réception de la plainte du procureur du roi du bailliage de Beaumont-le-Roger du huit mai 1790; le reçoit pareillement incidemment demandeur contre Laurent pere & fils; joint la demande incidente à la principale; faiſant droit ſur le procès principal criminel, entérine le procès-verbal

verbal des ſieurs *Chabert*, *Deſchaux* & *Flandrin*, directeur & profeſſeurs de l'école vétérinaire d'Alfort, en date du trois février dernier ; & vu qu'il n'exiſte aucun corps de délit conſtaté, qu'il réſulte, au contraire, dudit procès-verbal que les corps conſidérés au procès comme *Gobbes*, & devant être l'ouvrage de la malignité des hommes, ſont de véritables égagropiles, compoſées de la laine que les moutons avalent par parties & en détail, qui ſe réunit en peloton, par le ſeul effet du méchaniſme des viſceres, & s'enduit d'une croûte compoſée uniquement des ſucs digeſtifs ; caſſe & annulle ladite ordonnance du lieutenant-général du bailliage de Beaumont-le-Roger, du 8 mai 1790, portant réception du réquiſitoire en plainte du procureur du roi audit bailliage ; déclare qu'il n'y a pas lieu à ladite plainte ; en décharge Pierre-François Penchon, en ce que par les ſuites du procès, elle paroîtroit l'avoir concerné.

Faiſant droit ſur la demande incidente dudit Penchon contre Laurent pere & fils, donne acte au premier du déſiſtement donné par leſdits Laurent de leur requête en dommages-intérêts ; & conſidérant qu'ils ſont dénonciateurs ; qu'ils ſe ſont ſoumis de fournir au procureur du roi la liſte des témoins qui devoient être entendus ſur leur dénonciation ; que le réquiſitoire du procu-

reur du roi a été donné contre un quidam, pour des faits tellement perſonnels à un individu connu & indiqué, qu'ils ne pourroient pas ſe concevoir autrement; que Laurent pere eſt intervenu au procès pour conclure en cinq mille neuf cent dix livres de dommages-intérêts contre Penchon; que s'il a déclaré en premiere inſtance ne prendre aucune part aux pourſuites du procureur du roi, il a conclu au Tribunal, ſur l'appel, à ce que l'appellation de l'accuſé fût miſe au néant, avec une augmentation de quinze cent livres de dommages-intérêts envers lui; que dans le cours d'un mémoire imprimé, il a préſenté Penchon comme « coupable du crime d'empoiſonnement, comme » un homme cruel, qui méditoit d'affreux deſſeins, » qui ſe propoſoit d'exceller dans le crime, qui » vouloit ſe faire des complices dans l'art deſtruc- » teur des empoiſonnemens, qui n'a écouté que ſa » haine, & s'eſt vengé en lâche; enfin, comme » un criminel, un monſtre, qu'une ſuite conſ- » tante de vengeance n'a pu porter au repentir, » & qui, rendu à la ſociété, reviendroit dans » ſon endroit, poſſédé de cette fureur diabolique » qui a rendu ſa figure ſiniſtre, exercer ſes ven- » geances, & faire oublier ſes premiers forfaits » par des forfaits plus atroces, &c. « Que, cependant, Laurent étoit ſans prétexte, à cette

époque, pour agir conſéquemment à une erreur commune & populaire, puiſqu'auparavant Penchon avoit fait imprimer & diſtribuer un mémoire, dans lequel il avoit cité l'encyclopédie, & les naturaliſtes qui font la deſcription des égagropiles, indiquent leur cauſe & leur nature, & que ce mémoire étoit connu de Laurent, ainſi qu'il réſulte de ſes concluſions, priſes à l'audience du quatorze de ce mois.

Conſidérant encore qu'il a été réconnu au procès que des diſcuſſions d'intérêts avoient produit antérieurement des ſentimens d'inimitié entre leſdits Laurent & Penchon; enfin que ce dernier a éprouvé une détention de quinze mois, les pertes d'intérêts & les humiliations qui en ſont néceſſairement la ſuite.

Condamne leſdits Laurent, pere & fils, ſolidairement, en quinze cent livres de dommages-intérêts envers Penchon, ordonne que le préſent jugement ſera imprimé à leurs frais, au nombre de deux cents exemplaires, pour être diſtribués par Penchon & lui ſervir de réparation; les condamne enfin, aux dépens envers ledit Penchon.

Ordonne, en outre, que le mémoire imprimé de Laurent ſera ſupprimé du procès comme inexact dans le rapport du jugement du 16 ſeptembre 1790, & l'admiſſion des reproches propoſés contre Heute

& Langelé, premier & quatrieme témoins, & encore comme injurieux & diffamatoire.

Et vu le grand intérêt public que préſente cette affaire, & l'utilité générale qui doit réſulter de ſa publicité, ordonne qu'extrait du procès-verbal des experts vétérinaires, en date du trois février dernier; la conſultation du ſieur *Chabert*, l'un d'eux; l'avis de la Société royale d'agriculture, ſeront tranſcrits à la ſuite du préſent jugement, comme en faiſant partie, & que le tout ſera imprimé en placards & en in-quarto, juſqu'à ſix cents exemplaires, pour être affiché & diſtribué dans toute l'étendue des diſtricts d'Evreux & de Bernay, & notamment en la ville de Beaumont-le-Roger, & en la paroiſſe de la Neuville-du-Boſc, à la diligence du commiſſaire du roi.

Ordonne enfin ſur la demande de M. *Chabert*, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, que les *Gobbes* remiſes au greffe ſeront envoyées à ladite école pour y demeurer dépoſées dans le cabinet. Signés Bourlet, Vallée, Leboullenger, Damilleville, Morin, Buzot, Dutocq, Branley, Engren, Leroy, préſident; Picard, premier commis-greffier.

Mandons & ordonnons à tous huiſſiers, ſur ce requis, de mettre ledit jugement à exécution, à nos commiſſaires auprès des tribunaux d'y tenir la main, & à tous commandans & officiers de

la force publique, de prêter main-forte, lorſqu'ils en ſeront légalement requis : en foi de quoi le préſent jugement a été ſigné à la minute par le préſident du Tribunal, & par le premier commis-greffier. Signés Leroy, préſident; Picard premier commis-greffier.

EXTRAIT du procès-verbal de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, du 3 février 1792.

L'AN mil ſept cent quatre-vingt-douze, le vendredi trois février, nous Jacques-François Brunet, juge du tribunal du quatrieme arrondiſſement du département de Paris, ſéant aux Minimes, nommé par ordonnance du Tribunal, du vingt janvier dernier, & Louis-Marie Cauche, commiſſaire du roi auprès du même tribunal, nous ſommes tranſportés, aſſiſtés de Martin-Adrien Péron, commis-greffier, en l'école vétérinaire d'Alfort, établie audit Alfort, où étant, neuf heures du matin, & entrés dans le ſecrétariat, où ſe ſont rendus MM. Philibert *Chabert*, directeur général de ladite école, Pierre *Flandrin*, directeur adjoint, & Joſeph *Deſchaux*, profeſſeur en pharmacie à ladite école, tous demeurants à l'école vétéri-

naire, auxquels, en préſence du ſieur Magloire Hullot, homme de loi, demeurant à Evreux, & avoué du ſieur Penchon, à l'effet de leur faire connoître la miſſion dont ils ſont chargés, & les opérations qu'ils doivent faire, avons donné lecture des pieces ſuivantes, &c., & remis les *Gobbes* dépoſées au greffe, &c.

Nous directeur & profeſſeurs ſuſnommés, ayant examiné les *Gobbes*, ainſi que les fragmens & la pouſſiere qui en dépendoit, avons obſervé que tous ces corps avoient été retirés de la caillette & du quatrieme eſtomac du mouton, leur couche extérieure formée par un ſuc homogene, aglutiné & deſſéché autour de ces corps, ne ſe rencontrant que dans ce viſcere, pourvu d'un véritable ſuc gaſtrique; dans toutes celles que l'on trouve dans la panſe ou dans le bonnet, les poils ou la laine qui les compoſent étant à nud extérieurement, & non aglutinés & amalgamés, comme dans celles que l'on trouve dans la caillette.

Une de ces *Gobbes* priſe au haſard, du poids d'un gros vingt-un grains, bouillie dans l'eau bouillante, il ne s'en eſt précipité qu'une ſubſtance abſolument ſabloneuſe, ſur laquelle les acides minéraux n'avoient aucune action, lorſque l'on les a verſé deſſus la *Gobbe*, la liqueur donnoit à ſentir une odeur de bergerie, moitié animale,

moitié végétale tout à la fois, par la raiſon qu'il y avoit dedans des *detritus* de ſquéléte des végétaux, avec les poils & la laine qu'on y reconnoiſſoit également.

L'alcali fixe n'a produit aucun changement de couleur, ni efferveſcence, ni précipité.

L'eau de chaux n'a de même produit aucun changement, mais en y ajoutant de la diſſolution de ſublimé-corroſif, on a obtenu alors de ce mélange de l'eau phagédénique. On a jetté une de ces *Gobbes* ſur une pelle rougie au feu, elle n'a donné que l'odeur des excrémens des animaux, deſſéchés depuis long-temps, ſans y ſentir aucune odeur d'ail, qui eſt celle propre à l'arſenic : on a expoſé à la vapeur de cette *Gobbe* un gros ſou de cuivre, il n'a pas changé de couleur; on a mis d'autre part, ſur une pelle rougie au feu, de l'arſenic, & on ſentoit diſtinctement l'odeur d'ail; la même piece de cuivre, expoſée à cette vapeur, en étoit blanchie à la prendre pour métal blanc.

On a recherché dans le réſidu de la *Gobbe* lavée ſi on ne pourroit pas y trouver de la noix vomique, qui pourroit bien être auſſi un poiſon pour les moutons; la *Gobbe*, lavée dans l'eau & ſéchée, avoit perdu vingt-un grains, & ne contenoit aucuns principes de noix vomique.

Une des plus petites *Gobbes*, & que le ſieur Laurent (préſent à l'opération) regardoit comme une des plus ſuſpectes, du poids de dix grains, ſoumiſe à l'eau bouillante, l'odeur excrémenteuſe de la fiente de mouton étoit infiniment moins forte que dans la prémiere *Gobbe* traitée comme celle-ci.

On a trouvé un ſable très-fin dans le fond du vaſe où l'on a fait la diſſolution par l'eau bouillante; on a jugé de ſon exiſtence au toucher ſeul, & en y mêlant enſuite de l'eſprit de vitriol, il n'y a eu aucune effervescence par l'effet de ce mélange.

L'alcali fixe n'a produit aucun changement de couleur, ni de précipité dans l'eau où on a infuſé la *Gobbe*.

L'eau de chaux n'a produit de même aucun changement dans cette infuſion.

Cette liqueur n'a abſolument aucun goût; la *Gobbe*, lavée dans l'eau & ſéchée, avoit perdu huit grains.

On a mis une *Gobbe* ſur une pelle rougie au feu; elle a exhalé une odeur empyreumatique de matiere animale, aſſez comparable à celle du vieux cuir brûlé.

On a pris de l'enveloppe des *Gobbes*, & on l'a ſoumiſe à la flamme d'une chandelle, elle a brûlé

comme de l'amadou, & elle a exhalé la même odeur que la *Gobbe* brûlée ſur la pelle.

Pour s'aſſurer, par une autre expérience, ſi cette enveloppe, ou du moins l'enduit qu'elle a porté eſt goudron, ou brai, ou poix, ou ciroëne, on l'a expoſée à l'action de l'éther, qui a fourni une teinture ambrée, qui, étendue dans l'eau, n'y a produit aucun changement.

En oppoſition à cette expérience, on a fait diſſoudre de la poix dans l'éther, cette liqueur s'eſt chargée, ſur-le-champ, de cette ſubſtance, & le mélange, étendu dans l'eau, a formé ſur ſa ſurface une couche de brai ou de goudron.

Ces dernieres expériences démontrent victorieuſement que les *Gobbes* ne ſont point enveloppées de poix, ciroëne, brai ou goudron.

En éfilant une *Gobbe* que le ſieur Laurent a déſignée, pour reconnoître ſi les filamens dont elle eſt compoſée ſont de la bourre ou de la laine, il nous a paru, à raiſon de la fineſſe de ces filamens, de la maniere confuſe dont eſt l'entrelacement qui les lie, de leur flexibilité, & des plis ou contours multipliés qu'ils préſentent, que cette *Gobbe* eſt formée de laine, & non de poil ou de bourre; & en comparant les autres *Gobbes* ſoumiſes à notre examen avec celle-ci, il nous paroît que les poils qu'on y trouve ſont de la même eſpece, c'eſt-à-dire, de la laine.

Ces *Gobbes* comparées enſuite aux égagropiles des bœufs, formées des poils de ces animaux, qui ſont fort courts, on voit que cette qualité eſt en eux une des cauſes de l'organiſation qu'elles préſentent, & qui eſt très-différente de celles des *Gobbes* des moutons; car ces poils roides & peu longs, comme nous l'obſervons, ne peuvent pas ſe feutrer ou ſe lier, comme la laine, & ils forment un tourbillon excentrique qu'on peut ſuivre du centre à la circonférence de ces égagropiles.

Il réſulte évidemment de ces expériences & de ces obſervations, que les *Gobbes* ſur leſquelles nous avons opéré, & qui ont été priſes au haſard ſur toutes celles qui nous ont été préſentées, ne préſentent aucun poiſon, ni minéral, ni végétal; qu'elles ſont compoſées de laine, de débris de végétaux & de matieres terreuſes; qu'elles ne ſont point enduites de poix, de brai, de ciroëne, & que la matiere qui les enveloppe eſt le produit des ſucs de la caillette; à en juger par l'entrelacement de ces poils, par la maniere dont les matieres terreuſes y ſont répandues, par la nature & par la diſpoſition de l'enduit qui les recouvre, par la forme, la ſituation des débris des végétaux qu'on y voit, il paroît impoſſible qu'elles puiſſent être l'ouvrage des hommes, & nous affirmons qu'elles ne le ſont pas. D'ailleurs, en admettant qu'elles ſoient fabriquées par eux, & que, contre

toute apparence, on puiſſe en compoſer de telles, & qu'elles ſoient faites, comme on l'établit, pour être répandues ſur les lieux où paiſſent les moutons, pour qu'ils les prennent, & que, ſuivant le langage reçu, *ils ſe gobbent*, il faudroit que les *Gobbes* dont il s'agit euſſent quelque attrait, quelque goût, ou odeur familiere aux moutons, afin de les attirer & de les déterminer à les prendre de préférence à l'herbe qui fait leur nourriture ordinaire, à les ſavourer, & en un mot, à les avaler. De quelle ſubſtance les enduire pour cela, de farine, de miel, de ſel? Nous en avons fait divers eſſais, & aucun ne nous a réuſſi : les animaux qui ont avalé des *Gobbes* que nous avons compoſées de laine & de filaſſe, de bourre enduite de goudron, & recouvertes enſuite d'une des ſubſtances dénommées, ne l'ont fait qu'après leur avoir introduit ces *Gobbes*, de force, dans la bouche; d'où il nous paroît naturel de conclure que des *Gobbes*, pareilles à celles-ci, ou de l'eſpece de celles ſoumiſes à notre examen, ne peuvent être priſes volontairement par le mouton abandonné à ſon inſtinct, & dans le pâturage où il trouve un aliment à ſon goût, & qui lui eſt deſtiné par la nature; nous ajouterons qu'il eſt certain, d'après nos expériences, que les *Gobbes* que nous avons compoſées & fait prendre de force à des moutons, ſe ſont diviſées dans la panſe, enſorte que nous

n'y en avons trouvé aucun veſtige, ou que ſi nous en avons vu quelque portion dans certains, c'eſt que l'opération de leur diviſion n'étoit pas achevée, & ces portions exiſtantes fourniſſoient la preuve de cette diviſion : il en auroit donc été de même des *Gobbes* données à d'autres moutons ; il eſt certain cependant que les *Gobbes* qui nous ſont préſentées, & qui ſont ſoumiſes à notre examen, ont été trouvées dans les eſtomacs des moutons, & puiſqu'il eſt prouvé, d'aprés ce que nous venons de dire, que les animaux n'ont pas pu les prendre d'eux-mêmes, & que l'on convient qu'elles ne leur ont pas été données de force, comment ont-elles pu parvenir dans ces parties ? Les *Gobbes* que nous conſidérons, comparées à celles que nous avons trouvées dans les moutons, leur ſont abſolument ſemblables, & nous les regardons de la même eſpece. Les dernieres *Gobbes* ſont des égagropiles des moutons, & nous ne les avons jamais rencontrées que dans le quatrieme eſtomac, nommé la caillette. Il eſt démontré, d'après la connoiſſance du méchaniſme de la digeſtion des ruminans, que les alimens ne parviennent à cette derniere poche qu'extrêmement diviſés; il réſulte, ainſi que nous venons de le voir, des obſervations que nous avons faites ſur les *Gobbes* que nous avons données aux moutons, que ces corps étrangers ſe ſont entierement diviſées

dans la panſe, & n'ont dès lors paſſé avec les alimens, qu'atténués comme eux, & totalement déſorganiſés ; & il eſt prouvé, par une foule de faits, que des corps parvenus dans la panſe, qui ne peuvent être réduits en très-petite parties, ne ſortent pas de cette poche ou du bonnet qui en eſt une ſuite, ainſi les corps trouvés dans le quatrieme eſtomac, & que nous nommons égagropiles, ſont formés dans cet eſtomac ; qu'ils doivent être enviſagés comme une production animale, ou du moins, comme une aggrégation de parties hétérogenes, par l'effet du mouvement des organes digeſtifs ; que les *Gobbes* que nous leur comparons ſont certainement des égagropiles comme eux, & qu'elles étoient logées dans le même eſtomac, c'eſt-à-dire, dans la caillette.

La ſcience de la nature eſt la ſcience des faits ; elle n'admet que ce que les ſens reconnoiſſent d'une maniere évidente ; nous ne connoiſſons que cette maniere d'étudier les choſes ; ainſi nous ne trouvons dans le mot *maléfice* (1) aucun ſens qu'il nous ſoit poſſible de ſaiſir ſous un rapport phyſique.

(1) Le dictionnaire de l'Académie, tome 2, au mot *Maléfice*, le définit ainſi : Action par laquelle on cauſe du mal, ſoit aux hommes, ſoit aux animaux, & aux fruits de la terre, en employant le poiſon ou quelque choſe de ſemblable.

Ceci prouve que l'école vétérinaire n'a pas pris le mot *maléfice* dans ſon vrai ſens.

Quant à la queſtion ainſi énoncée, eſt-il poſſible ou impoſſible de faire périr les animaux herbivores, ſpécialement les moutons, par des *Gobbes* quelconques? Nous obſerverons que cette queſtion renferme deux parties très-diſtinctes; eſt-il poſſible de former des *Gobbes* propres à empoiſonner des moutons à qui on les auroit fait prendre de force? En ſecond lieu, peut-on faire des *Gobbes* empoiſonnées & capables de tuer les moutons, mais telles que les animaux les mangent d'eux-mêmes, ſi elles leur ſont préſentées, ou ſi elles ſont ſemées ſur leur route? Nous dirons, pour répondre à cette derniere queſtion, que nous ne ſommes pas encore parvenus à compoſer des *Gobbes* quelconques que les moutons aient pris d'eux mêmes; à l'égard de la premiere queſtion, il réſulte de nos expériences que des *Gobbes* où entroit de l'arſenic, données de force au mouton, n'ont cauſé ſa mort qu'après que cette ſubſtance a été incorporée dans les *Gobbes*, à la doſe de cinq ſcrupules.

Les *Gobbes* ſur leſquelles nous venons d'opérer ont été priſes au haſard, à l'exception de deux indiquées par le ſieur Laurent, le ſurplus de ces *Gobbes* nous ayant paru être de même nature, ainſi qu'au ſieur Laurent & à M. Hullot, nous avons jugé qu'un plus grand examen eût été inutile, puiſqu'il auroit donné le même réſultat.

Rapport fait par M. Chabert, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort, sur les égagropiles, *vulgairement appellées* Gobbes.

Le Conseil soussigné, qui a pris lecture des trois procès-verbaux qui ont été dressés à la Neuville-du-Bosc, à la requête de Charles Avisse, procureur de la commune, à l'effet de constater le genre de mort de plusieurs brebis que le sieur Jean Laurent, laboureur, dit avoir été empoisonnées, estime que : par le premier de ces procès-verbaux, il appert que le berger dudit Laurent, qui a fait l'ouverture de deux brebis, *a retiré du boyau qui conduit à la panse, un petit peloton composé de bourre menue, de la longueur d'un pouce & demi, & de la largeur d'environ un pouce, couvert de poix ou de brai*; par le second, ledit berger a encore procedé à l'ouverture d'une troisieme bête à laine, *& il a trouvé dans le boyau qui conduit à la panse un petit peloton composé de bourre menue, de la longueur d'un pouce, & de la largeur d'environ un demi pouce, couvert de poix ou de brai;* par le troisieme, souscrit par Jacques Poulain, J. B. Guelan, Nicolas Monneaux, & Vincent Osmont,

ledit berger *a retiré de dedans la mollette qui part de la panſe & tend au boyau, un petit peloton de bourre menue, de la longueur de deux pouces, & d'un pouce de largeur, couvert de poix ou de brai.*

Ces trois procès-verbaux ſont terminés par ces mots : *ce qui nous a paru avoir beaucoup contribué à la mortalité deſdites bêtes.*

Tels ſont les faits d'après leſquels il a été intenté un procès criminel apporté par appel au Tribunal du diſtrict d'Evreux, dans lequel un laboureur eſt accuſé d'avoir empoiſonné des moutons par le moyen de *Gobbes.*

D'après les faits rapportés dans ces procès-verbaux, on voit que le corps du délit ſe borne aux *Gobbes* qui ont été trouvées dans les entrailles de bêtes à laine, lors de l'ouverture du cadavre de ces animaux.

Ces *Gobbes* ont une forme ovoïde ; leur volume eſt à peu près égal à celui d'une bouchée d'alimens que l'animal peut avaler ; de là l'idée qu'on s'eſt formée qu'elles étoient fabriquées par la main des hommes méchans & vindicatifs, pour être ſemées ſur le paſſage des troupeaux de bêtes à laine qu'on avoit deſſein d'empoiſonner. Elles ont été examinées de près, & les ſuites de cet examen ont été de les trouver compoſées de bourre menue, unie & amalgamée avec de la poix ou du

du brai. On a, de plus, penſé que cet amalgame étoit enduit de miel, & que cet enduit, dont ces animaux étoient très-avides, formoit l'appas qui les déterminoit à les avaler; mais l'expérience prouve très-heureuſement le contraire; & il n'eſt pas auſſi aiſé d'empoiſonner des animaux herbivores que des animaux carnaſſiers, comme nous allons le démontrer par les expériences auxquelles nous nous ſommes livrés à cet égard.

Nous avons choiſi, pour cet effet, deux brebis, dont l'une jouiſſoit de la meilleure ſanté, & l'autre étoit affectée d'une toux ſeche, & avoit la reſpiration très-laborieuſe, au moindre exercice qu'on lui faiſoit prendre.

On a préſenté à la premiere deux boules de filaſſe d'une texture lâche & molle, & qui avoient été trempées dans de l'eau ſalée; elle les refuſa d'abord, mais en les lui mettant, à pluſieurs repriſes, dans la bouche, elle les a mâchées légérement & les a avalées; preſqu'auſſitôt; on lui en donna deux autres compoſées de ſa laine, & enduites de miel, qu'elle a priſes & avalées; on lui en donna encore deux autres, immédiatement après, qui étoient également compoſées de ſa laine, de miel & de ſel, & qu'elle avala avec la même facilité que les dernieres, ainſi que deux autres,

qui étoient également compoſées de ſa laine & de miel, avec addition de farine.

On obſerva cet animal pendant deux jours, ſans qu'il montrât le moindre ſymptôme maladif. Après ce temps, on lui donna deux autres *Gobbes*, dont l'une étoit compoſée de ſa laine & de poix noire, enveloppée enſuite d'une pâte faite avec du miel & de la farine; l'autre, compoſée comme celle-ci, étoit roulée dans le ſel, celles-ci furent priſes par la brebis avec la même facilité que les autres, mais en les mâchant, elle ſentit le goût de la poix & les rejetta auſſitôt; ce ne fut qu'à force de les lui remettre dans la bouche qu'elle les avala, & encore fallut-il la lui tenir fermée pour en forcer la déglutition.

Nous avons obſervé cette brebis pendant pluſieurs ſemaines, & elle n'a montré aucun ſymptôme maladif.

Nous avons ſoumis l'autre brebis aux mêmes expériences; elle a fait les mêmes difficultés pour prendre les *Gobbes*, qui n'ont opéré aucun changement quelconque, ni en bien, ni en mal, ſur ſa ſanté; elle a continué de touſſer comme de coutume, & en tout, elle n'a rien montré de particulier. Nous les avons laiſſées à-peu-près deux mois dans cet état, à compter du premier jour de cette expérience, après lequel temps, nous les

avons fait ſacrifier, quoique jouiſſant d'une très-bonne ſanté.

Leur ouverture n'a montré aucun veſtige de *Gobbes*, & nous avons trouvé tous les viſceres dans un état tel que nous avions lieu de l'eſpérer, d'après les ſignes extérieurs de ſanté que donnoit la premiere brebis, & ceux de maladie qu'offroit la ſeconde.

Nous avons voulu pouſſer ces expériences plus loin encore ſur une autre brebis qui jouiſſoit auſſi de la meilleure ſanté.

On lui a fait prendre deux *Gobbes* compoſées de pâte ordinaire, garnie d'une couche de poix noire & recouverte enſuite de miel & de farine, dans le centre de chacune de ces *Gobbes*, il y avoit deux grains & demi d'arſenic en poudre; elle a refuſé & rejetté pluſieurs fois ces corps, & ce n'eſt qu'à force de les lui mettre dans la bouche & de la lui tenir fermée qu'il a été poſſible de les lui faire avaler; elle a mangé enſuite comme de coutume, & n'a montré, pendant ſix jours conſécutifs, aucun ſymtôme maladif; nous lui avons enſuite donné dix grains de ce même arſenic, dans une ſeule *Gobbe* préparée comme les précédentes, & qu'elle n'a avalée qu'avec les plus grandes difficultés. Pendant les huit jours qui ont ſuivi, nous n'avons remarqué aucun

ſymptôme maladif; nous lui en avons donné enſuite vingt grains préparés comme ci-devant, & qui n'ont pas produit plus d'effet, car preſqu'auſſitôt elle a mangé comme à l'ordinaire, & n'a donné lieu, pendant huit jours, à aûcun ſymptôme de maladie; après ce temps, nous avons augmenté la doſe d'arſenic, de dix grains; nous l'avons enveloppé de papier & de poix noire; cette *Gobbe* ne fut avalée par l'animal qu'avec les plus grandes difficultés, & par force; pendant huit jours, nous n'avons rien remarqué de particulier; nous avons porté enſuite la doſe juſqu'à quarante grains d'arſenic qu'on lui a fait avaler comme auparavant & avec les mémes difficultés; pendant ſix jours, elle n'en parut nullement affectée, ce qui nous détermina à augmenter la doſe de dix grains, ſans que cela donnât lieu au moindre ſigne maladif.

Nous avons enſuite porté la doſe juſqu'à ſoixante grains, puis à un gros, enſuite à quatre ſcrupules, & enfin, à cinq ſcrupules, que nous lui avons fait prendre de la même maniere qu'auparavant; le même jour, elle n'en parut point affectée, mais le lendemain, elle but beaucoup plus qu'à l'ordinaire, ſon pouls étoit concentré, petit; le ſurlendemain, elle perdit entiérement l'appétit; ſon pouls étoit très-petit, très-concentré; elle regardoit, de temps-en-temps,

ſon flanc gauche, & reſta dans cet état une journée entiere ; le lendemain, on la trouva morte ; elle avoit fienté ; ſes crottins étoient mous & point moulés.

A l'ouverture du cadavre, nous avons trouvé, dans le bonnet, les deux dernieres *Gobbes* qu'on lui avait fait prendre. L'une étoit intacte, & l'autre, à demi défaite, avoit répandu une partie de l'arſenic dans les alimens, & ſur les membranes du ſecond eſtomac. Celui-ci étoit enflammé dans preſque toute ſa partie inférieure, au point d'avoir acquis une couleur de rouge-brun. La partie inférieure & moyenne de la veſſie conique gauche de la panſe avoit une tache de cette nature, de huit à neuf pouces de circonférence.

Il réſulte de toutes les expériences auxquelles nous nous ſommes livrés que les *Gobbes* qu'on donneroit aux moutons, dans le deſſein de les empoiſonner, ſeroient diviſées & atténuées comme les alimens dont ces animaux ſe nourriſſent, & qu'elles ſeroient enſuite expulſées au dehors avec les excrémens auxquels elles ſe combinent le plus communément ſous une forme extrêmement déliée, lorſqu'aucune cauſe particuliere, qui agit ſur les eſtomacs, ne facilite leur formation. Dans le cas, au contraire, ou cette cauſe exiſteroit, alors les *Gobbes* arrivant dans la panſe ou dans

le premier eſtomac, & paſſant enſuite dans le bonnet, s'y diviſeroient, comme cela a conſtamment lieu, pour arriver, brin par brin, dans le feuillet, & enſuite dans la caillette, où on les trouve le plus communément, & où on en a trouvé dans le mouton dont on rapporte l'ouverture dans le troiſieme procès-verbal, où il eſt dit qu'elles ont été retirées *de la mollette*, ce qui ſignifie formellement la caillette. Les *Gobbes*, quelques petites qu'elles ſoient, ne peuvent jamais arriver dans le feuillet ou troiſieme eſtomac, ſans être entiérement diviſées, parce que ce viſcere ne communique au bonnet ou deuxieme eſtomac, qu'à la faveur d'une petite gouttiere qui ne permet le paſſage qu'à des corps très-fins & très-atténués. Il s'en ſuit donc que la matiere qui ſert de bâſe aux *Gobbes* qu'on a trouvées dans les eſtomacs des moutons, qui ſont ici l'objet de la cauſe qui nous occupe, y eſt arrivée peu-à-peu ſous forme de filamens de laine brute ; que cette laine s'y eſt aſſemblée & agglutinée par le ſuc gaſtrique, & a formé le corps ovoïde dont il s'agit. Si les *Gobbes* reſtent dans la caillette & ne pénétrent pas au-delà de ce viſcere, c'eſt que ſa grande courbure eſt en contre-bas, que ſon ouverture poſtérieure eſt recourbée en contre-haut, & contournée de derriere en devant, enſorte que la

nature a pris tous les moyens pour que des corps d'un certain volume ne puiſſent arriver dans des inteſtins très-fins, très-étroits & très-entortillés, dans leſquels ils auroient ſuſpendu la marche des alimens, & donné lieu à des coliques mortelles.

Tous les corps étrangers que l'animal peut avaler ſont de deux ſortes : les uns ſont diſſolubles & les autres indiſſolubles ; les premiers parvenus dans la panſe, étant diſſous par la chaleur & l'humidité du viſcere, y ſéjournent très-peu, à moins qu'ils ne ſoient d'une nature très-corroſive ; alors ils attaquent les parois, ils les irritent, les corrodent & les brûlent ; l'animal réſiſte peu à leur action, & leurs effets deſtructeurs, ſur la partie qui en a éprouvé l'impreſſion, ſont ſi fortement prononcés, qu'il eſt bien difficile qu'ils échappent à l'œil même le moins exercé. Il n'en eſt pas de même des ſeconds : ceux-ci ſont ou fins ou déliés, comme les poils, la laine, les matieres ſabloneuſes, terreuſes, &c. ; ou ſont d'un volume plus conſidérable, tels que des morceaux de cuir, de bois, de fer, des cloux, des épingles, des aiguilles, &c.

Ces derniers corps d'un certain volume & d'une nature indiſſoluble, reſtent dans la panſe où ils ont été déglutis, ou deſcendent dans le bonnet, & y ſéjournent conſtamment, à moins que les

épingles ou les aiguilles ne ſe faſſent jour au travers de cette poche, & ne pénétrent dans la poitrine, ainſi qu'on le voit très-fréquemment dans les vaches, qui y ſont bien plus expoſées que les moutons. Mais en ce qui concerne les poils, la laine & les autres corps de cette nature, ils paſſent de la panſe dans le bonnet, de ce viſcere dans le feuillet, & arrivent enfin dans la caillette ou quatrieme eſtomac. Là, ils y reſtent, & lorſque quelques cauſes facilitent leur accumulation, ils s'y raſſemblent peu-à-peu, comme nous l'avons expliqué, & forment une maſſe plus ou moins volumineuſe, que les artiſtes vétérinaires & les naturaliſtes connnoiſſent ſous le nom *d'égagropile*, & les gens de la campagne, ſous celui de *Gobbe*, parcequ'ils s'imaginent que l'animal l'a avalée ou gobbée; auſſi le mouton qui la renferme eſt-il réputé *gobbé*, ou *animal gobbé*.

Quant à la cauſe des égagropiles, priſes ici pour des *Gobbes*, elle dépend de l'action des animaux qui ſe léchent, & qui avalent peu-à-peu les poils ou la laine qui les recouvrent. Auſſi les troupeaux qui ont été affectés de la gale ou d'une démangeaiſon quelconque, y ſont-ils infiniment plus expoſés que les autres. Quant à leurs effets, dans les animaux qui les renferment, ils ſont nuls ou à peu de choſe près nuls, à moins que les

Gobbes ne ſoient d'un très-gros volume, ce qui eſt, à l'égard du mouton, infiniment rare ; d'où nous concluons que celles qu'on a trouvées à l'ouverture des cadavres du troupeau du ſieur Laurent, n'étoient point la cauſe de la mort de ces animaux ; mais ſeulement le corps matériel qui a frappé le plus éminemment le ſens de la vue des perſonnes qui ont rédigé les procès-verbaux, & dont le jugement a été ſuſcité par des bruits populaires, ou par le nom ſeul de *Gobbe*, qui ſignifie que la choſe a été donnée à deſſein ; enſorte que ſi l'ouverture de ces cadavres eût été faite par des perſonnes de l'art, elles auroient indubitablement, abſtraction faite des *Gobbes*, dirigé leurs recherches ſur toutes les parties des ſujets, & elles auroient trouvé des cauſes très-légitimes de la mort de ces animaux.

Quoiqu'il en ſoit, nous n'en concluons pas moins que les corps de délit du procès qui nous occupe ſont de véritables *égagropiles*, & qu'ils n'ont été nullement fabriqués par la main des hommes.

Délibéré à l'école vétérinaire d'Alfort, le quatre décembre 1791. Signé *Chabert.*

Extrait des Regiſtres de la Société d'Agriculture, du 19 décembre 1791.

A la derniere ſéance de la Société d'agriculture, M. *Chabert* a lu une conſultation qu'il a été prié de faire par M. Branley, juge au tribunal du diſtrict d'Evreux, département de l'Eure.

L'objet de cette conſultation étant d'éclairer ſur une procédure criminelle, dont il réſulte qu'un laboureur eſt condamné, par un premier tribunal, à la flétriſſure & à ſix ans de galères, M. *Chabert* a cru devoir faire appuyer ſon avis de celui de la Société d'agriculture. La Compagnie, en conſéquence, nous a chargés, M. *Dubois* & moi, d'examiner les pieces qui ont motivé la conſultation, & de leur en rendre compte.

M. Branley, dans une premiere lettre, demande à M. *Chabert*, » ſi les habitans des campagnes » ont raiſon de croire que l'on empoiſonne leurs » moutons avec ce qu'ils appellent des *Gobbes* ». Selon eux, ce ſont des pelotes formées de boure, de friture, de miel, de beurre ou de poix ; on les jette dans les champs où paſſe le troupeau. Les animaux, alléchés par le miel, avalent les pelotes & en meurent. Dans le procès criminel,

dont il eſt queſtion, pluſieurs procès-verbaux d'ouverture de moutons, crus empoiſonnés, atteſtent qu'on leur a trouvé, dans les eſtomacs, des pelotes de boure, couvertes de brai ou de poix, de la longueur de plus d'un pouce, & d'environ un pouce de largeur. M. Branley, rapporteur de l'affaire au tribunal d'appel, ayant lu quelque part que cette opinion des gens de la campagne eſt un préjugé, témoigne un grand deſir d'en être inſtruit.

M. *Chabert* a répondu proviſoirement à ce juge, que d'après le ſimple extrait des procès-verbaux, il n'y avoit pas matiere à accuſation, & qu'afin de donner un avis circonſtancié, il le prioit de lui envoyer la copie des procès-verbaux entiers, & les *Gobbes* trouvées dans les animaux.

Les *Gobbes* étant dépoſées par le dénonciateur, partie civile, comme pieces de conviction, M. Branley n'a pu les faire paſſer à M. *Chabert*; mais il les décrit de maniere à ne laiſſer aucun doute ſur leur nature; ce ſont de véritables égagropiles. M. Branley le ſoupçonnoit ſi bien, qu'il a lu ce mot dans l'encyclopédie, dans l'inſtruction de M. *Daubenton* pour les bergers, & dans M. de *Buffon*, & s'eſt convaincu que les *Gobbes* du procès ne ſont autre choſe que ces corps, dont l'exiſtence eſt très-commune dans les ruminans.

Les procès-verbaux d'ouverture de corps ſont au nombre de trois. Ils indiquent, en peu de mots, qu'on a trouvé, dans le bonnet ou la caillette des moutons, des pelotons compoſés de boure menue, couverts de brai ou de poix; ce qui a paru contribuer à la mort des animaux. A la ſuite, eſt une lettre du maître de poſte de Nonnancourt, à un des juges du diſtrict d'Evreux, ce maître de poſte ayant perdu quarante moutons, les fit ouvrir & les trouva tous *gobbés*, c'eſt-à-dire, que, dans leurs eſtomacs, il y avoit des *Gobbes*. Pour s'aſſurer ſi la malice des hommes entroit pour quelque choſe dans la mortalité qu'il éprouvoit ſur ſes moutons, il compoſa lui-même pluſieurs fois des *Gobbes* qu'il plaça ſur leur paſſage; aucun animal n'y toucha, il en conclut que les moutons ſe *gobbent* eux-mêmes, ou, ce qui eſt la même choſe, qu'ils ramaſſent la matiere dont ſe forment les *Gobbes*. Il obſerve, en outre, qu'on en voit quelquefois dans leurs eſtomacs de ſi groſſes, qu'ils n'auroient pu les avaler. Le maître de poſte de Nonnancourt a auſſi entendu dire que les *Gobbes* étoient un effet naturel.

D'après les pieces, plus que ſuffiſantes pour former un avis, M. *Chabert* a fait ſa conſultation; après l'expoſé de l'état de la queſtion, elle contient

des expériences bien conçues pour faire voir combien il eſt difficile d'empoiſonner les herbivores. M. *Chabert* a donné d'abord à deux brebis des *Gobbes* ou boules, compoſées de diverſes ſubſtances, telles que la filaſſe, la laine, le miel, le ſel, la farine & la poix; toutes celles dans leſquelles il n'entroit pas de poix ont été avalées avec facilité; mais il a fallu leur faire avaler de force celles qui étoient en partie formées de poix. Ces animaux n'en ont pas ſouffert; on les a tués deux mois après, & on les a ouverts ſans qu'on ait apperçu dans leurs eſtomacs la moindre trace de *Gobbes*; ce qui, avec raiſon, a paru ſingulier à M. *Chabert*. Il ne s'en eſt pas tenu à ces premieres recherches; mais, pour donner à une brebis, il a formé de nouvelles *Gobbes*, avec la pâte ordinaire, la poix, le miel & la farine, en y ajoutant de l'arſenic, dont la doſe depuis deux grains & demi a été augmentée graduellement juſqu'à cent vingt grains, ou cinq ſcrupules, enſorte que cette bête a avalé en huit, ſix & quatre jours, ſix gros & demi d'un poiſon regardé comme très-actif; c'étoit avec beaucoup de difficulté qu'on les lui faiſoit prendre, parce qu'il paroît que les bêtes à laine n'aiment pas le goût de la poix. Juſqu'à la derniere doſe, la brebis n'a pas paru incommodée ni dérangée dans aucune de ſes fonctions; mais

le ſurlendemain du jour où elle a pris cent vingt grains d'arſenic, elle a bu plus qu'à l'ordinaire, ſon pouls eſt devenu petit, concentré. Deux jours après, on l'a trouvée morte. Les deux dernieres *Gobbes* furent les ſeules qu'on rencontra, elles étoient placées dans le bonnet, l'une d'elles étoit déja diviſée. A l'ouverture de ſon corps, on vit pluſieurs parties de la panſe d'un rouge-brun, couleur ordinaire d'une inflammation avancée, due à l'action de l'arſenic.

M. *Chabert*, après quelques explications ſur la maniere dont ſe forment les égagropiles, conclut que les *Gobbes* trouvées dans le corps des moutons du ſieur Laurent, ne ſont pas la cauſe de leur mort.

Si dans une matiere auſſi importante, il n'étoit pas utile de réunir le plus d'autorités poſſibles, nous nous contenterions d'applaudir au zele éclairé de M. Branley, qui, en juge integre, cherche à s'affermir dans une opinion précieuſe à l'innocence; à louer l'intelligence & la juſteſſe d'eſprit du maître de poſte de Nonnancourt, & de remercier M. *Chabert*, qui, pour détruire un préjugé funeſte, a fait le premier des expériences poſitives & déciſives. Mais nous devons à la cauſe qu'il s'agit de défendre, & au deſir même de M. *Chabert*, l'expoſé de quelques réflexions

& des obſervations que l'un de nous (M. l'abbé *Teſſier*) a été à portée de faire.

Les égagropiles ſont des corps arrondis, formés intérieurement de poils ou de filamens de laine réunis & recouverts extérieurement d'un enduit plus ou moins épais. Les animaux ruminans ou à pluſieurs eſtomacs, tels que les bêtes à cornes & les bêtes à laine y ſont très-ſujets; on les trouve le plus ſouvent dans le quatrieme, c'eſt-à-dire, dans celui d'où partent immédiatement les inteſtins, & que nous connoiſſons ſous le nom de *caillette*. Le ſéjour de ces corps dans les eſtomacs altére la couleur des poils & de la laine, de maniere qu'on les prend pour de la vieille boure; l'enduit qui les recouvre eſt formé par les ſucs toujours contenus dans les eſtomacs, pour ſervir à la digeſtion, qui s'attachent & ſe collent aux poils ou aux filamens de laine, par leur viſcoſité naturelle. Expliquer comment ſe fait, dans les eſtomacs, la réunion de ces matieres, n'eſt pas une choſe facile, parceque les hommes ne connoiſſent pas les opérations ſecretes de la nature. On n'explique pas plus aiſément comment les oiſeaux de proie qui, en mangeant d'autres oiſeaux, avalent des plumes, raſſemblent ces plumes dans leur eſtomac, en boule arrondie, pour la vomir & s'en débarraſſer; ces animaux, qui n'ont

qu'un ſeul eſtomac, ayant la facilité de vomir. Mais cette explication n'eſt pas néceſſaire. Il ſuffit qu'on ſache de quoi ſont compoſées les égagropiles, & comment les animaux ruminans avalent des poils ou de la laine. Or, tous les hommes qui ont obſervé avec attention leurs habitudes, ont remarqué que c'étoit particuliérement en léchant leurs petits, & en ſe léchant eux-mêmes, que leur langue ramaſſoit des poils ou de la laine qui paſſoit ainſi dans l'œſophage, & de là dans les eſtomacs. Pour ne pas nous écarter des moutons, nous ajouterons qu'ils avalent encore de la laine en mangeant, ſoit aux rateliers, en hiver, ſoit dans les brouſſailles, en été. Les plus avides s'enfoncent dans les rateliers, & couvrent leurs toiſons, ou de boure de foin, ou de fleurs de trefle, ou de luzerne, ou d'épis de blé, que les autres s'empreſſent de ramaſſer, en arrachant des filamens de laine qu'ils mangent en même temps. En été, lorſque les troupeaux paſſent dans les brouſſailles, quelques flocons de laine s'accrochent aux branches, les bêtes qui veulent en brouter les feuilles n'en ſéparent pas la laine, & c'eſt ainſi qu'on explique avec une grande facilité & une grande vérité, comment des filamens de poils & de laine s'amaſſent dans les eſtomacs des animaux, pour former ces *égagropiles*, que les

gens

gens de la campagne appellent des *Gobbes*.

Les hommes inſtruits en hiſtoire naturelle & dans la médecine vétérinaire, ont donc eu raiſon de regarder les égagropiles comme le ſimple effet d'une opération de la nature qui ne ſuppoſe pas un état maladif, car les animaux vivent long-temps, ayant des égagropiles dans leurs eſtomacs. Les bouchers qui tuent preſque toujours des animaux bien portans, ſeroient en état d'aſſurer, que fréquemment ils leur trouvent des égagropiles. L'un de nous (M. l'abbé *Teſſier*), occupé plus d'une fois à ſoigner des épizooties, & par conſéquent à ouvrir des animaux morts de maladie, a certifié en avoir rencontré dans les eſtomacs de beaucoup de moutons enlevés évidemment par la *pourriture*, ou par le *ſang*.

Il réſulte de cet expoſé, que c'eſt un préjugé de croire que les *Gobbes* ou égagropiles trouvées dans les moutons, ſont un moyen employé pour empoiſonner ces animaux, & qu'il n'y a pas matiere à accuſation pour cet objet dans la cauſe pendante au tribunal du diſtrict d'Évreux : 1°. parce que ces égagropiles ſont des corps naturels ; 2°. parce que, d'après les expériences du maître de poſte de Nonnancourt & de M. *Chabert*, des *Gobbes* offertes aux moutons ne ſeroient pas recherchées ni priſes par eux ; 3°. parce qu'il n'eſt

pas facile d'empoiſonner les animaux, comme M. *Chabert* & d'autres avant lui, l'avoient prouvé. Nous ſommes certains qu'on a donné à des chiens des bâtons de pierre infernale aſſez conſidérables, ſans qu'ils en ayent été incommodés. Nous penſons que la Société d'agriculture peut, avec confiance, appuyer l'avis de M. *Chabert*, & concourir avec lui à détruire un préjugé dont elle voit les dangers. Signés, l'abbé *Teſſier*; *J. B. Dubois.*

Certifié conforme à l'original, & au jugement de la Société, ce 21 décembre 1791. Signé, *Aug. Brouſſonnet*, ſecrétaire perpétuel.

L'extrait du procès-verbal de l'école vétérinaire d'Alfort, la conſultation de M. *Chabert*, & l'avis de la Société d'agriculture, ci-deſſus tranſcrits, collationnés & trouvés conformes aux expéditions dépoſées au greffe du diſtrict d'Évreux, par nous premier commis-greffier du même tribunal, ſouſſigné, ſigné Picard.

INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES
ANIMAUX DOMESTIQUES.

DEUXIEME PARTIE.

DESCRIPTION ET TRAITEMENT DES MALADIES ÉPIZOOTIQUES ET PARTICULIERES.

De la Maladie de Bois.

PAR LE C. CHABERT.

PARMI les maladies qui affectent les animaux, il en eſt peu dont la cauſe ſoit auſſi connue que celle de la *maladie de bois*, que ſon nom ſeul indique aſſez (1). Ses effets ſont ſi funeſtes, & ſes

(1) On l'appelle encore *mal du bois, de bois chaud, mal de brou, de jet du bois*, &c.

retours chaque année ſont ſi conſtans, qu'on ne peut aſſez s'étonner que les cultivateurs ne s'occupent pas plus ſérieuſement qu'ils ne le font, des moyens d'en garantir leurs beſtiaux. Ce ſont ces moyens que nous nous propoſons d'indiquer ici. Nous y joindrons ceux qui nous paroiſſent les plus propres à annuler les effets de cette maladie, lorſqu'ils ſe ſeront développés, & à tirer même un parti avantageux de la cauſe qui les produit.

Cette maladie attaque indiſtinctement tous les animaux, mais particuliérement les bêtes à cornes & les chevaux. Les cerfs, les daims & les chevreuils y ſont également expoſés; les uns & les autres en ſouffrent d'autant plus, que les bois abondent en chênes, que le ſol qu'ils ombragent eſt plus dégarni de plantes, & que les eaux dont les animaux s'abreuvent ſont plus rares & moins pures.

Les déſordres que cette maladie opere dans l'économie animale, ſont preſqu'auſſi invariables que la cauſe qui les fait naître; mais quelque ſoit leur évidence, lors même qu'ils commencent à ſe manifeſter au dehors, ils échappent toujours à l'œil peu exercé du cultivateur; il ne diſtingue guere l'animal malade que lorſque ces déſordres ſont parvenus au point d'en détruire l'organiſation. Cependant il eſt de la plus grande importance de reconnoître les ſignes par leſquels

ils commencent à ſe manifeſter, parce qu'à cette époque, il eſt non-ſeulement très-facile d'en arrêter les progrès, mais encore d'y remédier, au point de n'en laiſſer aucune trace.

Nous diſtinguerons dans les progrès de cette maladie, trois temps ou périodes, par leſquels elle paſſe le plus communément, pour conduire l'animal à la mort. Cette diſtinction eſt d'autant plus importante, que les ſecours à employer pour remplir les indications que préſente chaque période, ne ſauroient être les mêmes; les médicamens indiqués pour le premier, étant inſuffiſans pour le ſecond, qui n'en offre pas de plus efficaces pour le troiſieme.

Signes du premier temps.

Dans le nombre des ſignes qui indiquent l'invaſion du mal, il en eſt de communs à tous les animaux, & de particuliers à chaque eſpece. Les ſignes communs ſont la chaleur de la bouche, la ſoif, la conſtipation, la difficulté d'uriner, la rougeur, l'épaiſſiſſement & la rareté des urines, la dureté, la vîteſſe & la force du pouls, la rougeur ou l'inflammation de la membrane pituitaire & de la conjonctive.

Les ſignes particuliers dans la vache, ſont la diminution du lait, ſon odeur forte & pénétrante;

dans le bœuf & la vache, la ſéchereſſe du muſle ; dans le mouton, la ſéchereſſe de l'humeur ſébacée que renferment les cavités ou enfoncemens de la face interne des cuiſſes, des ars, &c. ; dans le cheval, l'âne & le mulet, les actions momentanées & ſubites de la queue, comme s'ils étoient vivement piqués par les mouches, des érections fréquentes, des ſignes de chaleur dans les fémelles de ces animaux ; la foibleſſe & le chancellement de la croupe, plus facile à reconnoître lorſqu'on fait reculer l'animal, que lorſqu'on le fait aller en avant.

Signes du ſecond temps.

Tous les ſymptômes d'inflammation & d'irritation que nous venons de décrire, ſubſiſtent dans cet état pendant trois ou quatre jours ; après quoi, ils font des progrès rapides ; la bouche de l'animal eſt brûlante & très-ſeche ; la ſoif eſt inextinguible ; le dégoût pour les alimens ſolides n'eſt pas abſolu, l'animal les ſaiſit, les garde dans ſa bouche, & les mâche inſtantanément ; la rumination eſt conſidérablement retardée ; chaque aſcenſion d'alimens eſt eſpacée par de longs intervalles ; la pelote alimentaire parvenue ſous les dents, y eſt lentement & foiblement mâchée ; l'appétit, dans le cheval ſur-tout, eſt très-ſouvent dépravé ;

il leche la terre & la mange ; l'air expiré eſt très-chaud ; la membrane pituitaire réfléchit une couleur rouge, très-foncée ; les yeux ſont larmoyans, les paupieres, ſur-tout l'inférieure, la caroncule-lachrymale, & la membrane clignotante, ſont très-engorgées ; les urines ſont crues, ou vertes, ou écumeuſes ; il y a quelque fois ſuppreſſion de cette ſécrétion (1) ; mais le diabètes eſt infiniment plus fréquent ; les urines coulent copieuſement, & d'autant plus fréquemment, que l'animal boit davantage, elles ont l'odeur & la couleur des alimens & de la boiſſon ; les crottins que l'animal rênd très-rarement, en très-petite quantité, & toujours très-difficilement, ſont noirs, durs & envéloppés d'une matiere glaireuſe, très-épaiſſe, teinte d'un ſang plus ou moins compact, & plus ou moins fétide. Les animaux ſont triſtes & abattus ; ils ont le poil hériſſé, la peau ſéche & dure : cette dureté a ſpécialement lieu dans les bêtes à cornes, dans leſquelles la peau contracte des adhérences avec les parties qu'elle recouvre. Dans tous les animaux, cette partie, les extrê-

(1) Cet accident, qui n'arrive guere que dans le bœuf, eſt étranger à la maladie ; il dépend de calculs engagés dans l'uréthre ; la veſſie de cet animal étant très-expoſée à retenir ces corps étrangers, lorſqu'il eſt nourri avec des fourrages ſecs.

mités, la tête, les oreilles, &c., ſont chaudes & froides alternativement; enfin les autres ſymptômes, également communs à tous les animaux, ſont la dureté, la fréquence & l'intermittence du pouls, le dépériſſement inſenſible de l'animal, la rentrée & le retrouſſement du flanc.

Signes du troiſieme temps.

Ce n'eſt ſouvent qu'à cette époque où l'animal eſt plus ou moins près de ſa deſtruction, que les cultivateurs s'apperçoivent de l'exiſtence de la maladie. Le friſſon ouvre la ſcêne; non-ſeulement l'animal tremble de tout le corps, mais il chancelle ſur ſes extrêmités; ſon rein ſur-tout eſt très-foible, il vacille, & ſemble paralyſé. La reſpiration eſt très-courte & très-précipitée; le pouls eſt foible & preſque inſenſible; la tête eſt très-baſſe; les oreilles ſont pendantes; toutes les parties extérieures ſont très-froides; la bouche ſe remplit de bave viſqueuſe, épaiſſe & fétide; la langue, & ſur-tout ſon frein ſont quelquefois engorgés; on a vu dans l'épaiſſeur de cette derniere partie, des tumeurs blanchâtres, ou différemment colorées, dont l'ouverture a donné iſſue à une matiere extrêmement fétide. Les bêtes à cornes & les bêtes à laine, les premieres ſur-tout, éprouvent une douleur très-vive le long de l'épine, & principalement

au garot; la moindre preſſion ſur ces parties leur faiſant fléchir le corps juſqu'à terre. Cependant le friſſon dure peu; il eſt ſuivi immédiatement, dans un petit nombre de ſujets, de l'étincellement des yeux, de l'agitation des oreilles, de celle de la queue, enfin de la mort. Ce friſſon ſe renouvelle quelque fois; il ne précede jamais une chaleur bien marquée, mais il eſt ſuivi d'une évacuation par l'anus, de matiere liquide, purulente, noirâtre, glaireuſe, ſanguinolente, & d'une odeur infecte; de l'écoulement par les naſeaux, d'un ſang diſſout & corrompu, du dépériſſement ſenſible de l'animal, de l'enfoncement des yeux dans leur orbite, de la ceſſation de la rumination, du dégoût abſolu pour la boiſſon & pour les alimens, de quelque nature qu'ils ſoient (1), & du relâchement des tégumens. La peau ſe détache, elle eſt ou crépitante, ou infiltrée, comme dans le charbon blanc (2), avec cette différence, qu'ici la léſion eſt générale, tandis que dans le charbon blanc, cette léſion n'eſt que partielle; enfin le flanc s'agite, la reſpiration devient laborieuſe, l'animal

(1) Ce ſymptôme n'eſt pas conſtant; il ſe trouve quelquefois des animaux qui ſaiſiſſent les alimens & paroiſſent conſerver l'appétit juſqu'à la mort.

(2) Voyez le *Traité du Charbon*, page 32, art. XVII, édition de 1790.

ſe couche, il porte ſa tête ſur l'épaule, il ſe releve, s'abat de nouveau, ſe plaint, s'étend ſur le ſol, & ſuccombe.

Tous ces ſymptômes alarmans ſe ſuccedent plus ou moins rapidement; il ſurvient quelquefois, peu de temps après le friſſon, des engorgemens œdémateux ſur une partie quelconque du corps, mais principalement ſous la ganache, à une des extrêmités poſtérieures, au poitrail, aux mammelles, au fourreau, à l'anus, au rectum, à la vulve, au vagin, &c. Des vaches, des bœufs en ont éprouvé dans les globes, qui ont opéré la cécité, & la fonte des yeux. Dans la circonſtance de ces engorgemens, la maladie eſt toujours plus aiguë; les tumeurs s'affaiſſent, rentrent, & l'animal éprouve des convulſions dans leſquelles il ſuccombe. La maladie a, dans cette circonſtance, beaucoup de reſſemblance avec le charbon ſymptômatique; mais elle en différe, en ce qu'elle eſt moins aiguë, & en ce que les tumeurs dont il s'agit, n'ont pas exactement le caractere des tumeurs charboneuſes. Celles qui ſurviennent aſſez rarement dans la *maladie de bois* ſont conſtamment formées par l'épanchement de la lymphe, tandis que dans le charbon, elles ſont preſque toujours formées par le ſang, & qu'elles ſont dures & rénitentes.

Cette ſucceſſion de temps & de ſymptômes eſt d'autant plus rapide, que les animaux ſont plus forts & plus vigoureux. Quelques-uns périſſent le onzieme ou le douzieme jour; mais le plus grand nombre réſiſte dix-huit ou vingt jours, & quelquefois davantage. En général, la maladie ſubſiſte moins de temps dans le premier période que dans le ſecond, & dans celui-ci que dans le troiſieme.

Ouverture des cadavres.

Les désordres que cette maladie opere dans les ſujets qu'elle enleve ne ſont pas moins dignes d'attention; ils ne ſont pas toujours dus à la cauſe propre de la maladie, & ils ſont ſouvent compliqués de léſions antérieures.

Les premiers ſont: 1°. l'inflammation générale des tuniques des quatre eſtomacs des ruminans; leur dureté en raiſon de la ſéchereſſe, de la groſſiéreté & de la quantité du fourrage qui les remplit & les diſtend; celui qui eſt contenu dans le troiſieme eſtomac ou le feuillet, eſt ſi deſſéché, ſi preſſé & ſi ſerré entre les lames de ce viſcere, qu'il ſeroit facile de le mettre en poudre. Cette preſſion de la part des alimens ſur les feuillets, & des feuillets ſur les alimens, eſt ſi intime, que la membrane qui tapiſſe l'intérieur de ces lames,

eſt conſtamment ſéparée des corps auxquels elle ſervoit de parois, & reſte attachée & collée à la couche alimentaire, renfermée entre chacune de ces lames. Il s'en faut de beaucoup que ceux contenus dans la caillette ſoient auſſi compacts; ils ſe montrent ſous la forme d'une matiere purulente, ſanieuſe, très-fétide, & d'une nature ſi âcre qu'ils agiſſent ſur la ſurface interne de ce ventricule, puiſqu'on trouve, le plus communément, ſes lames plus ou moins corrodées, ulcérées & toujours enflammées; les parois intérieurs de l'eſtomac du cheval ſont moins maltraités; mais ils ne ſont rien moins qu'intacts: ils ſont pliſſés, ridés & enflammés. On y a trouvé de la terre & des graviers qui, mêlés & amalgamés enſemble, formoient une maſſe du poids de pluſieurs livres.

2°. Le gonflement & la diſtenſion des inteſtins, qui ſont l'effet de l'air infecté qui s'eſt dégagé des matieres putrides & ſanguinolentes qu'ils renferment, l'épaiſſiſſement de leurs membranes, l'épanchement du ſang dans leur épaiſſeur, leur rougeur plus ou moins foncée, les taches gangréneuſes répandues çà & là ſur leurs ſurfaces extérieure & intérieure, qui les défigurent plus ou moins; mais tous ces accidens ſont encore plus ſenſibles & plus marqués dans le rectum, il eſt ulcéré, dilaté & gangréné.

3°. Les infiltrations, les épanchemens de ſang plus ou moins noir & corrrompu, ſe remarquent encore dans le méſentere, dans l'épiploon & dans la graiſſe qui avoiſine & qui entoure les reins; cette graiſſe, preſque toujours décompoſée, ſe trouvant mêlée & combinée avec le ſang qui s'eſt répandu dans le tiſſu cellulaire qui la contient.

4°. La dilatation ou le reſſerrement contre nature des reins; dans le premier cas, ils acquierent le double, le triple, & même le quadruple de leur volume ordinaire; leur tiſſure eſt flaſque, macérée & ſans conſiſtance; on trouve dans le baſſinet, de la matiere purulente & infecte. Dans le ſecond cas, ils ſont retirés ſur eux-mêmes, ridés, & comme deſſéchés; la graiſſe qui les entoure eſt convertie en une matiere purulente & jaunâtre; les ureteres ſont déprimés, la veſſie reſſerrée, & ſa cavité effacée.

5°. L'engorgement, la dureté & la dilacération du foie & de la rate; l'amplitude exceſſive de la véſicule du fiel; lorſque le foie ou la rate ſont dilacérés, il y a dans le bas-ventre épanchement de ſang noir & diſſout; mais ces ruptures ſont rares, ainſi que celles de l'aorte, près de la racine du méſentere, & celle de la veine cave, près de ſon entrée dans le foie: on ne les a obſervé que dans quelques vaches. Un accident

plus fréquent, c'eſt le détachement & le ſoulevement de la membrane propre du foie, dans l'endroit où cette membrane recouvre la ſurface poſtérieure du lobe droit de ce viſcere : alors le ſang épanché eſt retenu ſous cette tunique, & il en réſulte une tumeur noire, polypeuſe, d'un très-gros volume.

6°. Les échymoſes & les taches gangréneuſes que l'on obſerve ſur la ſurface du diaphragme, ſon épaiſſeur ſurnaturelle, ſa couleur foncée, la plénitude exceſſive de ſes veines & de ſes ſinus veineux, prouvent que cet organe a été affecté de la plus forte inflammation.

7°. Les tuméfactions ſanguines & noires des poumons, l'inflammation & l'infiltration de la plévre & du médiaſtin, les épanchemens ſéreux & ſanguins dans la poitrine & dans le péricarde, ſont d'autant plus conſidérables, que le diaphragme eſt plus maltraité, & ce muſcle l'eſt d'autant plus, que les viſceres du bas-ventre ſont en plus mauvais état.

Telles ſont les altérations les plus ordinaires, que cette maladie opere dans le plus grand nombre des ſujets qu'elle enleve. Le cerveau n'eſt guere affecté que dans ceux qui ont éprouvé ces ſortes d'éruptions qui paroiſſent ſous la ganache, dans la bouche & dans les yeux, & dont nous avons

fait mention en parlant du troiſieme temps de la maladie. Alors ce viſcere eſt plus ou moins enflammé; les vaiſſeaux de la dure & de la pie-mere, le plexus choroïde, les glandes pinéale & pituitaire ſont très-engorgés; les ventricules ſont remplis d'eau rouſſâtre & ſouvent ſanguinolente. Tous ces accidens ſont ſouvent accompagnés de l'infiltration d'une humeur jaunâtre entre les parties qui compoſent & entourent la bouche & l'arriere-bouche, le larynx, le pharynx, la trachée-artere & l'œſophage. Cette infiltration s'obſerve encore dans l'os ethmoïde, les ſinus frontaux & maxillaires, les cornets du nez & la membrane pituitaire; entre les muſcles pectoraux & dans leur épaiſſeur, ſous la peau, dans les endroits où les tumeurs ont paru, à la croupe, aux cuiſſes, au fourreau, aux mammelles, enfin, dans l'intérieur du baſſin, autour du vagin, de la matrice, du rectum, des véſicules ſéminales, &c.

Quant aux déſordres que l'on rencontre dans quelques ſujets, & qui doivent être regardés comme accidentels à la *maladie de bois*, ce ſont toutes les léſions chroniques qui ſont aſſez fréquentes dans les animaux d'un certain âge, & les vieilles vaches ſur-tout; telles que les indurations des viſceres, les obſtructions des glandes, les calculs, les égagropiles, les concrétions & autres corps étrangers,

à l'exception de la terre fraîche, que l'on trouve quelquefois dans l'eſtomac du cheval, de l'âne, du mulet, ainſi que dans la panſe des ruminans.

Des cauſes de la maladie.

Tous les effets que nous venons d'annoncer ſont, ainſi que nous l'avons dit, le produit de la jeune pouſſe des bois que les animaux dévorent: mais par quelle fatalité cet aliment qu'ils recherchent avec ardeur, leur eſt-il ſi funeſte?

L'animal abandonné à lui-même choiſit ordinairement les alimens qui lui ſont les plus ſalutaires: on le voit dans un champ couvert de toutes ſortes de plantes, laiſſer celles qui peuvent lui être nuiſibles. C'eſt ainſi que toutes les plantes vénéneuſes, âcres & cauſtiques, reſtent intactes ſur le lieu qui les a vu naître, tandis que toutes celles qui ſont ſaines ſont pâturées: mais quelque ſoit la force de l'inſtinct qui porte & détermine l'animal à veiller ainſi à ſa conſervation, il n'eſt pas moins vrai que le ſens du goût & celui de l'odorat le trompent très-ſouvent. C'eſt ce que l'on voit arriver dans la conſommation qu'il fait des fourrages ſecs, où les plantes bonnes & mauvaiſes ſont mêlées & confondues enſemble, le choix qu'il en fait alors eſt très-imparfait. Celles qui ſont ſalutaires deviennent l'appât qui le détermine à manger

manger celles qui peuvent lui nuire ; il ſe trouve, à cet égard, dans le même cas que les animaux que l'on empoiſonne à deſſein, la ſubſtance malfaiſante étant incorporée à doſe proportionnée, dans les alimens que les animaux appêtent le plus ; & c'eſt ainſi que les brutes qui nous occupent ici, mangent avec avidité des alimens qui ſeront dans peu la cauſe de leur deſtruction. Preſſés par la faim & par le deſir de ſe repaître de ſubſtances végétales vertes, ils ſaiſiſſent avec voracité le brou ou les jeunes pouſſes des arbres foreſtiers. La tendreté de cet aliment, & ſa ſaveur herbacée, maſquent les particules réſineuſes, auſteres & ſtyptiques dont il eſt doué. Les feuilles & les jeunes pouſſes du chêne jouiſſant infiniment plus de ces propriétés que celles des autres arbres qui ſe trouvent réunis dans les foreſts, ce ſont auſſi celles qui ſont les plus nuiſibles.

L'effet deſtructeur de cet aliment eſt en raiſon de la quantité que les animaux en mangent ; ils en conſomment d'autant plus, qu'ils ont été retenus plus long-temps à la nourriture ſéche ; que les herbes des champs & celles qui croiſſent dans les bois ſont plus rares, plus ſéches & plus ligneuſes ; que les eaux dont ils s'abreuvent ſont en moindre quantité & plus impures. Toutes ces circonſtances donnent au jet du bois & à ſes

feuilles une intenſité d'action & de force ſur les organes digeſtifs, qui en rapproche les parois, ſupprime les filtrations, les ſécrétions, les excrétions, & fait naître, enfin, tous les ſymptômes que nous avons décrits dans le premier temps ou période de la maladie. Cet état d'érethiſme & de tenſion ne pouvant ſubſiſter longtemps, toutes les forces de la nature ſe raniment, l'inflammation devient générale, la fievre ſe développe, & les déjections tumultueuſes, imparfaites & forcées, ſuccedent à une ſuppreſſion abſolue d'où naît le ſecond temps de la maladie; & ſi la cauſe deſtructive perſiſte, c'eſt-à-dire, ſi l'animal continue de ſe repaître des mêmes alimens, on voit bientôt paroître tous les ſymptômes indiqués dans le troiſieme période; ils annoncent une décompoſition générale du ſang & des humeurs, la deſtruction de l'organiſation des viſceres & la fin prochaine de l'animal.

Cet apperçu de la cauſe & des effets de cette maladie, quelque abrégé qu'il ſoit, nous paroît ſuffiſant pour faire connoître les indications à remplir dans le traitement. Nous indiquerons ici les moyens curatifs & préſervatifs, avec d'autant plus de confiance, que leurs bons effets ont été confirmés par l'expérience, & ſoutenus par des ſuccès fréquemment répétés.

Moyens curatifs & préſervatifs.

Les ſubſtances médicinales à employer pour triompher de cette maladie, auroient peu d'effet, ſi l'on ne ſe hâtoit d'en faire ceſſer la cauſe, c'eſt-à-dire, de retirer les animaux des bois. Cette condition eſt de rigueur. Les beſtiaux retirés dans les écuries, les étables & les bergeries, y ſeront examinés avec ſoin. On en formera quatre claſſes : la premiere ſera compoſée des animaux qui n'auront aucun ſymptôme maladif, & qui paroîtront exactement ſains ; la ſeconde, de ceux qui ne ſeront affectés qu'au premier degré de la maladie ; la troiſieme, de ceux dans leſquels le mal ſera parvenu à ſon ſecond période, & la quatrieme, des individus les plus malades, c'eſt-à-dire, de ceux dans leſquels la maladie ſera parvenue au troiſieme ou dernier degré.

Traitement des animaux de la premiere claſſe.

Les animaux qui compoſent cette claſſe doivent être regardés, quoique ſains en apparence, comme ayant le germe de la maladie, &, par conſéquent, comme diſpoſés à tomber malades d'un moment à l'autre ; & l'on doit d'autant plus ſe méfier de cet état, que l'expérience a prouvé que plus le mal reſtoit caché, que plus il tardoit à ſe mani-

feſter au dehors, plus ſes effets ſe développoient avec force, & toujours d'une maniere très-fâcheuſe. Cette circonſtance doit donc exciter les artiſtes vétérinaires & les cultivateurs à ne rien négliger pour annuler les dérangemens occultes que le brou a pu produire dans l'intérieur des animaux; ils ſeroient d'autant plus répréhenſibles de leur négligence en pareil cas, que ce qu'ils auront à faire pour aſſurer la ſanté des beſtiaux, n'eſt ni difficile, ni diſpendieux; qu'il ſuffira de leur donner quelques breuvages, & quelques lavemens compoſés de décoction de ſubſtances adouciſſantes, telles que la graine de lin, la racine d'althéa ou de guimauve, le navet, le ſon, &c.; de les abreuver d'eau blanche: de les nourrir très-foiblement avec du fourrage ſec, ſi l'on ne peut pas les faire pâturer, ou leur donner des pommes-de-terre, des navets, du ſeigle, de l'avoine, de l'orge, du blé coupé en verd, avant que l'épi ſoit formé dans ſa gaîne: ce qui ne nuit point à la récolte du grain.

De quelque maniere que l'on ſe détermine à nourrir ces animaux, il faut toujours, ainſi que nous l'avons dit, leur en donner très-peu pendant les cinq ou ſix premiers jours: on doit les ſaigner à la jugulaire, le deuxieme ou le troiſieme jour de l'uſage de ce régime; ne pas leur donner la ration entiere, ſi on continue de les nourrir à l'étable,

& ne les laiſſer pâturer dans les prairies le temps accoutumé, que deux ou trois jours après la ſaignée.

Traitement de la deuxieme claſſe.

Toute nourriture ſolide doit être interdite aux animaux, juſqu'à ce que la plus grande partie des ſymptômes, décrits dans le premier dégré de la maladie, ſoient diſſipés. La décoction de graine de lin ſur une pinte de laquelle on aura ajouté un gros de camphre diſſout dans un jaune d'œuf, ſera donnée toutes les trois heures, en breuvage, & toutes les quatre heures, en lavemens (1). On abreuvera les animaux le plus que l'on pourra, avec l'eau blanche, ou avec l'eau pure, en ſe réglant, à cet égard, ſur le goût des bêtes malades.

Vingt-quatre heures après l'uſage de ce traitement, on ouvrira la jugulaire, on tirera une pinte de ſang aux chevaux & aux bêtes à cornes, ſix onces ſeulement aux moutons de la forte eſpece, un peu moins à ceux qui ſeront moins élevés. Cette opération ſera réitérée ſur les grands animaux ſeulement, le lendemain, & même le

(1) Cette doſe eſt celle qu'on doit donner aux chevaux, ânes, mulets & bêtes à cornes. La huitieme partie ſuffira pour les moutons de moyenne taille; on en donnera un peu plus à ceux de la forte eſpece, & un peu moins à ceux de la petite eſpece.

ſurlendemain, ſi les deux premieres ſaignées étoient inſuffiſantes pour calmer l'inflammation, c'eſt-à-dire, pour faire ceſſer les ſymptômes morbifiques. Cette évacuation, au ſurplus, n'interdit point l'uſage des breuvages & des lavemens; il faut, au contraire, les continuer juſqu'à ce que l'animal ſoit dans le cas de manger : alors on ſe contentera de les donner à des intervalles plus éloignés. Leur adminiſtration précédera, toujours d'une heure, la ration, & la quantité de cette ration ſera très-inférieure à celle que l'animal ſeroit dans la poſſibilité de manger; parce qu'il importe qu'il reſte ſur ſon appétit, pour qu'il digere facilement, rien n'étant plus dangereux pour lui, à cette époque, qu'une indigeſtion.

Cette ration doit être augmentée peu-à-peu, à fur & à meſure que les ſignes de ſanté ſe manifeſteront par le retour des forces, la gaieté, la liberté des mouvemens, l'activité de la rumination, la facilité & la pureté des déjections. En même temps que l'on augmentera la nourriture ſolide, on aura ſoin de diminuer la quantité des breuvages & des lavemens; enfin, on les ſupprimera tout-à-fait, lorſque l'animal ſera entièrement rétabli, & qu'il ſera dans le cas de conſommer, ſans inconvéniens, ſa ration entiere, ou d'être envoyé, ſans dangers, à la pâture.

Traitement de la troiſieme claſſe.

La maladie, dans les animaux qui compoſent cette claſſe, eſt d'autant plus difficile à traiter, que l'indigeſtion eſt fortement compliquée d'inflammation; que la ſaignée, qui eſt indiſpenſable pour calmer celle-ci, aggrave l'autre. Elle affoiblit le ton des organes digeſtifs; la maſſe alimentaire ſéjournant davantage, devient plus nuiſible. Cette indigeſtion eſt plus dangereuſe dans les ruminans que dans le cheval, l'âne & le mulet. Celle qui a lieu dans la panſe eſt moins à craindre que celle qui exiſte dans le feuillet, parce que les ſubſtances capables de la détruire, agiſſent immédiatement ſur le fourrage contenu dans le premier eſtomac, tandis qu'elles ne peuvent, le plus ſouvent, pénétrer entre les lames du feuillet, les liquides aqueux franchiſſant ſa gouttiere, & paſſant directement du bonnet dans la caillette; il n'y a que les ſubſtances huileuſes qui puiſſent, dans l'état où nous ſuppoſons ce viſcere, pénétrer entre ſes lames & les couches des alimens qu'elles logent; mais les huileux ſont contraires à l'inflammation qu'on veut appaiſer: tels ſont cependant les moyens oppoſés, & en quelque maniere, contraires, que nous allons concilier, pour parvenir au but que nous nous propoſons.

Si les alimens ſolides ont été interdits dans le premier période de cette maladie, à plus forte raiſon, devons-nous les proſcrire ici; & l'on conçoit que tous délais, à cet égard, ne peuvent qu'être funeſtes. Il importe de ménager les momens & de les employer avec économie, pour arrêter les progrès du mal. Il faut ſe hâter de rendre le ventre libre, par des lavemens d'eau tiéde, vinaigrée & édulcorée avec de l'huile d'olive, ou du beurre frais, ou du ſain-doux. Ces lavemens doivent être réitérés, dans le commencement, toutes les heures. On aura ſoin d'adminiſtrer avec non moins d'exactitude, après chaque lavement, un breuvage compoſé d'une pinte de décoction d'oſeille & de chicorée ſauvage, dans laquelle on aura ajouté un gros de camphre diſſout dans l'eſprit-de-vin, deux cuillerées à bouche de vinaigre de vin, & trois onces d'huile d'olive (1). On aura l'attention de mêler & d'agiter ces ſubſtances, au moment de les adminiſtrer, pour que l'huile ſoit incorporée aux autres liqueurs. Ce breuvage ſera donné à un dégré de chaleur plus que tiéde.

(1) L'huile d'olive eſt la meilleure; mais à ſon défaut, on ſe ſervira de toute autre huile bonne à manger, pourvu qu'elle ſoit douce & nouvelle; on doit rejetter celles qui ſont rances & âcres.

On gargarisera, quatre à cinq fois par jour, la bouche des animaux malades, avec de l'eau vinaigrée & miellée; on les boutonnera de temps en temps, & dès que les déjections seront un peu faciles, ce qui a ordinairement lieu au bout de dix à douze heures, plus ou moins, on ouvrira la jugulaire avec une forte & large flamme, & on fermera l'ouverture avec une épingle, après qu'on aura tiré une chopine ou une livre de sang, & après qu'on aura oint les levres de la plaie faite par la flamme, avec un peu de beurre. On l'ouvrira de nouveau, quatre à cinq heures après, pour retirer une pareille quantité de sang, & on réitérera ces saignées partielles, toujours par le même vaisseau, s'il est possible, jusqu'à ce que l'inflammation soit appaisée; ce qui a ordinairement lieu au bout de cinq à six évacuations de cette espece.

L'inflammation passée, le ventre étant libre, les urines étant de bonne nature, & coulant uniformément, sans efforts ni douleur, l'animal doit être regardé comme guéri; on peut le mettre à l'usage du régime & du traitement prescrits pour les animaux de la premiere classe, ayant attention d'excepter de ce traitement la saignée; mais pour peu qu'ils soient encore tristes & dégoûtés, il faut les purger avec une once ou deux d'aloès

en poudre, que l'on étendra dans une pinte de décoction de chicorée ſauvage (1); ce qui ſuffira pour opérer l'évacuation déſirée. On aura ſoin, pendant le temps qu'elle s'effectuera, d'abreuver & de promener ſouvent les animaux. S'il y avoit des épreintes ou téneſmes, on donneroit des lavemens compoſés de ſubſtances graſſes & adouciſſantes, telles que du bouillon de tripes, une décoction de graine de lin, ou de l'eau de ſon, dans laquelle on auroit fait fondre une certaine quantité de beurre frais.

Les effets de la médecine paſſés, on cherchera à fortifier l'eſtomac ou les eſtomacs, par quelques breuvages d'infuſion de plantes aromatiques & ameres, telles que l'abſynthe, la ſauge, la centaurée, &c., ce qui ſuffira, avec le régime preſcrit, pour remplir cette indication. On ne doit avoir recours au ſéton au poitrail & au fanon, qu'autant que les ſignes de ſanté ſeront imparfaits: alors on en faciliteroit la ſuppuration, par l'onguent baſilicum, & l'on n'ôteroit le ſéton que dix à douze jours après l'apparition des ſignes d'une ſanté parfaite.

Nous obſerverons, à l'égard de ce traitement en général, que les ſaignées doivent être moins

(1) La huitieme partie de ce breuvage ſuffira auſſi pour le mouton.

répétées pour les moutons, pour les vaches pleines, & pour celles qui abondent en lait, & généralement pour tous les animaux d'une conſtitution foible & délicate, que pour ceux d'un tempérament fort & irritable.

Traitement de la quatrieme & derniere claſſe.

Lorſque la maladie eſt parvenue au troiſieme dégré, on conçoit que la ſaignée, ſi néceſſaire dans les cas précédens, ne pourroit qu'être mortelle ici, où il importe, non-ſeulement de ménager les forces de la nature, mais encore de les exciter pour favoriſer les criſes qu'elle tend à faire de toutes parts, pour ſe débarraſſer de l'ennemi qui l'opprime. Tout aliment ſolide, quelque léger qu'il fût, aggraveroit l'état du malade, & tous délais dans les ſecours à donner ne pourroient qu'être funeſtes.

Le friſſon exige des bains de vapeur d'eau bouillante ſous le ventre & ſous la poitrine (1),

(1) L'animal auquel on veut faire prendre ces bains, doit être couvert d'une grande couverture de laine qui tombe de chaque côté, juſqu'à terre. Lorſque la vapeur a bien pénétré le corps, & que la ſueur eſt copieuſe, on le découvre, on le bouchonne très-promptement & très-fortement, juſqu'à ce qu'il ſoit ſec; on le couvre avec de la paille ſéche & une couverture; on fixe le tout par un ſurfaix.

& des breuvages ſudorifiques d'autant plus actifs, que l'animal eſt plus triſte & plus foible.

Ces breuvages que l'on doit faire avaler pendant le tems que l'animal prendra le bain de vapeur, & après qu'il l'aura pris, ſeront compoſés ainſi qu'il ſuit: prenez eau bouillante, une pinte; ajoutez quinquina concaſſé, une demie once; fleur de ſureau, ou baies de genievre, ou de laurier en poudre, une once; laiſſez infuſer une demi-heure; coulez la liqueur au travers d'un linge, & adminiſtrez-la un peu plus que tiéde, après y avoir ajouté un demi gros, un gros, ou deux gros d'alcali volatil fluor ou concret, plus ou moins, ſuivant la force de l'animal, & ſuivant que l'on déſire donner au breuvage plus ou moins d'action.

On ſe diſpenſera de donner aux moutons ces bains de vapeur; le breuvage ſudorifique ci-deſſus, adminiſtré à doſe proportionnée, c'eſt-à-dire à un huitieme, ſera ſuffiſant pour opérer l'effet déſiré, qui eſt d'exciter fortement la tranſpiration, & de porter à la peau les humeurs & la chaleur qui ſe ſont concentrés au dedans.

Les tuméfactions & les ulcérations de la langue, & toutes celles qui ſe manifeſtent dans la bouche, demandent qu'on injecte ſouvent dans cette cavité des liqueurs déterſives & antiputrides. L'infuſion

de quinquina, animée d'une ſuffiſante quantité de teinture d'aloès, eſt la liqueur qui a été employée avec le plus de ſuccès, ſurtout lorſqu'on a eu l'attention de ſcarifier ces tuméfactions, quand elles étoient épaiſſes & noires; d'ouvrir & de débrider les ulcérations, quand elles étoient ſinueuſes & tortueuſes; enfin, lorſqu'on a mis dans la bouche des billots chargés de ſon, de miel & de vinaigre, cuits & mêlés enſemble.

La foibleſſe de la croupe & la douleur de l'épine ſeront combattues par des frictions ſpiritueuſes faites de parties égales d'eſſence de térébenthine, & d'eau-de-vie mêlées & incorporées.

Les déjections de matieres purulentes & infectes qui ulcerent le rectum & occaſionnent des épreintes & des ténesmes, ont été corrigées & arrêtées par des lavemens compoſés d'infuſion de méliſſe & de menthe, dans laquelle on avoit ajouté, pour chaque lavement, un gros de térébenthine diſſoute dans un jaune-d'œuf & une cuillerée à bouche d'eau-de-vie camphrée.

Le flux par les naſeaux, d'une matiere ſanguinolente, diſſoute & infecte, doit être détourné, arrêté & corrigé par trois ou quatre ſétons placés tranſverſalement de chaque côté de l'encolure, & par des injections faites dans les foſſes naſales, avec l'eau d'orge miellée & vinaigrée.

La tuméfaction des tégumens, dans quelque lieu qu'elle ſe montre, exige qu'on la combatte par les ſcarifications, les ſétons, les véſicatoires & l'eſſence de térébenthine; que celle qui attaque les yeux & les détruit, ſoit traitée par deux ou trois raies de feu placées circulairement autour de l'orbite, par un ſéton placé ſous le grand angle de l'œil, & par des collyres défenſifs, tels que l'eau la plus froide poſſible, aiguiſée d'un peu d'eau-de-vie.

A l'égard des animaux ſur le corps deſquels il ne ſurvient aucune tumeur, il faut ſe hâter d'en établir d'artificielles, par le moyen d'un ou de pluſieurs trochiſques de ſublimé corroſif, que l'on placera dans l'épaiſſeur du fanon des ruminans, & dans l'épaiſſeur des muſcles pectoraux des chevaux, des ânes & des mulets; par les véſicatoires que l'on appliquera ſur la ſurface extérieure des parties, dans l'intérieur deſquelles ces trochiſques auront été introduits.

Le temps que ces trochiſques doivent ſéjourner dans la partie, eſt celui qu'il leur faut pour y produire un engorgement de trois ou quatre pouces de hauteur dans les grands animaux, d'un pouce ou d'un pouce & demi, dans le mouton. La formation de cette tumeur a ordinairement lieu, ſur-tout ſi l'on ſeconde l'effet de ces véſicatoires,

par l'adminiſtration du breuvage ſudorifique, ci-devant preſcrit, au bout de deux fois ving-quatre heures, plus ou moins. Alors on les retire, & l'on traverſe la tumeur qu'ils ont fait naître, par deux ou trois ſétons. On hâte la ſuppuration, & on l'entretient le plus long-temps poſſible, avec l'onguent baſilicum; & s'il eſt inſuffiſant, avec l'onguent véſicatoire, que l'on incorpore en plus ou moins grande quantité avec le premier, au moyen duquel on oint journellement les ſétons.

La ſuppuration établie, ſoit dans les tumeurs naturelles, ſoit dans celles produites par les ſecours de l'art, il ſurvient ordinairement un changement en mieux qui diminue la crainte & augmente l'eſpérance; mais quelque ſoit la diminution des ſymptômes fâcheux, il ne faut pas perdre de vue l'animal malade. La moindre erreur dans le régime, & la plus petite négligence dans les ſecours qu'il eſt encore indiſpenſable de lui donner, peuvent être la cauſe de ſa perte. Il faut continuer de ſoutenir les forces de la nature, afin qu'elle ſe dépure parfaitement par la voie des égoûts naturels ou artificiels. Pour cet effet, on donnera toutes les cinq à ſix heures, un breuvage diaphorétique & antiputride, compoſé d'infuſion de quinquina & de plantes aromatiques,

aiguiſée d'une ſuffiſante quantité de vinaigre (1). Ce breuvage ſera adminiſtré, comme le précédent, à un dégré de chaleur plus que tiéde; on en continuera l'uſage juſqu'à ce qu'il ait produit l'uniformité du dégré de chaleur dans toutes les parties extérieures du corps, la ſoupleſſe des tégumens, une ſuppuration bien abondante dans toutes les parties qui ont été traverſées par les ſétons; que les déjections ſoient de bonne nature; que les urines ſoient dépuratoires, c'eſt-à-dire, épaiſſes, & d'un jaune plus ou moins clair.

Si la croupe reſtoit foible, malgré les frictions ſpiritueuſes ci-devant preſcrites, on ſeconderoit leurs effets par des lavemens d'infuſion de plantes aromatiques, que l'on animeroit avec addition d'un demi gros ou d'un gros d'eſſence de térébenthine; & ſi ces moyens reſtoient encore inſuffiſans, on auroit recours au feu, que l'on appliqueroit en pointes ſur les lombes, & aux charges gommeuſes & réſineuſes, animées par l'eſſence de térébenthine pure.

On ne ceſſera l'uſage des injections dans les

(1) Ce breuvage ſe fait ainſi : prenez eau bouillante, une pinte; ajoutez quinquina concaſſé, deux gros; feuilles de ſauge, d'hyſope, de chaque une poignée; laiſſez infuſer une heure; coulez & ajoutez vinaigre de vin, une once.

naſeaux

naſeaux & dans la bouche, ainſi que celui des billots, que lorſque ces parties ſeront dans l'état naturel.

Tels ſont les changemens en mieux qu'il faut attendre pour permettre à l'animal un régime plus nourriſſant. L'aliment qu'on doit lui donner d'abord eſt une panade fluide & légere, faite de mie de pain, de pommes-de-terre, de carottes & de navets cuits à l'eau, avec une certaine quantité de ſel commun, c'eſt-à-dire, une once par pinte. On la fera prendre avec la corne, à petites doſes réitérées; ces doſes ſeront proportionnées à la taille & à la vigueur de l'animal malade; elles ſeront d'autant plus rapprochées qu'il aura plus d'appétit, & qu'elles paſſeront plus facilement. Au bout de trente-ſix à quarante-huit heures, on eſſayera de lui donner des alimens plus ſolides; le ſon ſec ou friſé, le foin le plus fin, le plus délicat & le mieux récolté, lui ſeront offerts, d'abord à petites poignées, de temps en temps; enfin, à meſure que ſa ſanté ſe rétablira, & que la rumination s'exécutera librement, on le mettra peu-à-peu à la nourriture ordinaire; mais il importe de commencer par le régime preſcrit pour les animaux de la premiere claſſe, & de leur faire prendre, pendant quelques jours, un breuvage le matin, & un autre le ſoir, fait avec l'infuſion

des plantes aromatiques, pour donner aux organes digeſtifs le ton & l'action qu'ils avoient avant la maladie. Si l'animal reſtoit triſte, aſſoupi & languiſſant, on le purgeroit une fois ou deux; & quant aux ſétons, on ſe conformera, pour leur extraction, aux précautions ci-deſſus preſcrites. Toutes ces attentions ſont ſi néceſſaires, que pour peu qu'on les néglige, les animaux ſont maigres, valétudinaires, & deviennent ſouvent perclus pour le reſte de leur vie.

Moyens de tirer un parti avantageux des jeunes pouſſes des arbres.

Pour prévenir les effets deſtructeurs de cet aliment, il faut; 1°. n'envoyer les animaux dans les bois qu'après qu'ils auront été alimentés avec des pommes-de-terre, des navets écraſés & mêlés à une petite quantité de ſon; ou après qu'on leur aura donné de l'herbe verte quelconque; ou après qu'ils auront pâturés pendant quelques heures dans une prairie, & qu'on les aura abreuvés avec l'eau la plus pure poſſible; 2°. ne les laiſſer dans les bois que l'eſpace de deux ou trois heures le matin, & autant le ſoir, en obſervant de ne les y envoyer le ſoir qu'après qu'ils auront conſommé une ration pareille à celle que nous avons preſcrite pour le matin; on leur en donnera en-

core en revenant des bois ; on la leur renouvellera le lendemain & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'il ſoit poſſible de ſe paſſer de les nourrir avec le brou. C'eſt ainſi qu'en alternant ces deux eſpeces d'alimens, dont l'un eſt âcre & ſtyptique, l'autre adouciſſant & relâchant, ils ſe corrigeront l'un par l'autre ; que le ſuc du brou & de ſes feuilles ſera, en quelque ſorte, enchaîné, & que ſes effets ſeront extrêmement diminués.

Mais il eſt des cas où les particuliers ſont dans l'impoſſibilité de donner à leurs beſtiaux les ſubſtances que nous venons d'indiquer : alors il faut qu'ils aient recours au ſon de froment, d'orge, ou de ſeigle, ou à la farine de ces grains, qu'on fera manger aux animaux, avant & après le brou, conformément à l'ordre établi ci-deſſus, ce ſon ou cette farine étant liés ſous la forme de bouillie légere, par une ſuffiſante quantité d'eau ; & ſi l'uſage de ce ſon & de cette farine étoit interdit par la difficulté de s'en procurer, on y ſubſtitueroit le fourrage ſec ; mais alors il faudroit donner de temps en temps aux animaux, lorſqu'ils ſeroient retirés des bois, ou avant de les y renvoyer, un breuvage & un lavement faits d'une décoction de graine de lin. La néceſſité & l'époque de cette précaution ſeront indiqués par une ſoif ardente, la conſtipation, la couleur

noire & la dureté des excrémens. Il arrive encore trop ſouvent que les particuliers ſont abſolument dépourvus de toute eſpece de fourrage; qu'ils ſont dans la cruelle néceſſité de nourrir entièrement leurs beſtiaux avec les jeunes pouſſes des arbres, quelque ſoit la certitude des ſuites funeſtes de cet aliment; qu'ils ſont contraints de choiſir entre ces deux extrêmes, ou de laiſſer périr les animaux d'inanition, ou de les expoſer à tous les déſordres qu'entraîne la *maladie de bois*. Si cette circonſtance malheureuſe ne peut pas toujours être prévue, elle devroit, du moins, n'arriver que lors de ces calamités rares, de ces chaleurs, de ces ſéchereſſes exceſſives qui ſuſpendent & arrêtent la végétation de toutes les plantes fourrageuſes. Mais la loi qui autoriſe les particuliers à conduire leurs animaux dans les bois, eſt la cauſe de leur défaut de prévoyance à raſſembler dans leurs greniers la quantité ſuffiſante de fourrage dont ils auront beſoin pour nourrir les beſtiaux dans l'arriere-ſaiſon & au printemps; ils ſe fient ſur la reſſource que leur offrent les forêts, & c'eſt préciſément cette reſſource qui eſt le plus ſouvent la cauſe de leur ruine.

Quoiqu'il en ſoit, lorſque les beſtiaux ſont forcés de ſe repaître uniquement des végétaux que les bois fourniſſent, il faut les abreuver ſouvent

avec l'eau blanche, ſur chaque ſeau de laquelle on aura fait diſſoudre une once de gomme arabique ou de gomme de ceriſier (1), & leur donner à l'étable des breuvages & des lavemens de décoction de graine de lin, ayant attention de laiſſer la graine de lin dont on a fait la décoction, dans le breuvage. On ſaignera les animaux à la jugulaire, tous les quinze jours, environ, afin de prévenir l'inflammation que le brou occaſionne. Cette opération ſera précédée & ſuivie, pendant deux ou trois jours, de l'uſage d'un grand nombre de breuvages & de lavemens de décoction de graine de lin, dans leſquels on ajoutera un peu de vinaigre; on abrégera auſſi, pendant ces époques, la durée de la pâture des animaux dans les bois, & cette abréviation ſera d'autant plus grande, qu'ils mangeront le brou avec plus de voracité.

Telles ſont, en général, les précautions à prendre pour s'oppoſer aux mauvais effets de cet aliment. Il ſeroit peut-être plus avantageux de le proſcrire

(1) Il ſeroit à ſouhaiter qu'on s'habituât à récolter en France cette gomme de ceriſier; elle ſuppléeroit la gomme arabique, qui eſt une ſubſtance exotique & toujours très-chere pour l'uſage des animaux. La commune, dont nous ſuppoſons qu'on fera uſage, vaut, dans le commerce, trente à trente-cinq ſous la livre; celle de ceriſier ne vaudroit pas, à beaucoup près, autant.

que de le permettre, parce qu'il eſt certain que, de quelque maniere qu'on l'enviſage, il doit toujours altérer plus ou moins ſenſiblement la ſanté de l'animal, & qu'il s'en faut de beaucoup que tout ce que nous venons de preſcrire, ſur-tout dans la derniere circonſtance que nous avons ſuppoſée, donne l'aſſurance que le phyſique de l'animal reſtera intact, ſi l'on a été obligé de le tenir à un pareil régime pendant long-temps.

Nous ne ſaurions trop inviter les cultivateurs à ne jamais compter ſur la fatale reſſource que les bois leur offrent; nous les invitons à les fuir, au contraire, autant qu'il leur ſera poſſible, ſur-tout pendant la pouſſe du brou, & ſur-tout encore lorſqu'ils abonderont en chênes.

DE LA PÉRIPNEUMONIE,

Ou affection gangréneuſe du poumon; qui regne ordinairement dans le printemps, ſur les bêtes à cornes (1).

PAR LE C. CHABERT.

LA *péripneumonie* gangréneuſe eſt une maladie contagieuſe qui affecte les poumons; elle eſt preſque toujours épizootique dans les bêtes à cornes, & c'eſt ſous ce point de vue que nous la conſidérerons aujourd'hui.

On obſerve auſſi dans cette maladie trois temps ou périodes.

Symptômes du premier degré.

La tête de l'animal eſt plus ou moins lourde; le mufle eſt moins arroſé qu'à l'ordinaire; les yeux ſont triſtes & plus ou moins obſcurcis; le pouls eſt dur, irrégulier & accéléré; les flancs ſont légérement agités; la chaleur de la bouche & de l'air expiré eſt un peu plus forte qu'à

(1) Le Conſeil exécutif proviſoire, informé des ravages annuels de cette maladie, a ordonné que ce mémoire ſeroit imprimé ſéparément, & qu'il en ſeroit répandu une quantité ſuffiſante d'exemplaires dans tous les départemens, au printemps prochain.

l'ordinaire; la toux eſt ſeche, ſouvent forte & fréquente; le dégoût eſt plus ou moins grand pour les alimens ſolides; la ſoif eſt plus forte; la fiente eſt quelquefois noire, mais preſque toujours plus compacte qu'à l'ordinaire; les urines ſont rares, & plus ou moins épaiſſes, elles ont une odeur plus forte que dans l'état de ſanté; le poil eſt hériſſé, ou a perdu ſon luſtre; la chaleur des oreilles & des cornes eſt plus forte que dans l'état ſain; il y a une légere diminution des forces; l'animal paroît fatigué ſur ſes extrêmités; quelques-uns ſont affectés de claudications.

Symptômes du deuxieme degré.

Tous les ſymptômes décrits ci-deſſus augmentent d'intenſité; l'épine du dos eſt très-ſenſible, la plus légere preſſion ſur cette partie la fait fléchir en contre-bas, & cette flexion eſt ſuivie d'une plainte de l'animal; il y a grincement de dents; diminution du lait; la tête eſt levée; les yeux ſont étincelans & larmoyans; le pouls eſt très-agité; la ſoif eſt grande, ſouvent inextinguible; la chaleur & la ſéchereſſe de la bouche ſont conſidérables, celle de l'air expiré n'eſt pas plus tempérée; la membrane pituitaire eſt enflammée & engorgée; le muſle eſt ſec, & les naſeaux ſont ſpaſmodiquement contractés; toute la ſurface du corps eſt d'une

chaleur pulſative : ſouvent cette chaleur diſparoît tout-à-coup pour reparoître de nouveau ; ſouvent encore elle ſe montre partiellement ſur les côtes, les faces de l'encolure, tandis que les cornes, les oreilles & les extrêmités ſont froides; d'autres fois encore le contraire arrive : on remarque de plus que les cornes & les oreilles ſont froides & chaudes alternativement; les flancs ſont agités; la main, introduite dans le boyau rectum, met à même de reconnoître l'intenſité de l'inflammation des entrailles, qui eſt toujours très-conſidérable; la chaleur de ces parties, néanmoins, n'eſt pas toujours en proportion de celle de l'habitude du corps, ſouvent elle eſt d'autant plus forte, que celle des tégumens, des cornes, des oreilles & des extrêmités, eſt plus foible; la toux eſt forte & le plus ſouvent continue, opiniâtre & convulſive; dans les animaux chez leſquels elle n'exiſte pas, & où cependant on obſerve les autres ſymptômes ci-deſſus décrits, la maladie eſt très-avancée, & doit être regardée comme à ſon dernier période, parce qu'alors la tiſſure pulmonaire ſe trouve ſi fortement ſubjuguée par les humeurs, qu'elle n'éprouve aucune irritation; l'animal ne ſe couche point, ou du moins ne peut reſter long-temps dans cette ſituation; la douleur de la poitrine réſultant du poids d'un des lobes pulmonaires ſur l'autre, ou

la toux qui ne peut s'effectuer librement dans cette ſituation, l'obligent à ſe relever promptement ; il y a expectoration par la bouche & par les naſeaux d'une matiere rouſſâtre & ſanguinolente, plus ou moins diſſoute : cet état inflammatoire coagule bientôt le lait, ou s'oppoſe à ſa filtration : de-là la dureté des mammelles, ou leur deſſéchement & leur flétriſſure.

Il ſe montre, dans quelques ſujets, une tumeur ſuperficielle dans une partie quelconque, ſon ſiege le plus ordinaire eſt au défaut du coude, au cou, ou aux extrêmités. Ces ſortes de tumeurs ſont ordinairement très-mobiles, elles diſparoiſſent aſſez ſubitement, & cette rentrée, qui eſt précédée par un friſſon ſur une partie quelconque du corps, & ſur-tout ſur les faces latérales de la poitrine, du bras & de l'avant-bras, eſt mortelle.

Symptômes du troiſieme degré.

Tous les ſignes d'inflammation des deux premiers degrés diſparoiſſent ; le pouls eſt petit, foible, & en quelque ſorte effacé ; les humeurs de l'œil ont perdu leur humidité naturelle, la pupille eſt dilatée & ſans mouvement, l'approche de la flamme même ne peut la faire contracter ; les flancs ſont rentrés & leurs mouvements très-accélérés ; les mouches s'attachent à l'animal, & il y eſt inſen-

ſible ; la reſpiration devient de plus en plus laborieuſe ; l'épine eſt voutée en contre-haut par le rapprochement des extrêmités ; les naſeaux ſont extrêmement dilatés, & ils laiſſent couler une humeur diverſement colorée & plus ou moins infecte : cette humeur eſt quelquefois ſi âcre, qu'elle ulcere la membrane pituitaire, comme dans la morve des chevaux ; d'autres fois, mais aſſez rarement, des portions charnues, baveuſes, décompoſées & formées par les débris de la ſubſtance pulmonaire, remplacent ou accompagnent l'écoulement dont nous venons de parler, & ſortent, partie par la bouche, & partie par les naſeaux. Il y a conſtipation dans quelques ſujets ; mais ce qui eſt plus fréquent, ce ſont des déjections de matieres bilieuſes, très-âcres & très-fétides, qui donnent lieu à des épreintes cruelles ; la foibleſſe eſt conſidérable ; la chaſſie ou l'humeur des tarſes eſt collante ; toute la machine eſt inſenſible ; on entend ordinairement un gargouillement dans la poitrine : le malade chancelle, ſe plaint, tombe, ſe releve pour tomber de nouveau, & meurt.

Tels ſont, en général, les ſymptômes qui ſe ſuccedent dans cette maladie véritablement déſaſtreuſe ; cette ſucceſſion s'opere d'autant plus promptement, que la cauſe de la maladie a plus d'intenſité ; que l'époque où elle a commencé à agir eſt plus éloigné de celle de l'invaſion de

l'épizootie ; & lorſque cette intenſité eſt augmentée par la contagion, la maladie, dans un bon nombre de ſujets, ne paſſe pas par les différens degrés que nous avons décrits ; pluſieurs périſſent preſque ſubitement, ou après un délai de vingt-quatre à quarante-huit heures. Cet événement a principalement lieu ſur les jeunes ſujets, & ſur-tout ſur ceux qui ſont les plus gras & les plus forts.

Ouverture des cadavres.

On remarque une inflammation générale ; les poumons ſont preſque conſtamment décompoſés, ſphacelés & ſuppurés ; la plévre & le médiaſtin ſont épaiſſis & infiltrés d'humeurs glaireuſes : il y a adhérence de ces parties avec les poumons, le péricarde & le diaphragme ; d'autres fois tous ces viſcères nagent dans une plus ou moins grande quantité d'eau bourbeuſe, ſéreuſe, ſanguinolente & toujours infecte ; le foie ſe montre tuméfié, de couleur jaunâtre, & alors il eſt d'un volume conſidérable ; ſa véſicule eſt pleine d'une humeur épaiſſe & noire ; le diaphragme eſt enflammé & le plus ſouvent gangréné, ou couvert de taches noires ; la panſe renferme des alimens plus ou moins deſſéchés ; ceux du feuillet ſont ſecs & brûlés, la membrane interne de ce viſcere adhere le plus ſouvent

aux couches alimentaires; la caillette & les inteſtins grêles ſont plus ou moins enflammés; la matrice dans l'état de plénitude, ainſi que le fœtus qu'elle renferme, ſont, non-ſeulement très-enflammés, mais ſouvent affectés de taches gangréneuſes; les poumons du fœtus ſe reſſentent plus ou moins de l'état de ceux de la mere.

Des cauſes de la maladie.

L'époque la plus ordinaire où la *péripneumonie* ſe déclare eſt le printemps qui ſuccede aux hivers doux, par la raiſon que les plantes que les animaux paiſſent dans cette ſaiſon, outre qu'elles ſont fort aqueuſes & inertes, ſont encore couvertes d'inſectes, ce qui fournit des alimens véritablement putrides. On la voit encore naître en automne, lorſque l'été a éprouvé de grandes variations de chaud & d'humide, & que ces variations ſe ſont fréquemment répétées. Ainſi les cauſes les plus fréquentes de cette maladie ſont les variations de l'atmoſphere, les longues ſéchereſſes, l'expoſition trop long-temps continuée des animaux à l'ardeur d'un ſoleil brûlant, les brouillards épais & fétides, la grêle, les pluies froides que les animaux éprouvent lorſqu'ils ſont en ſueur, la diſette d'eau, celle des mares où on les abreuve, les fourrages & les pâturages poudreux & ſubmergés, les étables

trop chaudes, les plantes marécageuſes, & ſur-tout celles qui ſont deſſéchées après la retraite des eaux, telles que celles qu'on nomme *la gaze*, qui n'eſt autre choſe que les feuilles du chiendent, en partie pourries & amalgamées; les exhalaiſons putrides des marais, les inſectes qui recouvrent les plantes, & qui ſont ou vivans ou morts.

Outre ces cauſes, on a vu encore que la paille d'avoine qui a été trop javelée, celle que l'on a liée à la roſée, & qui s'eſt moiſie dans le tas, forment des fourrages poudreux, & en quelque maniere décompoſés, qui, quoique battus, ſecoués & propres en apparence, ne portent pas moins dans le ſang des principes deſtructeurs de la machine: la paille d'avoine que l'on fait conſommer ordinairement à ces animaux eſt un fourrage, qui, contenant toujours beaucoup plus de terre que de ſucs nourriciers, remplit la panſe, augmente le volume du bas-ventre aux dépens de celui de la poitrine, & diſpoſe les viſceres renfermés dans celle-ci à être la proie d'une infinité de maladies, ou chroniques, ou aiguës, ſuivant la diſpoſition des ſujets & l'action des autres cauſes prédominantes. Enfin, la contagion eſt d'autant plus active, comme nous l'avons dit, que le nombre des animaux affectés eſt plus conſidérable, & que ces animaux ſont plus preſſés dans les étables.

Soins & régime.

Les bêtes à cornes étant, en général, d'un tempérament phlegmatique & pituiteux, ne paroiſſent point éprouver tout de ſuite les effets d'un virus quelconque introduit dans leur ſang: il y fait des ravages ſourds & ſiniſtres, & très-ſouvent le premier ſigne qui l'annonce eſt bientôt ſuivi d'un embrâſement ſubit & général, qui opere la deſtruction de la machine, ſi on tarde d'y apporter un prompt ſecours. En conſéquence, on ne ſauroit viſiter trop fréquemment les animaux ſains, afin de s'aſſurer de l'exiſtence du plus léger ſigne maladif : on doit éviter, avec le plus grand ſoin, toute communication, & ceux qui ſoignent les animaux malades ne doivent jamais entrer dans les écuries ſaines, cette maladie étant très-contagieuſe. On brûlera, à la porte des lieux où l'on tiendra les animaux malades, le fumier qu'on en ſortira chaque jour, afin d'anéantir les particules morbifiques qu'il renferme, & qui ſont de nature à s'étendre facilement au loin; on enterrera les cadavres le plus profondément qu'on pourra, après avoir lacéré & tailladé leurs cuirs; on tiendra les animaux ſains dans des étables très-ſéches, propres & bien aérées; ceux affectés de la maladie ſeront renfermés dans des parcs éloignés des habitations.

On fera broſſer, bouchonner & étriller ſouvent les animaux malades & ceux qui ne le ſont pas; on tiendra les premiers couverts & dans la plus grande propreté; on parfumera l'étable avec des plantes aromatiques, ou avec des baies de genievre infuſées dans le vinaigre, & jettées ſur des charbons ardens. On fera bouillir du vinaigre ſur un réchaud, on en dirigera les vapeurs ſous le ventre & la poitrine, & dans les naſeaux de chacun d'eux, après avoir eu ſoin de mettre auparavant ſur le corps, une grande couverture qui tombe juſqu'à terre. Cette derniere précaution eſt pour les malades & pour ceux à préſerver; on leur fera reſpirer un air frais, ſoit en les promenant, s'il fait beau, ſoit en donnant à l'air une libre circulation dans les étables; on entretiendra, dans leur bouche, un billot compoſé d'oximel ſimple & d'aſſa-fœtida.

Les animaux malades ſeront tenus à la diéte la plus ſévere; la moitié de la ration ordinaire ſera donnée a ceux qu'il s'agira de préſerver, & on leur choiſira des fourrages ſecs & très-ſains.

Traitement préſervatif.

Il faut ſaigner à la jugulaire, & répéter cette opération le lendemain, & même le ſurlendemain, ſi le pouls conſerve encore un caractere de dureté.

On

On donnera, pendant trois ou quatre jours, le breuvage (n°. 3), & les lavemens (n°. 1); on placera, le deuxieme jour de cet uſage, un trochiſque de ſublimé corroſif, au poitrail: la tumeur que ce corps étranger fera naître, ſera traverſée par le moyen d'un ſéton enduit de véſicatoires: on le nétoyera tous les jours avec de l'eau tiéde vinaigrée, & on en entretiendra la ſuppuration le plus long-temps poſſible; on ne l'enlevera qu'après que l'épizootie ſera terminée, & à cet effet, on choiſira un beau jour continué depuis quelque temps: il importe auſſi que cette extraction ſoit ſuivie du purgatif (n°. 5).

Immédiatement après avoir placé le trochiſque dont nous venons de parler, on donnera à chaque animal le breuvage (n°. 9), afin d'en ſeconder l'effet, & de faciliter la ſortie entiere & complete de l'humeur gangréneuſe, qui ordinairement ſe porte dans le lieu où eſt l'exutoire: ſi cependant elle ſe portoit ailleurs, ce qui eſt très-rare, on attaqueroit par les véſicatoires, les ſcarifications, ou les frictions répétées d'eſſence de térébenthine, la tumeur qu'elle auroit formée: le lendemain ou le ſurlendemain, on aura recours au breuvage antiputride (n°. 7); on reviendra enſuite à celui (n°. 3), dont on fera un uſage fort étendu, ainſi que de la boiſſon (n°. 2).

Ces moyens ont conſtamment ſuffi pour garantir les animaux ſains des effets de la contagion.

Traitement curatif.

Traitement du premier degré.

La ſaignée à la jugulaire eſt ordinairement indiquée à cette époque ; mais cette circonſtance ſuppoſe que les cauſes qui ont déterminé la maladie n'agiſſent que depuis très-peu de temps : on doit être très-circonſpect dans l'emploi de ce moyen, & il ne faut ſe déterminer à faire cette opération qu'après avoir conſulté le pouls, & s'être aſſuré qu'il eſt dur, fort & plein ; s'il étoit, au contraire, foible & petit, l'évacuation du ſang faciliteroit alors d'autant plus l'affluence des humeurs ſur les poumons, que cette diſpoſition ſeroit plus grande ; ainſi la ſaignée ne ſera donc pratiquée qu'autant que le pouls ſera dur ; elle ſera répétée trois ou quatre heures après, ſi cette même dureté ſubſiſte encore.

Dès que le pouls ſera ſouple, appliquez les véſicatoires (n°. 6) ſur chaque côté de la poitrine, en arriere des coudes ; faites le poil ſur la place ; lotionez-la enſuite avec la teinture de cantharides ; appliquez-y une couche d'onguent véſicatoire, que vous ferez fondre ſur la partie, au moyen d'une pelle rouge ; appliquez-y enſuite une ſeconde

couche, que vous maintiendrez par le moyen d'un large plumaceau ſoutenu par un bandage.

Quand cet éruptoire aura produit l'effet déſiré, vous lui ſubſtituerez un ſuppuratif compoſé d'onguent baſilicum & de véſicatoire: on augmentera la doſe de ce dernier, ſuivant le beſoin; on y en mettra d'autant plus, que la ſuppuration ſera moins abondante, & la tuméfaction moins conſidérable. Quand la ſuppuration ſera amplement établie, on ſe contentera du digeſtif compoſé de térébenthine & de jaunes-d'œufs, & on l'entretiendra le plus long-temps que faire ſe pourra.

Donnez immédiatement après l'application de ces véſicatoires, le breuvage (n°. 9); revenez enſuite à celui (n°. 7), que vous réitérerez toutes les ſix heures, pendant les vingt-quatre premieres heures, après quoi vous vous contenterez de le donner tous les matins, pendant quatre ou cinq jours; vous lui ſubſtituerez enſuite celui (n°. 3), & vous injecterez fréquemment dans la bouche le gargariſme (n°. 4).

On donnera des lavemens délayans & tempérans (n°. 1), toutes les cinq ou ſix heures; on fera prendre, le plus que l'on pourra, de la boiſſon (n°. 2), & ſi l'animal la refuſe, on la lui adminiſtrera avec la corne.

Faites humer, de temps en temps, à l'animal

la vapeur d'eau chaude vinaigrée : vous aurez la précaution d'envelopper la tête & le ſeau avec un linge ou une couverture, afin qu'il ſe perde le moins de vapeur poſſible. Si la maladie céde à ce traitement, terminez la cure par le purgatif (n°. 5).

Il importe de bouchonner, de broſſer & d'étriller fortement les animaux, à l'effet de rétablir l'inſenſible tranſpiration toujours ſupprimée dans cette circonſtance; ſouvent on eſt obligé, pour la rétablir plus complétement, de faire uſage des bains de vapeurs.

Traitement du deuxieme degré.

La ſaignée doit être proſcrite; elle détruiroit les forces déja opprimées, & précipiteroit l'animal dans le troiſieme temps de la maladie. Le deuxieme degré étant celui où elle tient le milieu entre l'inflammation & le ſphacele, on appliquera ſur-le-champ les véſicatoires; on fera précéder leur application de pluſieurs mouchetures ou ſcarifications, ainſi que de lotions faites avec de l'eau-de-vie véſicante; il faut encore, pour leur donner l'activité dont ils ont beſoin, ſaupoudrer de ſublimé corroſif réduit en poudre, la deuxieme couche que l'on appliquera, après avoir fait fondre la premiere avec la pelle chauffée.

On adminiſtrera enſuite le breuvage (n°. 7),

& on fera, de plus, un très-grand uſage des lavemens (n°. 1), de la boiſſon (n°. 2), & du gargariſme (n°. 4).

On ajoutera, dans les lavemens preſcrits dans le premier degré, deux verres de vinaigre; les animaux affectés de dévoiement auront des lavemens compoſés de la même décoction ci-deſſus, avec addition de quatre gros de térébenthine, diſſous dans une décoction très-mucilagineuſe de graine de lin; s'il y a épreintes ou ténesmes, cette derniere décoction & les quatre gros de térébenthine formeront ſeuls les lavemens.

Si l'animal étoit très-foible, & qu'on craignît que les véſicatoires ne puſſent attirer au dehors toute l'humeur gangréneuſe qui l'opprime, on en aideroit l'effet par le breuvage alexitère (n°. 9), adminiſtré immédiatement après l'application des véſicatoires, ce qui n'empêchera pas de revenir au breuvage antiputride (n°. 7), ordonné précédemment, & dont on réitérera la doſe ſuivant l'éxigence des cas.

Auſſitôt que la rumination commencera à ſe rétablir, & que la plus grande partie des ſymptômes auront diſparu, on donnera, comme dans le premier degré, la panade (n°. 8), pour toute nourriture.

Lorſque les ſymptômes continueront à ſe diſſiper, & que l'animal pourra être comparé à ceux

qui ſont ſoumis au traitement du premier degré, on ſe contentera de ſuivre ce qui y eſt preſcrit.

A l'égard des vaches dont le pis ſera dur, on les fera traire très-ſouvent, après avoir fait tremper les mammelles dans l'eau tiède.

Traitement du troiſieme degré.

On doit ici enviſager la nature dans un état d'atonie véritable & de deſtruction prochaine ; cependant on pourra tenter l'application des véſicatoires. Ce topique ne ſauroit être appliqué ni trop tôt, ni trop fort : on ſent le beſoin d'en ſeconder les effets par le breuvage (n°. 9), dont la dole ſera d'autant plus forte & plus réitérée, que la foibleſſe du ſujet ſera plus grande. Quand ce breuvage aura produit l'effet déſiré, on reviendra à celui (n°. 7) ; ou à celui (n°. 10), ſi l'effet de ce dernier etoit inſuffiſant.

Après l'adminiſtration du breuvage (n°. 9), on injectera dans la bouche le gargariſme (n°. 4), pour opérer l'exfoliation des eſcharres qu'il fait naître dans cette cavité ; on ajoutera à ce gargariſme deux onces de teinture d'aloès.

Dès que les ſymptômes de foibleſſe & d'atonie auront diſparu, on reviendra au traitement preſcrit pour le deuxieme degré, & on paſſera ſucceſſivement à celui du premier.

Formules médicinales.

N°. 1. *Lavemens.*

Prenez feuilles d'oſeille & de chicorée ſauvage, de chaque, ſix fortes poignées; ſel commun, ſix onces; faites bouillir dans la valeur d'un plein ſeau d'eau, retirez du feu; laiſſez infuſer une heure, environ; paſſez à travers un linge; ajoutez vinaigre, une chopine ou une livre; mêlez & donnez tiéde pour lavemens à la doſe d'une pinte.

N°. 2. *Boiſſon.*

Prenez eau commune, un plein ſeau; farine d'orge ou de froment, deux jointées; délayez cette farine dans l'eau, à froid; ajoutez ſel de nitre, une once, ou eſprit de vitriol, un gros; coupez cette boiſſon avec partie égale d'une forte décoction de navets; mêlez & faites boire froid.

N°. 3. *Breuvage.*

Prenez décoction n°. 1, une pinte; ajoutez ſel de nitre, deux gros; oximel ſimple, deux onces; camphre, deux gros; mais ayez l'attention de diſſoudre le camphre avant le mélange, en le triturant dans un mortier au moyen d'un peu d'eau de Rabel; mêlez & donnez pour breuvage.

Nota. Ces mélanges doivent avoir lieu, la liqueur étant froide, & il faut les donner de ſuite.

N°. 4. *Gargariſme.*

Prenez orge entier, une jointée; feuilles de mauve, quatre fortes poignées; faites bouillir dans la valeur d'un plein ſeau d'eau; retirez du feu, lorſque l'orge ſera crevé; paſſez, laiſſez refroidir, & ajoutez oximel, quatre onces; camphre, une once, que vous aurez fait diſſoudre dans une once d'eau de Rabel; mêlez & injectez pour des gargariſmes, lancés dans la bouche, à la faveur d'une ſeringue.

N°. 5. *Breuvage purgatif.*

Prenez aloès en poudre, une once; miel commun, quatre onces; délayez dans une pinte d'une forte décoction de graine de lin; faites prendre en un ſeul breuvage, le matin.

N°. 6. *Onguent véſicatoire.*

Prenez huile de laurier, quatre onces; euphorbe & mouches cantharides, en poudre très-fine, de chaque, une once; mêlez & incorporez le tout très-exactement, & gardez cet onguent pour l'uſage.

N°. 7. *Breuvage antiputride.*

Prenez baies de genièvre, une forte poignée; tartre de vin, en poudre, quatre gros; jettez dans une pinte d'eau bouillante; retirez du feu; laiſſez infuſer juſqu'à ce que la liqueur ſoit froide; paſſez au travers d'un linge, & exprimez fortement;

ajoutez camphre, un gros, que vous aurez fait diſſoudre, avant le mélange, dans une pleine cuillerée à bouche, d'eau de Rabel, & quinquina en poudre, quatre gros; mêlez & donnez pour breuvage.

N°. 8. *Panade.*

Prenez farine d'orge & de froment, de chaque, deux fortes jointées; baies de genièvre concaſſées, une poignée; délayez dans une ſuffiſante quantité d'eau commune; faites cuire doucement juſqu'à conſiſtance de bouillie; retirez du feu; laiſſez refroidir, & ajoutez enſuite quatre jaunes-d'œufs & une once d'extrait de genièvre; mêlez & donnez avec la corne, partie le matin, & partie le ſoir.

N°. 9. *Breuvage alexitère.*

Prenez décoction de baies de genièvre n°. 7, une chopine; la liqueur étant froide, ajoutez-y une pleine cuillerée à bouche d'alcali volatil-fluor; quinquina en poudre, une once, & donnez ſur-le-champ, pour éviter l'évaporation de l'alcali volatil.

N°. 10. *Autre.*

Prenez aſſa-fœtida & gomme ammoniaque, de chaque, quatre gros; faites diſſoudre, à chaud, dans une pinte de vinaigre; étendez enſuite le tout dans une chopine de décoction de baies de genièvre, n°. 7; faites boire ce breuvage chaud, pour en augmenter l'effet.

DES APHTHES,

Ou ulcères dans la bouche.

PAR LE C. HUZARD.

CETTE maladie s'appelle encore, dans les animaux domeſtiques, *alcola*, *bouche chancrée*, *bouche ulcérée*, *boutons*, *chancres à la bouche*, *mal de la bouche*, *pouches*, *ulcères à la bouche*, *ulcères ſerpigineux*, *&c.*

Les *aphthes* ſont de petits ulcères ſuperficiels ou peu profonds, qui attaquent toutes les parties de la bouche, ou de la gueule des animaux domeſtiques, mais principalement du cheval, du bœuf & du chien; on les trouve quelquefois juſques dans le pharynx & l'œſophage, dans le larynx & la trachée-artere, ainſi que dans les arrieres-narines. Elles affectent différentes formes, mais elles ſont, le plus ordinairement, régulierement rondes, & paroiſſent avoir été pratiquées avec un emporte-piece.

Si on examine la bouche des animaux dans le temps où il y paroît des *aphthes*, on apperçoit de petites élévations rougeâtres, ſemblables à des grains de millet, dont le point le plus élevé ou le centre eſt blanchâtre; il devient bientôt tranſ-

parent, & il forme une petite véſicule qui contient une légére quantité d'humeur lympide & âcre, qui a bientôt rongé la pellicule qui s'oppoſe à ſon épanchement. L'ulcère alors n'eſt pas plus étendu que la tête d'une groſſe épingle; mais il acquiert promptement la largeur d'une lentille, quelquefois celle d'un liard, & rarement celle d'un écu de trois livres. Les bords s'engorgent plus ou moins, ſe durciſſent; l'ulcère paroît plus profond, il eſt blafard, ou d'une couleur d'un gris ſale, & picoté de petits points rougeâtres; l'humeur qui s'en échappe eſt ſanieuſe, & exhale une odeur fétide; peu-à-peu les bords ſe dégorgent & s'affaiſſent, la ſuppuration devient plus blanche, plus épaiſſe, moins abondante, l'ulcère diminue, & au bout de huit ou dix jours, il eſt ordinairement cicatriſé.

Toutes les *aphthes* ne ſuivent pas la même marche, dans le même ſujet: pluſieurs ſe montrent lorſque quelques-unes ſont déja parvenues à leur accroiſſement, que d'autres ſont en train de guériſon, & que quelques autres ſont déja cicatriſées. Quelquefois elles s'ouvrent ſi près les unes des autres, que leur réunion forme un ulcère aſſez étendu; d'autrefois elles ſont tellement multipliées, que toute la bouche paroît ne former qu'un large & vaſte ulcère.

On juge de la malignité des *aphthes* par leur couleur & par leur profondeur. Celles qui ſont ſuperficielles, petites, blanches, ſéparées les unes des autres, qui laiſſent échapper une humeur blanchâtre, ſans odeur, & qui ne ſont pas promptement remplacées par de nouvelles, ſont peu dangereuſes, & ſe guériſſent promptement; mais celles, au contraire, qui ſont multipliées, profondes; qui s'agrandiſſent rapidement, dont les bords s'engorgent & deviennent calleux; qui ſont d'une couleur noirâtre ou livide, & dont la ſuppuration, de mauvaiſe qualité, exhale une odeur fétide, ſont d'une eſpece maligne, guériſſent plus difficilement, & emportent quelquefois aſſez rapidement, les animaux.

Le ſiege des *aphthes* paroît être à l'extrêmité des vaiſſeaux excrétoires des glandes ſalivaires, & de toutes les autres glandes qui fourniſſent une humeur ſemblable à la ſalive; & la cauſe paroît être l'âcreté de l'humeur charriée par ces vaiſſeaux.

Les *aphthes* ſont eſſentielles ou ſymptômatiques. Dans le premier cas, elles ſe montrent ſeules, & l'animal malade n'eſt affecté que des ſymptômes qui les accompagnent ordinairement, tels que le dégoût, la ceſſation de la rumination, la difficulté de la déglutition, la triſteſſe, l'épanchement de la bave par la bouche, la chaleur de cette

partie, la fétidité de l'haleine, & un amaigriſſement aſſez prompt; quelquefois alors, elles prennent un caractere épizootique & contagieux (1). Il paroît que pendant l'année 1763, & au commencement de 1764, les *aphthes* formerent le caractere eſſentiel de l'épizootie qui régna ſur les chevaux & ſur les bêtes à cornes, dans preſque toute la France, & principalement à Paris, où *Lafoſſe* l'obſerva parmi les chevaux, dont elle fit périr pluſieurs (2).

Sagar décrivit, avec beaucoup d'exactitude, une pareille épizootie qui ſe manifeſta en 1764, dans le cercle d'Iglaw en Moravie (3). Elle attaqua généralement tous les beſtiaux. C'étoit une maladie très-contagieuſe qui ſe communiquoit même aux hommes. Elle s'annonçoit d'abord par la

(1) Ce qui tendroit à prouver la contagion des *aphthes*, c'eſt que quelquefois on en remarque aux mammelles de la jument & de la vache, dont le poulain ou le veau en ſont affectés.

(2) *Dictionnaire raiſonné d'hippiatrique, cavalerie, manége & marechalerie*, au mot *aphthes*.

(3) *Joa. Bap. Mich.* Sagar, *circuli Iglavienſis in Moravia phyſici libellus de aphthis pecorinis anni* MDCCLXIV. *Cum appendici de morbis pecorum in hâc provinciâ tam frequentibus, eorundemque cauſſis, & medelis præſervatoriis. Impenſis Joannis Pauli Kraus, bibliopolæ viennenſis.* M. DCC. LXV. petit in-8°. de 63 pages.

triſteſſe & la chaleur du corps ; les yeux étoient plus ou moins rouges : l'intérieur de la bouche offroit une couleur d'un rouge plus vif que dans l'état naturel ; l'haleine étoit échauffée : les animaux étoient dégoûtés des alimens & de la boiſſon ; l'urine étoit au commencement colorée. Tous les ſymptômes croiſſoient inſenſiblement ; le ſecond, le troiſieme, ou le quatrieme jour, il ſurvenoit des *aphthes* dans la bouche, le gosier & le nez, qui rendoient la déglutition ſi difficile, que les animaux malades pouvoient à peine avaler les ſubſtances liquides, ce qui les réduiſoit bientôt à une maigreur extrême. Ces *aphthes* étoient ſi multipliées, que ſouvent elles occupoient toute la face interne de la bouche & du goſier. Leur figure approchoit de celle d'une demi-ſphere, quelquefois d'un polygone : leur grandeur varioit ; les unes étoient grandes comme un grain de froment, les autres, comme un grain de millet, & d'autres comme un pois. Elles contenoient une humeur ordinairement tranſparente, rarement opaque ou rougeâtre, & jamais livide ou noirâtre. Vers le ſeptieme jour, les *aphthes* tomboient en croûtes ; mais lorſque la maladie étoit dangereuſe, les croûtes tomboient ou plutôt ou plus tard. Il faut obſerver que le jour même où les *aphthes* commençoient à ſe diſſiper, il ſe formoit

des dépôts ſur les talons ; les ſymptômes diminuoient conſidérablement & ſenſiblement ; la fievre diſparoiſſoit, l'appétit & les forces revenoient peu-à-peu. Auſſitôt qu'on approchoit du feu le lait des vaches malades, il ſe tournoit en beurre & en fromage ; il n'avoit point ſa douceur & ſa conſiſtance naturelle, & il produiſoit des *aphthes* aux animaux qui s'en nourriſſoient, ſans en excepter l'homme.

Les bœufs furent les premiers attaqués ; mais parmi les plus vigoureux & les taureaux, à peine en mourut-il deux ; quelques-uns perdirent leurs ongles. Les brebis furent plus affligées que les bœufs ; preſque toutes perdirent leurs ongles ; du reſte, il en périt très-peu. Les chévres éprouverent la même maladie, ſans rien offrir de particulier. Les porcs furent, de tous les animaux, les plus malades, & il en mourut pluſieurs. Il eſt vraiſemblable que l'excès de l'embonpoint en fut la cauſe. La plupart de ceux qui en réchapperent perdirent auſſi leurs ongles. Les hommes qui furent attaqués de cette maladie éprouverent une difficulté, & quelquefois une impoſſibilité d'avaler, une chaleur & une ardeur conſidérable dans la gorge.

Sagar n'attribua point cette épizootie, à une éclipſe de ſoleil, comme on pourroit le croire d'après

l'extrait que *Vitet* a donné de ſon ouvrage & que *Paulet* a copié (1) ; il l'attribua au contraire & avec bien plus de fondement à l'intempérie de l'air, & à la rouille qui dans l'automne de 1763, altéra les plantes, dont ſe nourrirent les beſtiaux (3).

Baraillon, médecin, a obſervé auſſi les *aphthes* dans la ci-devant généralité de Moulins. Elles régnerent épizootiquement en 1776, & en 1785, en divers cantons de cette généralité. C'étoit tantôt de petites véſicules, rouges à leur bâſe, ainſi

(1) *Médecine vétérinaire*, tome III, *analyſe des auteurs*, page 197. — *Recherches hiſtoriques & phyſiques ſur les maladies épizootiques*, tome I. page 401,

J'ai fait la même faute dans le *Dictionnaire de médecine de l'Encyclopédie méthodique*, au mot *aphthes ;* je n'avois pas l'ouvrage de *Sagar* ſous les yeux. On tombera toujours dans cet inconvénient, lorſqu'on ne pourra point conſulter les originaux, & qu'on ſera forcé d'avoir recours à des copiſtes.

Vitet & *Paulet* ont, ſucceſſivement auſſi, eſtropié le nom de l'auteur & le format de ſon ouvrage.

(3) .... *Quamvis cum ſcriptoribus magnæ authoritatis, mihi videar poſſe concludere, quod eclipſes magnam mutationem in corporibus ſublunaribus cauſſent ; hanc tamen eclipſin aphtharum, de quibus ago, palmariam fuiſſe cauſſam adduci non poſſum, ut credam.*

Nam ſæpius eclipſes ſolis patimur abſque damno præter eclipſes, deinde cauſſas obſcuras aſſignare nefas, donec claras obvias habemus. Sagar, pag. 22.

qu'on

qu'on le voyoit dans l'été de 1785 ; quelquefois des boutons enflammés ; le plus ſouvent des taillades, des coupures, des gerçures, ainſi qu'on l'a obſervé dans le cours de l'hyver de 1786, dans la paroiſſe de Vouroux, ſubdélégation de Varennes ; un ulcère, enfin, qui occupoit la ſurface de la langue ; celle-ci tomboit aux animaux qui n'étoient pas ſecourus, & ils périſſoient dans peu. Les débris de la nourriture en s'engageant dans l'ulcère, en accéleroient encore les progrès. Il eſt des perſonnes qui prétendent que ces *aphthes* ſont toujours précédées d'une ſorte d'ampoule, mais *Baraillon* dit s'être aſſuré du contraire (1).

Les *aphthes* ſe montrent ſouvent à la ſuite des maladies inflammatoires, putrides & peſtilentielles ; elles accompagnent preſque toutes les épizooties de ce genre ; on les rencontre ſouvent dans le farcin, dans la gourme maligne : je les ai vus tellement multipliées dans ces cas, l'engorgement & l'inflammation portés à un ſi haut dégré, que l'animal eſt mort aſſez promp-

(1) *Inſtruction ſur les maladies épizootiques les plus familieres à la généralité de Moulins, ſur leurs préſervatifs, & ſur le traitement le plus convenable à chacune d'elle. A Moulins, de l'Imprimerie de C. J. Pavy. M. DCC. LXXXVII.* in-4o. page 10, n°. 24.

tement, ayant toutes les parties de l'arriere-bouche, de la trachée-artere, & des arrieres-narines engorgées, au point de ne permettre qu'à peine le paſſage de l'air, & ces parties entierement gangrénées. *Lafoſſe* les a obſervées auſſi dans une dyſenterie épizootique qui régna ſur quelques vaches à Paris en 1771, & qui cauſa la mort de pluſieurs. Dans celles qu'il ouvrit, il trouva toutes les parties de la bouche, du larynx, de la trachée-artere, &c., couvertes d'*aphthes*; les inteſtins ſphacélés & remplis de liquide, qui étoit la matiere des déjections dyſentériques; il obſerve, à cet égard, que les *aphthes* occaſionnent preſque toujours la dyſentérie, ou au moins la diarrhée; il a remarqué encore dans les chevaux, que ces ulcères ſont quelquefois ſi multipliés dans l'arriere-bouche, qu'ils gagnent les foſſes nazales, s'étendent ſur la membrane pituitaire, & produiſent la morve; qu'on en rencontre toujours dans la phthiſie confirmée & que quelquefois les mauvaiſes digeſtions & la ſabure de l'eſtomac les font naître (1); mais dans tous ces cas, aux ſymptômes particuliers aux *aphthes*, ſe joignent toujours ceux propres à faire connoître la maladie eſſentielle. *Vitet* prétend que lorſque ces ulcères viennent à la ſuite

(1) *Dictionnaire d'hippiatrique*, loc. cit.

d'une maladie inflammatoire; ils ſont toujours de bon augure (1).

Les jeunes animaux comme les poulains & les veaux qui ſortent de têter, ſont aſſez ſujets aux *aphthes* à cette époque, & cette maladie paroît être chez eux l'effet du changement de nourriture ; elle a alors beaucoup de reſſemblance avec les *achores*, ou *croutes de lait*, qu'elle accompagne quelquefois, mais elle guérit plus promptement. Elle ſe montre ordinairement au printems, & après que les animaux ont brouté les premieres herbes.

Il eſt important, au ſurplus, de ne pas confondre, comme l'on fait pluſieurs auteurs vétérinaires modernes, les *aphthes* avec les abcès qui ſe forment quelquefois dans la bouche, & autour des gencives, ni avec le *chancre* proprement dit, qui affecte la langue, qui en occaſionne quelquefois la chûte, & qui eſt preſque toujours mortel, s'il n'eſt pas traité convenablement & à tems. Ce *chancre* eſt un véritable *charbon* ſouvent épizootique, connu ſous le nom de *gloſſantrax* (2); peut-être même les épizooties de 1731, 1761, 1763, & quelques autres de cette nature, appar-

(1) *Médecine vétérinaire*, tome II, page 505.

(2) *Traité du charbon ou anthrax. Par Chabert*, édit. de 1790, art. XIII, page 20 & ſuivantes.

tiennent elles à cette maladie & non aux *aphthes* qui ne ſont qu'accidentellement mortelles, c'eſt-à-dire, comme je l'ai déjà obſervé, lorſque, par leur multiplicité, par l'âcreté de l'humeur qui les occaſionne, par l'irritabilité des animaux qu'elles affectent, l'inflammation eſt portée à un dégré ſi violent, que la ſuffocation & la gangréne ſe manifeſtent promptement.

Hieroclès parmi les vétérinaires Grecs, s'eſt occupé aſſez au long des *aphthes* (1); *Ruel*, *Maſſé*, *Jourdain*, *Liger* (2) & d'autres auteurs François nous ont tranſmis ce qu'il en a dit, ou en ont parlé dans leurs ouvrages ſous le nom d'*alcola*. Parmi les Italiens *Ruini*, & *Francini* ſon neveu & ſon traducteur, ſont auſſi entrés dans beaucoup de détails à ce ſujet. Ils diſtinguent trois eſpeces d'*aphthes*; la premiere n'eſt qu'une inflammation de toute la bouche, ils l'appellent *aphthes ſans ulcères*; ils placent dans la ſeconde les *aphthes ulcérées*, & dans la troiſieme les *aphthes rongeantes*

(1) *Veterinariæ medicinæ, libri duo, græcè. Baſilæ*, 1537. in-4°. page 174.

(2) *Veterinariæ medicinæ, libri II.* 1530. in-fol. fol. 65, verſo. — *L'art vétérinaire ou grande maréchalerie, &c.* 1563. in-4°. fol. 92. — *La vraye cognoiſſance du cheval, &c.* 1647. in-fol. pag. 89. — *La connoiſſance parfaite des chevaux.* 1711. in-8°. page 168. &c.

ou *ſerpigineuſes* (1) ; il eſt aiſé de voir que les deux premieres eſpeces n'en forment qu'une ſeule, & la différence ne conſiſte que dans l'état plus ou moins avancé de la maladie.

D'après tout ce qui précede, ne doit on pas être étonné de lire dans le *dictionnaire d'hippiatrique de Lafoſſe*, au mot *aphthes*, qu'il ne connoît aucun auteur qui ait parlé de cette maladie dans les chevaux, & qu'il n'a jamais vu aucun médecin vétérinaire qui l'ait traitée, quoiqu'elle ſoit fort commune dans ces animaux, & ſouvent mortelle.

Traitement des aphthes.

Le traitement des *aphthes* doit être dirigé d'après leur caractere & leurs progrès. Il s'agit dans cette maladie, d'adoucir & de dénaturer l'humeur qui l'occaſionne, de la fixer dans le lieu où elle s'eſt dépoſée, de faciliter ſon évacuation, & la cicatriſation des ulcères qu'elle à fait naître; d'empêcher les mauvais effets qui pourroient réſulter de ſa réſorbtion dans la maſſe, ſoit par la déglutition, ſoit par la voie ordinaire de l'abſorbtion ; enfin d'évacuer celle qui auroit pû y être reportée, ou qui auroit échappé à l'action des remedes.

Dès qu'on s'appercevra qu'un animal à la bouche

(1) *Dell infirmita del cavallo di C. Ruini.* 1598. in-fol. p. 144. — *Hippiatrique de Francini.* 1607. in-4°. p. 203.

affectée d'*aphthes*, on le mettra à la diete blanche; ſi elles ſont d'un caractere bénin, on fera fondre du ſel marin dans ſa boiſſon, & on lui fera des injections fréquentes dans la bouche, avec la décoction de guimauve ou d'orge miellée, à laquelle on ſubſtituera, à meſure que l'inflammation diminuera, celle de ronce, d'aigremoine, de troëſne, ou de quelques autres plantes déterſives, dans l'eau ferrée, on y ajoutera l'oximel & on laiſſera avaler à l'animal tout ce qu'il voudra de ces gargariſmes; ſi l'inflammation & l'engorgement étoient conſidérables, on débuteroit par une ou deux ſaignées. Sur la fin de la maladie, on pourra ſaupoudrer, comme le recommande *Hieroclès*, les endroits ulcérés avec la poudre d'écorce ou de fruits de grenadier, ou avec celle de feuilles d'olivier ſéches; & lotionner avec le vin, le collyre de Lanfranc, ou l'huile de myrrhe; il ſera bon, dans ce cas, de tenir la bouche de l'animal ouverte avec le pas-d'âne pendant quelques inſtans, pour qu'il n'avale pas ces ſubſtances.

Si l'on eſt dans la ſaiſon des plantes fraîches, acides ou âcres, comme l'oſeille, l'alléluia, le cochléaria, les creſſons, les raves, les navets, &c.; on en fera manger aux beſtiaux; on leur gargariſera ſouvent la bouche avec le jus; & ſi on ne

peut s'en procurer, on y ſubſtituera l'oximel ou le vinaigre dans la boiſſon, juſqu'à agréable acidité. On recommande encore le remede ſuivant: pilez de la grande chélidonie avec du ſel, du verjus & trois ou quatre gouſſes d'ail; lavez-en la bouche des animaux, pluſieurs fois par jour.

L'effet de ces remedes ſur les *aphthes* eſt de diminuer l'inflammation, de les reſſerrer, d'exprimer, pour ainſi dire, l'humeur qui les forme, en donnant de l'action aux vaiſſeaux, & d'en faciliter ainſi le dégorgement & la guériſon.

Lorſque ces ulcères ſont ſuperficiels & dûs aux mauvaiſes digeſtions, ils s'évanouiſſent aiſément, en lavant ſouvent la bouche avec un mélange d'ail & de vinaigre, ou en y tenant un billot des mêmes ſubſtances auxquelles on ajoute l'aſſafœtida, & par l'uſage interne des ſtomachiques purgatifs, tels que l'aloès, qu'on donne à petite doſe, tous les matins, dans le miel. Il faut, au reſte, éviter les purgatifs dans le commencement de cette maladie, quelque bénigne qu'elle paroiſſe, leur effet a ſouvent été ſuivi d'une deſſication très-prompte des *aphthes*, & d'une déliteſcence mortelle; ils ne doivent être employés que ſur la fin.

Si les *aphthes* ſont multipliées, malignes, ſi elles ſe montrent épizootiquement, il faut avoir recours à des ſubſtances plus actives; la ſaignée,

dans ce cas, pourroit être funeſte, en jettant les parties dans une atonie gangréneuſe, à laquelle elles ne ſont ſouvent que trop diſpoſées. Il faudra ouvrir les véſicules, ratiſſer, pluſieurs fois par jour, les ulcères, avec un inſtrument quelconque, juſqu'à les faire ſaigner; les frotter ſouvent & même rudement avec de fort vinaigre, dans lequel on aura mêlé de l'ail pilé, du poivre, du gingembre & du ſel ammoniac, ou dans lequel on aura fait infuſer des plantes fortes, comme la rhue, la ſabine, l'abſynthe, &c. Quand il ne ſaigneront plus, on les touchera avec le vitriol bleu, ou ce qui vaut mieux encore, avec l'acide vitriolique, comme dans le *gloſſantrax*, & on les traitera abſolument de même (1). On donnera intérieurement les ſubſtances propres à s'oppoſer aux effets de la putridité, & à pouſſer du centre à la circonférence. Le quinquina dans le vin ou dans le vinaigre, pourroit ſeul remplir cette double indication, ſi ſon prix trop haut, ne le mettoit ſouvent hors de la portée des facultés de la plupart des propriétaires, ſur-tout pour les grands animaux; on y ſubſtitue la thériaque, l'orviétan, les gommes-réſines, les poudres de gentiane, d'aunée, des plantes aromatiques, &c.,

(1) *Traité du charbon*, déjà cité, art. XL, page 68.

qu'on délaye, ou qu'on fait infuſer dans le vin. On continue ce traitement juſqu'à la chûte des eſcharres, après quoi on emploie les gargariſmes de vin miellé, juſqu'à la cicatriſation des ulcères. On termine la cure par un purgatif. Si la maladie a un caractere épizootique & contagieux, on mettra en uſage tous les moyens de précautions indiqués dans ces cas.

Dans l'épizootie décrite par *Sagar*, pluſieurs maréchaux n'adminiſtrerent aucun remede, parce qu'ils avoient obſervé que la maladie n'étoit pas mortelle. Certains laboureurs, inquiets de voir leurs beſtiaux malades, ſuivirent les conſeils des bonnes-femmes. Les uns donnerent de la thériaque délayée dans du vinaigre, les autres du vitriol de mars en ſolution dans l'eau; ceux-ci, des remedes échauffans, tels que l'aſſafœtida, le caſtoreum, &c.; ceux-là, de l'alun; les médicamens aſtringens & échauffans ne ſervirent qu'à accroître les *aphthes*. Le remede qui réuſſit le mieux fut le miel mêlé avec un peu de nitre. La décoction de raves avec un peu de ſel fut encore d'un grand ſecours. Les taureaux & les bœufs ſanguins reſſentirent de bons effets de la ſaignée à la jugulaire (1).

(1) *Sagar*, chap. III. page 30 & 31.

Preſque tous les auteurs recommandent d'employer une cuillere ou une piece d'argent pour gratter les *aphthes* ; mais la nature du métal n'eſt d'aucune importance pour cet objet. Cette idée tenoit ſans doute à celle que l'on avoit de la bénignité des métaux parfaits, & ſi on n'a pas oſé recommander l'or, c'eſt qu'on ſavoit qu'il n'étoit pas commun dans les campagnes, où regnent le plus ſouvent ces ſortes de maladies.

Lorſque les *aphthes* ne ſont que ſymptômatiques, elles diſparoiſſent avec, ou peu après la maladie qu'elles accompagnoient. Leur diſparition (à moins qu'elle ne ſe manifeſte ſubitement, comme il arrive dans les métaſtaſes), annonce même la guériſon. Elles exigent rarement, dans ce cas, un traitement particulier ; ſi elles réſiſtoient à celui employé pour combattre la maladie eſſentielle, on auroit recours aux moyens que j'ai indiqué, & qui paroîtroient les plus appropriés à leur caractere.

Tout ce que j'ai dit des *aphthes* doit faire ſentir combien il eſt eſſentiel d'examiner ſouvent la bouche des animaux, dans toutes les maladies, & ſur-tout dans les cas d'épizooties.

DU FOURCHET

Dans les bêtes à cornes.

PAR LE C. CHABERT.

DANS le nombre des maladies propres à certaines eſpeces d'animaux, il en eſt qui ſont dues à une conformation qui leur eſt particuliere ; telle eſt une tumeur douloureuſe & inflammatoire qui affecte la partie inférieure des jambes du mouton, & à laquelle on donne le nom de *fourchet*. Elle eſt encore connue, en différens lieux, ſous la dénomination de *crapaud*, de *crapaudau* ou *crapaud-d'eau*, de *mal-de-pied*, de *piétain*, de *piété*, *&c.* Nous lui conſerverons celle de *fourchet*, parce qu'elle déſigne la partie de la jambe où ſe trouve le ſiege du mal.

Il n'attaque quelquefois qu'une ou deux extrêmités, d'autres fois, il les affecte toutes.

La tumeur qui conſtitue cette maladie dégénere en abcès & en ulcère ; elle occaſionne la chûte du ſabot, la fievre, le dépériſſement & la mort.

Tous les quadrupedes ſont ſujets à des dépôts, à des ulcères de toute eſpece dans les parties qui

avoiſinent le pied, comme par-tout ailleurs; mais la tuméfaction qui conſtitue le *fourchet*, n'affecte que le mouton, parce qu'il eſt le ſeul des animaux domeſtiques qui ſoit pourvu à la naiſſance de la diviſion de ſes paturons, de ſes couronnes & de ſes pieds, d'une cavité ou eſpèce de ſinus tortueux dont l'entrée eſt infiniment plus étroite que le fond.

Cette entrée s'obſerve extérieurement à la partie antérieure & inférieure de la gouttiere verticale que forme la peau dans le lieu où elle recouvre les deux os du paturon; elle eſt très-étroite & bordée par une aréole ou cercle blanchâtre, qui en diminue l'étendue. Elle laiſſe ſortir un petit faiſceau de poils que l'on retire aſſez facilement.

Le ſinus qui répond à cette ouverture, n'eſt point rectiligne : ſa direction eſt d'abord horiſontale, dans un trajet de cinq ou ſix lignes, après quoi, elle change & devient perpendiculaire, en ſe contournant de haut en bas, & enſuite de devant en arriere, enſorte qu'elle décrit un crochet dont le contour eſt haut & rapide.

Ce ſinus eſt formé par un prolongement de la peau, qui n'eſt point perforée comme elle paroît l'être au premier aſpect, mais ſeulement réfléchie & enfoncée entre les paturons dans le lieu où elle forme ce ſinus. Il eſt garni intérieure-

ment de poils très-fins & très-courts, & il eſt criblé d'une infinité d'orifices qui répondent à un corps glanduleux, dans lequel ce ſinus eſt logé.

Ces orifices verſent lentement & ſans ceſſe dans l'intérieur de cette poche, une humeur ſébacée, griſâtre & d'une odeur très-pénétrante (1).

Examinée extérieurement, après que l'un des os du paturon a été enlevé, cette poche eſt très-ample dans ſon fond, comparé avec les dimenſions de ſon col & de ſon entrée; elle eſt enveloppée médiatement de beaucoup de graiſſe, & immédiatement du corps glanduleux dont nous avons parlé, & qui fournit l'humeur qui ſe filtre dans ſon intérieur. Cette poche reçoit, au reſte, quantité de vaiſſeaux artériels & veineux, qui forment un lacis ſur ſa ſurface, ainſi qu'un nombre très-conſidérable de nerfs qui, ſe réuniſſant, lui ſervent, en quelque ſorte, de gaîne.

Il réſulte de cette deſcription, que cette partie eſt un véritable organe particulier au mouton, & deſtiné à l'élaboration & à la filtration d'un ſuc

(1) L'humeur que cette poche contient, exhale une odeur ſi forte, que l'ébullition, & la cuiſſon même, ne peuvent la dégager entierement; il ne ſeroit pas poſſible d'employer en cuiſine les pieds de moutons, ſi l'on n'avoit le ſoin d'en enlever, avant de les faire cuire, la poche dont il eſt ici queſtion.

propre à lubréfier l'ongle & ſes parties adjacentes ; à en entretenir la ſoupleſſe & la flexibilité ; à former enfin un émonctoire de la même nature que ceux qu'on apperçoit ſous le grand angle de l'œil, aux ars, à la face interne & ſupérieure des cuiſſes, & ſous le ventre : on ne peut douter que, comme eux, il ne ſerve à ſéparer du ſang l'humeur onctueuſe & épaiſſe qui s'y trouve en grande quantité, ſpécialement dans le mouton.

Quelques précautions qu'ait priſe la nature ; pour la conſervation de cet organe, il n'eſt cependant pas à l'abri des accidens ; il peut être, & il eſt effectivement affecté, ou ſymptomatiquement, ou eſſentiellement.

Dans le premier cas, tous les autres filtres de même nature le ſont auſſi ; c'eſt ce qui arrive dans les maladies graves, aiguës, ou chroniques. Dans les premieres, ils ſont deſſéchés, & l'humeur qu'ils fourniſſent eſt inodore, elle ſe montre ſous la forme de pouſſiere. Dans les ſecondes, ils ſont relâchés, bourſouflés, & l'humeur qu'ils rendent a peu de conſiſtance ; elle eſt en partie diſſoute, & quelquefois fort âcre. La premiere de ces opérations prouve le défaut de filtration & d'excrétion de l'humeur qu'ils fourniſſent dans l'état de ſanté, & la ſeconde indique le relâchement & la foibleſſe des ſolides, ainſi que le peu de conſiſtance des fluides.

Lorſque cet organe eſt affecté eſſentiellement, c'eſt en lui que réſide tout le mal ; c'eſt alors que le *fourchet* a lieu : il s'annonce par la chaleur & la douleur de la partie ; quelques jours après, elle enfle & groſſit ; cette tuméfaction continue d'augmenter ; elle s'étend bientôt ſur tout le bas de l'extrêmité, & ſe prolonge ſouvent le long des canons juſqu'aux genoux, ou juſqu'aux jarrets. L'animal boîte tout bas ; il ne ſe ſert point de la jambe malade ; ſi le mal eſt fixé ſur les extrêmités antérieures, il ſe tient ſur les genoux ; s'il occupe les extrêmités poſtérieures, il reſte couché, ſoufre beaucoup, ſur-tout ſi les deux membres ſont affectés en même temps, ce qui arrive ſouvent. Le mal eſt bien moins grave, lorſqu'il n'attaque qu'un pied ; l'animal, dans ce cas, va ſur trois jambes aſſez facilement. Lorſqu'il y a pluſieurs jambes d'affectées, la bête dépérit promptement ; la fievre, la ſoif, le battement de flanc ſurviennent ; le mouton ne peut ſuivre le troupeau ; pluſieurs parties de ſon corps, & ſpécialement les articulations des boulets, des genoux, des jarrets, & les hanches, ſe tuméfient, s'ulcérent & ſuppurent ; les mouches dépoſent dans ces ulcères, comme dans celui du *fourchet*, une quantité conſidérable de ſemences vermineuſes qui ſe manifeſtent d'autant plus fortement, que

l'animal prend moins d'exercice, & ces insectes paroissent d'autant plus vivans, que l'animal est plus affoibli.

L'ulcère du *fourchet* ayant fait des progrès, la suppuration gagne les parties déclivès; elle pénetre sous l'ongle, & elle occasionne la chûte des sabots; l'animal tombe dans l'émaciation, & succombe bientôt.

Tels sont l'ordre & la marche de cette maladie abandonnée à elle même; mais il est rare que les propriétaires de troupeaux lui laissent faire tant de progrès; ils les arrêtent, en envoyant l'animal malade à la boucherie. La viande n'a pas à beaucoup près, les mêmes qualités que celle d'un animal sain; elle n'est pas dangereuse, mais elle n'est ni tendre, ni succulente.

Cette maladie paroît affecter de préférence les animaux les plus gras & les plus pesans. Elle se manifeste dans toutes les saisons, mais le plus souvent pendant les grandes chaleurs; rarement avant la tonte.

Les moutons des départemens méridionaux y sont plus exposés que ceux des départemens septentrionaux, & l'on observe, en général, qu'elle est d'autant plus fréquente, que les terreins sur lesquels pâturent les troupeaux, sont plus durs, plus arides, plus secs & plus échauffés par le soleil :

ſoleil : ce qui prouve que la cauſe principale de cette maladie eſt due à la chaleur & à la fatigue qu'éprouvent les pieds de ces animaux. Ces cauſes donnent lieu à la raréfaction des humeurs, à leur ſéjour dans la partie, à la décompoſition de l'humeur ſébacée contenue dans le ſinus que nous avons décrit, à l'ulcération des parties qui le compoſent & qui l'entourent ; enfin, à la ſuppuration de toutes les parties du pied, à la chûte des ſabots & aux autres déſordres dont nous avons précédemment parlé.

Le *fourchet* eſt, au reſte, enzootique dans certaines communes de France ; telles ſont celles qui bordent la Gironde, ainſi que celles qui ſont ſituées dans le Bas-Médoc, ſur le bord de la mer, dans les Pyrénées, &c.

La multitude des animaux qui en ſont quelquefois attaqués, l'a fait regarder comme épizootique & même comme contagieux dans quelques circonſtances. Quoiqu'il en ſoit, nous voyons dans cette maladie trois périodes ou trois tems bien diſtincts : le premier s'annonce par l'inflammation générale des parties affectées ; le ſecond par l'ulcération des parties qui environnent le ſinus ; & le troiſieme par la ſuppuration de ces mêmes parties & de la chair cannelée qui unit la paroi compoſant le ſabot, à l'os du pied.

Traitement du fourchet.

Dans le premier période, il faut avoir recours à la ſaignée locale. Elle ſe pratique en faiſant quelques ſcarifications dans toute l'épaiſſeur de la peau des couronnes, & aux bains d'eau de riviere, ou autre, la plus pure & la plus fraîche poſſible, dans laquelle on laiſſe l'animal juſqu'aux genoux & juſqu'aux jarrets pendant une heure. A la ſortie du bain on enveloppe le pied ou les pieds malades avec de la ſuie de cheminée, paſſée au tamis & liée avec une quantité ſuffiſante de vinaigre.

Si l'inflammation eſt plus forte, on ſaignera encore le mouton à la jugulaire. On lui donnera pour breuvage & pour lavement de l'eau légerement vinaigrée; on continuera les bains & les cataplaſmes juſqu'à parfaite guériſon. Elle a ordinairement lieu, le mal étant pris dans ſa naiſſance, le ſecond ou le troiſieme jour.

Dans le ſecond période, il faut en venir néceſſairement à l'extirpation des parois du ſinus, ainſi que du corps glanduleux qui l'entoure.

Pour cet effet, on inciſera la peau ſur le ſinus, ſuivant le ſens de la diviſion des ſabots; on ſéparera cette même peau de chaque côté des parois extérieures de ce ſinus; on les traverſera par une aiguille enfilée; on ſaiſira, de la main gauche, les extrêmités du fil, on agira avec le ſcalpel

dont la main droite ſera armée, on diſſéquera le corps glanduleux, & on employera l'une & l'autre main pour l'enlever & l'extraire avec le ſinus.

L'opération faite, on laiſſera ſaigner dans un ſeau d'eau fraîche, pendant cinq ou ſix minutes, la partie opérée. On retirera le pied de l'eau; on le panſera avec des plumaceaux gradués, imbibés d'eau-de-vie; on enveloppera tout le bas de l'extrêmité de plumaceaux imbibés d'eau ſalée & vinaigrée; on aura ſoin que les ſabots ſoient ſéparés par quelques-uns de ces plumaceaux; on enveloppera le tout d'un linge, qu'on fixera par quelques points de ſuture. Cette ſuture vaut infiniment mieux que les cordes & autres ligatures dont on ſe ſert quelquefois, & qui ſerrent & étranglent la partie, au point de donner lieu à la gangréne & à la mort.

Les panſemens ſubſéquens ſeront les mêmes que ceux-ci; ils auront lieu tous les jours, & le malade ſera bientôt guéri.

Dans le troiſieme période, enfin, il faut, outre l'opération précédente, procéder à l'enlévement de la partie du ſabot ou des ſabots qui ſe trouve détachée de l'os du pied.

Rien n'eſt plus ſimple que cette opération. On enleve la ſole; la partie de la paroi qui eſt déſunie, eſt très-viſible alors; on fait breche, avec

le biſtouri, ſur cette partie ; on agrandit cette breche, ayant ſoin de ne point offenſer l'os du pied, juſqu'à ce qu'on trouve la paroi bien ſaine; on l'enleve en entier, ſi cela eſt néceſſaire, parce qu'il eſt de fait que toute partie de l'ongle, une fois ſéparée par le pus, ne ſe réunit jamais.

L'opération faite, on laiſſe ſaigner & on panſe comme dans le cas précédent. Toutes ces opérations, qui, au reſte, ſont indiſpenſables, ne ſont pas difficiles. Il n'y a pas de berger intelligent qui ne puiſſe les pratiquer auſſitôt qu'il les aura vu faire une fois. D'ailleurs, il eſt facile aux uns & aux autres de s'exercer d'avance ſur les pieds de moutons qu'ils pourront ſe procurer à la boucherie, ou ſur ceux de ces animaux que la mort leur enlévera, ce qui n'eſt rien moins que rare, lorſque le troupeau eſt un peu nombreux.

Il eſt, au ſurplus, inutile de prévenir ici que l'animal qui ſera affecté du *fourchet*, & qui aura ſubi une opération, doit être laiſſé à la bergerie, y être nourri ſobrement, & abreuvé d'eau pure ; mais nous croyons qu'il eſt indiſpenſable de lui donner au plutôt les lavemens & les breuvages d'eau tiéde vinaigrée preſcrits plus haut, & même de les multiplier, dans la journée, pour ceux des animaux affectés qui paroîtront éprouver une douleur violente.

DES AMULETTES.

Conſidérés eu égard aux animaux domeſtiques (1).

PAR LE C. HUZARD.

LES *amulettes* ſont autant & peut-être plus fréquemment employés pour conſerver les animaux, les préſerver de maladies & les en guérir, que pour l'homme; & le peuple des villes eſt, à cet égard, auſſi ignorant & auſſi crédule que celui des campagnes.

Si ces moyens, imaginés par l'intérêt, entretenus par la ſuperſtition, & prônés par le charlataniſme & par la mauvaiſe foi, n'étoient qu'illuſoires & inutiles, leur emploi n'entraîneroit aucun danger; mais la ſécurité dans laquelle ils laiſſent, devient ſouvent funeſte à la fortune des propriétaires, que les pertes n'éclairent point, & qui aiment mieux croire avoir manqué à quelques-unes des formalités preſcrites dans l'emploi de l'*amulette*, qu'à la

(1) Ce morceau, deſtiné pour le *Dictionnaire de médecine de l'Encyclopédie méthodique*, a été compoſé dans le commencement de la révolution; j'ai cru ne devoir faire aucun changement au fond; ſi les préjugés ſe détruiſent en France, ils ſubſiſtent encore dans une grande partie de l'Europe, & les vérités ſont de tous les pays comme de tous les tems.

faillibilité du moyen. C'eſt ſurtout dans les maladies déſaſtreuſes qui affligent quelquefois le bétail; c'eſt dans ces épizooties contagieuſes, dans la morve, dans le farcin, que les *amulettes* ſont plus fréquemment employés, & qu'ils contribuent, par l'eſpece d'inſouciance, & par la tranquillité funeſte que leur uſage inſpire aux cultivateurs, à répandre & à perpétuer la contagion. On ſent combien il eſt eſſentiel que la philoſophie vienne, dans ce cas, comme dans une foule d'autres, éclairer les habitans des campagnes, & diriger des principes de liberté qui tendroient évidemment à la ruine des propriétaires & de la République.

Les *amulettes* peuvent, dans la médecine des animaux, ſe diviſer en trois claſſes : les *profanes*, les *ſurnaturels* & les *ſacrés*.

Des amulettes profanes ou médicamenteux.

Ces *amulettes* ſont les moins nombreux, ceux qui inſpirent le moins de confiance, quoique cependant ils ſoient peut-être les plus efficaces. Ils conſiſtent dans l'emploi immédiat de quelques moyens méchaniques, & dans celui médiat de pluſieurs médicamens ſalins ou aromatiques, pour la guériſon de pluſieurs maladies. Dans la fourbure, par exemple, on met des manchettes de paille aux quatre jambes, pour empêcher, dit-on,

le mal de deſcendre ſur les pieds. Dans le vertigo, on applique des ſachets de ſel très-ſec, ou de cendres ſur les reins; dans les coliques on ſerre auſſi la queue avec un lien de paille; dans l'avertin des moutons, on ſuſpendoit les ſachets d'Arnoud aux cornes; pour le farcin, il faut renfermer les fleurs, les feuilles, les racines de diverſes plantes, des poudres, des ſels, du mercure coulant, de l'antimoine, dans de petits ſacs, dans des boîtes, dans des tubes de verre, & les ſuſpendre au cou, à la queue, à la criniere des animaux, dans leurs oreilles, & à leurs licols. Si toutes les formalités ont été bien obſervées; ſi on a exclu les femmes de ces opérations, à de certaines époques; ſi l'application en a été faite par des vierges, ou ſi l'opérateur eſt pur; enfin, ſi la conjonction des planetes, ou quelques autres obſtacles, qu'on ne manque pas de trouver au beſoin, ne s'oppoſent pas à l'effet de l'*amulette*, on peut être certain que le mal n'aura aucune ſuite. Pour préſerver & guérir les maladies des yeux, les uns ſuſpendent certaines ſubſtances dans les écuries, les autres, des bouteilles vides & débouchées, autour & dans leſquelles doit ſe raſſembler l'humeur, qui, ſans ces précautions, ſe jetteroit ſur l'organe. Dans d'autres maladies, ils placent d'autres animaux, des inſectes, des rep-

tiles dans les écuries & dans les étables où ſont les animaux malades ; l'araignée elle-même, qui eſt regardée comme un poiſon, & qui néanmoins dit-on, aſainit les lieux où elle ſe trouve, eſt bien réellement un *amulette*. Ne met-on pas habituellement encore des colliers de liége aux chiennes & aux chates pour faire paſſer leur lait? Et de nos jours & ſous nos yeux, n'a-t-on pas auſſi magnétiſé les animaux? n'a-t-on pas prétendu que cet *amulette* guériſſoit le farcin, la morve, le vertigo? n'a-t-on pas cru avoir fait dormir des chevaux, tandis que cet effet n'avoit réellement lieu que ſur les ſpectateurs, &c. &c.?

Des amulettes ſurnaturels, ou occultes.

Si on examine les *amulettes* ſurnaturels, on verra bientôt qu'ils ne ſont, comme quelques-uns des précédens, que des moyens méchaniques auxquels il plaît à ceux qui les mettent en uſage, & à ceux qui en requierent l'emploi, d'attribuer des qualités & des effets occultes ou cachés. On les connoît plus particuliérement ſous les noms de *charmes*, de *maléfices*, de *folets*, de *ſorts*, de *ſortiléges*, &c. On les emploie, ou dans l'eſpérance de faire du mal, ou dans l'eſpérance de s'oppoſer à celui qu'on éprouve; mais celui qui veut guérir des maladies, & celui qui veut en donner, ſont

également trompés. Cette classe d'*amulettes* est très-nombreuse dans la médecine vétérinaire, & il seroit trop long de les passer ici tous en revue. Nous nous contenterons d'observer qu'il n'est pas d'accidens, de maladies, & de genre de mort dont les bestiaux soient affectés, qu'on ne regarde aussitôt comme l'effet de quelques charmes ou de quelques sorts, & dont on ne cherche la destruction par l'emploi d'un sort opposé. On croit même trouver des traces de maléfice par-tout, jusques dans les ouvertures des cadavres; & le sang coagulé dans les gros vaisseaux, sur-tout dans les bifurcations, est bientôt transformé en autant d'hydres & de serpens à plusieurs têtes qui sont évidemment la cause de la mortalité (1). Les prétendus donneurs ou guérisseurs de sorts ont très-grand soin, pour entretenir la crédulité, de cacher leurs opérations; les uns passent la nuit sur les toits des étables, ou autour des écuries; les autres se couchent d'une certaine maniere auprès des animaux, ils les font enterrer dans les lieux mêmes où ils sont morts; ils y suspendent ou ils y cachent des crapauds vivans, qui doivent tout attirer à eux; ils enfouissent en divers endroits certaines prépara-

(1) Voyez une note relative à cet objet, insérée dans le volume des Instructions pour l'année 1791, pag. 102, 103.

tions, dans leſquelles réſident de grandes vertus, & qu'il ne faut pas chercher à connoître, ſous peine d'inefficacité du moyen, & de maladie ou de mort dans l'année, pour l'incrédule ou le profane qui oſeroit lever un coin du voile. Il eſt ſurtout eſſentiel qu'ils ayent de l'argent d'avance, pour acheter les ingrédiens de ces *amulettes*, qui coûtent toujours fort cher; ils y ajoutent des poils de l'animal à guérir ou à préſerver, coupés à une certaine place & à une heure marquée; ils font ouvrir des iſſues par où le ſort doit s'échapper, & il n'y a pas à craindre que celui qu'on tenteroit de jetter, oſe franchir l'obſtacle redoutable qu'on lui oppoſe le plus ſouvent à la porte de l'étable ou de l'écurie (1). D'autres fois, ce ſont des eſprits

(1) *Deſplas* étant à traiter la maladie épizootique charbonneuſe du Quercy, dont il a donné la deſcription dans le volume de 1791, page 275, fut appellé dans une métairie où il y avoit un bœuf malade, malgré l'*amulette*, que l'écariſſeur du pays avoit enterré près de la porte de l'étable, & malgré la parole qu'il avoit donnée, que la maladie n'attaqueroit pas les animaux qui paſſeroient par deſſus; *Deſplas* oſa le déterrer, ſans craindre la mort qui lui étoit promiſe. Il trouva un petit paquet dans lequel étoit un denier, un peu de levain, un peu de cire, & un morceau d'étoffe noire, qui étoit, dit-on, de l'étole du prêtre; il oſa plus encore; il traita le bœuf, & il le guérit. L'enchanteur ſe faiſoit payer pour ſon *amulette* une raſe de bled, qui vaut à-peu-près ſix

particuliers qui prennent ſoin des chevaux & des beſtiaux, & qui, jaloux de ce choix, ne ſouffrent pas impunément qu'on les trouble dans leurs fonctions; auſſi des qu'un animal s'eſt frotté la criniere, parce qu'elle eſt mal-propre, qu'il s'y excite des démangeaiſons, & que les crins ſont mêlés, a-t-on ſoin de n'y plus toucher, de les laiſſer ſe mêler de plus en plus, de maniere à former quelquefois des paquets très-longs & très-gros, qu'on ſe garde bien de couper, parce qu'il s'en ſuivroit certainement de grands accidents & même la mort de l'animal, ou que l'opérateur pourroit être battu par l'eſprit. Cet *amulette* qui, ſans doute, n'a pu être imaginé & propagé que par la pareſſe des palefreniers, eſt connu ſous le nom de *folet*. Comme il dégénere ſouvent en une véritable maladie qui a beaucoup de rapport à la *plique* des Polonois; j'en parlerai particuliérement dans un des volumes ſuivans.

On charme auſſi les maladies accidentelles, les coups de feu, les plaies d'armes blanches, les clous de rue, les bleſſures de la ſelle ou du bât, & toutes les autres auxquelles on veut bien ne pas

---

livres, & il y faiſoit encore ajouter quelques paires de poulets. Il inſpiroit plutôt la confiance en prenant l'argent & en ne guériſſant pas, que l'homme de l'art qui guériſſoit gratuitement.

accorder des cauſes extraordinaires. On trace des lignes droites, des courbes, des ſignes de croix ſur les animaux malades ou bleſſés; on circonſcrit le mal avec le bout du doigt, on le fixe, on l'attire par l'application de la main, & ſurtout par quelques paroles que celui qui les à imaginées, n'entendoit peut-être pas mieux que celui qui les récite en les morcelant, on fait marcher l'animal ſur des croix placées par terre dans une direction déterminée; la ſelle, le bât, la bride ou le licol & la couverture ſont bardés avec des papiers ſur leſquels on a écrit des paroles magiques; on les ſuſpend au cou, au poitrail, dans l'écurie; on les applique comme des emplâtres; on les fait avaler, &c.

Pour les clous de rue, il ſuffit d'avoir le clou qui a occaſionné l'accident, d'arracher & non de couper quelques brins de crins, à la criniere ſi c'eſt aux pieds de devant, & à la queue ſi c'eſt aux pieds de derriere, toujours du côté du mal, d'envelopper le clou avec le crin, & de le ficher à coups de marteau, dans un morceau de bois, en le conjurant par des paroles faites exprès; & on eſt aſſuré, au moins, que tant que ce clou reſte fiché dans le bois, il ne produit aucun nouvel accident.

Le chevalier *Digbi* & les autres ſympathiſtes n'aſſuroient-ils pas, qu'en faiſant bouillir du lait

de vache avec certaines ſubſtances, le pis de l'animal d'où provenoit ce lait, étoit affecté d'inflammation, & bientôt deſſéché par l'effet de cet *amulette* ſympathique? &c.

Obſervations.

En conſidérant de près & ſans préjugés, la plupart de ces *amulettes*, il ſera aiſé de rendre compte des bons effets qu'ils produiſent, ou qu'ils paroiſſent produire quelquefois; effets qui ſont dus le plus ſouvent aux parties ſalines, aromatiques & volatiles des ſubſtances employées; mais plus ſouvent encore aux précautions & aux détails qui en accompagnent ou qui en ſuivent l'application, & quelquefois même à la maniere d'en faire uſage. En ouvrant des iſſues dans les écuries & dans les étables pour chaſſer le mal, on fait circuler & on renouvelle l'air ſi ſouvent corrompu, & ſi ſouvent la cauſe des maladies des beſtiaux; en creuſant le ſol, les vapeurs qui s'en exhalent peuvent déplacer & dénaturer celles qui rempliſſent l'écurie; en enterrant dans les étables mêmes les beſtiaux morts, on a pu circonſcrire, & borner ainſi quelquefois une maladie dont la contagion auroit été funeſte. Les ſoins, les attentions qu'on recommande d'avoir pour les animaux auxquels on a attaché des *amulettes*, l'exercice qu'on leur fait prendre, leur

nourriture, leur boiſſon qu'on change ou qu'on diminue dans ces cas, & enfin une foule d'autres détails auſſi naturels & auſſi minutieux, en contribuant à la guériſon, ont également contribué auſſi à perpétuer le préjugé.

Ce n'eſt ſans doute qu'en conſiderant les effets conſtans de quelques-uns de ces *amulettes*, qu'on peut rendre compte de la confiance réelle qu'y ont ceux qui les prônent & ceux qui les employent, & de l'opiniatreté avec laquelle ils en ſoutiennent conſtament l'infaillibilité (1).

---

(1) On a vu des Bergers, condamnés aux galeres, & d'autres à être brûlés, ſoutenir opiniatrément que la mort des beſtiaux, pour laquelle ils étoient condamnés, étoit bien de leur fait; qu'elle étoit la ſuite de conjurations & de *charges* ou maléfices compoſés du ſang & de la fiente des animaux, d'eau bénite, de pain béni de cinq paroiſſes, & particuliérement de celle où eſt le troupeau à maléficier, d'un morceau de l'hoſtie qu'ils retenoient à la communion, de crapaux, de couleuvres & de chenilles; le tout mis dans un pot de terre neuve, acheté ſans marchander, avec des billets ſur leſquels ils écrivoient avec du ſang des animaux & de l'eau bénite, les paroles de la conſécration & autres de l'évangile de ſaint-Jean; qu'ils enterroient ces pots ſur les routes que parcouroient les beſtiaux; qu'ils les arroſoient de vinaigre, &c. &c. (Voyez *Factums & arrêts du Parlement de Paris contre des Bergers ſorciers*, &c. page 53 & ſuivantes).

Des amulettes ſacrés.

Les *amulettes* ſacrés, ou de la troiſieme claſſe, n'ont de mérite que lorſque l'inefficacité des autres eſt manifeſte, & qu'on les emploie ſur la fin des maladies, parce qu'alors le mal ceſſant naturellement, on ne manque pas de faire valoir le nouveau moyen qu'on vient d'employer. Ces *amulettes* ſont très-nombreux, & maitriſent plutôt qu'ils n'inſpirent la confiance des peuples.

On fait des octaves, des neuvaines, pour les animaux malades, & tel ou tel ſaint eſt ſpécialement chargé de ſollicitèr pour telle ou telle eſpece de bétail. Saint Martin, ſaint George & ſaint Eloy ſont chargés des chevaux (1); ſaint Luc, ſaint

(1) Anciennement on invoquoit ſaint *Martin* pour les maladies des chevaux à Paris, dans l'égliſe de ſaint *Severin*, ou ce ſaint avoit une chapelle dans laquelle on conſervoit un fragment de ſon manteau (ſans doute celui dont il avoit fait préſent au diable). Il s'étoit même établi un uſage de marquer ces animaux avec la clef de la chapelle, dans la vue de les préſerver d'accidens (*Dictionnaire hiſtorique des bénéfices*, tome I, §. III.).

On attachoit à la porte de l'égliſe les fers des chevaux boiteux que le ſaint avoit redreſſés, & *Lafoſſe* en a arraché pluſieurs (*Cours d'hippiatrique*, *page* 377); mais il n'a pas connu la véritable deſtination de ces *ex-voto*, puiſqu'il croit que c'étoit des chefs-d'œuvres des maîtres d'alors;

Frambour, ſaint Denis & ſaint Joſeph, des ânes & des bêtes à cornes; ſainte Genevieve des bêtes à laine; tel ou tel autre, des mulets, des abeilles, des vers à ſoie. L'un eſt invoqué dans la clavelée, dans la ladrerie & dans le mal de feu ou des ardens (1); l'autre dans la gale (2); ſaint Hubert, pour les cochons, & dans la rage (3); ſaint Antoine de Padoue, pour les oiſeaux de proie (4); on

---

tandis que ce n'étoit réellement que des chefs-d'œuvres de bêtiſe & de ſuperſtition.

On ſait que ſaint *Eloy* étoit le patron des maréchaux & de tous les gens à chevaux; & on connoît les abſurdités qu'on met ſur ſon compte, pour la guériſon de ces animaux. La dévotion & la confrairie de ce ſaint étoient d'abord établies dans la rue qui porte ſon nom, près le Palais, à Paris, chez les Barnabites; mais ces moines trouvant que les revenus diminuoient, chaſſerent la confrairie & garderent les reliques, ou plutôt les reliquaires; elle ſe réfugia chez les grands-Auguſtins où les maréchaux la conſerverent juſqu'à la ſuppreſſion des maîtriſes en 1776.

(1) Saint Antoine. Une des maladies des bêtes à laine & des cochons porte même le nom de ce ſaint; on l'appelle, *feu ſacré*, *feu ſaint-Antoine*.

(2) Sainte Reine.

(3) La cautériſation faite avec la clef de ce Saint ſur le front des animaux mordus, conſidérée comme un moyen chirurgical, n'eſt cependant pas à négliger pour préſerver & guérir de cette maladie.

(4) Voyez dans *la Fauconnerie de C. D'Arcuſſia*, les

fait

fait bénir des cierges qu'on laiſſe brûler dans les écuries & dans les étables ; on bénit les fourrages & la boiſſon ; on laiſſe tomber dans cette derniere un nombre déterminé d'égoutures du cierge béni ; on touche les licols & les couvertures aux chaſſes des ſaints dont la vertu ou les talens ſont les mieux reconnus ; on fait boire l'eau de ſainte Genevieve aux animaux malades (1) ; on leur dit des évan-

---

lettres de Philoierax à Philoſalco, édition de 1644, in-4°. pag. 141, 142. On trouve encore pag. 132, 133, pluſieurs prieres & *amulettes* pour garantir les oiſeaux des bêtes nuiſibles, & pour adjurer les aigles ; il ne s'agiſſoit pas moins, ſouvent, pour chaſſer un de ces animaux, que de mettre toute la hiérarchie céleſte en jeu. Voici la formule d'une des plus courtes de ces adjurations.

Adjuro vos aquilarum genus ✝ per Deum verum ✝, per Deum vivum ✝, per Deum ſanctum ✝, per B. Virginem Mariam ✝, per novem ordines Angelorum ✝, per ſanctos Prophetas ✝, per duodecim Apoſtolos ✝, per ſanctas Virgines & Viduas, in quorum honorem & virtutem vobis præcipio, ut fugiatis, exeatis, & recedatis, & avibus noſtris ne noceatis. In nomine Patris ✝, & Filii ✝, & Spiritus Sancti ✝, Amen. &c.

(1) L'abbé *Lebœuf* (*Hiſtoire de l'égliſe de Paris*) écrit que l'eau du puits de la chapelle de ſainte-Genevieve de Nanterre a opéré miraculeuſement ſur les chevaux du marquis de Soubiſe, en 1590. Il auroit dû nous dire dans quelle maladie. Il eſt certain que cette eau dure, féléniteuſe & froide dans le tems du pélérinage, donne ſouvent la colique & des ophtalmies à ceux qui en boivent.

giles ſur la tête ; on les arroſe d'eau bénite, on leur en fait boire (1); on exorciſe & on purifie leurs habitations avec des vers latins (2); on dit des meſſes, on récite des prieres (3), on fait des proceſſions (4); &c. &c. On ne peut

---

(1) Un prêtre de Leipſic a compoſé au commencement de ce ſiecle, un ouvrage exprès pour prouver les bons effets de l'eau bénite pour les animaux. *De aquæ benedictæ potu brutis non denegando. E probatiſſimis hiſt. eccleſ. monumentis, tractat. Urbanus Godofr.* SIBERUS, *Sac. Lipſ. Impenſis Friderici Lankiſii, A. R. S.* MDCCXII. in-4°.

Le médecin *Devillers* diſoit, avec raiſon, qu'on pouvoit également leur donner, ſans plus de danger, du pain béni, le viatique & les ſaintes huiles.

(2) Un Curé qui n'étoit rien moins que ſuperſtitieux, mais qui étoit forcé de ſe prêter à la crédulité & à l'ignorance de ſes paroiſſiens, qu'il ne pouvoit éclairer ni perſuader lorſqu'il lui demandoient des prieres & des exorciſmes, leur récitoit des vers d'*Horace* & de *Virgile*, plus ſonores que ceux de nos hymnes, & que la proſe de nos Pſeaumes. L'*amulette* produiſoit le même effet.

(3) On trouve dans pluſieurs rituels des formules de prieres pour différens animaux.

(4) *Gilbert* étant allé traiter, cette année, un épizootie charbonneuſe qui ravageoit le département de l'Indre, trouva les habitans de vingt-cinq ou trente communes, prêts à faire une proceſſion dans laquelle ils devoient raſſembler tous les animaux malades & les promener de ſaint en ſaint dans tous les lieux infectés. On ſent combien cette proceſſion qui

voir ſans la plus vive indignation, les miniſtres des autels, proſtituer ainſi la religion, faire du ſanctuaire un lieu de trafic (1), & vendre les prieres comme des drogues, dont l'efficacité eſt en raiſon de la doſe qu'on en prend & du prix qu'on y met (2).

Le peuple toujours crédule, confiant & tranquille, quand il croit avoir tout fait pour l'être ſuprême, reſte dans la ſécurité ſur la foi de pareils moyens; des milliers d'animaux périſſent, & il devient victime de l'ignorance, de la ſuperſtition, & de la cupidité des prêtres. Honteux d'avoir été trompé, il méconnoît & mépriſe bientôt

---

devoit durer au moins huit jours, auroit contribuée à propager la contagion. Il eut beaucoup de peine à l'empêcher & il fut obligé d'avoir recours à l'autorité de l'adminiſtration de diſtrict.

(1) Ma maiſon ſera appelée la maiſon de la priere, & vous en avez fait une caverne de voleurs. *Evang. St.-Mathieu*, chap. xxj, verſ. 12.

(2) *Deſplas* a vû étant chez le Prieur de Saint-Hubert en Quercy, en 1786, des femmes lui apporter cinq ſous, qu'elles le ſupplioient d'accepter pour dire une meſſe, dans l'intention de réchapper le cochon ou l'âne qui étoient malades; le paſteur éclairé promettoit la meſſe & refuſoit l'argent; mais il perdoit la confiance, & les bonnes-femmes alloient à Moiſſac, éloigné de cinq de nos lieues, où on leur prenoit plus cher, mais où on ne refuſoit pas leur argent.

des vérités faites pour le conſoler & non pour guérir ſes animaux ; & la religion profanée devient pour lui un objet moins important encore que le miniſtre qui lui a ſervi d'organe.

On donne les noms de *Banquiſtes*, *Charlatans*, *Devins*, *Maiges*, *Sorciers*, &c., à ceux qui diſtribuent, qui prônent & qui employent ces différentes eſpeces d'*amulettes*; & ce ſont ordinairement les bergers, les bouviers, les écariſſeurs, les charretiers, les maréchaux, les charbonniers, & ſurtout les bonnes-femmes & les commeres qui en ſont les fauteurs & les apologiſtes les plus zelés.

Ce n'eſt pas, au ſurplus, en France ſeulement qu'on a recours aux *amulettes*; ils paroiſſent être de tous les pays, & ils nous viennent ſans doute des Orientaux qui en font encore un fréquent uſage. Les Allemans, les Polonois les tiennent des Tartares, dont les crins des chevaux en ſont toujours garnis, même en ſanté. Les Eſpagnols les ont eus des Maures, qui, comme les Turcs & les Perſans, les tiennent des Arabes qui paroiſſent les avoir employés de tous tems pour leurs chevaux. Là, comme ici, ce ſont les dervis qui profitent de la crédulité & de la foibleſſe des peuples, en leur vendant des *Taliſmans* dont ils leurs promettent merveilles, & qu'ils mettent dans de petites poches de cuir, qu'ils ſuſpendent au cou

de leurs chevaux, pour les préſerver d'enchantemens. Voici ce que dit à ce ſujet d'*Opſonville* dans l'*extrait de ſes voyages en Aſie.*

« Les chevaux des Arabes ſont ornés de bijoux & ſurtout d'*amulettes* qui préſervent du coup-d'œil de l'envieux, & de maints autres accidents «.

« Les *amulettes* de bon aloi ſont, le plus ſouvent, formés de ſentence du Coran ſecrétement écrites, ployées & ſur ſe champ renfermées dans un petit ſachet, par quelque ſaint perſonnage qui en même tems a ſu prononcer convenablement certaines oraiſons puiſées dans ce livre par excellence. Il y a de ces *amulettes* qui garentiſſent des maladies, d'autres du coup-d'œil de l'homme envieux; quelques unes même ſont deſtinées à rendre invulnérables. Si cependant il arrivoit quelque malheur, que le cheval fut tué ou bleſſé, il eſt clair que ce ne pourroit être que pour cauſe de manquement de foi, ou pour châtiment de quelques gros péchés cachés commis par les propriétaires. Quant au coup-d'œil de l'envieux, il eſt ſinguliérement redouté dans toute l'Aſie. Ainſi jamais un homme honnête & au fait des coutumes en voyant un cheval ſuperbe, ne témoignera d'abord une indiſcrete admiration par une exclamation directe, à laquelle un bon Arabe pourroit imputer tout accident qui dans le cours de l'année

arriveroit à ſon cheval ; la politeſſe & l'uſage veulent qu'on ſe borne à dire à peu près : *dieu eſt bon, il eſt puiſſant, ce cheval proſpérera* «. (1)

C'eſt aux artiſtes vétérinaires, répandus par tout, à perſuader aux habitans des campagnes que les maladies de leurs beſtiaux ne ſont pas dues à des cauſes ſurnaturelles & cachées ; qu'elles ne ſont toujours que l'effet de diſpoſitions particulieres dans toutes les choſes naturelles qui les entourent, dans leur maniere d'être, dans les alimens dont on les nourrit, dans les eaux dont on les abreuve, dans l'intempérie des ſaiſons qui ont précédées, &c. ; & que la croyance du peuple, & ſa confiance aux *amulettes* des charlatans, aux ſorts, & aux ſorciers, lui font perdre un tems précieux, & lui cauſent journellement plus de dommages & de pertes, que les épizooties les plus formidables.

(1) *Eſſais Philoſophiques ſur les mœurs de divers animaux étrangers.* Paris 1783, in-8°. pag. 330.

INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES
ANIMAUX DOMESTIQUES.

TROISIEME PARTIE.

OBSERVATIONS ET DISSERTATIONS SUR TOUTES LES PARTIES DE L'ART VÉTÉRINAIRE.

ESSAI sur la maladie épizootique qui a régné sur les volailles, dans la Lombardie, pendant l'été de 1789.

PAR LE DOCTEUR G. BARONIO.

Extrait de l'Italien.

IL n'eſt pas rare de voir dans la Lombardie les poules & les autres volailles atteintes de maladies épizootiques ; l'expérience prouve que ces oiſeaux

y ſont affectés de maux divers, plus fréquemment encore dans cette province qu'ailleurs.

La pratique la plus ordinaire des habitans des campagnes, dans cette partie de l'Italie, lorſque les poules ſont atteintes de quelqu'affection maladive, eſt de couper la crête à celles qui l'éprouvent, & de leur donner à manger de l'ail. *Pline* recommande ce traitement (1); mais cette pratique, qui d'ailleurs ne préſente aucune vue méthodique, dans tous les cas, n'a eu aucun ſuccès dans celui-ci; les voies actives dont on a voulu faire uſage n'ont pas mieux réuſſi.

Effets de la maladie.

Les effets de cette maladie ſe développoient d'une maniere effrayante: il périt dans une ferme, près de trois cents poules, en peu de jours. Ces ravages, qui n'avoient d'abord dévaſté que le territoire de Pavie, s'étendirent bientôt juſques dans la Lumelina & ſur les montagnes; le Bas-Milanois, la capitale même de cette province, n'en furent pas exempts. A peine les délégués de l'arondiſſement eurent-ils connoiſſance de ce fléau, qu'ils envoyerent des officiers de ſanté, afin d'en conſtater les effets. Ceux-ci firent d'a-

(1) *Hiſtoire naturelle*, livre X. chap. 57.

bord diverſes recherches pour arrêter la mortalité, & publierent en même temps une inſtruction, où ils indiquerent ce qu'ils jugeoient capables d'atteindre ce but ſalutaire.

Ces précautions n'arrêterent pas l'épizootie, & la force avec laquelle elle régnoit en faiſoit craindre la continuation ; c'eſt du moins l'opinion que j'en ai eue, d'après une relation aſſez détaillée de diverſes viſites faites par ordre de l'office de ſanté, qui m'a été communiquée par le comte de Cavenago. On voit que l'épizootie exiſtoit, à cette époque, en divers lieux du Milanois, & plus encore dans le Lodigiano, où non-ſeulement les poules étoient mortellement attaquées, mais encore les autres oiſeaux de baſſe-cour. J'appris auſſi que cette épizootie ſe répandoit dans le territoire de Crémone.

La propagation & la durée de la maladie, le déſir de ſeconder les juſtes ſollicitudes & les ſoins des commiſſaires de la ville, furent autant de motifs qui me déterminerent à m'en occuper d'une maniere particuliere.

J'ai fait en conſéquence, des recherches exactes, pour découvrir le caractere dominant de l'épizootie & les moyens de la guérir.

Après des obſervations diverſes & répétées, après des tentatives multipliées, j'ai été aſſez

heureux pour atteindre le but que je me propoſois. J'ai reconnu en effet que cette maladie, eu égard à ſa nature, conſiſtoit dans une affection vermineuſe à laquelle étoit jointe une fievre inflammatoire, & que les moyens de la guérir ſe bornoient à chaſſer les vers, détruire leur nid, & pratiquer quelques ſaignées.

Ces réſultats obtenus, leur application fut ſuivie d'un ſuccès complet; on vit avec étonnement les volailles infectées parfaitement guéries. Ce qui ajoutoit au plaiſir que je goûtai alors, c'étoit d'avoir pu rendre la méthode curative d'une application extrêmement facile, peu diſpendieuſe, & ſous ces deux points de vue, plus à la portée des habitans des campagnes affligées de ce fléau.

Les obſervations anatomiques faites ſur les cadavres des poules mortes des ſuites de la maladie, m'ayant ſervi de guide dans mes recherches pour la méthode curative, je commencerai par en rendre compte; je parlerai enſuite des ſymptômes de la maladie; je ferai ſuivre ces détails de ceux relatifs à ſa guériſon; je conſidérerai enfin ſi on pouvoit manger impunément des poules mortes des ſuites de l'épizootie

Ouverture des cadavres.

L'ouverture de trente poules, qui la plupart

furent envoyées de l'office de ſanté à l'hopital, faite en partie par M M. *Monteggia* & *Perlaſca*, & en partie par moi, en préſence de ce dernier, offrit les phénomenes ſuivans.

Les poumons étoient attaqués d'une inflammation plus ou moins forte, & dans les parties où elle étoit conſidérable, il y avoit un épanchement ſenſible de lymphe. Telle étoit la liaiſon de ces deux ſymptômes, que dans la huitieme poule qui fut examinée, le lobe gauche du poumon dont l'inflammation étoit extrême, étoit tellement gorgé de ce gluten inflammatoire, qu'il s'enfonçoit dans l'eau, tandis que le droit moins affecté, nageoit en partie. Les poumons des autres volailles plus ou moins affectées, étoient auſſi plus ou moins enflammés. Parmi toutes les poules qu'on a examinées, une ſeule s'eſt trouvée avoir ces organes ſains.

On n'a rien obſervé de remarquable dans le foie, à l'exception de celui de la premiere volaille, où les lobes antérieurs droit & gauche, étoient d'une couleur un peu livide.

Ce qui fixa particuliérement notre attention, ce fut le conduit des alimens, du jabot à l'anus, où il ſembloit que la maladie avoit ſon ſiége.

On trouva dans le jabot des grains d'avoine, qui avoient à leurs extrêmités une couleur noire,

ſemblable à de petites parties de charbon; le ventricule contenoit également des grains peu changés, & ce viſcere, dans quelques poules, renfermoit des larves de l'eſpece de vers que fourniſſent les mouches carnacieres; nous n'avons cependant pu en déterminer l'eſpece. Les inteſtins étoient imprégnés d'une ſubſtance muqueuſe de couleur verte, teinte de bile plus ou moins denſe; cette humeur étoit en aſſez grande quantité dans tout le tube inteſtinal, mais ſa couleur n'étoit pas la même partout: les matieres, d'abord d'une couleur cendrée dans les gros inteſtins, parurent enſuite d'une couleur rouſſâtre, comme le mucus dyſentérique. Les inteſtins étoient enflammés à l'endroit où cette couleur dominoit. Le cœcum contenoit ordinairement de l'air; tantôt le fond, tantôt les appendices en étoient remplis; & lors même que l'air en diſtendoit violemment le fond, la partie ſupérieure n'étoit pas reſſerrée. A l'exception de deux poules ſeulement, toutes les autres avoient dans les inteſtins des vers de la famille des aſcarides. On trouva, dans quatre ſujets entr'autres, une quantité prodigieuſe de ces vers, auxquels correſpondoit en proportion une grande abondance du mucus dont je viens de parler. Outre les aſcarides, dont les plus longs étoient de deux pouces, on a trouvé dans deux poules de petits tenia.

Deux des volailles ouvertes mériterent une attention particuliere. Un coq avoit la crête fort livide : les petits vaiſſeaux ſanguins du col & de la tête étoient outre cela, dans un état de ſuffuſion & comme détruits ; les tuniqnes des inteſtins un peu enflammées, & le mucus extrêmement abondant & rouge. La même inflammation avoit attaqué les poumons. L'autre volaille, quoique morte depuis quelques heures ſeulement, lorſqu'on en fit l'ouverture, exhaloit une odeur putride, nauſéeuſe, ſemblable à celle qui s'éleve des corps des gros animaux corrompus depuis pluſieurs jours. Il ne fut pas poſſible d'en continuer la diſſection, ſans répandre quelqu'odeur ſur les chairs mêmes, qui étoient ſans aucun reſſort, & pleines d'une matiere blanche raſſemblée en petites parties, ſemées çà-&-là, comme autant de grains de millet.

J'obſerverai que tous les cadavres des oiſeaux morts de cette épizootie, paſſoient rapidement à putréfaction.

Symptômes.

Cette maladie ſe manifeſtoit par une triſteſſe extraordinaire, accompagnée d'un grand abattement ; la crête des poulets étoit dans un état d'empâtement & comme flétrie ; la face interne du bec couverte d'une glue aqueuſe ; l'anus rouge ;

les plumes avoient une apparence de mal-propreté, & elles étoient hériſſées. A la ſuite de ces ſymptômes ſurvenoit la fievre, avec les mêmes phénomenes décrits par *Aldrovande* dans les autres volailles : auſſi ſe reconnoiſſoit-elle par une chaleur très-grande qui ſe montroit ſubitement, & qu'on pouvoit juger en touchant ces animaux aux pieds, ou ſous l'aile.

Les poules dans cet état fébrile devenoient toujours plus mélancholiques; les ailes étoient relâchées & tombantes, la crête livide, les plumes hériſſées ſous la gorge. Ces animaux enfin refuſoient toute eſpece de nourriture & périſſoient, s'ils n'étoient ſecourus promptement.

Remedes.

D'après ces ſymptômes, & d'après ce que j'avois découvert par les diſſections, je ne balançai pas un moment à regarder cette maladie comme vermineuſe. Je me perſuadai auſſi qu'on devoit voir dans le mucus amaſſé dans les inteſtins en plus ou moindre grande quantité, non-ſeulement le nid des vers, mais encore la cauſe d'une maladie particuliere, épizootique, de l'eſpece obſervée dans l'homme par *Rœderer* (1). Par une ſuite de ces réflexions,

(1) *De morbo mucoſo. Liber ſingularis Goetingæ, Boſſigellius*, 1762.

abandonnant tous les traitemens déja employés inutilement, je pris le parti de m'en tenir à un remede vermifuge que je regarde comme un des plus efficaces.

Je mêlai de la poudre de racine de fougere avec une certaine quantité du grain dont on nourrit ces animaux. Je préférai ce vermifuge à tous les autres, non-ſeulement parce qu'il étoit capable de tuer les vers & de diſſiper le mucus, mais auſſi, parce qu'il ſe trouve aiſément dans la campagne & qu'il eſt nutritif. *Tournefort* lui reconnoît cette derniere propriété, & il dit avoir vu pendant la diſette qui eut lieu à Paris, dans les années 1693 & 1694, tranſporter de l'Auvergne dans la capitale, du pain fait avec la racine de fougere; ce qui ſervit de nourriture aux pauvres, dans cette circonſtance (1).

Eu égard à ce dernier avantage, je ne craignis pas de donner abondamment aux volailles la poudre antivermifuge que j'avois choiſie, & d'après le conſeil de *Pline*, qui recommande de baigner dans l'eau les remedes à donner à ces animaux, j'humectai aſſez la poudre, pour qu'elle formât une pâte avec les autres ſubſtances alimenteuſes auxquelles je la mêlois. Cette poudre, ainſi

(1) *Hiſtoire des plantes qui naiſſent aux environs de Paris.* 1725, in-12.

diſpoſée, les volailles la mangeoient naturellement. A l'époque où la maladie, quoique dans ſon principe, avoit cependant déja acquis un certain degré d'intenſité, il étoit néceſſaire de donner aux poules la béquée, parce qu'alors, ne prenant pas des alimens ordinaires, elles refuſoient également celui-là.

Dans l'intention de guérir & de nourrir en même temps par l'uſage de la racine de fougere, les animaux malades, je n'ai pas pu déterminer préciſément la doſe qui convenoit à chaque individu, dans les divers périodes de la maladie : j'ai mis à cela peu d'importance ; mais au reſte, il ſera facile de s'en aſſurer.

Quant à l'uſage que les habitans des campagnes doivent faire de la racine de fougere, mâle ou femelle, vulgairement connue dans le pays, ſous le nom de *files*, j'obſerverai qu'il faut, après l'avoir cueillie, la nettoyer, la faire ſécher au ſoleil ou au four, & la réduire en poudre. Lorſqu'on veut enſuite la donner aux poules, on la mêle dans de l'eau avec quelqu'une des ſubſtances alimentaires dont on a coutume de les nourrir. Lorſque le mal n'eſt pas avancé, on peut auſſi en faire un remede préſervatif, & les habitans de la campagne ſe trouveront heureux, ſans doute, d'avoir une ſubſtance qui ſerve de nourriture à leurs volailles,

lailles, & qui éloigne en même temps les dangers de l'épizootie.

Indépendamment de ces conſidérations, l'abondance du mucus trouvé dans les inteſtins des poules ouvertes, m'a décidé pour le traitement que je viens d'indiquer; abondance que je regardai non-ſeulement comme le nid des vers, mais encore comme la cauſe d'une maladie particuliere; auſſi m'empreſſai-je de combattre cette cauſe avec de l'eau de chaux ſeconde. Loin de faire d'elles-mêmes uſage de cette boiſſon, les poules la refuſoient obſtinément; elles n'eſſayoient pas même d'en boire, & l'on étoit obligé de la leur faire avaler de force. Dans le principe de la maladie, il ſuffiſoit de leur en faire avaler une petite doſe deux fois dans la journée; le mal augmentant, on continuoit l'uſage de cette boiſſon, pendant huit jours au moins, à raiſon de deux fois par jour : je dois obſerver que je n'ai pu guérir des volailles très-malades, qu'en leur donnant quatre onces de cette liqueur, outre la poudre de fougere.

Cette eau produiſoit une diarrhée accompagnée conſtamment d'une diminution ſenſible des ſymptômes. Cette évacuation critique conſiſtoit en un mucus verdâtre qui ſe déteignoit ſucceſſivement, & dont la quantité croiſſoit de jour

en jour; il prenoit en même temps une couleur plus ou moins lavée & continuoit jusqu'à la parfaite guérison; on jugeoit que les animaux y arrivoient, par la cessation entiere de ce flux critique, & parce que la matiere excrémenteuse qui lui succédoit, reprenoit sa consistance naturelle.

L'emploi de ce remede n'est point difficile : on prend un morceau de chaux éteinte dans l'eau, on le fait infuser de nouveau dans une nouvelle eau, & c'est de celle-ci dont on fait usage. J'observerai que cette eau doit être légere; mise sur la langue, elle ne doit pas brûler. Cette observation est d'autant plus digne d'attention, que si l'eau dont il s'agit étoit trop concentrée, elle irriteroit les intestins dans quelques-unes de leurs parties malades & déja enflammées. Il importe de faire avaler cette eau de chaux seconde avec précaution : il faut attendre, pour cela, que la quantité versée dans le bec, soit avalée avant d'en verser de nouveau.

Outre les moyens indiqués jusqu'ici, il étoit souvent encore nécessaire d'employer la saignée, à cause de la fievre, de la chaleur, de la couleur livide de la crête, & d'autres symptômes inflammatoires. Lorsque l'appareil de ces signes rendoit l'opération nécessaire, j'y procédois en faisant une incision à la crête; & comme il arrivoit quelque-

fois, qu'il ſortoit à peine quelques gouttes de ſang, alors je pratiquois une plaie aux tégumens, dans le voiſinage de la nuque, tournant, à cet effet, la tête de l'animal, & l'inciſion faite, je faiſois ſortir plus ou moins de ſang, ſelon le beſoin. Il m'eſt arrivé d'en tirer juſqu'à un quart d'once avec ſuccès. Une ſeule ſaignée peut ſuffire, mais cela a lieu rarement (1).

Tel eſt le traitement dont j'ai fait uſage pour la guériſon des volailles affectées de l'épizootie, & qui a réuſſi parfaitement.

De l'uſage de la viande des poules mortes de la maladie.

Je paſſe maintenant à l'examen de la queſtion de ſavoir ſi on pouvoit manger des poules mortes de cette épizootie, ſans craindre que l'infection qui les avoit fait périr, ſe communiquât aux perſonnes qui s'en nourriſſoient. Cette précaution étoit fondée ſur ce que l'uſage des viandes d'animaux morts de maladies contagieuſes, a toujours été défendu, parce qu'ainſi que l'expérience le

(1) Tout ce que le D. *Bannio* dit ici de la maniere dont il ſaignoit les volailles, doit faire ſentir l'utilité du traité *de la ſaignée dans les animaux*, que nous avons publié dans le volume de l'année derniere; on y trouve, page 157, la maniere de ſaigner les poules, &c. (*Note des rédacteurs.*)

prouve, il eſt ſuivi de l'introduction dans le ſang, de quelque ſubſtance vénéneuſe dont les effets ont été plus d'une fois funeſtes.

Dans une épizootie, on doit, en général, prohiber l'uſage des viandes des animaux qui périſſent de la maladie régnante, afin de ne pas expoſer ceux qui oſeroient en manger, ou ſe ſervir de leur peau, à en contracter l'infection. On a vu trop ſouvent l'action virulente des ſubſtances animales, dans ces cas, porter le déſordre dans ceux qui en ont fait uſage. Pour ſe convaincre de cette vérité, il faut lire le traité de la police médicale de *Frank;* le troiſieme volume de cet ouvrage traite la queſtion que j'examine, de la maniere la plus ſatisfaiſante. Ce célébre profeſſeur a vu dans l'hopital de Spire, pluſieurs malades chez qui s'étoient développés les charbons & les autres ſymptômes malins, qui dominoient dans les animaux morts de maladie épizootique, dont ils avoient mangé la chair. Entre autres exemples, il cite, comme témoin oculaire, celui d'un Juif qui, ayant cherché à enlever la peau d'un bœuf mort dans une conſtitution épizootique, mourut en trois jours, avec tous les ſymptômes d'une véritable infection peſtilentielle (1).

(1) Nos volumes, & tous les ouvrages ſur les épizoo-

L'auteur que nous venons de citer rapporte auſſi, que dans beaucoup de cas, on a fait uſage de la chair & de la peau de beſtiaux morts de maladies épizootiques, ſans qu'on en ait reſſenti la moindre incommodité : c'eſt ce qui eſt arrivé en Hollande, où plus de mille bêtes à cornes périrent. La même choſe a eu lieu à Spire, où dans le temps d'une épizootie ſur les bœufs, ceux qui en mangerent la viande, n'éprouverent aucun mal. Il ſuit de ces faits, qu'il eſt extrêmement néceſſaire qu'à l'apparition d'une épizootie ſur le bétail, les médecins obſervent attentivement l'effet qu'éprouvent ceux qui en mangent d'abord. Il n'eſt pas moins eſſentiel qu'ils rendent un compte exact de leurs réſultats aux officiers de police chargés d'arrêter, ou de permettre le débit de cette viande, ſuivant la circonſtance.

Toutes les perſonnes qui ont mangé des volailles mortes de l'épizootie, l'ayant fait impunément, on en permit le libre uſage. La preuve évidente qu'on eut à cet égard, fut que toutes les poules & les poulets ouverts à l'hopital, furent mangés par les infirmiers, & par un vieillard octogénaire qui n'en ſouffrit pas la moindre incommo-

---

ties, contiennent une foule de faits ſemblables. (*Note des rédacteurs.*)

dité. Il eſt inconteſtable, d'après ces faits, que les victimes mêmes du mal n'ont occaſionné aucun dérangement à ceux qui les ont mangées; l'uſage des volailles qu'on a tué dès qu'on appercevoit en elles le principe de la maladie, étoit donc, à plus forte raiſon, ſans inconvéniens.

L'état de putridité dans lequel ces animaux tomboient rapidement, ne pouvoit pas être non plus un obſtacle à cet uſage. Il eſt démontré par diverſes expériences de M. l'abbé *Spallanzani* (1), que les ſucs gaſtriques poſſedent à un dégré éminent la qualité antiputride; c'eſt ce que prouvent les ſubſtances animales corrompues & putréfiées, remiſes dans leur état primitif par l'action de ces ſucs.

Cet effet a été reconnu en faiſant avaler de force à divers animaux des morceaux de chair, qui avoient acquis le plus haut dégré de putridité, & en les tuant une heure après cette opération. A l'ouverture de l'eſtomac, on a trouvé que les chairs avalées avoient perdu toute leur fétidité, & que leur état étoit peu différent de celui qu'elles avoient, avant de contracter aucun dégré de corruption.

---

(1) *Opuſcules de phyſique animale & végétale*; tome II, page 715 & ſuivantes; édition de 1787.

Parmi les autres preuves rapportées par M. l'abbé *Spallanzani*, de l'effet dont nous parlons, une des plus remarquables eſt tirée d'un chat, à qui il fit avaler de force un morceau de chair ſi putride, que, quelqu'affamé qu'il fût d'abord, il le refuſa ; l'ayant rendu par le vomiſſement, au bout d'une heure au plus, ſon odeur étoit tellement diſſipée, qu'un autre chat le mangea volontairement, & ne le rendit point.

Sans parler de beaucoup d'autres expériences de ce genre faites ſur des animaux, expériences dont les réſultats prouverent conſtamment l'activité des ſucs de l'eſtomac, & leur propriété ſur les ſubſtances putréfiées, ne voyons-nous pas tous les jours, des hommes ſe nourrir de viandes corrompues & couvertes de vers, qu'un goût bizarre leur fait rechercher comme un des mets les plus délicats, & cependant jouir d'une ſanté floriſſante.

On peut dire la même choſe des nations entieres chez qui l'aliment qu'on recherche le plus, conſiſte en matieres animales putrides : tels ſont, par exemple, les habitans du Kamtchatka ; ces peuples font un trou dans la terre, qu'ils rempliſſent de poiſſons ; ainſi enfouis, ils leur laiſſent ſubir une fermentation putride, & s'en ſervent enſuite pour leurs repas d'appareil ; tels ſont encore les Calmoucks, hommes guerriers & robuſtes, qui

mangent, préférablement à tout, la chair des animaux morts de maladies, ſans que le feu ou quelque aſſaiſonnement corrige leur mauvaiſe qualité (1).

Cette prérogative des ſucs gaſtriques, de rendre aux chairs putrides & corrompues leur conſiſtance naturelle, n'eſt pas bornée à l'homme & aux animaux que j'ai indiqués ; mais elle s'étend encore à tous les êtres vivans : en effet, ſans parler de cette foule d'inſectes & de vers qui rampent autour des cloaques; parmi les oiſeaux, ne voyons-nous pas le corbeau, le milan & le vautour; & parmi les quadrupedes, la hyene & le chacal, vivre dans les tombeaux, de chairs pourries, & qui exhalent les odeurs les plus dégoûtantes.

D'après tous les faits que je viens de rapporter, on peut regarder l'important travail de la digeſtion, comme une opération antiputride du corps animal, capable de combattre & de détruire le principe de putréfaction, à quelque degré qu'elle ſoit parvenue (2).

---

(1) Clerc, *Hiſtoire naturelle de l'homme conſidéré dans l'état de maladie ;* tome I, pag. 324.

(2) MM. *Toggia* & *Brugnone* ont auſſi écrit ſur cette maladie; nous donnerons l'extrait de leurs mémoires dans les volumes ſuivans. (*Note des rédacteurs.*)

OBSERVATIONS ET EXPÉRIENCES *sur le venin de la* Salamandre terreſtre, *ſur les effets funeſtes qu'on lui attribue, & ſur les maladies auxquelles on prétend qu'il donne lieu dans les animaux domeſtiques.*

DE temps immémorial, on a regardé les *ſalamandres terreſtres* comme très-venimeuſes, ſurtout pour les herbivores, qui, dit-on, les avalent dans les pâturages, & en meurent promptement. Notre ouvrage étant principalement deſtiné à détruire les préjugés qui s'oppoſent aux progrès de la médecine vétérinaire, & à la guériſon des maladies des beſtiaux, nous penſons qu'il eſt très-intéreſſant de détruire celui du prétendu venin des *ſalamandres*, & des effets funeſtes ſuppoſés, qu'il produit ſur les ruminans. Nous rapporterons ce qui a été écrit & obſervé de plus important ſur ce reptile. Les expériences ne laiſſent aucun doute ſur l'inertie abſolue de ce prétendu venin; & nous eſpérons que, dès que l'on n'attribuera plus les maladies des beſtiaux qu'aux véritables cauſes qui y donnent lieu, on recherchera ces cauſes avec plus de ſoin, & on y remédiera plus promptement & plus efficacement. Ce n'eſt qu'avec des

faits qu'il faut convaincre, & les différentes pieces que nous avons recueillies ici, rempliront parfaitement ce but.

1°. *Par* M. DE MAUPERTUIS (1).

Sans entrer dans le détail de toutes les eſpeces de *ſalamandres*, ni de ce que pluſieurs auteurs en ont écrit, voici quelques obſervations que j'ai faites ſur celles que les naturaliſtes appellent *ſalamandres terreſtres* (2).

C'eſt une eſpece de *lézard*, long de cinq ou ſix pouces; ſa tête eſt large & plate comme celle du crapaud, ſes pattes reſſemblent plus auſſi à celle du crapaud qu'à celle du *lézard*, dont elle a le corps & la queue, quoique l'un & l'autre plus gros; ſa queue, cependant, ne ſe termine pas en pointe aiguë comme celle du *lézard*, mais peut avoir une ligne de diametre à ſon extrêmité.

---

(1) Extrait des *mémoires de l'académie des ſciences de Paris*; année 1727, page 27.

(2) Elle eſt connue dans pluſieurs départemens ſous les noms de *ſourd*, *blande*, *pluvine*, *laverne* ou *laberne*, *ſuiſſe*, *mirtil*, *albrenne*, *arraſſade*, *mouron*, *tac*, *laquais*, &c.

Ceux qui déſireront des détails particuliers ſur l'hiſtoire naturelle des *ſalamandres* & des *lézards*, pourront conſulter avec fruit l'*hiſtoire naturelle des quadrupedes ovipares & des ſerpens, par M. de la Cepede. Paris*, 1788. in-12, ou in-4°. (*Note des rédacteurs*).

Le deſſus de l'animal eſt noir, marqueté de jaune ; le ventre eſt brun & quelquefois jaunâtre ; deux bandes jaunes partent des deux côtés de la tête, au-deſſus des yeux, & s'étendent parallelement juſqu'à l'origine de la queue ; ces bandes ſe terminent ordinairement vers le milieu du corps, puis reprennent ; quelquefois, mais rarement, elles ſont ſans interruption ; tout le reſte de l'animal eſt bigarré de taches jaunes qui n'affectent ni figures ni lieux particuliers. La peau eſt ſans écailles, aſſez liſſe, excepté aux côtés, ou elle paroît un peu chagrinée ; l'on voit ſur le dos deux rangs paralleles de mammelons qui accompagnent l'épine dans toute ſa longueur.

La *ſalamandre* a quelquefois la peau ſéche comme un *lézard* : le plus ſouvent elle eſt enduite d'une eſpece de roſée qui rend ſa peau comme vernie, ſur-tout lorſqu'on la touche, & elle paſſe dans un moment de l'un à l'autre état.

Une propriété encore plus ſinguliere, c'eſt de contenir ſous la peau une eſpece de lait qui jaillit aſſez loin, lorſqu'on preſſe l'animal.

Ce lait s'échappe par une infinité de trous, dont pluſieurs ſont très-ſenſibles à la vue, ſans le ſecours de la loupe, ſur-tout ceux qui répondent aux mammelons. Quoique la premiere liqueur qui ſert à enduire la peau de l'animal, n'ait au-

cune couleur, & ne paroiſſe qu'un vernis tranſparent, elle pourroit bien être la même que le lait dont je parle, mais répandu en gouttes ſi fines, & en ſi petite quantité, qu'il ne paroît point de ſa blancheur ordinaire.

Ce lait reſſemble aſſez à celui que quelques plantes répandent quand on les coupe; il eſt d'une âcreté & d'une ſtipticité inſupportable, & quoique mis ſur la langue, il ne cauſe aucun mal durable, on croiroit trouver à l'endroit qu'il a touché une cicatrice, ou du moins une pliſſure. Certains poiſſons ont mérité le nom d'orties, par la reſſemblance qu'ils ont avec cette plante, lorſqu'on les touche; notre *ſalamandre* pourroit être regardée comme le tithymale des animaux.

Lorſqu'on écraſe, ou qu'on preſſe la *ſalamandre*, elle répand une ſinguliere & mauvaiſe odeur.

Il s'en faut bien qu'elle ait l'agilité du *lézard*: elle eſt pareſſeuſe & triſte; elle vit ſous terre, dans les lieux frais & humides, ſur-tout auprès des vieilles murailles, & ne ſort de ſon trou que dans les tems de pluie, ou pour recevoir l'eau, ou crainte d'être noyée, ou peut-être pour chercher les inſectes dont elle vit, qu'elle ne pourroit guere attraper qu'à demi-noyés.

La *ſalamandre*, outre la propriété merveilleuſe de vivre dans les flammes, que les anciens lui

ont attribuée, eſt encore regardée, & par eux, & par la plupart des naturaliſtes modernes, comme l'animal le plus dangereux; ſi nous en croyons *Pline*, elle fera périr toute une contrée.

Les grandes pluies du mois d'octobre (1726) firent ſortir pluſieurs *ſalamandres* qu'on m'apporta avec toutes les précautions qu'on peut prendre, contre l'animal le plus terrible.

La premiere expérience que je fis, fut celle du prodige attribuée à la *ſalamandre*. Toute fabuleuſe que paroît l'hiſtoire de l'animal incombuſtible, je voulus la vérifier, & quelque honte qu'ait le phyſicien en faiſant une expérience ridicule, c'eſt à ce prix qu'il doit acheter le droit de détruire des opinions conſacrées par le rapport des anciens.

Je jettai donc pluſieurs *ſalamandres* au feu; la plupart y périrent ſur-le-champ; quelques-unes eurent la force d'en ſortir à demi-brûlées, mais elles ne purent réſiſter à une ſeconde épreuve.

Cependant il arrive quelque choſe d'aſſez ſingulier lorſqu'on brûle la *ſalamandre*. A peine eſt-elle ſur le feu, qu'elle paroît couverte de gouttes de ce lait dont nous avons parlé, qui, ſe raréfiant à la chaleur, ne peut plus être contenu dans ſes petits réſervoirs; il s'échappe de tous côtés; mais en plus grande abondance ſur la tête & aux

mammelons qu'ailleurs, & ſe durcit ſur-le-champ, quelquefois en forme de perles.

Il y a quelque apparence que cet écoulement ſingulier a donné lieu à la fable de la *ſalamandre;* cependant il s'en faut de beaucoup, que le lait dont je parle, ſoit en aſſez grande quantité pour éteindre le moindre feu; mais il y a eu un temps, où il n'en falloit guere d'avantage pour faire un animal incombuſtible. L'on pourra même encore, ſi l'on veut, croire que l'animal dont les anciens ont parlé, n'eſt pas celui-ci; & là-deſſus, je m'en rapporte à l'envie que chacun peut avoir, de juſtifier l'antiquité, ou de convenir qu'elle a quelquefois cru légérement.

Enfin, en attendant qu'on trouve la véritable *ſalamandre*, ceci ſera une propriété de l'animal qui porte ſon nom, qui mérite d'être obſervée, & qui a même quelque rapport, quoiqu'éloigné, avec le prodige des anciens.

Dans les expériences ſur le venin de la *ſalamandre*, je me propoſai deux choſes : 1°. de faire mordre quelqu'animal par elle; 2°. de la faire manger à quelqu'autre; mais ces expériences avoient un genre de difficultés, que ceux qui redoutent tant la *ſalamandre*, ne ſoupçonnoient guere. Il falloit trouver des animaux qui vouluſſent la manger, ou des *ſalamandres* qui vouluſſent mordre.

J'eus beau les irriter de mille manieres, jamais aucune n'ouvrit la gueule; il fallut donc la leur ouvrir de force, mais ayant vu leurs dents, quelle apparence qu'elles puſſent bleſſer l'animal; petites, ſerrées & égales, elles couperoient plutôt que de percer, ſi la *ſalamandre* en avoit la force; mais elle ne l'a pas. Il fallut donc chercher quelqu'animal à peau aſſez fine, pour ſe laiſſer entamer. J'ouvris la gueule d'une *ſalamandre*, & lui fis mordre un poulet déplumé, à l'endroit de la morſure: mais quoique je preſſaſſe les mâchoires de la *ſalamandre*, & que cette morſure fût beaucoup plus forte que la *ſalamandre* ne pourroit la faire, les dents ſe dérangerent plutôt que d'entamer le poulet; enfin, je lui ôtai une partie de la peau de la cuiſſe, & y fis faire pluſieurs morſures.

Pour n'être plus obligé d'écorcher les animaux que je ferois mordre, je penſai à chercher quelques parties aſſez délicates, pour que les dents puſſent pénétrer.

Je fis faire pluſieurs morſures à la langue & aux levres d'un chien, & à la langue d'un coq-d'Inde, par des *ſalamandres* nouvellement priſes. Aucun des animaux mordus n'eut le moindre accident.

Quoique je ſuſſe alors que les animaux dont la

morſure eſt la plus venimeuſe, ne ſont point nuiſibles étant avalés, & quoique je viſſe que la morſure de la *ſalamandre* n'étoit rien, une eſpece de déférence pour la crainte qu'on a de cet animal, & le goût de la liqueur qu'il a ſous la peau, me porterent à éprouver ſi, comme aliment, il ſeroit nuiſible. La difficulté étoit d'en faire manger à quelques animaux; ils auroient plutôt ſouffert les plus longs jeûnes, que de goûter à l'animal préſervé par le lait déteſtable, & la *ſalamandre* n'eſt pas de groſſeur à la pouvoir faire avaler par ſurpriſe.

Je fis ouvrir la gueule d'un chien, & ayant coupé une *ſalamandre* par morceaux, je les lui fis tous avaler, la plupart vivans encore, & lui tins la gueule liée pendant une demi-heure.

Je fis en même temps avaler une petite *ſalamandre* entiere à un jeune coq-d'Inde.

Ces deux animaux parurent toujours auſſi gais qu'à leur ordinaire. Une demi-heure après que j'eus délié la gueule du chien, c'eſt-à-dire, une heure après qu'il eut avalé la *ſalamandre*, il en revomit la queue & les pattes, les parties apparemment qu'il auroit eu le plus de peine à digérer. Pour le coq-d'Inde, on ne revit rien de la *ſalamandre* qu'il avoit avalée. L'un & l'autre but & mangea à ſon ordinaire, & ne donna pas le moindre ſigne de maladie.

Je

Je voulus faire encore une expérience. Je trempai du pain dans le lait de la *ſalamandre*, & en fis manger à un poulet : je trempai dans le même lait de petits bâtons pointus, & les enfonçai dans des plaies que j'avois faites à l'eſtomac & à la cuiſſe d'un autre poulet. Tout cela fut inutile, & la *ſalamandre* me parut toujours auſſi peu dangereuſe.

Je n'ignore pas qu'il y a encore des reſſources pour ceux qui voudroient ſoutenir que la *ſalamandre* eſt nuiſible. Peut-être ne l'eſt-elle que dans certains temps, & dans de certaines circonſtances? Peut-être ne l'eſt-elle que pour certains animaux, &c. ? Cependant il n'y a guere lieu de ſoupçonner tout cela, ni guere de moyens plus ſurs ni plus praticables pour s'en aſſurer.

J'ajouterai un fait qui me paroît digne de remarque. Ayant ouvert quelques *ſalamandres*, je fus ſurpris de trouver dans la même, tout à la fois, des œufs & des petits auſſi parfaits que ceux des vivipares. Les œufs formoient deux grappes ſemblables aux ovaires des oiſeaux, excepté que ces grappes étoient plus allongées, & les petits étoient enfermés dans deux longs tuyaux, dont le tiſſu étoit ſi délié, qu'on les voyoit très-diſtinctement à travers. Je comptai dans une *ſalamandre* quarante-deux petits, & dans une autre cinquante-quatre,

preſque tous vivans, auſſi bien formés & plus agiles que les grandes *ſalamandres*.

Ces animaux paroiſſent bien propres à éclaircir le myſtere de la génération ; car quelque variété qu'il y ait dans la nature, le fond des choſes s'y paſſe aſſez de la même maniere. L'on ſait aſſez quels avantages l'on retire de l'anatomie comparée ; la connoiſſance parfaite d'un ſeul corps, ne ſeroit peut-être le prix, que de l'examen impoſſible de tous les corps de la nature.

2°. *Par un* ANONYME (1).

J'étois après-midi auprès d'un ouvrier qui déterra d'un coup de houe une *ſalamandre terreſtre*, vulgairement appellée *mouron* en Normandie ; il en eut peur ; je lui dis de ne pas la tuer : il n'oſa plus approcher de l'endroit où elle étoit, juſqu'à ce que je l'en euſſe ſortie. Je fendis une baguette par le bout : je la tins ouverte avec un autre morceau de bois, pour y engager le corps du reptile ; alors je laiſſai reſſerrer ma fourchette, & j'emportai l'animal chez moi.

Il avoit ſept pouces de long & trois de tour, le dos bien noir, bordé de deux bandes jaunes, qui partoient de deſſus le nez, faiſoient le tour

(1) Extrait du *Journal de Normandie*, année 1788, n°. 50.

du deſſus de la tête & du dos, & alloient ſe réunir à la naiſſance de la queue. Elles étoient interrompues par trois traits noirs, du côté gauche, & un ſeul, du côté droit; les pattes & la queue étoient marquées irréguliérement de taches de la même couleur. Le deſſous de la tête étoit d'un jaune gris, & le deſſous du ventre, des pattes & de la queue, d'un gris noirâtre. La tête reſſembloit à celle d'une grenouille de moyenne groſſeur; mais les yeux étoient placés comme ceux d'une tortue. Elle avoit quatre doigts aux pattes de devant, & cinq à celles de derriere, ſans ongles ni griffes. La peau étoit unie ſur tout le corps, excepté ſur les côtes, où il y avoit d'aſſez gros mammelons, & le long de l'épine du dos, où il y en avoit deux rangs de plus petits, qui rendoient tous une liqueur gluante & laiteuſe, quand l'animal ſe ſentoit ſerrer par la fourchette. Il y avoit une ouverture longitudinale de deux lignes & demie de long ſous le ventre, au-delà des pattes de derriere, préciſément à la naiſſance de la queue. Cette fente & la groſſeur de la tête me firent ſoupçonner que c'étoit une femelle pleine. Je me décidai à l'ouvrir, pour vérifier l'obſervation de *Maupertuis*, qui dit avoir trouvé tout à la fois des œufs & des petits tout formés dans ces animaux.

Pour tuer ma *ſalamandre*, & me débarraſſer

tout à la fois de ſon odeur, & de l'humeur laiteuſe & cauſtique qui ſortoit de ſes mammelons, je la plongeai dans l'eau-de-vie ; en paſſant le bout d'un petit morceau de bois ſur les reins, on y appercevoit encore un mouvement de contraction très-ſenſible ; mais les mammelons de la peau ne rendoient plus de lait.

C'eſt dans ce moment que j'ouvris le ventre de la victime de ma curioſité. Après avoir enlevé le rectum, qui, dans cet animal, eſt très-gros, je vis, avec autant de ſurpriſe que de plaiſir, deux grappes d'œufs d'un blanc mat, un peu jaune, gros comme des grains de coriandre, & les deux côtés tranſparens, d'une double matrice, remplis de petits tout vivans : je les en fis ſortir les uns après les autres. Il y en avoit ſept dans le côté droit, & huit dans le côté gauche. Ils y étoient roulés chacun dans leur enveloppe. A meſure que je les en tirois, ils reſtoient allongés, ſans mouvement pendant une ſeconde ; mais au bout de ce temps, vraiſemblablement après avoir reſpiré, ils devenoient auſſi vifs que de petits poiſſons, & ils ſautoient avec tant de promptitude, que j'avois de la peine à les reprendre pour les jetter dans l'eau-de-vie. Ils y nagerent tous pendant plus d'une ſeconde, avec la plus grande vivacité ; je les y conſerve ainſi que les œufs.

Ces petits ont ſeize lignes de long ; ils ſont gros comme des poiſſons de cette taille, gris & tachetés de points noirs ; leurs quatre pattes ſont détachées & bien formées, & leur queue eſt garnie de nageoires perpendiculaires, deſſus & deſſous, comme celles du têtard de la grenouille, quand il a quitté ſa couleur noire.

La mere avoit entre les poumons & le foie une veſſie d'air à une ſeule loge, longue de deux pouces, de ſix lignes de diametre, compoſée de membranes plus fortes, & moins tranſparentes que celles des poiſſons.

Cet animal eſt bien fait pour piquer la curioſité. 1°. Il eſt à la fois ovipare & vivipare; 2°. il a la veſſie d'air des poiſſons, & vit habituellement ſous terre; 3°. ſa geſtation doit être longue, puiſque les petits ſont déja avancés en janvier, & que ces animaux ne doivent pas s'occuper du plaiſir de ſe reproduire dans l'arriere-ſaiſon, pendant laquelle ils ſont preſqu'engourdis ; 4°. les femelles mettent-elles bas pluſieurs fois dans l'année ? Portent-elles autant de tems en été qu'en hiver ? La quantité d'œufs de l'ovaire & leur groſſeur, pourroient faire ſoupçonner qu'ils ne doivent pas attendre un an pour éclorre ; la conformation de la queue des petits annonce qu'ils doivent être dépoſés dans l'eau, & y paſſer leur premiere jeuneſſe. Ne ſeroit-ce pas eux qui

formeroient une partie des variétés que l'on remarque dans les *ſalamandres aquatiques ?*

Le préjugé qui fait regarder cet animal comme dangereux, n'a aucune eſpece de motif. Sa gueule, qu'il n'ouvre pas, même quand on le tourmente, n'eſt armée que de dents auſſi courtes que celles d'une lime moyenne; elles ſont penchées en dedans, & plutôt faites pour retenir les inſectes dont il ſe nourrit, que pour les déchirer; il eſt impoſſible qu'elles entament la peau, & encore plus qu'elles pénétrent au travers du plus léger vêtement. Ses pattes n'ont ni griffes ni ongles; qu'eſt-ce donc qui peut inſpirer au peuple tant de frayeur pour cet animal?

3°. *Par* Ph. D. DUPUIS (1).

La *ſalamandre terreſtre*, plus connue en Normandie ſous le nom de *mouron*, *de tac*, *de laquais*, &c., eſt un animal de la forme de ces *lézards* qu'on voit dans l'eau, & qui ne font peur à perſonne. L'auteur des obſervations (2°.) mérite ſans doute des éloges pour l'intrépidité, plus encore pour la ſagacité avec laquelle il a dirigé ſes obſervations ſur un animal dont la vue ſeule effraie plus d'un cultivateur. Il me ſemble

(1) Extrait du *Journal de Normandie*, année 1788, n°. 60.

pourtant, que phyſicien comme il eſt, il eut pû porter ſes obſervations plus loin, & ne rien laiſſer à déſirer ſur cet objet. Il a terminé ſon ouvrage par quatre queſtions qu'il auroit pu réſoudre lui même.

Il y a longtems que j'ai entendu dire à des payſans que les œufs du *mouron* écloſent dans le ventre de la mere, & que, quand les petits ſont aſſez forts pour être mis au monde, ils ſe font eux-mêmes paſſage à travers les entrailles de la mere, qu'ils dévorent.

Cette fable fait voir que l'obſervation de *Maupertuis* eſt fondée ſur des faits connus, quoique imparfaitement, de nos bonnes gens, qui ne ſe ſont pas aviſés de nommer ovipares, des animaux dont ils n'ont jamais vu les œufs hors du ſein de leur mere vivante. Si, pour être ovipares, il ſuffit que les œufs ſe trouvent dans le ventre de la *ſalamandre*, combien d'autres quadrupedes ſeront pareillement ovipares. Un grand nombre préſentent leurs ovaires en forme de grappes d'œufs, tout-à-fait ſemblables à ceux dont il eſt ici queſtion. La truie eſt de ce nombre. Le lapin qui conçoit, lors même qu'il a une portée prête à voir le jour, doit en approcher de plus près; & cependant ces animaux ne ſont point ovipares. Il ſe peut que dans la *ſalamandre terreſtre*, une portion des véſi-

cules de l'ovaire ſoit déja fécondée, & en forme d'œufs, tandis que l'autre eſt prête à ſortir du ſein de la mere, dans une organiſation plus parfaite. Ce ne ſont cependant que les mêmes fœtus, dans deux états differens, qui laiſſent voir, au premier coup-d'œil, le ſpectacle ſingulier d'œufs & de petits tout enſemble.

Mais une *ſalamandre* a-t-elle quelquefois pondu des œufs? C'eſt la queſtion à laquelle je voudrois une réponſe poſitive; ſinon, je ne croirai pas la *ſalamandre* ovipare.

Si c'eſt un préjugé qui n'a aucune eſpece de motif de regarder la *ſalamandre terreſtre* comme dangereuſe, je demande pourquoi l'obſervateur a pris tant de précautions, pour s'en ſaiſir? Pourquoi cette longue baguette fendue, s'il ne voit pas qui peut inſpirer au peuple tant de frayeur pour cet animal? Je lui demanderai pourquoi cette precaution de le baigner dans l'eau-de-vie, pour le débarraſſer de ſon odeur & de cette humeur laiteuſe & cauſtique qui ſortoit de ſes mammelons? L'obſervateur a ſans doute fait des expériences pour conſtater la cauſticité de cette humeur laiteuſe, & dès-lors il devoit, ce me ſemble, nous faire part de ſes réſultats. Si réellement cette humeur eſt cauſtique & venimeuſe, le peuple n'a donc pas tort de redouter un animal, qui peut

empoiſonner les beſtiaux, qui ſont toute la richeſſe du cultivateur.

En effet, dans nos campagnes, on ne met jamais à la pâture, dans l'été, les bœufs, vaches & moutons dans les maſures, clos, lieux voiſins de murailles antiques, ou ſoupçonnés d'être le repaire des *mourons*, ou autres reptiles venimeux, avant que le ſoleil ait frappé & purifié de ſes rayons bienfaiſans, les plantes ſur leſquelles ces reptiles auroient pu répandre leur venin, ſoit dans leur accouplement, ſoit dans les combats; car il y a differentes manieres de le répandre: par exemple, touchez avec une baguette longue de ſix à ſept pieds, le dos d'une *ſalamandre terreſtre*, il ſe fera auſſitôt vers vous une éjaculation d'une liqueur laiteuſe, lancée à cinq & ſix pieds de l'animal, ſur vos habits & ſur votre viſage, ſi vous êtes aſſez près de lui. Cette éjaculation ſe fera par quatre ou cinq petits trous ou mammelons placés ſous l'endroit touché; enſorte que ſi vous touchez vers la queue, ce ſera vers la queue que ſe fera l'éjection. Il paroît que le réſervoir de cette liqueur eſt placé ſur ſon dos, depuis le cou juſqu'à la pointe de la queue, & que, de chaque côté de l'épine, il y a un rang de petits trous percés par la nature, pour ſervir aux éjaculations de cette liqueur, & en même temps pour être l'arme

offenſive & défenſive de l'animal. Si quelque rixe ſurvient entre lui & un ennemi quelconque, on doit bien s'attendre que la liqueur laiteuſe ſera éjaculée contre l'ennemi, &, en même temps, répandue ſur le gazon & le feuillage d'alentour.

Si l'on veut répéter ces obſervations, & en faire de nouvelles ſur cet animal venimeux, je crois qu'on le peut ſans danger, en prenant la précaution de lui faire vider tout ſon réſervoir de liqueur venimeuſe. Pour cet effet, on le touche à pluſieurs repriſes, ſur le dos & tout le long de l'épine juſqu'au bout de la queue, avec une longue baguette, juſqu'à ce qu'il ne puiſſe plus rien éjaculer : alors, je crois qu'on pourra l'obſerver de plus près, ſoit en le mettant ſous une grande cloche de verre, ſoit de toute autre maniere.

4°. *Par le* C. COQUET, *vétérinaire* (1).

Des deux perſonnes qui ſe ſont occupées de la *ſalamandre terreſtre* (2°. & 3°.), la premiere l'a examinée en naturaliſte ſeulement, & elle conclut, d'après la conformation des mâchoires de ce quadrupede, qu'il ne peut pas mordre, & que le préjugé qui le fait regarder comme dangereux,

(1) Extrait du *Journal de Normandie*, année 1789, n°s. 43 & 45.

n'a aucune eſpece de motif. Elle parle néanmoins, dans le cours de ſes obſervations, de l'humeur laiteuſe & cauſtique qui ſort des mammelons placés le long de l'épine, & ſur les côtés du ventre de cet animal. Cette épithete de *cauſtique* ne peut être fondée, ſans que le contact de cette humeur ne ſoit plus ou moins dangereux; & Ph. D. *Dupuis*, qui l'a examinée ſous ce rapport (3°.), conclut que, ſi réellement cette humeur eſt cauſtique, & parconſéquent, venimeuſe, le peuple n'a pas tort de redouter un animal qui peut, dit-il, empoiſonner les beſtiaux, qui ſont ſouvent toute la richeſſe du fermier. Il reproche à l'auteur anonyme des premieres obſervations, de n'avoir pas rendu compte des expériences qui conſtatent cette qualité venimeuſe; & il réſulte des détails dans leſquels il entre, qu'il regarde auſſi comme réellement dangereux, non-ſeulement l'animal lui-même, mais encore l'herbe ſur laquelle il a répandu cette humeur laiteuſe. Il ne rapporte cependant non plus aucune obſervation en faveur de ſon opinion, qui n'eſt que l'opinion générale.

Je ne dirai rien ici de l'hiſtoire naturelle de la *ſalamandre*; je renverrai à l'ouvrage de *la Cépede*; mais je parlerai de ſes prétendues qualités venimeuſes, du préjugé populaire qui fait regarder cet animal comme très-dangereux dans les cam-

pagnes, & qui lui fait attribuer plusieurs maladies dont les bêtes à cornes & à laine sont quelquefois affectées. Cet objet me paroît assez important, pour devoir intéresser un pays aussi abondant en pâtures & en bestiaux que l'est la Normandie.

Dans le canton de Bray, que j'habite, département de la Seine-inférieure, le *mouron* passe, comme dans beaucoup d'autres endroits, pour être venimeux, Il est singulièrement redouté par les bouviers & par les herbagers; & on prétend qu'il fait mourir un très-grand nombre de vaches. Les payſans assurent même qu'elles le cherchent avidement, & l'avalent aussitôt qu'elles l'apperçoivent; mais que leur ennemi se venge cruellement, en les faisant enfler & périr sur-le-champ.

Les charlatans & les maiges, qui fourmillent par-tout, profitent de ces préjugés pour entretenir une crédulité dont ils tirent parti.

Les anciens, & même *Pline*, ont dévoué la *salamandre* à une sorte d'anathême; ils en ont fait le plus funeste des animaux, en le considérant comme celui dont le poison étoit le plus dangereux. Ils ont écrit qu'en infectant de son venin, presque tous les végétaux d'une contrée, il pouvoit donner la mort à des nations entieres : voilà le fondement du préjugé.

Les modernes ont aussi cru, pendant longtemps,

au poiſon de la *ſalamandre*. *Mathiole* a dit que ſa morſure étoit venimeuſe comme celle de la vipere. On a cherché & preſcrit des remedes contre ſon venin. *Pline*, & d'autres après lui, en indiquent un grand nombre; mais enfin on a eu recours aux obſervations par leſquelles on auroit dû commencer. Le fameux *Bacon* avoit engagé les phyſiciens à s'aſſurer de l'exiſtence de ce venin. Les expériences de *Geſner* ont prouvé que la *ſalamandre* ne mordoit point, de quelque maniere que l'on cherchât à l'irriter; celles de *Wurſſbainius*, qui a compoſé un traité complet ſur cet animal, ont fait voir qu'on pouvoit impunément le toucher, & boire de l'eau des fontaines qu'il habite. *Maupertuis* eſt parvenu à faire mordre, par des *ſalamandres* nouvellement priſes & irritées, la cuiſſe d'un poulet dont il avoit enlevé la peau; il a fait mordre auſſi la langue & les levres d'un chien & la langue d'un coq-d'Inde; il a fait manger à un autre poulet du pain trempé dans le ſuc laiteux, & aucun de ces animaux n'éprouva le moindre accident; il a fait avaler des *ſalamandres* entieres ou coupées par morceaux à un coq-d'Inde & à un chien qui ne parurent pas en ſouffrir.

Cependant lorſqu'on preſſe ou qu'on touche ſeulement la *ſalamandre*, elle répand une mauvaiſe odeur qui lui eſt particuliere, & elle ſe

couvre promptement de cet enduit laiteux dont j'ai parlé. Ce lait eſt âcre ; lorſqu'on en a mis ſur la langue, on croit ſentir une ſorte de cicatrice à l'endroit où il a touché ; *Geſner* dit qu'on le regardoit comme un dépilatoire ; il reſſemble un peu à celui qui découle des tithymales & des euphorbes.

Laurenti a appliqué ſucceſſivement à un poulet & à un pigeon le corps d'une *ſalamandre*, dont le lait ſe répandit bientôt ſur ces animaux, ſans qu'il en reſultât aucun accident fâcheux ; neanmoins, ayant fait mordre une *ſalamandre* par deux *lézards* gris, l'un mourut auſſitôt après l'expérience, l'autre ne ſurvécut que deux minutes. Un troiſieme auquel il avoit fait avaler du lait de *ſalamandre*, expira de même, après avoir éprouvé des convulſions ſuivies d'une eſpece de paralyſie. *La Cépede* & *Bomare*, qui rapportent toutes ces obſervations, concluent que la morſure de la *ſalamandre* eſt impoſſible ou nulle ; que ſon lait, pris intérieurement, pourroit être funeſte, & même mortel à certains animaux, ſur-tout aux plus petits ; mais qu'il n'eſt pas nuiſible aux grandes eſpeces.

J'ajouterai quelques obſervations à celles rapportées par *Mauperuis*, *la Cépede* & *Bomare*.

Huzard, mon confrere & mon ami, qui exerce la médecine vétérinaire à Paris, a nourri long-

temps pluſieurs *ſalamandres*, pendant qu'il étoit à la tête de la pharmacie de l'école vétérinaire d'Alfort; il les a ſouvent maniées, & a eu pluſieurs fois les mains & le viſage enduits de leur ſuc laiteux, ſans en avoir reſſenti le moindre effet; il n'en a jamais été mordu, quoiqu'il ait ſouvent fourré ſes doigts dans leur gueule; & il n'a jamais pu leur faire mordre la peau d'aucun animal. Il a frotté la gueule d'un chien & la bouche de pluſieurs vaches & chevaux avec des *ſalamandres* humectées de leur enduit laiteux, dont cette opération excitoit encore vivement l'excrétion, & il ne leur eſt arrivé aucun accident. Non-ſeulement il a fait manger l'herbe ſur laquelle il les conſervoit, qui étoit enduite de leur vernis laiteux, & ſans doute de leurs autres excrétions, mais il en a fait mâcher de vivantes, avec différentes plantes fourrageuſes, à quelques vaches; elles les ont rejettées lorſqu'elles les ont ſenties ſous leurs dents, comme elles font de toutes les autres matieres animales & hétérogenes à leur nourriture ordinaire, & il n'a pu parvenir à leur en faire avaler de cette maniere: mais il en a fait paſſer dans la panſe des portions plus ou moins groſſes, en forme de bols, avec du ſon & du miel, & jamais il n'a vu les beſtiaux être affectés d'aucune maladie, pas même de dégoût, après cette maſtication & cette déglutition. Il en

a donné à des poules, coupées par petits morceaux, & elles les ont mangées avec beaucoup d'avidité, comme elles font de tous les reptiles & insectes; enfin, je lui en ai envoyé une dans une boîte, en mars 1781, qui étoit morte & sèche lorsqu'il la reçue : il l'a mise en poudre grossiere, & l'a fait manger dans une bouée (1), à une vache prête à vêler, sans qu'elle en ait ressenti le moindre effet.

On lit dans le *journal de médecine* qu'une fille a avalé en buvant avidement, une *salamandre* qui est sortie vivante de son corps, au bout de deux jours & demi, sans qu'il en soit résulté de grands accidens. M. *Colin*, médecin, qui rapporte cette observation, & qui a eu cet animal vivant, a mis sur une plaie récente qu'il avoit à la main, de la viscosité laiteuse, dont il avoit excité la sécrétion, en le piquant & en l'irritant; elle ne lui fit aucune sensation.

Bomare rapporte encore, d'après les *éphémérides d'Allemagne*, qu'une femme, voulant empoisonner son mari, lui fit manger une *salamandre* dans un ragoût, mais qu'il n'en souffrit en aucune maniere.

(1) La bouée est un mélange de navets, de choux, de pommes-de-terre, &c., cuits ensemble & mêlés avec du son, pour la nourriture des vaches.

J'ajouterai,

J'ajouterai, enfin, que depuis quinze ans que j'exerce l'art vétérinaire, j'ai été à portée d'ouvrir une grande quantité de beſtiaux ſuppoſés morts, pour avoir pris un *tac*, & què jamais, quelques recherches que j'aie faites, je n'ai pu découvrir la moindre trace de cet animal, ou de quelques-unes de ſes parties, dans les eſtomacs du bœuf ou du mouton.

Concluſion.

Nous ajouterons à toutes ces obſervations, que *Pline*, *Galien*, *Elien*, *Sextus-Empiricus* & quelques autres auteurs, avoient déjà obſervé que les porcs & d'autres animaux, mangeoient impunément des *ſalamandres*; que *Sextius* la regardoit comme propre à exciter les plaiſirs de l'amour, dans ceux qui la mangeoient confite dans du miel; que le même *Sextius*, *Pline* & *Dioſcoride* avoient auſſi regardé la propriété qu'on lui attribuoit d'éteindre le feu, comme une fable (1); que ce que *Gesner* dit avoir obſervé, que s'il s'en trouvoit une dans un tas de froment, elle l'infectoit bientôt, de maniere que les poules même qui mangeoient de ce grain, en mouroient enſuite (2),

(1) *Hiſtoire naturelle de Pline. Paris* 1771, in-4°. livre XXIX, tome X.

(2) *Hiſtoriæ animalium, liber II. de quadrupedibus oviparis. Tiguri, M. D. LIIII.* de ſalamendrâ.

eſt également faux & démenti par l'expérience que nous avons tentée, en faiſant manger à ces volailles, des grains imprégnés du lait prétendu venimeux de la *ſalamandre*, ſans qu'il en ſoit réſulté le moindre accident.

De toutes les expériences que nous venons de rapporter, on peut donc conclure que la *ſalamandre* n'eſt venimeuſe pour aucune des eſpeces d'animaux domeſtiques ; que le ſuc laiteux qu'elle répand ne peut infecter ni les prairies, ni les pâturages, ni les abreuvoirs, ni les mares, ni les puits ; ni empoiſonner les fruits qu'il touche, au point de faire périr promptement ceux qui en mangent ; que tout ce que l'ignorance & le charlataniſme ont pu répandre à ce ſujet, n'a aucune eſpece de fondement, & qu'il faut néceſſairement chercher ailleurs, & principalement dans les indigeſtions & dans les météoriſations, la cauſe des maladies & de la mort des beſtiaux, qu'on attribue ſi gratuitement à cet animal (1).

(1) Ces accidens arrivent, ſur-tout, lorſque les beſtiaux mangent les herbes mouillées, & c'eſt dans les tems de pluie que les *ſalamandres* ſortent de leurs trous. Ce rapprochement a ſuffi pour donner lieu au préjugé. Voyez, dans le volume des *Inſtructions*, *année* 1792, *le Traité de l'Indigeſtion dans les ruminans*, page 158.

OBSERVATIONS *ſur les maladies épizootiques qui ont régné ſur lès bêtes à cornes des environs de Gannat, département de l'Allier, en* 1788.

PAR LE C. GERVY, *vétérinaire.*

Péripneumonie gangréneuſe.

LE 28 mai 1788, je me tranſportai dans le village de ſaint Bonnet, à l'effet d'y traiter une épizootie qui s'y étoit manifeſtée depuis pluſieurs jours. A mon arrivée je trouvai quarante-ſept beſtiaux malades; la maladie étoit inflammatoire. J'en jugeai par la chaleur des cornes, des oreilles, de la bouche & de toute la ſuperficie du corps; par l'adhérence du cuir ſur les côtes & ſur les lombes, par la ſenſibilité que montroit l'animal dans cette partie (1); par l'accélération du pouls dont les battemens étoient augmentés d'un tiers. La rumination, ainſi que l'appétit étoient légérement interrompus; toutes les autres fonctions paroiſſoient ſe faire bien.

Malgré cet enſemble de ſymptômes favorables,

(1) Ces deux derniers ſymptômes ſe manifeſtent dans toutes les maladies des bêtes à cornes.

les inciſions nombreuſes que le charlatan du canton avoit multipliées ſur toutes les bêtes attaquées, me firent craindre de ne pouvoir obtenir de la méthode que je me propoſois d'employer, le ſuccès que j'avois lieu d'en attendre (1). J'ai compté, ſur un ſeul animal, juſqu'à quatorze & quinze de ces inciſions; elles portoient environ trois à quatre pouces de longueur; dans les environs, on avoit diviſé, avec les doigts, le tiſſu cellulaire, & dans chacune d'elles, on avoit introduit des côtes de bettes, de ſept ou huit pouces de long, ſur deux pouces de groſſeur. Quelqu'empreſſement que je miſſe à ôter de ces plaies, les corps étrangers dont il s'agit, chacune d'elles ne laiſſa pas de former une tumeur, dont le volume devint aſſez conſidérable pour ſe réunir à l'inciſion voiſine; & bientôt les engorgemens ainſi étendus, ne firent plus qu'un ſeul & même engorgement; l'humeur qu'il contenoit, étoit ſi diſpoſée à la putréfaction, que dans quelques ſujets, la gangréne ſe manifeſtoit ſur-le-champ, malgré les moyens que je crus devoir mettre en uſage pour la prévenir. Dans ceux-ci, comme dans

(1) Chaque village a ſon charlatan; la ſcience de ces gens-là conſiſte à traiter indifféremment toute eſpece de maladies par des inciſions faites à la peau, & par l'adminiſtration mal dirigée des cordiaux.

ceux en qui cette terminaiſon funeſte exiſtoit déja, l'appétit diminuoit conſidérablement, la rumination devenoit plus rare, le pouls ſe concentroit, & les pulſations redoubloient de viteſſe; on remarquoit, en un mot, tous les mouvemens qui annoncent la proſtration des forces.

Dans cet état de choſes, j'eus recours aux fortifians adminiſtrés intérieurement. Ils conſiſtoient en une once de poudre de gentiane délayée dans une pinte de vin, alliée avec une pareille quantité d'infuſion de fleurs de ſureau. Je faiſois prendre ce breuvage, une fois chaque jour, à l'animal, en trois doſes. Les engorgemens me déterminerent à faire de longues ſcarifications, qui entraverſoient l'étendue. Des ouvertures ainſi pratiquées, il découloit auſſitôt une humeur véritablement putréfiée & ſi âcre, qu'elle noirciſſoit la lame de l'inſtrument; le tiſſu cellulaire étoit noir & rempli de cette liqueur; les animaux ſe trouverent beaucoup mieux après les ſcarifications. J'employai pour les premiers panſemens, des étoupes imbibées d'huile eſſentielle de térébenthine.

Quelques jours après ce panſement, les plaies devenoient ſéches & brûlantes; la fievre qui ſurvenoit à cette époque, étoit d'un bon caractere, & annonçoit la chûte prochaine des eſcharres; pour l'accélérer encore, je rempliſſois les plaies de

cataplaſmes anodins & maturatifs. Après deux ou trois panſemens de cette nature, la ſuppuration s'établiſſoit, la fievre diſparoiſſoit, l'appétit & la rumination revenoient; les plaies alors devenues ſimples, l'animal étoit hors de danger. Bientôt le panſement ſe bornoit à un digeſtif fait avec la térébenthine & les jaunes d'œufs, animé par l'eſſence de térébenthine. En ſuivant ce traitement, je n'ai perdu que quatre vaches, qu'une gangréne répandue ſur toute la ſuperficie du corps fit ſuccomber promptement.

L'ouverture des cadavres me laiſſa voir les viſceres, dans le bas-ventre, très-ſains; mais dans la capacité de la poitrine, la plevre, le médiaſtin, la face antérieure du diaphragme, ainſi que les poumons, étoient fortement enflammés & parſemés de taches gangréneuſes.

Les animaux ſur leſquels le charlatan n'avoit pratiqué que quelques légeres inciſions, ainſi que ceux tombés malades depuis mon arrivée, ſe ſont promptement rétablis.

J'ai fait uſage, dans cette occaſion, de la ſaignée, & des tempérans compoſés d'eau blanchie par la farine d'orge, ſur chaque ſeau de laquelle, je mettois un demi-ſeptier de fort vinaigre, & une once de ſel de nitre; je leur adminiſtrois, en outre, trois breuvages par jour, de chacun trois chopines,

d'une décoction de feuilles de laitue, d'oseille & de chicorée ou de dent-de-lion. Le premier breuvage étoit précédé d'une prise de demi-once de crême de tartre. Ce traitement donnoit ordinairement lieu, le second jour, à une abondante sécrétion, par les urines, qui sauvoit l'animal.

Je crois pouvoir attribuer cette maladie, d'abord à la grande chaleur de plusieurs journées du printemps, qui furent suivies de nuits très-froides; ensuite au changement de nourriture qu'on fit éprouver aux bestiaux, dans le village de Montpensier. Cette seconde cause de l'épizootie me paroît d'autant plus certaine, que dans les lieux voisins, où le passage subit des fourrages secs au vert n'eut pas lieu, les bêtes ne furent point attaquées.

Épizootie charbonneuse qui a affectée, dans le mois d'août 1788, les bêtes à cornes de la commune de Villeneuve-les-Cerfs.

Le 10 août 1788, je me rendis dans la commune de Villeneuve-les-Cerfs, pour y traiter une maladie épizootique qui y régnoit depuis plusieurs jours. Ses symptômes me la firent juger être un véritable charbon compliqué d'une fievre rhumatismale. On me présenta, à mon arrivée, un bœuf faisant partie d'un troupeau, dont il en étoit déja péri trois, qui, sur le rapport des métayers, avoient

offert, dans le cours de leur maladie, les mêmes ſymptômes que celui qui étoit devant moi. L'animal, au moment où je le vis, étoit dans le deuxieme jour de ſa maladie : il avoit les oreilles, les cornes & toute la ſuperficie du corps très-chaudes ; l'intérieur de la bouche couleur de roſe, ne l'étoit pas moins ; l'adhérence du cuir ſur les côtes & ſur les lombes, ainſi que la ſenſibilité dans ces dernieres parties, ſe manifeſtoient ſenſiblement ; le pouls étoit petit & accéléré ; le malade faiſoit entendre un grincement de dents. Dès le commencement, il avoit refuſé toute eſpece de nourriture ; la rumination avoit été interceptée. Le charlatan du canton lui avoit fait un grand nombre d'inciſions à la peau ; il avoit déja pratiqué l'embrochure ; les cordiaux, tels que la thériaque, la canelle, le poivre, le gingembre, délayés dans le vin, lui avoient été adminiſtrés ; toute eſpece de boiſſon lui étoit interdite. Ce régime joint à l'effet du remede preſcrit, avoit occaſionné une ſoif ardente. Je fis préſenter à l'animal environ deux ſeaux d'eau légérement tiéde, blanchie par la farine d'orge, & aiguiſée par le vinaigre & le ſel marin ; il but le tout avec avidité. Cette boiſſon avalée, la reſpiration devint plus laborieuſe, le pouls ſe concentra, un friſſon général ſurvint ; enfin, l'animal expira,

peu de temps après, dans des anxiétés douloureuſes; quelques heures avant ſa mort, il lui étoit ſurvenu une diarrhée vraiment putride. Je fis, le lendemain, l'ouverture du cadavre.

La panſe, le bonnet, le feuillet, les gros inteſtins, les reins & la veſſie étoient très-ſains, à quelques légeres marques d'inflammation près; la caillette & les inteſtins grêles ſe montrerent dans le plus mauvais état; entre la premiere & la ſeconde membrane de ces viſceres, à la jonction de la caillette au duodenum, il y avoit une extravaſation de ſang conſidérable; les inteſtins grêles étoient généralement gangrénés, leur membrane externe étoit détachée en pluſieurs endroits, & ils contenoient une liqueur ſanguinolente; la rate, plus volumineuſe que dans l'état naturel, étoit engorgée d'un ſang noir & écumeux, & ſa tiſſure paroiſſoit comme décompoſée; on voyoit au foie quelques marques d'inflammation, la véſicule du fiel étoit pleine d'une liqueur noire, & enflammée; les viſceres de la poitrine étoient ſains; les vaiſſeaux du cerveau étoient engorgés & ſes ventricules contenoient beaucoup de ſéroſité.

La même nuit, une vache mourut. L'ouverture de ſon cadavre fit voir les mêmes phénomenes, avec cette différence néanmoins, que la capacité de la poitrine dans cet animal, contenoit en abondance, une liqueur très-limpide & de couleur d'urine.

Tous ces ſymptômes intérieurs déſignent la fievre charbonneuſe, ou le charbon interne, dont le C. *Chabert* nous a donné la deſcription ; comme ceux extérieurs annoncent le charbon ſymptômatique. En effet, d'après le C. *Chabert*, le charbon interne n'eſt précédé d'aucun ſymptôme extérieur ; dans cette derniere maladie, l'animal meurt comme frappé d'un coup de foudre (1). C'eſt ce que j'ai été à même de vérifier dans le village de

(1) *Traité du charbon ou anthrax dans les animaux*, page 41 & ſuiv., 7e. édition.

Voici un exemple des effets ſinguliers que produit le charbon. Le 30 octobre 1789, un taureau d'environ un an éprouva tout-à-coup dans le larynx & l'arriere-bouche un embarras qui augmenta bientôt, au point que l'animal ne put plus avaler ſa ſalive. Il reſpiroit avec la plus grande difficulté ; la panſe s'étoit météoriſée ; l'anus faiſoit ſaillie au-dehors, de la groſſeur des deux poings ; dans cet état, l'animal tombe ſuffoqué. Tous ces effets eurent lieu en moins d'une heure. J'arrivai au moment où le malade expiroit. A l'inſpection du cadavre, & ſpécialement des parties voiſines du larynx, j'apperçus une tumeur qui ſe manifeſtoit le long de l'encolure, préciſément ſur l'œſophage ; en y pratiquant une inciſion, je reconnus que c'étoit l'œſophage lui-même qui étoit affecté. Découvert dans toute ſa longueur, c'eſt-à-dire, depuis le larynx juſqu'à ſon inſertion dans la panſe, il me parut tellement infiltré d'humeur charbonneuſe, qu'on ne reconnoiſſoit aucune de ſes membranes ; il n'offroit plus qu'une maſſe de lymphe coagulée.

ſaint-Priet-de-Brame-Fan, au mois d'août 1783.

Dans un domaine dépendant de ce village, trois bœufs périrent ſubitement, ſans qu'aucun ſymptôme maladif eût précédé l'inſtant de leur mort. Dix-huit bœufs, au rapport des métayers, avoient ſuccombé de la même maniere, dans l'eſpace de huit jours (1). Le lendemain de mon arrivée, une vache fut atteinte du charbon eſſentiel. La tumeur charbonneuſe ſe manifeſta d'abord à la mâchoire poſtérieure, directement à l'endroit de la ſymphiſe. Cette tumeur étoit flaſque & indolente; j'en fis l'extirpation; j'appliquai enſuite ſur la plaie le cautere actuel. Les antiſeptiques furent auſſi adminiſtrés intérieurement. L'animal n'a reſſenti d'autre incommodité, à la ſuite de ce traitement, que l'ulcere réſultant de l'extirpation de la tumeur charbonneuſe.

Quelques autres animaux, peu de jours après, tomberent malades. Les premiers ſymptômes que l'on appercevoit en eux, étoient un engorgement à l'un des boulets des extrémités antérieures, qui donnoit lieu à la claudication; la chaleur exceſ-

(1) Le C. *Baraillon*, médecin en chef pour les épizooties, à Moulins, confond, dans ſon inſtruction ſur les épizooties, page 13, n°. 30, cette marche de la maladie avec la fievre charbonneuſe.

ſive ſur toute la ſuperficie du corps, particuliérement du muſle & de la bouche, l'adhérence du cuir ſur les côtes & aux lombes, ainſi que la ſenſibilité de ces dernieres parties, ſe manifeſtoient d'une maniere frappante; le pouls étoit très-accéléré, & tellement concentré, qu'à peine pouvoit-on en diſtinguer les pulſations. L'appétit, & la rumination étoient en partie interceptés, mais la ſoif étoit inextinguible. Le ſecond jour, ordinairement, le boulet du côté oppoſé étoit affecté, tandis que le premier atteint ſe guériſſoit. J'ordonnai un régime très-ſévere. On donnoit aux malades, pour boiſſon, l'eau blanchie par la farine d'orge, aiguiſée de ſel commun. Toutes les deux heures, je leur faiſois adminiſtrer une pinte d'une tiſanne compoſée de parties égales, d'une décoction de racine de bardanne, & d'infuſion de fleurs de ſureau. J'ajoutai à ce mélange, un tiers de petit lait, & une once de nitre diſſous dans ſix pintes de cette tiſanne. La boiſſon, matin & ſoir, étoit animée d'un verre de vinaigre, qui contenoit en diſſolution, demi-once d'aſſa-fœtida. On appliquoit ſur les boulets malades, des cataplaſmes anodins. L'embrochure étoit pratiquée dès qu'on appercevoit le moindre ſymptôme maladif; & les animaux, tenus dans la plus grande propreté, étoient réguliérement bouchonnés trois fois le

jour. Lorſque l'embrochure produiſoit peu d'effets, j'avois ſoin d'y ſuppléer par l'application d'un ſéton à cet endroit. Ce moyen y déterminoit aſſez promptement la ſuppuration que j'entretenois à volonté. Après quelques jours de ce traitement, il ſurvenoit aux malades une ſueur abondante; l'artere devenoit ſouple, les pulſations moins accélérées, la rumination ainſi que l'appétit reparoiſſoient inſenſiblement; & lorſque le ſéton procuroit une ſuppuration louable, la cure étoit complete. Je faiſois alors remettre les animaux à leur nourriture ordinaire.

Moyens préſervatifs.

Comme la maladie étoit contagieuſe, je ne négligeai rien de ce qui pouvoit l'empêcher de ſe propager. Je fis ſéparer ſur-le-champ les animaux ſains de ceux qui étoient malades. Ces derniers furent renfermés dans des étables propres & bien aérées, & ſoumis à un régime très-ſain: leur boiſſon étoit blanchie par la farine d'orge, aiguiſée par le ſel commun & le nitre, qu'aciduloit encore le vinaigre. Je ſaignai les plus pléthoriques; l'embrochure fut employée ſur-tout, & après elle, les ſétons. Les étables qui contenoient les animaux malades, furent netoyées de leur fumier: je fis conduire celui qui étoit le

plus conſommé loin des habitations ; le reſte fut ramaſſé & brûlé à la porte même des étables, dont l'intérieur fut lavé, balayé, parfumé, ainſi que les auges & les rateliers ; trois fois le jour, l'air y étoit renouvellé. Vouloit-on parfumer, on avoit l'attention de faire ſortir les malades. Ces parfums étoient fait de baies de genievre infuſées dans le vinaigre, & de fleur de ſoufre, qu'on brûloit ſur des charbons ardens. Au moyen de ce traitement ſimple & peu diſpendieux, & de ces ſoins, non-ſeulement aucun des animaux malades pour leſquels j'ai été appellé, n'a péri, mais même, pas un de ceux qui avoient communiqué avec eux, n'a été affecté de la contagion.

Apperçu des cauſes.

Des cauſes qui ont donné lieu à cette épizootie, les unes ſont générales, & les autres particulieres. Les cauſes générales conſiſtent dans la poſition du lieu, la nature du terrein, & la mauvaiſe qualité des eaux dont les animaux s'abreuvent. Villeneuve-des-Cerfs eſt ſitué dans un endroit bas & marécageux ; ſon ſol eſt une terre argilleuſe ; on y fabrique de la tuile. Partout aux environs, l'on trouve des creux remplis d'une eau chargée de ſélénite, comme on le reconnoît aiſément à ſa couleur laiteuſe. Ces creux ſervent auſſi, dans

la saison, de rutoire pour le chanvre ; les émanations putrides, résultantes des matieres végétales qu'on y laisse pourrir, répandent dans le village une odeur infecte. Si l'on ajoute que les bestiaux sont obligés de s'abreuver de ces eaux corrompues, on trouvera alors la cause des maladies aiguës & contagieuses, qui régnent fréquemment dans ces cantons.

Quant aux causes particulieres, elles consistent dans la construction des étables, bâties au-dessous du niveau du sol, qui est très-humide. Les planchers très-bas, sont encore chargés de foin ou de paille; ce qui joint au défaut d'ouvertures, en fait de véritables étuves. Les animaux qui y restent renfermés la nuit, respirent un air extrêmement chaud ; les pores deviennent alors trop relâchés, & donnent lieu à une transpiration très-abondante. Ainsi échauffés, les animaux qui pendant les nuits de l'automne sont obligés de sortir de l'étable, pour aller pacager, passent tout-à-coup d'un endroit très-chaud, dans une atmosphere excessivement froide. Les pores se trouvant subitement crispés, la transpiration est arrêtée ; de-là des engorgemens qui, parvenus à un certain degré d'intensité, occasionnent la maladie dont il s'agit.

OBSERVATION *ſur la tête d'un veau qui à reſtée plus de dix-huit mois dans la matrice.*

Par LE MÊME (1).

Le 20 août 1789, je fus appellé par un particulier de la ville d'Artonne, pour viſiter une vache, qui, depuis quelques jours, faiſoit les efforts les plus violens. Il me dit l'avoir fait conduire au taureau peu de temps auparavant. Immédiatement après la ſaillie, les efforts étoient ſurvenus; ils n'avoient duré que juſqu'à la nuit. Le lendemain ayant travaillé comme à ſon ordinaire, les efforts ne reparurent que le troiſieme jour, mais avec tant de violence, que le propriétaire craignit bientôt de voir périr ſa vache. A mon arrivée, après l'avoir examiné avec attention, je crus pouvoir attribuer la cauſe de ces efforts, à une irritation réſultante de l'introduction de la verge dans le vagin. Pour ſatisfaire, en conſéquence, à l'indication, j'or-

(1) Cette obſervation eſt annoncée dans le volume de l'année derniere, page 62, & elle devoit y être imprimée. Nous avons penſé que l'auteur ne nous ſauroit pas mauvais gré, d'en avoir retardé la publication, pour la réunir à la ſuite des autres qu'il nous a également adreſſées.

donnai

donnai la ſaignée, & l'adminiſtration des tempérans mucilagineux donnés en breuvages & en lavemens. Ces remedes continués juſqu'au lendemain matin, ne produiſirent aucun effet ; la vache étoit toujours dans le même état. Le ſoir, l'ayant examiné de nouveau, j'apperçus qu'il lui découloit de la vulve, une matiere épaiſſe & purulente ; j'appris en même temps du propriétaire que, depuis environ dix-huit mois qu'il avoit acheté cette vache, il lui avoit toujours vu cet écoulement, quelquefois même plus abondant. Ces renſeignemens me firent ſoupçonner un ulcére à la matrice : pour m'en aſſurer, j'introduiſis la main dans le rectum : ayant touché la matrice, je reconnus aiſément qu'elle étoit très-dure, du volume & de la forme d'une bouteille de pinte. Pour m'aſſurer encore mieux de l'état de cet organe, j'introduiſis la main dans le vagin : parvenu à l'orifice de la matrice, je le trouvai dilaté d'environ deux ou trois pouces ; &, à l'aide de mes doigts, je touchai très-diſtinctement un corps dur que je pris pour une pierre ; il occupoit toute la concavité de l'organe.

Perſuadé qu'il ne me reſtoit d'autre moyen de ſauver la vache, que d'extraire ce corps étranger, j'y procédai de la maniere ſuivante : je pris un biſtouri droit, & après en avoir enveloppé la lame

juſqu'à un pouce, ou environ, de ſa pointe, avec des étoupes, je parvins à l'introduire dans le vagin, au moyen de la main, dans le creux de laquelle je le tenois renfermé. L'inſtrument ainſi introduit, j'en dirigeai le tranchant du côté de la partie ſupérieure de la matrice, pour lui faire faire ſaillie, & la rendre, en quelque ſorte, immobile. Je fis une inciſion d'environ cinq à ſix pouces de longueur, dans la partie ſupérieure de cet organe. Je retirai enſuite le biſtouri, & tâchai d'extraire ce corps; ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté que j'y parvins : en effet, la matrice s'étoit tellement contractée, que ſa membrane interne s'étoit comme implantée & logée dans toutes les concavités que ce corps offroit à ſa ſurface; & ce ne fut qu'après l'avoir briſée, que je vins à bout de l'extraire. Quelle fut ma ſurpriſe de reconnoître dans la piece qui parut la premiere, un os de la tête! En continuant mon opération, je parvins à retirer, les uns après les autres, tous les os de la tête d'un veau, y compris celui de la mâchoire poſtérieure & les dents. Ces os étoient macérés & entiérement dénués de parties molles; la boîte oſſeuſe contenoit une ſubſtance ſemblable à de la chaux éteinte.

L'opération achevée, je fis de légeres injections d'eau tiéde acidulée, dans la matrice. La vache

fut miſe à une diete ſévere, & à l'uſage des boiſſons tempérantes. Dès ce moment, les efforts devinrent moins violens & plus rares; les urines, qui auparavant s'échappoient avec difficulté, s'écoulerent abondamment; la rumination, interceptée depuis pluſieurs jours, ſe rétablit deux heures après l'extraction du corps étranger; enfin, l'opération n'a été ſuivie d'aucun accident fâcheux; je puis même aſſurer qu'au bout de quatre jours de ſoins & d'un régime humectant, elle étoit entiérement hors de danger. Remis en moins de huit jours à ſa nourriture & à ſon travail ordinaire, elle a joui depuis, de la ſanté la plus parfaite.

Deux ſemaines s'étoient à peine écoulées depuis l'opération, que la vache paroiſſoit déja vouloir le taureau; mais dans la crainte de quelque accident, je conſeillai au propriétaire de ne pas ſe prêter ſitôt à ſes deſirs (1).

(1) On peut voir dans le volume de 1791, page 308, une *obſervation ſur une vache qui a rendu les os d'un veau par l'anus. Par le C. Coquet.* Elle a quelque rapport avec celle-ci.

MÉMOIRE ET OBSERVATIONS *sur l'extraction de la cataracte dans le cheval.*

PAR LE C. EDOUARD, *vétérinaire* (1).

LA difficulté de fixer les animaux, & d'obtenir de leur part cette immobilité courageuſe, par laquelle l'homme ſait commander à lui-même au milieu des plus vives douleurs, rend preſqu'impraticables les opérations néceſſaires, dans les maux auxquels les bêtes ſont expoſées; mais c'eſt ſurtout dans les opérations qui ont l'œil pour objet, que ces inconvéniens ſe multiplient: en effet, indépendamment des peines qu'il faut prendre alors, pour tenir la tête aſſujettie, il faut encore fixer le globe de l'œil. Cet organe extrémement mobile, attiré au fond de l'orbite, dans les animaux, par un muſcle auſſi volumineux lui ſeul que les quatre muſcles droits réunis, défendu, de plus, par un troiſieme rideau que forme la membrane clignotante, fuit avec vîteſſe, & s'éloigne par ſecouſſe & ſans interruption, du fer qui cherche

(1) Voyez dans le volume de 1792, page 52. Son mémoire devoit être auſſi inſéré dans ce volume; mais l'abondance des matieres nous a forcé à le reporter dans celui-ci.

à le percer. Ces effets qui ont lieu dans tous les animaux que nous connoiſſons, exiſtent au plus haut degré dans le cheval. Sa vigueur, ſa vivacité, l'irritabilité qui lui eſt propre, ſe portent aux efforts les plus violens, & toutes les fois qu'il s'agit ſeulement de faire une ponction à la cornée lucide, pour en évacuer l'humeur aqueuſe, ce n'eſt qu'avec une preſteſſe parfaite qu'on parvient à l'exécuter. On conçoit dès-lors, combien il eſt difficile de pratiquer ſur cette membrane, une inciſion aſſez étendue, pour en extraire le cryſtallin dans la circonſtance de la *cataracte*, & ſe livrer à tous les détails qu'exige cette opération : auſſi a-t-elle été communément infructueuſe, & la pratique, ſans être abandonnée totalement, en eſt devenue infiniment rare. Cependant les cas où elle eſt indiſpenſable dans le cheval, ſont fréquens. En effet, parmi les animaux que nous nous ſommes appropriés, il eſt celui que la cécité affecte le plus ſouvent, par l'opacité du cryſtallin : les moyens d'aſſurer en lui l'extraction de ce corps, ne ſauroient donc être indifférens, & travailler à les perfectionner, c'eſt ſe rendre utile à ſon pays.

Guidé par un motif auſſi puiſſant, jaloux d'aſſocier mes travaux à ceux des plus habiles artiſtes dans la ſcience vétérinaire, qui, ſur cette matiere, ont ſu joindre la théorie à la pratique, placé

d'ailleurs dans un canton, où la *cataracte* dans les chevaux eſt très-commune, je me ſuis livré entiérement à la recherche des moyens qui pouvoient aſſurer la réuſſite de cette opération. Ce ſont mes tentatives en ce genre, dont je me propoſe de rendre compte dans ce mémoire.

Les chevaux, dans pluſieurs cantons de l'Artois, ſont très-ſujets à la *cataracte*; on pourroit même y regarder cette maladie comme enzootique.

On l'attribue à la qualité des alimens trop ſucculens qu'on leur donne en abondance, & qui conſiſtent en plantes légumineuſes, cueillies immédiatement après la maturité des graines, & laiſſées dans leurs gouſſes. Ces plantes, connues ſous la dénomination générique de fourrages, ſont la veſce, la lentille, les feves, les pois : on prodigue, outre cela, l'avoine à ces animaux. Des alimens auſſi ſubſtanciels doivent néceſſairement cauſer des déſordres quelconques, & plus particuliérement peut être la *cataracte*, dans ceux qui ſont jeunes ou mal-ſains, dont le développement eſt mal dirigé, ou arrêté dans certaines parties. En effet, l'action qu'exige cette nourriture pour être élaborée, & que ſa préſence, d'ailleurs, provoque, met ſans doute à une trop forte épreuve les forces vitales : mais ces cauſes ſont-elles les ſeules ? Sont-elles les plus importantes, & la

tranſplantation, le climat où elle a lieu, les diſpoſitions locales des pays où ces animaux ſont nés, leur éducation dans le premier âge, l'inconvenance des alliances, n'y contribuent-ils pas auſſi ? Toutes obſervations dignes de l'étude du vétérinaire, mais qui ne ſont pas de mon ſujet dans ce moment, & que je réſerve pour un mémoire particulier.

Les *cataractes* que j'ai obſervées dans le cheval, conſiſtent dans *l'opacité ſeule du cryſtallin ;* dans *l'opacité de l'humeur de Morgagny* (1) *& de la capſule cryſtalline ;* dans *l'épaiſſiſſement de la capſule antérieure du cryſtallin ;* dans *la perte de la tranſparence de la tunique du chaton ;* dans *l'épaiſſiſſement de l'humeur ſeule de Morgagny.* Ces différences ſe réduiſent donc à celles reconnues & adoptées par la plupart des auteurs qui ont traité cette matiere.

Ces *cataractes* diverſes ſe compliquent quelquefois avec l'adhérence des bords de la prunelle, avec des fongus, avec le tranſport du cryſtallin en avant, enſorte que ſa partie antérieure dépaſſant le niveau de la prunelle, on voit alors cette partie entiérement pouſſée dans la chambre antérieure.

Ces complications ne ſont heureuſement pas

(1) L'humeur de *Morgagny* eſt cette liqueur aſſez abondante qu'on trouve tout autour du cryſtallin, entre ce corps & ſa capſule.

fréquentes : lorſqu'elles ont lieu, l'opération eſt beaucoup plus difficile, & le ſuccès moins aſſuré : dans le premier cas, parce que l'opération eſt néceſſairement plus longue ; dans le ſecond, parce que ce déplacement étant la ſuite d'orgaſmes conſidérables, & d'une irritation cauſée par une ſenſibilité exceſſive, les dérangemens des parties qui ſont au-delà du cryſtallin, ſont très-grands ; & les mouvemens de l'œil, lors de l'opération, ſuivis de l'évacuation de l'humeur aqueuſe : auſſi j'avoue que, dans ces circonſtances, je n'entreprens pas, ſans quelque répugnance, l'opération de la *cataracte*.

Il n'en eſt pas ainſi des cas ſimples, dont j'ai parlé d'abord ; & s'il eſt vrai que l'opération en ſoit très-difficile, du moins il eſt certain que le praticien qui s'y eſt exercé, l'exécute preſque toujours heureuſement ; c'eſt de cette derniere dont je vais parler d'abord ; j'entrerai enſuite dans quelques détails ſur les autres.

Les paupieres, la membrane clignotante, fixées par les ſpeculum ſéparés, en uſage dans la pratique vétérinaire (1), je fixe le globe lui-même, au

(1) Je fixe quelque-fois la membrane clignotante avec un crochet approprié, qui la traverſe. C'eſt alors l'impoſſibilité de la tenir avec le ſpeculum, qui me force à faire uſage de ce moyen violent.

moyen d'une pince à reſſorts, compoſée de deux demi-anneaux, avec leſquels j'embraſſe la partie poſtérieure du globe.

Je confie cette pince aux aides qui tiennent le ſpeculum des paupieres : les mouvemens du globe ſe trouvent extrêmement bornés à la faveur de cet inſtrument.

Ces parties diſpoſées ainſi, je procede à l'ouverture de la cornée lucide : l'inſtrument que je préfere pour l'exécuter, eſt le biſtouri de *Wenſel*. Cet inſtrument eſt celui au moyen duquel j'y parviens avec le plus de promptitude : la ſection qu'il opere eſt nette & réguliere ; & je le regarde comme un des meilleurs, pour l'uſage dont il s'agit.

Je le plonge à la partie inférieure du ſecond tiers de la cornée lucide ; je traverſe la cornée d'outre en outre ; j'éleve un peu le tranchant pour achever l'inciſion, & je l'exécute d'un ſeul coup. J'ai ainſi une ſection en croiſſant, dont les angles ſont ſupérieures.

L'inciſion faite, je ſouleve, avec une curette, ou un élévatoire, la partie de la cornée lucide coupée ; j'ouvre la tunique cryſtalline, ſuivant ſa longueur, d'un côté à l'autre, & le cryſtallin ſort auſſitôt.

Cette derniere opération ſuffit, lorſque le cryſtallin ou l'humeur de *Morgagny* ſont opaques enſemble ou ſéparément. Si la tunique cryſtalline

eſt épaiſſie elle-même, j'en fais la ſection, ce qui n'eſt pas très-difficile : le contraire arrive, lorſque la membrane du chaton eſt opaque; il eſt alors preſque impoſſible de l'enlever, ſans occaſionner l'effuſion de l'humeur aqueuſe. Si le cryſtallin ſe trouve adhérent à la face poſtérieure de l'iris ou aux fongus, cette adhérence eſt très-étendue; dans l'impoſſibilité de la détruire alors, j'inciſe la tunique cryſtalline, immédiatement au bord de la pupille & des fongus; il en réſulte une ouverture par où s'échappe le cryſtallin.

L'opération achevée, je replace la prunelle & les fongus; j'abaiſſe la cornée lucide, j'en fais rencontrer, de mon mieux, les bords correſpondans; j'enleve les ſpeculum; j'abaiſſe les paupieres, que je tiens rapprochées par deux points de ſuture, afin de tenir l'œil conſtamment fermé; je recouvre le tout de quelques compreſſes, & je les maintiens en place par un bandage, dont le but ainſi que celui des compreſſes, eſt de prévenir les mauvais effets du frottement, & même la diſpoſition à s'y livrer.

Il eſt de la plus grande importance de ſurveiller l'animal ſur ce point, juſqu'à ce que, parfaitement guéri, il n'ait plus dans l'œil rien qui puiſſe y exciter l'irritation.

On a vu, par les frottemens, ſuites de ces irritations, l'iris ſe déplacer, & ſortir par l'ouverture

de la cornée lucide. Cet accident eſt très-grave, & l'on doit y remédier, dès qu'on l'apperçoit. Quelquefois ces frottemens occaſionnent la perte de l'œil; c'eſt ce dont j'ai été témoin plus d'une fois, aux approches de la guériſon complette, & lorſqu'on étoit ſur le point d'enlever définitivement l'appareil.

Cette derniere époque, qui eſt à peu près la même dans tous les animaux, a lieu à la fin de la troiſieme ſemaine. Juſques là, la partie malade ne demande aucun panſement particulier ; il ſuffit de la ſurveiller, pour les raiſons que je viens d'expoſer, & pour prévenir le déplacement de l'appareil.

On ſent que, pendant le temps qui ſuit immédiatement l'opération, il faut tenir le cheval à un régime aſſez ſévere ; le panſer avec ſoin, ne lui donner que les deux tiers de ſa ration ordinaire, & diminuer beaucoup la quantité du fourrage, ainſi que de l'avoine. Lorſque l'animal paroît échauffé, on met trois gros de ſel de nitre ſur chaque ſeau d'eau, ou pure, ou blanchie, dont on l'abreuve.

Ce régime eſt facile & n'entraîne que peu de ſoins : celui qui précéde l'opération, quoique guere plus génant, n'eſt pas moins eſſentiel, & aſſure le ſuccès de l'opération.

En effet, quelqu'exercé que ſoit le praticien, & quelque préférence que mérite le procédé dont j'ai rendu compte, on ne feroit le plus ſouvent que des tentatives infructueuſes, ſi on ne parvenoit à diminuer la ſenſibilité de l'animal & à l'émouſſer, pour ainſi dire, au moment même de l'opération. La néceſſité de produire cet effet, l'avantage qui devoit en réſulter, puiſqu'y parvenir, c'étoit remédier au plus grand inconvénient que préſente l'opération, dirigerent mes idées de ce côté. Je cru que l'opium pourroit remplir mes vues. De premiers eſſais m'eurent bientôt fait connoître que ce calmant agit ſur les douleurs externes, comme ſur celles qu'on reſſent dans l'intérieur. Il me reſtoit encore à déterminer la doſe, où ſans être nuiſible, il produiroit le plus grand engourdiſſement. Je continuai donc mes tentatives à cet égard. Leur réſultat me convainquit, que quatre gros ſont la doſe, qui convient aux chevaux de la taille de dragon.

Je donne cette ſubſtance étendue dans un véhicule aqueux, demi-heure avant de faire l'opération.

Je fais précéder cette adminiſtration, de la ſaignée, des purgations, & de l'uſage des boiſſons délayantes & tempérantes. Je mets une très-grande importance à l'emploi de ces moyens, &

j'y aſſujetis rigoureuſement les animaux, autrement il eſt à craindre que l'inflammation ne faſſe des progrès rapides ; je l'ai vû portée au point d'occaſionner la deſtruction de l'œil ; auſſi n'eſt-ce qu'après avoir ainſi préparé le cheval, que je l'opere.

Cette opération, telle que je viens de la décrire, & avec les précautions que j'indique, je l'ai faite ſur un grand nombre de chevaux, dont deux entr'autres avoient le cryſtallin, qui ſe portoit en avant, & dilatoit conſidérablement la prunelle. Le cryſtallin enlevé, cette ouverture a repris ſon diamêtre naturel ; après la guériſon, elle avoit ſon jeu ordinaire.

Tous les chevaux que j'ai opérés avec ſuccès, ne voyent pas également bien ; mais les moins favoriſés diſtinguent aſſez les objets, pour pouvoir ſe conduire. J'ai opéré quelques-uns de ces animaux, qui remis dans les eſcadrons, manœuvroient ſans héſiter. Lorſque je n'apperçois ni déplacement, ni altération dans l'intérieur du globe, je me crois aſſez ſûr de réuſſir, pour propoſer aux propriétaires de ne retirer aucun honoraire, ſi je ne parviens pas à rendre la vue à leurs chevaux.

Des ſuccès multipliés ſur les chevaux, en qui l'extraction du cryſtallin eſt extrêmement difficile, me déterminerent à pratiquer cette opération ſur l'homme : j'employai avant d'y procéder, toutes

les précautions préparatoires, dont je viens de rendre compte.

1re. OBSERVATION.

Extraction de la cataracte dans un jeune homme, aveugle de naissance.

Le citoyen Firmin, alors commis aux fermes, à Bagencourt en Picardie, frontiere d'Artois, avoit deux fils aveugles de naissance : le pere vint me prier d'opérer l'aîné, âgé de dix-sept ans; il avoit, avant de s'adresser à moi, consulté plusieurs chirurgiens-oculistes, tous avoient refusés d'entreprendre cette cure.

Les yeux du jeune homme étoient enfoncés, d'un très-petit volume, sans cesse vacillans & comme dans une agitation convulsive; la *cataracte*, d'un blanc de perle, étoit voisine de la prunelle, ce que me fit présumer l'opacité de la tunique antérieure du cryſtallin. A quatre pieds d'une fenêtre bien éclairée, l'aveugle appercevoit l'ombre des corps opaques qu'on mettoit devant ses yeux.

Pour procéder à l'opération, je plaçai le malade sur un plan incliné en arriere; j'employai, dans cette occasion, l'appareil de *Grandjean*. La vacillation perpétuelle de l'œil ne me permit de faire la section de la cornée lucide, qu'avec beaucoup de peine; l'ayant achevée, je relevai

avec une curette, la portion de la cornée coupée ; je saisis la capsule cristalline avec une pince à ressort : mon intention étoit de l'extraire dans son entier, au moyen d'un léger tiraillement, interrompu par intervalle, & par de très-petites secousses, afin de lui donner le temps de se séparer de la membrane vitrée. Pendant que je procédois ainsi, le malade, d'ailleurs très-indocile, donna un coup de tête qui fit séparer, plutôt que je ne l'espérois, le corps que je tenois avec mes pinces. Cette séparation subite occasionna une rupture dans la tunique vitrée, qui fut suivie de l'effusion d'une portion de l'humeur qu'elle renfermoit.

La tunique cristalline resta seule entière, fixée à mes pinces ; elle étoit blanchâtre ; le cristallin & l'humeur de *Morgagny* avoient l'un & l'autre la consistance d'une bouillie blanchâtre.

La partie de l'œil qui étoit le siege de l'opération, nettoyée, je replaçai la prunelle, ainsi que la portion divisée de la cornée ; je fermai ensuite l'œil, & je le maintins dans cet état avec un bandage & des compresses.

La saignée, la diete, les boissons délayantes & rafraîchissantes, ne furent pas oubliées, non plus que les précautions nécessaires pour tenir les compresses & le bandage dans une situation convenable.

Trois ſemaines après l'opération, je levai l'appareil. La cornée étoit parfaitement cicatriſée; l'œil, déja très-petit, comme je l'ai dit, me parut diminué d'un tiers. Cependant le malade diſtingua les objets : d'après la connoiſſance qu'il avoit de pluſieurs choſes, par le toucher, il connut une plume, une pipe, &c., ſans en appercevoir complettement la configuration.

Un ſoir, on renouvella les compreſſes à la lueur d'une chandelle; cette lumiere l'effraya, & il en ſouffrit au point, qu'il fut long-temps ſans vouloir ouvrir les paupieres.

Revenu enfin de cet étonnement, il s'accoutuma à la clarté, & s'occupa peu-à-peu à reconnoître & à circonſcrire de ſon mieux, tout ce qui l'entouroit.

2e. Observation.

Extraction de la cataracte de l'autre œil du même ſujet.

Deux mois après cette opération, je fus ſollicité vivement d'entreprendre celle de l'autre œil, & je m'y décidai.

Rédoutant, à cette ſeconde opération, l'accident qui, dans la premiere, avoit été la ſuite de l'indocilité du malade, je le fixai beaucoup mieux que je ne l'avois fait d'abord : trois quarts-d'heure avant

avant d'opérer, je lui fis avaler trois grains d'opium, que j'avois diſſous dans environ deux onces d'eau-de-vie. Je procédai de la même maniere que pour l'autre œil; je détachai, cette fois, ſans accident, la capſule cryſtalline, du corps vitré, & je l'obtins dans ſon entier.

J'obſerverai que les corps opaques, c'eſt-à-dire, le cryſtallin, ſa tunique antérieure & l'humeur de *Morgagny*, enlevés, le malade fut frappé de la lumiere, & que cette impreſſion lui occaſionna une forte émotion, malgré l'expérience qu'il avoit déja de ce ſentiment.

Je n'ai vu ce jeune-homme qu'un mois après l'avoir opéré. L'œil étoit parfaitement bombé, il avoit repris ſon volume naturel, & la cornée étoit très-tranſparente.

Il voit bien aujourd'hui, & il ſe familiariſe avec les objets.

3e. OBSERVATION.

Extraction de la cataracte dans le frere du ſujet des obſervations précédentes.

Le ſuccès des opérations précédentes conſtaté, j'entrepris le frere de celui qui les avoit ſubies. Ce jeune-homme étoit âgé de douze ans : placé à quelque diſtance d'une fenêtre, il appercevoit, de l'œil droit, l'ombre des corps opaques; l'œil

gauche étoit beau, mais la prunelle ſans mouvement; je préſumai de-là, que cet œil étoit, peut-être, affecté de goutte-ſereine. La *cataracte*, dans l'un & l'autre, me parut être de même nature que dans le ſujet précédent.

Je l'opérai de la même maniere, & avec les précautions que j'ai indiquées dans les deux premieres obſervations; je n'ai eu aucun accident remarquable. Après chaque opération, le malade a vu la lumiere, & chaque fois avec émotion, mais ce ſentiment a été moins vif en lui que chez ſon frere. La viſion ſe forme peu-à-peu; mais, quoique opéré depuis quelque temps, cet enfant ne voit les objets qu'à trois pieds de diſtance, & il ne les cerne qu'incomplettement.

4e. OBSERVATION.

Extraction d'une cataracte laiteuſe dans un homme.

Un homme âgé de cinquante ans, du village d'Ellier en Artois, ſur la route d'Amiens à Bapaume, aveugle depuis deux ans, vint me prier de lui rendre la lumiere.

La *cataracte* étoit complette dans chaque œil, mais elle étoit d'un blanc plus mat dans l'œil gauche que dans l'autre.

J'ouvris la cornée lucide avec le biſtouri de *Wenſel*. La partie de cette membrane coupée &

ſoulevée, je m'apperçus que le cryſtallin forçoit la prunelle ; au lieu d'inciſer alors la capſule cryſtalline, je ſaiſis le cryſtallin, avec de petites pinces, &, en l'attirant, j'en fis l'extraction.

A peine ce corps opaque eut-il été enlevé, & la prunelle remiſe à ſa place, que le malade diſtingua tout ce qui étoit autour de lui.

J'appliquai un bandage ſur les deux yeux : trois ſemaines après l'opération, la cicatrice étoit parfaite, les yeux avoient recouvré leur apparence naturelle. Cet homme reprit l'état de châretier, que ſa cécité l'avoit obligé de quitter.

Nouvelle méthode d'inciſer la cornee lucide.

Les ſuccès dont je viens de rendre compte, ne me faiſoient pas diſſimuler les difficultés que j'éprouvois, dans le cheval ſur-tout, pour inciſer la cornée lucide, & après être parvenu à en diminuer la ſenſibilité, je voulus encore rendre cette ſection plus ſûre & plus prompte : je penſai donc qu'un inſtrument fait en forme de lunettes, qui perceroit la cornée lucide par un premier mouvement, & qui l'inciſeroit en longueur par un ſecond, atteindroit ce double but : je fis, en conſéquence, exécuter celui dont je vais donner la deſcription.

Il conſiſte dans une calotte circulaire de cuivre,

de dix-ſept lignes de diametre, ſur ſix lignes de profondeur.

Cette calotte porte ſur ſa partie convexe, une potence à deux montans en fer, de trente-deux lignes & demie de hauteur, ſur quinze lignes de largeur; la traverſe du ſommet de la potence eſt tranſverſale; à un point qui répond à un des tiers du diametre de la calotte, un rivet fixe cette potence par ſes deux montans.

Sur le milieu de la traverſe, qui, avec les deux montans, forme la potence, eſt une tige de fer de quatorze lignes de longueur, ſur une ligne & demie de largeur, fixée par une de ſes extrêmités à la face inférieure de la traverſe; l'autre extrêmité préſente un très-léger crampon tourné en deſſus.

La calotte porte encore une piece compoſée d'une lame de fer, coudée d'un côté en deſſus, par un ceintre élyptique, pour ſe porter enſuite dans le ſens où eſt la partie inférieure qui la fournit: cette derniere portion eſt en reſſort; je la nommerai le reſſort inférieur. De cette diſpoſition réſultent deux branches, qui, à huit lignes d'intervalle l'une de l'autre, ont treize lignes de longueur.

De l'autre côté de la lame de fer, ou de l'extrêmité de la branche inférieure oppoſée au coude, s'éleve, à angle droit, une tige de fer,

de trois lignes d'équarriſſage, dont les angles ſont abattus; elle a vingt-ſix lignes de hauteur, & elle eſt percée dans ſa longueur, d'un trou quarré, d'environ une ligne & demie.

La face de cette tige, qui regarde la lame d'où elle part, eſt percée à ſix lignes de ſon extrêmité inférieure, d'une ouverture de ſix lignes de longueur, qui pénetre dans le canal qui la traverſe & porte une ligne de largeur.

Ce trou, ou plutôt ce canal, reçoit une lame de fer terminée ſupérieurement, par un prolongement de ſept à huit lignes, de la groſſeur de la tige de fer, qui eſt une eſpece d'étui applati, & aſſez large à ſon ſommet, pour être ſaiſi aiſément avec les doigts. L'extrêmité oppoſée ſe termine par une lancette ſortant de quatre lignes de longueur, hors du montant de fer, qui reçoit la piece que je décris : cette lame joue aiſément dans ſa gaîne.

La lancette ainſi emboîtée, porte un prolongement en fer de quatre lignes de longueur, fixé à vis, qui ſaillit à angle droit, & ſort par l'ouverture longitudinale, obſervée ſur la longueur de la tige de fer ſervant de gaîne à ſa lancette. J'appellerai ce prolongement le mentonnet.

Cette gaîne porte, ſur ſa face droite (le prolongement en reſſort auquel elle eſt liée, ſup-

poſée en arriere) un morceau de reſſort de montre, de quinze lignes de longueur, fixé à un pouce de ſon extrêmité ſupérieure qui, placée ſous l'embâſe de la lancette, la ſouleve au point, que ſon tranchant ſe trouve entiérement caché dans la partie inférieure de la gaîne. Je nommerai ce reſſort le ſupérieur; il a moitié de la force de l'autre.

Cette piece compoſée, comme on vient de le voir, de quatre morceaux différens, eſt fixée ſur la calotte, par un clou à vis, entre les deux piliers de la potence, un peu avant la terminaiſon du premier tiers du diametre de la calotte.

La branche ou lame qui porte le clou, ſuit exactement la courbure de la calotte, par l'extrêmité où elle porte la tige qui reçoit la lancette, & elle eſt aſſujettie de maniere à pouvoir tourner aiſément.

Cette calotte eſt percée, à ſon ſommet, d'une ouverture élyptique de ſept lignes de longueur, ſur près de cinq lignes de largeur; la longueur de l'élypſe eſt d'un montant de la potence à l'autre; en devant eſt une autre ouverture, au travers de laquelle paſſe la lame de la lancette; cette ouverture répond, parconſéquent, à la tige qui lui ſert d'étui; elle a une ligne & demie de largeur, & forme une portion de cercle, dont les extrê-

mités tombent aux endroits où ſont fixés les deux piliers de la potence.

Ces pieces connues, il eſt facile de ſe les repréſenter en jeu : lorſque l'inſtrument eſt dans ſon repos, le reſſort inférieur péſe ſur le mentonnet de la lancette, & la fait ſortir de ſa gaîne, de la moitié de ſa longueur; le reſſort ſupérieur s'oppoſe en même temps à ce qu'elle ne deſcende auſſi bas qu'elle le pourroit, & ne contre-balance, parconſéquent, qu'une partie de la force de l'autre; le reſſort inferieur ſoulevé, le ſupérieur éleve entiérement la lancette.

Cet effet a lieu lorſqu'on ſouleve le reſſort inférieur, au moyen d'un fil fixé à la tige de fer ſupportée par le milieu de la potence. Alors l'inſtrument eſt armé : ainſi diſpoſé, on tient la lancette, ou dans le milieu de l'ouverture en arc, dont eſt percée la calotte de cuivre, ou vers une de ſes extrêmités.

Dans cet état, lorſque l'œil, ainſi que les paupieres, auront été fixés par les divers ſpeculum que j'ai décrits, on appliquera la calotte de cuivre ſur la cornée lucide, de maniere à ce que ſon centre réponde au centre de cette membrane : on tiendra, à cet effet, l'inſtrument par le ſommet de la potence, le doigt index ſur le milieu de cette potence, le pouce & le doigt du milieu appuyés

ſur ſes montans. Par ce moyen, on appuie, autant qu'on le veut, la calotte de cuivre, ſur le globe. Ces préliminaires exécutés & continués, on coupera, avec des ciſeaux, le fil qui ſoulevoit le reſſort inférieur, on enfoncera auſſitôt toute la lancette, on fera décrire à la tige qui la porte, & par un mouvement égal, tout le demi cercle qu'elle peut parcourir, & l'on enlevera auſſitôt l'inſtrument. Il eſt aiſé de voir que ces dernieres manipulations ayant fait ſortir entiérement la lancette de ſa gaîne, la ſection de la cornée lucide s'operera, de maniere à pouvoir aller chercher facilement le cryſtallin (1).

---

(1) Nous croyons cet inſtrument ingénieux, ſuſceptible de perfection, & c'eſt lorſque nous nous ſerons aſſurés de ſes avantages, par un grand nombre d'expériences, que nous en donnerons le deſſein dans un des volumes ſuivans de cet ouvrage. (*Note des rédacteurs.*)

OBSERVATIONS *ſur la nourriture & les ſoins qu'on donne aux bœufs, aux chevaux & aux mulets, dans l'île de Saint-Domingue; avec quelques obſervations de pratique.*

PAR LE C. DESPLAS *jeune, vétérinaire au Cap-François* (1).

LA nourriture ordinaire du bœuf, du cheval & du mulet, à l'île de Saint-Domingue, tant à la plaine qu'à la ville, eſt d'abord le bled de Turquie ou maïs; le grain de cette plante leur tient lieu d'avoine, la tige & les feuilles ſervent de fourrages; viennent enſuite le millet, qui ſe donne graine & feuilles enſemble, & dont on ne réſerve que ce qu'il faut pour ſemer; les herbes de Guinée,

(1) Cet artiſte, qui étoit paſſé à ſaint-Domingue pour y exercer l'art vétérinaire avec *Gelin*, joignoit à beaucoup de pénétration, un goût très-vif pour ſon état, une activité infatigable, une dextérité, une hardieſſe peu commune dans les opérations, & une connoiſſance parfaite de la maréchalerie. Il eſt mort peu-de-temps après ſon arrivée au Cap, de la ſuite des fatigues occaſionnées par l'inſurrection des negres, dans le commencement de la révolution qui a donné la liberté à la France. (*Note des rédacteurs.*)

qui pouſſent à la hauteur de l'avoine ; enfin, l'eau blanchie avec la farine de froment.

Les chevaux, au Cap, ſont en général mal nourris, mal ſoignés, & parconſéquent, très-maigres ; toujours couchés ſur le ſol nud ; ſouvent expoſés aux injures de l'air, & jamais broſſés ni étrillés ; c'eſt du moins ce qui arrive à plus de la moitié des chevaux ou mulets du Cap.

Ceux qui appartiennent à des négocians, ou à des amateurs, ſont mieux nourris, mieux ſoignés; ils ſont étrillés, broſſés & peignés, mais la maniere de les panſer n'approche pas de celle du plus mauvais palfrenier d'Europe : ce qu'on fait le plus communément, eſt de les mener baigner à la mer.

Le travail des chevaux n'eſt pas réglé; ils ſont quelquefois ſept à huit jours ſans être montés, & après ce long repos, ſouvent, pour les mettre en haleine, on leur fait faire vingt à vingt-cinq lieues dans une journée; petites ou grandes courſes, ils courent toujours, à toutes jambes ; il en eſt de même dans toute la colonie.

Les marchands de chevaux qui les amenent de la nouvelle Angletrre, apportent leur nourriture avec la cargaiſon ; le foin & l'avoine ſont paſſables, mais le ſon s'échauffe & devient aigre, quand le trajet eſt long. Ce voyage eſt de trois

ſemaines, lorſque le vent eſt bon, mais quelque fois de deux mois, ſi la mer eſt mauvaiſe & le vent contraire; dans ce dernier cas, les chevaux ſont très-mal. Placés nez à nez ſur le pont, l'air expiré par l'un, eſt inſpiré par l'autre; on les tient très-ſerrés, par devant & par derriere, enſorte qu'ils ne peuvent ſe coucher pendant tout le trajet, quelqu'en ſoit la durée. Cette eſpece de gêne, ces animaux l'éprouvent à terre, chez les marchands, qui les tiennent auſſi étroitement ſerrés dans les écuries, qu'ils l'ont été ſur le bâtiment. Preſque tous ſortent du vaiſſeau (qu'on nomme goëlette) avec des tuméfactions ſous la ganache, dont quelques-unes deviennent ſi conſidérables, qu'elles occupent toute la mâchoire poſtérieure. J'ai vu de ces animaux qui avoient la tête entrepriſe avec une très-grande difficulté de reſpirer. M. *Heſdras*, le plus fort marchand de chevaux de toute la colonie, m'a dit en avoir perdu ſoixante en quatre ans, par la ſuffocation.

Les chevaux des habitations ſont les plus mal traités, ſur-tout lorſqu'il n'y a pas d'herbe dans les ſavannes; on les y abandonne couverts de ſueur, après de longues courſes, ou des travaux penibles. Qu'il pleuve ou qu'il vente, ils y paſſent la nuit, expoſés à toutes les intempéries de la ſaiſon: quelquefois les negres profitans de la faveur

des ténebres pour aller voir leurs maîtreſſes, font courir les chevaux quatre ou cinq lieues, toujours au grand galop, afin d'être de retour avant le jour, dans la crainte d'être punis, s'ils étoient reconnus (1). Souvent les maîtres, qui ignorent le travail de leurs chevaux pendant la nuit, s'en ſervent pour aller à la ville, ou dans d'autres endroits, font leurs affaires promptement, & repartent ſur-le-champ pour leurs habitations. Auſſi n'eſt-il pas rare de voir ces malheureux animaux arriver excédés, ou tomber en route; c'eſt alors qu'il faut trouver des ſpécifiques. Comme la foibleſſe, l'épuiſement & les arrêts de tranſpiration, ſont preſque toujours les cauſes de ces maladies, je donnois aux chevaux qui en étoient attaqués, une légere infuſion de ſauge avec la thériaque.

Je fus appelé pour en voir un qui, à la ſuite d'une pluie de deux heures, reſſentit un friſſon violent. Je le fis bien couvrir & bouchonner, & lui donnai environ une once d'antimoine dans du vin rouge; il fut promptement guéri.

Les mulets ſont plus mal nourris & plus mal

---

(1) Voyez ce que *Moreau-de-Saint-Mery* a dit à ce ſujet dans un *Mémoire ſur les chevaux & les mulets dans les Colonies françoiſes*, volume de 1792, page 263 & ſuivantes. (*Note des rédacteurs.*)

ſoignés encore que les chevaux ; ils ſont l'ouvrage des ports, comme nos chevaux de châtette à Paris. Quoique petits (les plus grands ont quatre pieds ſept à huit pouces au plus), leur charge eſt énorme ; les rues mal pavées, ajoutent encore à la difficulté qu'ils ont à traîner les fardeaux dont on les accable. On les achette des Eſpagnols de la Grande-terre. Le trajet eſt de cinq à ſix jours, quand le vent eſt bon, & de douze, quelquefois quinze, ſi le vent eſt contraire.

Quant aux bœufs, ils ſont quelquefois encore plus mal nourris que les mulets ; car ſouvent on ne leur donne que ce que ceux-ci ne peuvent manger. Comme tous les beſtiaux de la plaine, on les lâche dans les ſavannes, qui ne peuvent preſque jamais ſuffire à alimenter la quantité d'animaux qu'on y met; c'eſt là qu'ils reſtent abandonnés, juſqu'à ce qu'on en ait beſoin pour les charrois ou pour le labour des cannes de ſucre, genre de travail auquel on les emploie.

Obſervations de pratique.

Les premiers traitemens que je fis en arrivant au Cap, furent relatifs à la gourme. M. *Heſdras*, dont j'ai déja parlé, me fit appeler pour voir quatre de ſes chevaux prêts à ſuffoquer. Ils avoient de la difficulté à jetter leur gourme : deux avoient

des tuméfactions & des engorgemens conſidérables ſous la ganache & le long de la trachée-artere, au point qu'ils ne pouvoient preſque plus reſpirer.

Je les ſaignai & leur fis promptement l'opération de la bronchotomie ; j'y joignis des fumigations & des fomentations émollientes ; j'appliquai enſuite, ſous la ganache, des cataplaſmes de même nature. Je leur fis donner, quatre ou cinq fois le jour, un opiat fait avec la poudre de régliſſe, la crême de tartre, & ſuffiſante quantité de ſirop ; & pour boiſſon, l'eau blanchie avec la farine de froment ; des lavemens & la promenade. Il ſe forma, ſous la ganache, des abcès que j'ouvris ; l'état des malades s'améliora rapidement après cette ouverture. Lorſqu'ils commencerent à pouvoir manger, je leur fis donner les herbes les plus ſeches, & pour boiſſon, l'eau fortement blanchie avec la farine de froment.

Les deux autres ne furent point ſaignés, parce qu'ils commençoient à jetter par les naſeaux. Ils avoient des engorgemens à la mâchoire poſtérieure, qui s'étendoient juſqu'à la commiſſure des levres, & les ſuffoquoient. Dans un de ces animaux, la tuméfaction s'étendoit juſqu'à la mâchoire antérieure ; il n'y eut cependant pas d'abcès ; tous deux jetterent beaucoup, & guérirent par le

ſeul écoulement par les naſeaux. Aux ſaignées près, le traitement fut le même que pour les précédens; ils ſubirent auſſi la bronchotomie.

Tous ont été purgés avec une once d'aloès ſuccotrin amalgamé avec le ſirop, & étendu dans une pinte d'eau. Cette potion leur fut adminiſtrée à la fin du traitement qui dura trois ſemaines.

Etant chez M. *Lapole*, vétérinaire au Cap, je fus témoin d'un fait aſſez extraordinaire. On lui fit voir une mule qui rendoit le boire & le manger par la bouche & par les naſeaux; il y avoit déja deux jours qu'elle étoit ainſi affectée, quand on la lui amena. Elle ne ſe tourmentoit pas, n'avoit aucun ſymptôme maladif, mais ſeulement ſe couchoit plus ſouvent que de coutume. Quand elle vomiſſoit, elle baiſſoit la tête, allongeoit le cou & quelquefois les extrêmités antérieures. Les alimens qu'elle rejettoit étoient bien broyés, & paroiſſoient avoir ſubi une légere préparation dans l'eſtomac; elle les rendoit quelquefois auſſitôt après les avoir pris; d'autrefois elle ne les rendoit qu'au bout de deux & trois heures; une fois ſeulement, elle les garda quatre heures. Pour remédier à ce déſordre, on lui donna beaucoup d'huileux, qui n'apporterent aucun changement dans ſon état; elle ne fut traitée qu'un jour, & repartit pour la plaine.

Je ſoumets cette obſervation aux lumieres des artiſtes vétérinaires. Si quelqu'un d'entre eux a eu occaſion de traiter une pareille affection, celle que je préſente ici, prouvera de nouveau que quoique ce cas ſoit rare, il n'eſt cependant pas ſans exemple. Ce qu'il importeroit ſur-tout de connoître, ce ſont les cauſes qui ont déterminé ce vomiſſement, qui, comme on ſait, eſt dans le cheval une eſpece de phénomene, toujours dû à quelques diſpoſitions maladives; les moyens curatifs ſeroient peut-être alors plus faciles à trouver.

J'aurois deſiré donner d'autres renſeignemens ſur cette mule, mais le propriétaire impatient ne voulut pas la laiſſer à la ville. Ici, comme partout ailleurs, il faut trouver des ſpécifiques qui guériſſent auſſitôt qu'ils ſont adminiſtrés.

DESCRIPTION

DESCRIPTION *pathologique & anatomique d'un ſarcocèle monſtrueux, dans le cheval; ſuivie de réflexions.*

PAR LE C. FLANDRIN,

AVEC *des notes par le* C. HUZARD.

UN cheval de chârette, entier, ſous poil bai, de la taille de quatre pieds neuf pouces, âgé de près de vingt ans, bien membré, quoique maigre & flétri par le travail, portoit, ſous le ventre, une tumeur conſidérable qui embraſſoit, ſupérieurement les teſticules, le fourreau, toute la face interne de la cuiſſe, & deſcendoit juſqu'au milieu de la jambe gauche; elle offroit trois éminences réunies & confondues à la partie ſupérieure, mais très-diſtinctes à la partie inférieure. La premiere, qui répondoit au teſticule gauche, avoit quatorze pouces d'épaiſſeur dans ſa partie la plus volumineuſe, près l'anneau du grand oblique, ne permettoit point de reconnoître le cordon ſpermatique de ce côté, & diminuoit peu-à-peu en deſcendant vers la cuiſſe. La ſeconde, qui répondoit au teſticule droit, étoit plus volumineuſe, laiſſoit toucher le cordon ſpermatique à ſa ſortie de l'anneau, ſe portoit ſous le ventre, du côté

droit, & finiſſoit tout-à-coup en arriere du graſſet: elle avoit deux pouces d'épaiſſeur en cet endroit. La troiſieme, moins conſidérable encore, placée entre les deux autres, ſe portoit de gauche à droite, embraſſoit le fourreau qu'elle tournoit de ce côté, en diminuoit & en dévoyoit le conduit, & s'oppoſoit à la ſortie du membre, de l'état duquel il n'étoit pas poſſible de s'aſſurer, vu la difficulté d'introduire la main dans le fourreau; l'urine couloit néanmoins librement, & formoit un jet en nappe dirigé à droite.

Cette tumeur, malgré ſon volume énorme, n'étoit point pendante, elle étoit appliquée immédiatement contre les parois du bas-ventre, avec leſquelles elle paroiſſoit continue. La peau qui la recouvroit étoit adhérente, irréguliere, & ne conſervoit rien de ſa ſtructure naturelle; elle étoit couverte de rugoſités ſemblables à de groſſes verrues, ou qui affectoient la forme du mâche-fer; il ſuintoit de toutes ces parties, une matiere purulente, d'un gris noirâtre, d'une odeur extrêmement fétide, comme celle du fic ou crapaud, & qui ne ſe diſſipoit que difficilement, dans l'endroit où l'animal avoit ſéjourné quelques inſtans. Du reſte, il marchoit aſſez librement au pas, mais il trottoit avec peine, il mangeoit bien, & a travaillé juſqu'au moment où je l'ai achetté. Le proprié-

taire l'avoit depuis un an ; la tumeur exiſtoit lors de l'achat, & il m'a aſſuré qu'elle étoit augmentée d'un tiers depuis ce temps.

Au bout de quelques jours de repos dans les hôpitaux de l'école, ſes forces l'abandonnerent tout-à-coup, il tomba & ne put ſe relever. Il mourut après s'être épuiſé pendant deux jours en efforts inutiles.

Mon intention étoit de faire deſſiner cette tumeur ſous quatre faces ; vue par derriere & des deux côtés, l'animal étant debout ; & vue dans ſa face inférieure, l'animal étant couché. Sa mort précipitée ne m'a laiſſé remplir qu'une partie de ce projet. Je n'ai pu faire prendre que le deſſin du côté gauche, & celui de la partie inférieure après ſa chûte ; mais immédiatement après ſa mort, j'ai fait mouler la tumeur en plâtre, avec la partie de l'extrêmité & du bas-ventre qui lui répondent, & j'en poſſede maintenant la boſſe ou le relief. Au moyen de ces différens deſſins, cette tumeur eſt repréſentée auſſi parfaitement, que pendant la vie de l'animal. Ils ſont dépoſés dans le cabinet d'anatomie de l'école vétérinaire d'Alfort (1).

---

(1) Ces deſſins, très-bien faits, ont été exécutés par *Vincent*, l'un des éleves de l'école vétérinaire d'Alfort, de l'académie des ſciences, belles-lettres & arts de Rouen, &

A la ſuite de cette opération, qui a durée un jour entier, & pendant laquelle les parties ont commencé à ſe putréfier, j'ai procédé à la diſſection & à l'examen interne de la tumeur.

Je l'ai ſéparée des parties environnantes, en commençant par le côté droit; elle n'adhéroit point à la partie du bas-ventre, ſous laquelle elle ſe trouvoit de ce côté; le cordon ſpermatique étoit dans l'état naturel, juſqu'à trois pouces au-deſſous de l'anneau du muſcle grand oblique, il ſe confondoit enſuite parfaitement avec la tumeur, ainſi qu'une portion du fourreau de ce côté. Le membre étoit ſain & libre dans ſa gaîne, dont il ne pouvoit cependant pas ſortir, comme je l'ai obſervé.

Du côté gauche, le fourreau, dès ſon principe, faiſoit partie de la tumeur; tout ce côté, juſqu'à l'anneau du grand oblique, étoit adhérent & continu, avec la partie aponévrotique des muſcles du bas-ventre placés au-deſſus. Le cordon ſpermatique avoit deux pouces de diamètre, ſes enveloppes étoient auſſi doubles de leur épaiſſeur

---

profeſſeur attaché à cette école pour les arts d'imitation. Cet artiſte, qui a été enlevé, jeune encore, aux arts & à ſes amis, a publié pluſieurs ouvrages, qui ne ſont pas auſſi connus qu'ils méritent de l'être, & dont nous donnerons la notice dans la quatrieme partie de nos volumes.

ordinaire ; il ſe perdoit dans la maſſe, deux pouces au-deſſous de l'anneau ; le muſcle cremaſter s'y continuoit plus loin, en n'y adhérant que par le tiſſu cellulaire ; les glandes lymphatiques de ces parties, des deux côtés, y étoient auſſi preſqu'entiérement confondues ; celles logées dans l'arcade crurale, étoient d'un gris brunâtre, & plus ou moins ſuppurées.

La portion de la tumeur appliquée contre la cuiſſe & la jambe, ne faiſoit qu'un ſeul & même corps avec l'aponévroſe qui enveloppe ces parties ; cette adhérence ſe communiquoit même aux muſcles placés au-deſſous, & leur ſubſtance en paroiſſoit altérée ; les fibres charnues dénaturées étoient d'un rouge de lie de vin clair, & infiltrées d'une humeur glaireuſe ; la tuméfaction du cordon ſpermatique gauche ſe propageoit dans le bas-ventre, où je l'ai ſuivie ; elle formoit au-deſſus de l'anneau, un bourlet de plus de quatre pouces de diametre, rempli de matiere glaireuſe ; elle diminuoit enſuite juſqu'au muſcle pſoas de l'épine, où elle formoit de nouveau une tumeur remplie de matiere purulente d'un gris cendré, épaiſſe & très-fétide, qui n'avoit aucune iſſue (1).

---

(1) C'eſt à cette collection de pus, augmentée encore par le repos auquel ce cheval n'étoit pas accoutumé, qu'il faut,

Cette tumeur, entiérement ſéparée du corps, peſoit exactement cinquante livres, ſans y comprendre tout le pus qui s'étoit écoulé des différens foyers ouverts, en procédant à ſon extraction (1).

ſans doute, attribuer la paralyſie qui a précédée ſa mort; par la compreſſion qu'elle exerçoit ſur le nerf ſpermatique, ou par ſa léſion ſi près de ſon origine. J'ai eu occaſion de voir déja quelquefois la paralyſie ſuivre l'engorgement, la tuméfaction, & l'abceſſion du cordon ſpermatique, à la ſuite de la caſtration, de hernies, ou de quelques efforts.

(1) Ce poids eſt conſidérable, mais cependant il n'a rien d'extraordinaire, relativement à celui du cheval, quand on connoît dans l'homme l'exemple de pareilles tumeurs, d'un poids plus conſidérable encore.

Le ſarcocèle du Malabou, dont *Dionis* donne la deſcription & la figure dans ſon *Cours d'opérations de chirurgie*, (quatrieme édition, Paris, *d'Houry*, 1740, page 373) avoit un pied, trois pouces, ſix lignes de longueur; un pied, trois pouces de largeur; trois pieds, ſix pouces, ſept lignes de circonférence, & peſoit environ ſoixante livres.

Méhée de la Touche, dans le *Journal de médecine*, donne la deſcription d'un ſarcocèle qui avoit un pied, ſix pouces, ſix lignes de longueur, & trois pieds, un pouce & quelques lignes de circonférence; *tome X, page 349, année 1759.*

Baron rapporte le détail de la cure d'une tumeur de ce genre, qu'il compare à celle du Malabou de *Dionis*. *Ib. tome XXXVIII, page 174, année 1772.*

Schotte a donné, dans la premiere partie du vol. LXXIII, des *tranſactions philoſophiques de la ſociété royale de Lon-*

En ſuivant le cordon ſpermatique droit dans l'intérieur de la maſſe, je n'ai point trouvé le teſticule auquel il devoit aboutir; il étoit remplacé par un foyer diviſé en pluſieurs clapiers, renfermant une matiere d'un gris blanchâtre, épaiſſe

---

dres, la deſcription d'une de ces tumeurs dans un Negre du Sénégal; elle avoit deux pieds & demi de longueur, un pied & demi de largeur, & devoit peſer au moins cinquante livres. *Ib. tome LXII, page* 640, *année* 1784.

Richard Hale, dans le *Journal de médecine de Londres*, premiere partie pour l'année 1787, donne l'hiſtoire de l'extirpation d'un ſquirrhe extraordinaire du ſcrotum, qui avoit vingt-deux pouces & demi de longueur, trois pieds quatre pouces de circonférence, & qui extirpé & vidé de toutes les matieres fluides, peſoit encore trente-ſix livres & demie.

Cheſelden, dans ſon *Anatomie du corps humain*, quatrieme édition, planche 26, donne la deſcription & la figure d'une tumeur dans un Negre, à peu près ſemblable à la précédente, & dont la cauſe étoit un coup de pied de cheval.

Enfin, le rédacteur du *Journal de médecine* rapporte l'hiſtoire d'un autre Negre, qui eſt mort à l'hôpital de Bicêtre le 3 juillet 1769; ce Negre portoit une tumeur de cette nature, qu'on eſtima peſer environ quatre vingt-quatre livres; elle avoit deux pieds, un pouce de longueur; deux pieds, deux pouces de largeur; & cinq pieds, dix pouces de circonférence; détachée, & ayant perdu beaucoup de ſéroſités pendant la diſſection, elle peſoit encore ſoixante-deux livres. *Journ. de méd., tome LXXII, page* 247 *& ſuivantes, année* 1787.

& purulente. Les parois de ce foyer, qui paroiſſoient être les enveloppes de ce teſticule, ſe plongeoient, par des paquets aponévrotiques très-forts, dans la ſubſtance de la tumeur & juſqu'à la peau.

Le muſcle cremaſter du cordon ſpermatique gauche pénétroit, comme je l'ai déja dit, plus avant dans la tumeur, & dans une longueur de ſept pouces, en n'y adhérant que par ſa face interne, qui s'y uniſſoit intimement. Les vaiſſeaux ſanguins & nerveux de ce cordon, avoient acquis un volume double de ce qu'ils ont dans l'état naturel; les vaiſſeaux lymphatiques même étoient devenus très-conſidérables, & pluſieurs ramifications ſanguines, à peine ſenſibles dans le cheval en ſanté, avoient plus d'une ligne de diametre.

En ſuivant la tumeur dans la direction de ce cordon, j'ai trouvé une ſubſtance extrêmement dure, compoſée de bandes ou de paquets de fibres blanches aponévrotiques, pénétrans dans l'épaiſſeur les uns des autres, s'entre-croiſans en tout ſens, & formant des cellules remplies de matiere noirâtre très-fétide; elles communiquoient l'une dans l'autre, & s'étendoient dans l'eſpace de plus d'un pied, juſqu'aux rugoſités que j'ai dit exiſter à la peau, & entre leſquelles elles s'ouvroient: elles étoient colorées par l'humeur noire qu'elles contenoient, & leurs parois offroient des franges qui

en recouvroient toute la ſurface. Cette portion de la tumeur m'a paru une véritable dégénération du teſticule gauche.

Le ſurplus de la maſſe étoit compoſé d'une ſubſtance ſemblable à de la lymphe épaiſſie, d'un tiſſu très-ferme & réſiſtant au ſcalpel, d'une couleur blafarde, contenant de diſtance en diſtance des foyers d'un pus épais & blanchâtre, & paroiſſant ne former qu'un ſeul & même corps avec le tiſſu de la peau.

On conſerve dans l'eſprit-de-vin, au cabinet d'anatomie de l'école vétérinaire, pluſieurs des portions de cette tumeur.

Réflexions.

A la vue d'une maſſe auſſi conſidérable, le vétérinaire ſe demande quelle en eſt la nature; quelle en eſt la cauſe; & quels ſont, enfin, les moyens d'en opérer la guériſon, ſi elle eſt poſſible? J'entrerai dans quelques détails ſur chacune de ces queſtions.

1°. Il paroît, d'après la diſſection & l'examen de cette tumeur, que c'eſt un véritable *ſarcocèle*, dont le teſticule gauche formoit la partie eſſentielle, & environ la moitié du volume; par ſa configuration extérieure, elle reſſembloit au fic, non-ſeulement par les petites rugoſités de ſa ſurface, mais encore par leur continuité avec la peau &

par l'odeur de la matiere qu'elle laiſſoit fluer ; elle avoit auſſi quelque rapport avec une autre tumeur aſſez commune dans le cheval, qui s'étend autour de l'anus, ſur les parties de la génération, & qui forme des tuméfactions de pluſieurs pouces d'épaiſſeur, d'une plus ou moins grande étendue, dures, & dont la ſubſtance eſt noirâtre (1).

2°. Toutes les conjectures que l'on feroit pour remonter à la double cauſe de cet accident, qui date vraiſemblablement de pluſieurs années, ſeroient haſardées (2). Il paroît ſeulement que le

---

(1) Le C. *Flandrin*, donnera dans un des volumes ſuivans, la deſcription de cette eſpece de tumeur.

(2) La plus vraiſemblable & la plus commune eſt ordinairement un effort. Cette maladie eſt aſſez fréquente au village d'Aubervilliers, appellé ci-devant auſſi Notre-dame des Vertus, près Paris, & parmi les chevaux de fourgons des Meſſageries, qui tirent des poids énormes. J'ai été à portée d'y voir un grand nombre de chevaux qui en étoient affectés ; elle arrive toujours à la ſuite d'efforts violens & continus pour tirer des voitures trop chargées, dans des terres fortes & ramollies par la culture ou par les pluies, ou ſur des chemins rompus & difficiles : on ne s'en apperçoit que le lendemain, ou après quelque tems de repos ; l'un des teſticules ou tous les deux ſont engorgés, durs & douloureux : le ſcrotum eſt tendu, liſſe & chaud ; l'animal eſt foible dans ſon train de derriere ; il marche écarté. Si des ſaignées abondantes, la diete, des lotions adouciſſantes & réſolutives, & un ſuſpenſoir, ne font pas diſparoître cette

teſticule gauche a été affecté le premier, qu'il s'eſt ſucceſſivement tuméfié & déſorganiſé, & que la léſion du cordon ſpermatique dans l'abdomen, l'abcès contre le muſcle pſoas des lombes, celui du teſticule droit, la tuméfaction ſur la cuiſſe & le fourreau, &c. ne ſont que des effets ſymptômatiques & conſécutif.

3°. Le cheval dont je viens de faire l'hiſtoire, étoit trop vieux & trop exténué de travail, pour pouvoir eſpérer de réuſſir dans le traitement & dans la guériſon d'une pareille tumeur, & l'événement a prouvé combien ce prognoſtic étoit fondé; mais comme elle peut avoir lieu dans un ſujet moins âgé & plus robuſte, on pourroit en entreprendre la curation: je ne crois pas inutile de propoſer mes idées à cet égard.

---

tuméfaction en quelques jours; ſi au contraire on emploie les répercuſſifs, tels que la craie, la terre-glaiſe, l'ochre délayé dans le vinaigre, l'urine, &c. tous moyens familiers, dans ce cas, aux maréchaux de la campagne, la tumeur durcie, devient renitente, & acquiert inſenſiblement beaucoup de volume. Il s'y forme quelquefois des abcès fiſtuleux, & la ſuppuration entraîne le dégorgement; mais le plus ſouvent on y applique des raies de feu; on y paſſe des ſétons, ou on en emporte des portions en côtes de melon. Chacune de ces méthodes a ſes déſavantages & ſes ſuccès; la meilleure & la plus courte eſt l'amputation des teſticules, ou de celui qui eſt affecté ſeulement, lorſque les moyens généraux ont été infructueux.

Il faudroit diſpoſer l'animal & la tumeur à l'emploi des moyens curatifs, par le repos, la liberté dans une écurie ſaine (1), la promenade au pas, le bouchonnement répété, à l'effet de rétablir la tranſpiration; l'uſage du miel en abondance, les fomentations ſur les reins & ſur la partie malade, les infuſions émollientes, pluſieurs fois par jour; une nourriture ſaine & légère, dont on proſcriroit le ſon, à moins qu'il n'y ait beaucoup de chaleur & d'irritation; dans ce cas, on employeroit la ſaignée, & on ſubſtitueroit l'oximel au miel.

Ce traitement préparatoire, continué pendant quelque temps, opéreroit néceſſairement le dégorgement & la diminution du volume de la tumeur, permettroit l'examen de ſes adhérences, & en faciliteroit l'extirpation; ce dernier moyen étant néceſſairement le ſeul à mettre en uſage, pour pouvoir compter ſur une guériſon certaine.

---

(1) Le poids de ces tumeurs gêne beaucoup les chevaux, ſur-tout dans les commencemens; ils y portent ſouvent la dent, comme pour chercher à ſe délivrer de ce fardeau, &, ſans doute auſſi, à cauſe des élancemens qu'ils y reſſentent; les coups de dents ſont quelquefois la cauſe de tuméfactions partielles, & d'abcès dans la tuméfaction principale; j'en ai vû même arracher le ſuſpenſoir & ſe déchirer la peau; il ſeroit donc à craindre qu'ils ne profitaſſent de leur liberté pour en abuſer, & il eſt plus prudent de les attacher, de maniere qu'ils ne puiſſent pas y atteindre.

Mais le volume étant conſidérable & les adhérences nombreuſes, il ſeroit peut-être prudent de procéder, en pluſieurs fois, à cette opération. On commenceroit par l'amputation de la partie de la tumeur qui répond aux teſticules, & par la recherche des cordons ſpermatiques dont on feroit la ligature, comme dans la caſtration. La cicatrice des cordons une fois parfaite, on procéderoit à une troiſieme extirpation, ſi elle étoit néceſſaire. La plus grande étendue de l'engorgement, n'étant qu'un effet ſymptômatique, diminueroit, non-ſeulement par l'allégement réſultant de l'extirpation, mais encore par la ſuppuration que fourniroient les plaies; ſuppuration qu'on pourroit rendre plus abondante encore, par l'application des véſicatoires ſur ces mêmes plaies. Si l'engorgement réſiſtoit à ces moyens, & paroiſſoit tenir de la nature du fic, on l'attaqueroit par les cauſtiques, qui le détruiroient certainement (1).

(1) L'emploi des véſicatoires & des cauſtiques ſur des parties auſſi délicates, toutes nerveuſes ou aponévrotiques, pourroit ne pas produire les bons effets qu'on auroit lieu d'en attendre partout ailleurs. J'ai vû fréquemment les cauſtiques être mis en uſage dans ce cas, le vitriol ſurtout; l'eſcharre ſe forme & tombe; mais pendant ce tems, les parties environnantes s'engorgent & durciſſent davantage: le fer & le feu ſont les deux principaux agens ſur leſquels on puiſſe compter.

Je ne dirai rien de la maniére particuliere de procéder à l'enlévement d'une pareille tumeur, parce que le manuel de l'opération peut & doit néceſſairement varier, ſelon ſa figure extérieure, & ſelon ſes adhérences; je ne dirai rien non plus du régime & d'une infinité de ſoins particuliers indiqués par les circonſtances (1).

Du reſte, la cure de ces ſortes de tumeurs eſt ordinairement fort longue, & dure trois ou quatre mois. On ne doit point l'eſpérer lorſqu'elles ſont très-anciennes, & que la léſion des cordons ſpermatiques s'eſt propagée au-delà de l'anneau crural, bien avant dans le bas-ventre, ce dont il eſt poſſible de s'aſſurer par le tact, en introduiſant la main dans l'anus.

Les principaux accidens à redouter dans l'extirpation d'une pareille tumeur, ſont l'hémorrhagie & la hernie; la premiere eſt preſqu'inévitable, attendu le volume conſidérable & variqueux de la plupart des vaiſſeaux : on y remédie par la ligature; il n'eſt point d'autre moyen de remédier à la ſeconde, que par la caſtration.

(1) L'obſervation du C. *Flandrin* eſt intéreſſante, & préſentée d'une maniere très-détaillée. On doit lui ſavoir gré d'en avoir conſervé les pieces; les archives des écoles vétérinaires en contiennent un grand nombre d'autres, dont la publication ne pourra qu'être avantageuſe aux progrès de l'art. Nous en enrichirons ſucceſſivement nos volumes. Ce moyen eſt peut-être l'un des plus propres à exciter les vétérinaires, répandus dans les départemens, à recueillir & à publier celles qui leur ſont particulieres.

MÉMOIRE *ſur une eſpece d'albugo épizootique, dans les bêtes à cornes.*

PAR LE C. COQUET, *vétérinaire.*

AVEC *des notes par le* C. HUZARD.

DEPUIS deux ou trois ans (1), il regne dans le pays de Bray, département de la Seine-inférieure, ſur les bêtes à cornes, une maladie qui ſe manifeſte par un petit ulcére placé ſur le milieu de la cornée lucide. Cet ulcére attaque tantôt un ſeul œil; tantôt les deux yeux des animaux en ſont affectés; il a la forme d'un pois, mais il eſt concave comme le chaton d'une bague; il s'élargit à meſure que la maladie arrive à ſon état; enſuite il diminue & ſe termine avec elle, de maniere à ne laiſſer qu'une petite cicatrice qui n'empêche pas l'animal de voir.

Dans le principe de la maladie, les animaux éprouvent une douleur très-aiguë; ils ceſſent de manger; ils ont de la fievre; les paupieres & le globe ſont très-gonflés, très-chauds & très-douloureux. Les larmes qui s'échappent en abondance, ſont d'une telle âcreté, qu'elles enlevent

(1) Le Mémoire eſt daté du 11 janvier 1785.

le poil des endroits où elles coulent, comme le feroit l'eau bouillante.

Dans l'état de la maladie, les ſymptômes continuent, mais l'œil diminue de volume, & ne préſente qu'une maſſe charnue & informe, comme s'il étoit abſolument privé de ſes humeurs, ou que ces humeurs fuſſent entiérement épaiſſies & de couleur de ſang. L'organe reſte dans cet état plus ou moins de temps; j'ai vu des animaux être ſix ſemaines, & même deux mois, privés de la vue & dans un état déſeſperé.

Mais après que la maladie a parcouru tous ſes degrés, l'œil reprend, fort lentement à la vérité, ſon état d'intégrité; les ſymptômes s'éloignent; les larmes ne coulent plus en ſi grande abondance; l'animal commence à voir, l'ulcére diminue, & il ſe termine par une petite cicatrice, en forme de point blanc, qui même ſe diſſipe, par la ſuite, preſqu'entiérement; de ſorte que l'œil redevient auſſi beau qu'avant la maladie. Peu d'animaux ont perdu les yeux, à moins que ce ne fut à la ſuite d'un mauvais traitement.

Cette maladie eſt épizootique, & attaque le plus généralement les jeunes bêtes: je crois devoir la nommer *albugo maligne*. Les habitans du pays l'appellent *onglée*, du nom qu'ils donnent à la membrane clignotante, à laquelle ils rapportent

tent la cauſe eſſentielle de la maladie. Auſſi ceux qui ſe mêlent de traiter les animaux malades, non-ſeulement ſouflent dans l'œil une poudre quelconque (chaque guériſſeur ayant la ſienne), mais ils s'accordent tous à faire, tout d'un coup, l'amputation de la membrane; ce qui ne ſert pas plus à guérir cette *albugo*, que la ligature & la ſection de la veine ſaphene ne ſervent à guérir le *veſſigon* & la *malette* (1).

(1) *Onglée, taie & dragon*, ſont des noms qui, parmi le plus grand nombre des gens de la campagne, & même des maréchaux des villes, ſignifient indiſtinctement toutes les maladies de l'œil, quelqu'en ſoit la cauſe & l'effet. Comme la membrane clignotante ſe préſente toujours la premiere, qu'elle eſt ſouvent enflammée & engorgée dans les cas maladifs, & que, parconſéquent, elle fait plus ou moins ſaillie en dehors, on ne manque jamais de la regarder comme la maladie proprement dite, & comme un corps étranger dont l'extirpation eſt indiſpenſable pour opérer la guériſon.

L'abus de ſoufler des poudres dans les yeux des animaux eſt, peut-être, plus dangereux encore que celui de l'amputation de la membrane clignotante : non-ſeulement on rend les animaux indociles, farouches, & quelquefois indomptables & ombrageux pour toujours; mais encore l'effet de ces poudres (quelque douces & diſſolubles qu'elles ſoient, comme le ſucre qu'on emploie fréquemment à cet effet) eſt de produire, par la ſeule action méchanique, l'inflammation qu'accompagne toujours l'intromiſſion des corps

L'application de cataplaſmes émolliens & anodins ſur la partie malade, la ſaignée, & principalement le ſéton au fanon, ont parfaitement bien réuſſi. Lorſque le ſéton a été appliqué dès les premiers ſignes du mal, les animaux ont paru éprouver des douleurs moins aiguës, & la maladie s'eſt terminée bien plus promptement (1).

étrangers ſur le globe. Quelle doit donc être cette action, ſi, comme on le fait très-ſouvent, on y ſoufle du vitriol blanc, de la ſabine, du ſel ammoniac, de l'alun, de la chaux, &c ?

(1) J'ai obſervé, à la fin du printemps de 1775, que les poules, & plus particuliérement celles qui étoient nées l'année précédente, ont eu des fluxions ſur les yeux, qui ont emporté toutes celles qui en ont été attaquées. L'humeur de la fluxion, qui étoit d'une nature albumineuſe, ſe répandoit, par couches ſucceſſives, ſur la cornée, formoit comme un ſecond globe de couleur blanchâtre ou jaunâtre, très-ſaillant en dehors, & cachoit entiérement le véritable, qui ſe trouvoit refoulé dans le fond de la cavité orbitaire, & dont le volume diminuoit à proportion de l'augmentation des couches. Cette maladie n'affectoit jamais qu'un œil; lorſqu'elle étoit ſur ſa fin & que la mort étoit proche, en preſſant les environs de l'orbite, cette maſſe étrangere s'échappoit; elle étoit d'une conſiſtance très-ferme, & réſiſtoit même au tranchant du ſcalpel; il couloit de l'œil une ſanie fétide; le fond en étoit noirâtre & comme gangréné; la crête de l'animal étoit affaiſſée & terne. Les poules penchoient la tête du côté oppoſé à la fluxion, & jettoient un cri ſourd, ſemblable au râle, qui ne ceſſoit qu'avec la vie, le cinquieme ou le ſixieme jour.

MOYENS *de faire faire des couvées précoces aux jeunes dindes, & d'en engraiſſer les petits.*

RIEN de plus facile que de forcer les jeunes dindes de l'année à couver dès l'arriere-ſaiſon; car les vieilles dindes qui ont déja couvé ne couvent plus qu'au printemps prochain, après avoir fait leurs pontes.

On prend une jeune dinde que l'on met dans un panier fait exprès, c'eſt-à-dire, qu'il n'y ait de jour que ce qu'il en faut pour que la dinde reſpire facilement. Avant de la mettre dans ce panier, on a préparé le nid avec de la paille & du foin mêlés enſemble, & tous les deux bien briſés.

On fait, avec du linge, quelques pelotes en forme d'œufs; ces œufs ſimulés ſont mis dans le nid; on poſe la dinde deſſus, en eſſayant peu-à peu, en lui parlant ſouvent, & en frappant doucement ſur ſon dos avec des verges de bouleau, pour la faire aſſeoir. Ce bruit l'étonne, ſans lui faire de mal; on parvient ainſi à l'accoutumer ſur ces œufs. Alors on prend légérement la dinde par le cou, pour lui apprendre à les arranger avec ſon bec ſous ſes ailes, à les pouſſer ſous elle, & à les retourner quand ils en ont beſoin.

Lorſque d'elle-même elle les arrange, on eſt ſûr

qu'elle couvera ; & c'eſt l'affaire de quelques jours pour en être aſſuré.

On la leve, c'eſt-à-dire qu'on ouvre le panier toutes les vingt-quatre heures, afin qu'elle aille manger, boire & ſe vider ; quand elle a fini de manger, ſi elle retourne d'elle-même au nid, c'eſt une preuve certaine qu'elle a adopté les œufs & qu'elle veut couver. On ôte les pelotes, & on y ſubſtitue vingt-un œufs qui écloront au bout de trois ſemaines ; mais avant de les mettre ſous elle, il faut avoir eu l'attention de les mirer ; cela ſe fait en mettant une lumiere dans un lieu obſcur. Vous tournez l'œuf devant cette lumiere ; ſi vous y appercevez deux germes, c'eſt qu'ils ont été fécondés ; d'un autre côté, ſi vous y trouvez deux jaunes, vous ne les faites point couver, parce que ces œufs ne réuſſiſſent preſque jamais.

Dès que les poulets ſont éclos, on les met dans un autre panier, dans lequel on aura mis de la plume ; on ne doit pas être ſurpris ſi tous les œufs n'écloſent pas dans le même moment ; cela dépend du temps où ils ont été pondus, car ce ſont toujours les plus frais qui écloſent les premiers. Dans les grands froids, on met le panier où ſont les poulets éclos, dans un des coins de la cheminée ; mais c'eſt ordinairement dans ce qu'on appelle, à la campagne, le *fournil*, où l'on éleve, l'hiver,

cette volaille, parce qu'il y fait chaud, & qu'elle peut s'y promener de temps en temps; s'ils reſtoient toujours renfermés, ils auroient la goutte & deviendroient impotens.

Lorſque les petits ont atteint dix à douze jours, on les laiſſe promener plus long-temps. A ſix ſemaines, même avant, on ôte la plume du panier, & on peut les mettre ſous des cages à poulets, ils commenceront à ſe percher ſur des petits bâtons, mais on ne doit pas riſquer de les laiſſer courir dehors. En ôtant les poulets éclos de deſſous la dinde, on lui remet vingt-un œufs, & elle peut faire trois couvées, ſans intervalle.

On la laiſſe repoſer après, pour qu'elle prenne de l'embonpoint, car elle maigrit tout le temps qu'elle couve; mais, avec une bonne nourriture, cela eſt bientôt réparé.

Les poulets nouvellement éclos ne commencent à manger qu'au bout de vingt-quatre heures. Leur nourriture eſt du jaune d'œuf durci, les premiers jours; peu après, on leur donne le jaune & le blanc bien hachés avec de la mie de pain blanc, mêlés enſemble. Le petit millet écraſé eſt bon dès les premiers jours; il eſt bon auſſi ſans être écraſé, quand ils ont huit à dix jours.

Lorſqu'ils ſont plus forts, vous leur donnez des bouletes de pâte ferme, faites avec de la farine

d'orge ou de ſarraſin détrempée avec du lait écrémé ; vous proportionnez ces bouletes à leur force. Quand ils ont un mois, beaucoup de perſonnes leur donnent du froment ; c'eſt ce qui fait qu'on les nomme *poulets de grains* ; mais ils valent infiniment mieux, nourris avec du pain trempé dans du lait écrémé ; en obſervant de ne leur donner pour boiſſon que du lait écrémé, vous êtes ſûr de les trouver d'un goût parfait.

Lorſqu'ils deviendront plus forts, ſi l'on veut les engraiſſer, alors vous les nourrirez avec des pâtons ou bouletes qui ſeront faites avec de la farine d'orge ou de ſarraſin, comme il eſt dit plus haut, ainſi qu'avec la même boiſſon ; mais alors il faut qu'ils ſoient ſeul à ſeul. Au bout de trois ſemaines, ils ſont d'une graiſſe ferme, fine, blanche & d'un goût délicieux ; c'eſt ce qu'on appelle de la *graiſſe nouvelle*.

On s'eſt ſervi du piſton pour engraiſſer la volaille ; mais cet uſage eſt très-blâmable. Les pâtons qu'on lui faiſoit avaler, en lâchant le reſſort, cauſoient ſouvent de grands inconvéniens ; en inſinuant précipitamment ce pâton, on introduiſoit dans le goſier beaucoup d'air très-nuiſible à la digeſtion. En donnant ſuffiſamment à ces animaux les alimens qui leur conviennent, il faut qu'ils les mangent à leur gré, parce qu'ils les digérent mieux, & qu'ils leur profitent d'avantage.

De la tenacité *de la vie des* Tænia *dans les chiens. Extrait des* médical commentaries for the year, 1791 ; *du docteur* Duncan.

Par M. Grunwald.

Un des chiens d'arrêt de M. S., malade depuis long-temps, évacua, en conſéquence de quelques purgatifs draſtiques, deux *tænia*, dont chacun avoit pluſieurs pieds de long. Au moment de l'évacuation, ils étoient en forme de boule ; une domeſtique, qui les avoit vu rendre par le chien, les lava, & les ayant placés ſur un grand plat, les porta à M. S., qui, ſe propoſant de les conſerver dans de l'eſprit-de-vin, remplit le plat d'eau bouillante, dans la vue de les nettoyer plus complettement, & en même temps de les faire mourir : car ils paroiſſoient très-vivans. Cependant il n'obſerva point que l'eau bouillante les incommodât beaucoup, attendu qu'à une très-petite différence près, ils continuoient leurs mouvemens vermiculaires comme auparavant. Après avoir vainement attendu qu'ils périſſent dans cette épreuve, il verſa l'eau, devenue preſque froide, & y ſubſtitua du double *Whiſki* fort ; mais celui-ci augmenta leur vigueur, & rendit leurs mouvemens plus bruſques & plus animés, de languiſſans

qu'ils étoient devenus; & pour rendre l'expreſſion facétieuſe de M. S., il paroiſſoit qu'ils avoient bu la petite goutte. Il ſuppoſa néanmoins que cette agitation violente ne ſeroit que l'avant-coureur de leur deſtruction, & qu'elle étoit l'effet de la douleur réſultante de l'action délétere de la liqueur; mais après un temps aſſez long, leur vie & leur activité continuerent, à ſon grand étonnement; & ce ne fut qu'en ajoutant à l'eſprit ardent, une quantité de mercure ſublimé corroſif, qu'ils périrent enfin.

Cette ténacité opiniâtre de la vie peut-elle être expliquée par la nature de l'animal dans lequel les *tænia* ont été nourris? Les feces ou les excrémens du chien ſont des ſubſtances très-corroſives. Ç'a été dans des inteſtins contenant de pareilles feces, que les *tænia* ont été engendrés, & qu'ils ont vécu. Ayant donc une texture capable de réſiſter à l'influence de cette ſubſtance corroſive qui les entoure conſtamment, il n'eſt peut-être pas bien étonnant qu'ils ayent pu ſouffrir, ſans léſion eſſentielle, l'action même de l'eau bouillante, ou de l'eſprit ardent le plus fort.

INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

QUATRIEME PARTIE.

I°. CHARLATANS.

RAPPORT *fait, en* 1791, *à la Société d'Agriculture de Paris sur le* remede curatif & préservatif de la morve, proposé par le S. HÉLIE.

PAR LES CC. CRETTÉ DE PALLUEL, FOURCROY ET CHABERT.

LA Société d'agriculture ayant chargé MM. *Cretté de Palluel*, *Fourcroy* & *Chabert* de lui rendre compte de plusieurs mémoires adressés par le S. *Hélie* au comité d'Agriculture & de Commerce de l'Assemblée-nationale, à l'effet d'obtenir des dédommagemens pour les dépenses qu'il dit avoir faites pour la découverte d'un remede préservatif

& curatif de la maladie de la *morve;* nous lui rendons compte aujourd'hui de notre travail.

La premiere piece eſt une brochure in-8°. de 32 pages, ſans titre particulier; elle eſt intitulée *Traité ſur la morve des chevaux*, avec cette épigraphe: *Experientia magiſter artium;* on lit au bas de la derniere page, *à Rennes, chez la veuve de F. Vatar & de Bruté de Remur*, 1788 (1).

L'auteur y rend compte des idées que ſe ſont formées ſur la *morve*, *Solleyſel*, *la Guériniere*, *Garſault*, *Lafoſſe*, *Vitet* & *Bourgelat*. Si on le jugeoit, d'après les principes de théorie qu'il profeſſe dans cet ouvrage, qu'il appelle *ſon traité ſur la morve*, nous n'héſiterions point à prononcer que c'eſt une pure charlatanerie; mais il n'eſt pas impoſſible que le haſard offre aux hommes, même les plus ignorans, des moyens de guériſon, dont ils veulent enſuite donner des explications qui décelent leur peu de connoiſſances. *Tous ceux qui ont écrit ſur la morve*, dit le S. *Hélie*, *ſe ſont*

(1) Nous avons déja rendu compte dans le volume de 1791, page 419 & ſuivantes, d'un ouvrage du même auteur ſur la *morve;* & nous avons annoncé le rapport que nous publions aujourd'hui. La réunion de ces deux pieces mettra à portée d'aprécier à leur juſte valeur les ouvrages du S. *Hélie*, & le reméde préſervatif & curatif qu'il propoſe. (*Note des rédacteurs.*)

trompés ſur ſa cauſe. Il ne s'occupe point de réfuter l'opinion de ces auteurs ſur le principe de la *morve*, il ſe contente de dire qu'ils ſe ſont trompés, & la preuve qu'il en donne, c'eſt qu'il attribue cette maladie à une autre cauſe ; mais qu'elle eſt donc cette cauſe ? Il faut l'entendre lui-même, elle eſt très-curieuſe.

Communiquée ou naturelle, la morve eſt, dit-il, *une maladie produite par des levains acides qui épaiſſiſſent la lymphe & génent la liberté de ſon mouvement : cette humeur reſte dans un état de ſtagnation ; elle y acquiert un degré d'âcreté, qui, par ſon abondance, occaſionne d'abord l'écoulement, ordinairement par un naſeau, l'engorgement des glandes de la ganache, & tous les accidens qui en dérivent* (page 16). Voilà cette cauſe qui a été cachée pendant tant de ſiecles, & dont la découverte étoit réſervée au S. *Hélie* : *des levains acides qui épaiſſiſſent la lymphe, génent ſon mouvement, &c.* On pourroit, peut-être, croire qu'il les analyſe, qu'il prouve leur acidité par des expériences, qu'il montre la lymphe épaiſſie dans les chevaux morveux, qu'il ſait du moins ce que c'eſt que la lymphe. Le S. *Hélie* n'a pas ſeulement l'idée la plus légère de l'anatomie, & il ne cite pas un ſeul fait, pas une ſeule obſervation qui ait pu ſervir de bâſe à ſon ſyſtême. *Cette humeur*

qui reſte dans un état de ſtagnation où elle acquiert un degré d'âcreté, qui, par ſon abondance occaſionne d'abord l'écoulement, &c. Peut-on rien imaginer de plus abſurde?

Si l'on jugeoit du mérite du ſpécifique, par les principes qui, ſelon le S. *Hélie*, en ont prouvé la découverte, il ſeroit ſans doute bien inutile de faire aucune expérience, mais ce jugement ſeroit trop ſévere; en effet, malgré l'aſſertion contraire, nous ſommes aſſurés, que c'eſt le remede, bon ou mauvais, qui a précédé la théorie que nous venons de rapporter: nous penſons donc, qu'il faut faire des expériences, & c'eſt le parti que nous conſeillerons, toutes les fois qu'on propoſera des ſpécifiques contre la *morve*. Ce n'eſt pas que nous croyons à ces ſpécifiques, nous avons, au contraire, de fortes raiſons pour être convaincus qu'il n'y en a point dans la nature; un de nous en a déja eſſayé plus de cinquante qui, dans les mains des inventeurs, avoient produit des miracles bien conſtatés par une ſuite de certificats plus autenthiques les uns que les autres; mis en œuvre, ces ſpécifiques ont perdu tout-à-coup leur vertu. N'a-t-on pas vu derniérement un Anglois s'annoncer à M. le maréchal de Noailles, comme ayant auſſi découvert un remede infaillible contre la *morve*; demander qu'on lui

donnât des chevaux morveux, & un éleve de l'école vétérinaire pour ſuivre le traitement; on a fait choix de deux chevaux affectés de cette maladie, d'ailleurs très-ſains, jeunes & vigoureux; après pluſieurs mois de ſoins & de traitemens, à Saint-Germain en Laye, ils ſont revenus un peu plus malades qu'avant le traitement.

Le Gouvernement a fait, dans tous les temps, l'acquiſition d'un grand nombre de recettes ſpécifiques, & il ne les a faites que, d'après les témoignages les plus authentiques de leur efficacité; eh bien! en connoît-on qui n'ait perdu tout ſon mérite après l'acquiſition?

Non-ſeulement, ces faits ſont inconteſtables, mais nous croyons être en droit d'aſſurer qu'ils ne peuvent pas être autrement. Il eſt phyſiquement impoſſible, que des maladies qui préſentent autant de caracteres différens, qu'il y a d'individus qu'elles affectent, puiſſent être guéries par le même remede, adminiſtré de la même maniere; un de nous a guéri un aſſez grand nombre de chevaux morveux, mais par une méthode dirigée ſur la nature des ſymptômes, la force, l'âge, le tempérament des malades: ſans doute il ne réuſſit pas toujours; peut-être même n'eſt-ce que rarement: mais c'eſt-là préciſément ce qui nous prouve que cette maladie ne peut être guérie par un ſpéci-

fique, autrement le traitement qui a guéri un cheval devroit auſſi guérir tous les autres chevaux atteints de la même maladie, & cependant on éprouve journellement le contraire.

On nous demandera, peut-être, comment nous pouvons concilier notre opinion avec les faits que rapporte le S. *Hélie*, & avec les certificats nombreux dont il les appuie. Quand bien même elle ne paroîtroit pas s'accorder avec eux, nous ne croirions pas cependant, pour cela, devoir y renoncer; nous ne vivons pas dans un tems où le principe, *qu'on ne doit point nier les faits*, puiſſe toujours avoir ſon application, & celui qui gageoit un écu contre tous les faits qu'on lui annonçoit ſavoit bien ce qu'il faiſoit. On n'ignore pas que les charlatans, qui, dans tous les tems, ont cherché à abuſer de la crédulité des hommes, n'ont jamais marché que munis de certificats des perſonnes les plus dignes de foi; de nos jours même, juſqu'à quel point n'a pas été portée cette fureur de certifier des miracles qu'on étoit bien ſûr d'avoir vu, quoiqu'il n'en fût rien. Nous trouvons, par exemple, parmi les certificats du S. *Hélie*, une lettre de M. *Martigné* qui rend le témoignage le plus éclatant au mérite du ſpécifique; & un de nous ſait, que M. *Martigné* a gardé dans ſes écuries, pendant très-longtems, une jument

morveuſe qui eſt morte enfin de cette maladie. Le S. *Hélie* cite encore ſix chevaux morveux, qui lui avoient été envoyés par le régiment des Cuiraſſiers, qui tous ont été parfaitement guéris ; & cependant, le régiment a eu depuis un grand nombre de chevaux morveux, & ne s'eſt point adreſſé au S. *Helie*. Cette maladie avoit même donné à l'adminiſtration de la guerre, des inquiétudes qui la déterminerent à envoyer M. *Chabert* à Aire, où ce régiment étoit en garniſon; il y fit tuer pluſieurs chevaux affectés, ſans qu'un ſeul officier ſe rapellât que le S. *Hélie* les ſavoit guérir.

Mais tous ces faits pourroient être vrais & notre opinion n'en être pas moins fondée ; la *morve* regardée juſqu'ici comme incurable, & qui cependant ſe guérit quelquefois, n'eſt que la *morve confirmée*, & c'eſt cette même *morve confirmée* que le S. *Hélie* regarde comme incurable, même par ſon remede : *il n'y a point*, dit-il, *de ſymptôme de morve ſans morve, dès l'apparition des premiers ſymptômes caractériſtiques, l'invaſion de la maladie eſt certaine* (page 9).

Cette expoſition des principes du S. *Hélie*, rend facilement raiſon de tous les ſuccès qu'il a, dit-il, obtenus dans la cure des chevaux morveux ; il n'y a pas un maréchal de village qui n'en obtienne de ſemblables chaque jour, car il n'en eſt

pas, qui par le ſecours de l'art, ou même aidé de la nature ſeule, ne guériſſe journellement quelques ſymptômes de la *morve*. Prétendre qu'il n'y a point de ſymptôme de *morve* ſans *morve*, & que guérir un ſymptôme de *morve*, c'eſt guérir la *morve*, c'eſt préciſement, comme ſi l'on ſoutenoit que la toux, qui eſt un ſymptôme de la pulmonie, ne peut pas exiſter ſans la pulmonie, & que quiconque guérit la toux, guérit en même-tems la pulmonie. Il ſeroit inutile, d'entrer dans de plus grands détails, pour faire ſentir l'abſurdité de pareils raiſonnemens.

La *morve* s'annonce par un très-grand nombre de ſymptômes, dont la plupart ſont communs à d'autres maladies, qui ont ſouvent un caractere abſolument différent. Le S. *Hélie* ne l'ignore pas, & par une contradiction très-ordinaire à tous ceux qui, comme lui, marchent ſans principes, oubliant ce qu'il a dit (page 9), il avance (page 12), *que quelques ſignes de cette maladie, comme l'engorgement des glandes maxillaires, l'écoulement par les naſeaux, les ulcéres mêmes de la membrane pituitaire, ne ſont des ſignes certains de la morve, que lorſqu'ils ſe réuniſſent dans le même ſujet; & que s'ils exiſtent ſéparément, ils n'annoncent d'ordinaire que la gourme, la fauſſe gourme, la morfondure ou la courbature.*

Il ne nous paroît pas difficile d'expliquer cette contradiction; le S. *Hélie* avoit beſoin de prouver que les chevaux, qu'il guériſſoit, étoient réellement morveux, & alors il a bien fallu qu'il établit que le ſymptôme de *morve*, le plus leger, annonçoit la *morve* caractériſée; & quant au ſecond paſſage, il a été copié, ſans trop d'attention, preſque textuellement, dans une inſtruction, qu'un de nous a publiée, par ordre du Gouvernement, ſur la *morve*; on y lit (pages 8 & 9): *ces ſignes ne ſont pas tous particuliers à la morve; pluſieurs ſont communs à la gourme, à la fauſſe gourme, à la morfondure, &c.*; *l'écoulement par les naſeaux d'une humeur plus ou moins épaiſſe, l'engorgement des glandes de la ganache, les chancres de la membrane pituitaire, ſont des ſymptômes communs à pluſieurs de ces maladies & à la morve; mais ce qui les différencie, c'eſt que, dans la derniere, ces ſymptômes exiſtent ordinairement à la fois, &c.* (1).

Il eſt évident, que l'ouvrage du S. *Hélie* n'a d'autre objet que d'établir qu'il n'y a point de ſymptôme de *morve* ſans *morve*, tout le reſte n'eſt qu'un rempliſſage, dont la majeure partie ſe trouve dans l'inſtruction que nous venons de citer; il

(1) *Inſtruction ſur les moyens de s'aſſurer de l'exiſtence de la morve & d'en prévenir les effets. Par* CHABERT. 1790. in-8°.

il n'a pas fait attention que ce qu'il copioit, étoit précisément ce qui faisoit crouler l'édifice qu'il cherchoit à échafauder.

Les preuves qu'il donne de la vertu préservative de son remede, ne méritent pas qu'on s'y arrête; des chevaux qui avoient communiqué avec des chevaux morveux, ont été preservés de la *morve* au moyen de ce spécifique : on ne peut absolument rien conclure de ces faits; car un de nous a vu très-souvent des chevaux exposés dans le foyer de la contagion, pendant des années entieres, y vivre sains, sans avoir pris aucuns préservatifs; il a même essayé, mais en vain, en intercalant des chevaux sains, entre des chevaux morveux, de communiquer la *morve* aux premiers. Ce sont ces exemples multipliés, qui ont fait avancer à plusieurs vétérinaires celebres, que la *morve* n'étoit pas contagieuse; assertion dangéreuse, qui a fait périr plusieurs milliers de chevaux, & qui heureusement se discrédite chaque jour (1).

La *morve* est certainement contagieuse, mais pas au point que l'ont avancé certains auteurs, &

(1) Voyez *la Notice des principaux écrits qui ont été publiés sur la morve*, dans le volume des *Instructions de* 1791, pages 394, 395, 404.

d'après eux, le S. *Hélie*; c'eſt une vérité ſur laquelle l'expérience ne laiſſe point de doute; c'en eſt une encore, que les chevaux qui ont été expoſés à ſes effets, ſont auſſi aiſes à préſerver, que ceux qu'en ſont atteints, ſont difficiles à guérir.

Ce que nous venons de dire n'empêche pas, qu'il ne faille ſoumettre à des expériences, le ſpécifique du S. *Hélie*. En effet, s'il eſt, en quelque ſorte impoſſible, qu'il eût ſur la *morve* des idées juſtes & raiſonnables, peut-être ne l'eſt-il pas, qu'il trouvât un remede pour la combattre. Il nous paroît néceſſaire encore, que ces expériences ne ſoient pas faites par l'école vétérinaire, parce que, d'après la maniere dont le S. *Hélie* s'eſt expliqué ſur ſon compte, dans une lettre à l'Aſſemblée nationale, elle doit s'interdire de porter aucun jugement ſur ſon ſpécifique; & que le S. *Hélie* ſeroit toujours dans le cas d'en appeler: mais comme nous ne pouvons nous diſſimuler qu'il a eu plus d'une raiſon pour recuſer les membres de cet établiſſement, nous croyons qu'on ne ſauroit prendre trop de précautions, pour conſtater que les chevaux ſoumis aux expériences ſont réellement morveux.

Nous ne voyons que les maréchaux-experts qui ſoient compétens pour juger de l'exiſtence de la *morve*, & de ſa guériſon: accoutumés à voir ſouvent cette maladie, ſeuls ils peuvent la diſtin-

guer d'un grand nombre d'autres avec leſquelles elle a des rapports. Nous ajoutons que, pour procéder avec méthode & de maniere à découvrir la vérité, il faut confier au S. *Hélie* ſix chevaux reconnus morveux par trois experts nommés d'office; ces experts dreſſeront un procès-verbal qui contiendra le ſignalement des chevaux & la deſcription poſitive de leur état.

Ces précautions priſes, les chevaux ſeront conduits dans le lieu indiqué par le S. *Hélie*, avec l'attention de les faire coucher toutes les nuits au bivac, pendant la route, pour éviter la contagion. Il les traitera comme il le jugera à propos, & ne les repréſentera que lorſqu'il les aura guéris. A cette époque, il ſeront viſités par les maréchaux-experts, qui en dreſſeront pareillement procès-verbal, remis comme le premier, au comité d'agriculture & de commerce.

Tels ſont les moyens d'éviter l'erreur trop ordinaire dans ces ſortes de circonſtances. Il eſt évident, au ſurplus, que le S. *Hélie* s'eſt efforcé de rendre ces expériences difficiles, en exigeant que les chevaux qu'on lui remettra, n'aient été ni ſaignés, ni purgés, ni médicamentés, ni mis au vert, &c; toutes conditions qu'exige le charlataniſme, & indignes du vrai talent.

IIe. Analyse raisonnée, historique et critique des Ouvrages écrits sur l'Art vétérinaire.

Exposé *des moyens curatifs & préservatifs qui peuvent être employés contre les maladies pestilentielles des bêtes à cornes. Divisé en trois parties. La première contient les moyens curatifs. On y compare les maladies des hommes avec celles des bestiaux. La seconde renferme les moyens préservatifs. La troisieme comprend les ordres émanés du Gouvernement : on y a joint les principaux édits & réglemens des Pays-bas, relativement à la maladie épizootique, & le mandement de Mg^r. l'archevêque de Toulouse, sur le même sujet. Publié par ordre du Roi. Par* M. Vicq-d'Azyr, *doct. rég. de la Faculté de médecine de Paris, médecin-consult. de Mg^r. le comte d'Artois ; de l'Acad. roy. des Sciences, professeur d'anatomie humaine & comparée, commissaire général pour les épidémies, & premier correspondant avec les médecins du royaume. A Paris, chez Mérigot l'aîné, libraire, quai des Augustins, près la rue Dauphine. M. DCC. LXXVI. Avec*

approbation, & privilége du roi (1). in-8°. de 728 pages pour le texte, & 16 pour le titre, l'avant-propos, l'approbation de l'académie des ſciences, & l'errata.

CET ouvrage eſt un recueil de pieces relatives aux maladies peſtilentielles des beſtiaux. Dans la premiere partie, l'auteur, après avoir préſenté un

(1) Le devoir du bibliographe eſt de faire connoître l'ouvrage dont il donne l'analyſe, de maniere qu'on puiſſe ne pas s'y méprendre à l'ouverture du livre; il n'y a d'autre moyen de remplir ce but, que la tranſcription entiere & littérale du titre. Trop ſouvent ce ſoin a été négligé, & un ouvrage, dont le titre a été ſucceſſivement tronqué & abrégé dans des journaux & dans des catalogues, eſt ſouvent méconnu par des auteurs, même ſavans, qui conſultent ces catalogues, faute d'avoir les originaux; c'eſt ainſi que les différentes *bibliothèques de Haller*, celles d'*Amoreux*, de *Vitet* & les *Bibliographies*, multiplient le même ouvrage ſous différens titres, ou donnent ces titres, tellement mutilés, que les originaux n'y reſſemblent plus.

Quoique la révolution ait fait changer une foule de dénominations qu'on ne trouve plus aujourd'hui dans ces titres, nous avons cru néanmoins, en annonçant, ou en analyſant les ouvrages antérieurs à cette même révolution, devoir leur conſerver l'originalité propre à les faire reconnoître. Quelques-uns des détails féodaux, que renferment ces mêmes titres, ne ſont quelquefois pas inutiles pour faire connoître le but dans lequel l'ouvrage a été conçu ou écrit. (*Note des rédacteurs.*)

tableau des ſymptômes & des remedes propres à la peſte humaine, les compare avec ceux qui ſont particuliers aux différentes épizooties. Il eſt poſſible, ſelon lui, d'établir une médecine comme on a établi une anatomie comparée. « C'eſt, dit-il, principalement par la forme & par la ſtructure des eſtomacs qui contre indiquent l'uſage des émétiques; par les circonvolutions très-nombreuſes des inteſtins, qui rendent l'action des purgatifs très-fatigante, & celle des lavemens plus commode & plus prompte; par la dureté de la peau, qui, n'étant pas auſſi perméable, rend l'éruption plus difficile, & le gonflement du tiſſu adipeux plus fréquent; par l'étendue des foſſes naſales & buccales; par la groſſeur des glandes ſalivaires, qui donne à ces émonctoires plus d'activité, & aux remedes qui agiſſent ſur eux, une vertu plus marquée; par le repli de la peau du fanon, qui ſe prête plus aiſément au dépôt de la matiere morbifique; par la petiteſſe du cerveau, qui diminue peut-être l'action des narcotiques, en même temps qu'elle rétrécit la ſphere de la ſenſibilité; enfin, par la lenteur de la circulation, par la viſcoſité du ſang, par l'inertie & par la grande maſſe du corps, que la ſtructure anatomique du bœuf differe le plus de celle de l'homme. Cette comparaiſon des principales fonctions propres à ces

deux individus, nous fait appercevoir des différences eſſentielles entre les remedes qui leur conviennent, & nous prouve déja, que dans la médecine vétérinaire, quelques-uns doivent être ſupprimés; que d'autres agiſſent avec plus de force; & qu'en général, les doſes doivent être beaucoup augmentées, pour en obtenir les mêmes réſultats. » (page 57.)

La deſcription des épizooties qui ont régné depuis quelques années, entroit néceſſairement dans le plan de M. *Vicq-d'Azyr*. Celles qui ſe ſont manifeſtées en Normandie, en Picardie, dans le Soiſſonnois, dans la Flandre maritime, dans l'Artois, & ſur-tout dans les provinces méridionales, y ſont traitées ſéparément. En parlant de cette derniere, l'auteur donne l'hiſtoire de ſon origine & de ſes progrès, & il penſe, avec M. *Paulet*, qu'il n'y a point de faits bien conſtatés qui prouvent que l'air en ait favoriſé la propagation (1). Les ravages de cette cruelle maladie ſont dus à la ſeule communication des beſtiaux & des habitans d'un pays avec ceux d'un autre, de la maniere ſuivante.

Dans le mois de juillet 1774, des bêtes à cornes de la paroiſſe de Ville-franche, conduiſirent une

(1) Voyez *Recherches hiſtoriques & phyſiques ſur les maladies épizootiques*, tome II, page 203.

chârette remplie de peaux ſuſpectes, à la tannerie d'Aſparen, près Bayonne. Bientôt elles furent attaquées de la maladie épizootique, qu'elles communiquerent à celles des métairies ſituées aux environs. Deux paroiſſes voiſines furent infectées quelque temps après : mais l'épizootie auroit fait des progrès beaucoup plus lents, ſi l'avidité de quelques particuliers ne l'avoit pas tranſportée dans des lieux très-éloignés de celui qui l'avoit vu naître. On conduiſit à ſaint-Martin, à la foire de ſaint-Jean, un grand nombre de beſtiaux infectés. Les maquignons ajouterent au mal déja fait, en vendant également des beſtiaux ſuſpects, à la foire de ſaint-Juſtin. On croit que ces beſtiaux venoient de Dax, où la maladie avoit pénétré du côté de Bayonne. Le Béarn étoit infecté par la pointe qui avoiſine le pays de Labour. Depuis cette foire, la maladie s'eſt répandue dans la Chaloſſe, dans le Marſan, dans le Turſan, dans le Béarn, dans le pays de Soule & le Baſque; de là, elle a gagné les montagnes de la baſſe-Navarre & les différentes vallées qui ſont au midi du Béarn. Du Marſan, elle a paſſé dans le Gondrin ; de Gondrin, à Mont-Réal, à Sos, à Poudenas, qui ſont dans le Condomois, à Condom enfin, de là, à Lectoure & dans la Lomagne. Du Béarn, elle a pénétré dans le Bigorre, dans l'Armagnac & dans l'Eſtarac.

d'où elle eſt venue à Toulouſe, par Gimon & par l'Iſle Jourdain. Des beſtiaux qui avoient été amenés du Condomois, par le port Sainte-Marie, à la foire de Créon, dans l'entre-deux mers, l'ont portée à Libourne & à Bordeaux; de Libourne, enfin, elle s'étoit avancée dans la Saintonge & dans le Périgord.

Il eſt important d'établir les rapports & les différences qui exiſtent entre les maladies épizootiques qui ont régné en France & dans les pays étrangers. C'eſt auſſi ce qu'a fait M. *Vicq-d'Azyr*. On trouve dans ſon ouvrage la deſcription des épizooties qui ont régné en Suede, en Hollande, dans les Pays-bas Autrichiens, & même à la Guadeloupe & à Saint-Domingue. Ses réflexions le conduiſent à déterminer les circonſtances dans leſquelles on doit craindre que la contagion ne paſſe d'une eſpece à l'autre, & quelles ſont celles où il eſt dangereux de diſſéquer ou d'approcher trop près des animaux morts d'une maladie quelconque.

Les ſymptômes de l'épizootie qui a dévaſté les provinces méridionales de la France, étoient, en général, la triſteſſe, la perte de l'appétit, le branlement & le baiſſement de la tête, les convulſions cutanées, la rougeur des yeux ou le larmoyement; la facilité avec laquelle la bête s'affaiſſoit lorſqu'on la pinçoit vers le garot, ou ſe relevoit, lorſqu'on

la pinçoit vers le cartilage xiphoïde, le battement des flancs, un changement marqué dans la chaleur des cornes & des oreilles, les gémiſſemens, la toux, la chaſſie qui bordoit les yeux, l'écoulement de la morve par les naſeaux, la mauvaiſe odeur, la ſortie des excrémens d'abord enveloppés de pellicules; enfin, une diarrhée huileuſe & colliquative. Chacun de ces ſymptômes eſt diſcuté très-au long dans l'ouvrage de M. *Vicq-d'Azyr.*

L'ouverture des cadavres a offert des engorgemens gangréneux, des concrétions muqueuſes dans le tiſſu cellulaire, des traces d'inflammation dans les membranes internes des viſceres, une altération marquée dans les fluides, & ſur-tout dans la bile, la véſicule du fiel très-gonflée, le foie & la rate dans un état de molleſſe contre nature, les quatre eſtomacs engorgés, le troiſieme ſur-tout rempli d'alimens comme brûlés, reſſemblans à une groſſe boule, dont les feuillets ſe détachoient, & le quatrieme corrompu dans toutes ſes membranes & répandant l'odeur la plus fétide, les inteſtins parſémés de taches gangréneuſes; & le cerveau quelquefois affaiſſé & ramolli.

On tire de toutes ces conſidérations un enſemble d'inſtructions capables de faire reconnoître cette épizootie dans un pays quelconque; & pour aſſurer davantage le diagnoſtic, on la compare

avec les autres maladies qui peuvent attaquer le bétail, telles que la fievre continue & putride, la pléthore vraie & fauſſe, la courbature ou fatigue, le développement de l'air des alimens dans les eſtomacs, les différentes éruptions galeuſes, l'inflammation des eſtomacs & des inteſtins, la dyſenterie, la ſquinancie & la péripneumonie. On conclut enfin, que les épizooties peſtilentielles du bétail peuvent être diviſées en charbonneuſes, & en varioleuſes, dans le ſens de *Ramazzini* & des médecins de Geneve; par ce moyen, on a, au moins, un terme pour déſigner la maladie, que l'on a appellé juſqu'ici ſimplement, du nom vague d'épizootie.

Pour répandre le plus de jour qu'il lui étoit poſſible ſur cet objet important, M. *Vicq-d'Azyr* a cru devoir; 1°. donner dans ſon ouvrage les détails hiſtoriques de toutes les épizooties analogues, obſervées par les auteurs, & ceux des remedes qu'ils ont employés pour les combattre; 2°. rapporter toutes les méthodes conſeillées contre les épizooties actuelles, diviſées en cinq claſſes, parmi leſquelles, celles qui ont été indiquées par les profeſſeurs de l'univerſité de Montpellier, par MM. *Doazan, de la Coſte, Gignoux*, & *Bellerocq*, tiennent le premier rang; 3°. rendre compte des obſervations qu'il a faites lui même aux environs de Bordeaux, dans l'Agénois, le Condomois,

à deux repriſes différentes, aux environs de Tarbes, dans le Bigorre, & à Oſſun, ſur les moyens heureuſement employés dans les campagnes, & qui ont operé des guériſons, ayant ſoin de faire mention du nom des métairies ou ces obſervations ont été faites; 4°. enfin, il a imaginé de faire ſur la contagion, diverſes expériences qui, ſi l'on en excepte celles des cuirs, faites par le marquis de *Courtivron*, n'ont été juſqu'ici tentées par aucun phyſicien, & deſquelles il réſulte; 1°. que le virus épizootique n'eſt contagieux, que pour les bêtes à cornes de la groſſe eſpece; 2°. qu'il ſe conſerve longtems dans les cadavres, avec toute ſon activité; 3°. que l'épizootie n'attaque pas deux fois le même animal; 4°. que les cuirs frais ne communiquent pas la maladie (1), étant placés ſur le dos des animaux, à plus forte raiſon, étant préparés à la chaux; 5°. que les habits & couvertures infectés ſont contagieux, ſans cependant communiquer la maladie, avec autant de promptitude que les alimens,

(1) Ceci ſe lit page 102, de l'ouvrage que nous analyſons. Cependant page 8, on paroit croire que l'épizootie des provinces méridionales eſt provenue, d'une châretie remplie de peaux ſuſpectes, & conduite par des beſtiaux. Nous n'entreprendrons point de concilier cette eſpece de contradiction.

lorſqu'ils ſont infectés eux-mêmes; 6°. que les naſeaux ſont une voie de communication non pas auſſi prompte que la déglutition, mais auſſi ſure; 7°. que la déglutition eſt la voie la plus prompte pour propager la contagion; 8°. que l'inoculation n'offre aucun avantage réel pour la conſervation, ſurtout dans les cas ou l'épizootie eſt très-meurtriere; 9°. que les préparations & les vapeurs ſalines n'ont point contribué à la rendre plus bénigne, ſurtout qu'elles n'ont pas dénaturé le virus; 10°. que le nombre des playes n'augmente point le danger & n'accelere point la maladie; 11°. qu'à l'aide de l'inoculation, on peut apperçevoir les ſymptômes véritables & primitifs de la maladie; 12°. que l'inoculation peut apprendre ſi la maladie qui regne dans un pays quelconque, eſt vraiment contagieuſe, &c.; 13°. que la migration ſouvent répétée, eſt avantageuſe aux beſtiaux ſains, & que la cohabitation avec les mêmes beſtiaux malades, eſt un moyen de communication auſſi prompt qu'il eſt aſſuré; 14°. que l'eau peut enlever les molécules vireuſes aux alimens qui en ſont imprégnés; 15°. que la couche d'air qui eſt répandue près de la terre le matin, & dans un tems nébuleux, eſt très-malfaiſante, & n'eſt point reſpirable; 16°. que les loſions de la bouche & des naſeaux avec des liqueurs fortes,

ſont très-utiles; 17°. que les alcalis modérés & l'eau, ſont les liqueurs qui ramoliſſent le mieux les alimens durcis du feuillet; 18°. que parmi les beſtiaux expoſés à la contagion, pluſieurs n'en ſont pas ſuſceptibles; 19°. qu'on préſerve de la contagion, des animaux ſains de la même eſpece, pourvu qu'ils ſoient ſéparés des malades par des cloiſons ou des eſpeces de cage, qu'ils n'aient d'ailleurs rien de commun avec eux, & que les perſonnes qui leur donnent à manger, n'approchent pas des autres; 20°. que les lotions répétées enlevent au fourrage infecté, ſes propriétés délétères & contagieuſes.

Pour faciliter aux médecins des provinces la pratique de la médecine vétérinaire, M. *Vicq-d'Azyr* a ajouté une ſuite de formules, dans leſquelles les doſes des médicamens qui peuvent être adminiſtrés aux beſtiaux, ſont déterminées avec ſoin. Il décrit très au long les moyens curatifs qui ont eu du ſuccès, & il finit la premiere partie de ſon ouvrage, en prouvant par un grand nombre de faits, que l'épizootie peut être longtems maſquée, ſans ſe déclarer dans les beſtiaux.

La ſeconde partie eſt conſacrée aux moyens préſervatifs; on y trouve pluſieurs inſtructions dans leſquelles, tout ce qui concerne le régime des beſtiaux ſains, & la purification des lieux

infectés, ſe trouve raſſemblé. C'eſt à l'eau ſalée, ou imprégnée de quelques ſubſtances actives, ſoit acides, ſoit alcalines, & à la vapeur d'un mélange de ſoufre & de nitre en poudre, que l'auteur donne ſa confiance; il s'eſt auſſi ſervi de l'eau de chaux, pour la déſinfection des cuirs ſuſpects, que l'on a conſervé dans pluſieurs provinces, d'après ſes avis.

Les réflexions ſuivantes prouvent, que dans quelques circonſtances, l'aſſommement des beſtiaux malades, & même de ceux avec leſquels ils ont communiqué, eſt le ſeul moyen que l'on puiſſe employer pour détruire la contagion.

1°. Une méthode de traitement, même avantageuſe, n'eſt jamais adoptée par le plus grand nombre dans les campagnes. 2°. A peine peut-on obtenir que l'on y ſéqueſtre les beſtiaux ſains. 3°. La communication des hardes & des habitans échappe néceſſairement aux adminiſtrateurs, & cette communication eſt d'autant plus à craindre, qu'il y a plus de malades, & que la maladie dure plus longtems. 4°. Auſſitôt que l'épizootie à pénétrée dans une étable, quelque nombreuſe qu'elle ſoit en beſtiaux, aucun ne réſiſte à la contagion; & pour l'ordinaire on n'en guérit jamais plus d'un tiers. 5°. Tandis que l'on fait des efforts pour guérir dans un village, ceux des environs

virons ſont dévaſtés. 6°. La maladie bénigne, dans une province, ſe communique très-meurtriere dans une autre. 7°. Partout où l'on ſacrifie en même temps les beſtiaux malades, & ceux qui ont communiqué avec eux, en déſinfectant les lieux imprégnés du virus contagieux, le foyer peſtilentiel ſe purifie, & le mal ceſſe en peu de temps. 8°. Enfin, en Angleterre, dans les Pays-bas Autrichiens, dans les provinces méridionales de la France, & dans la Flandre Françoiſe, ce moyen a eu le plus grand ſuccès : la Hollande, au contraire, qui n'a point pris ce parti, eſt toujours dévaſtée par ce fléau.

L'exemple de la Hollande, où la mortalité continuelle du bétail n'opere cependant pas la ruine de l'état, n'eſt d'aucune conſéquence pour les autres royaumes de l'Europe ; l'agriculture ne fait pas en Hollande la baſe de la fortune publique ; ce n'eſt pas pour les fumiers qu'on y a du bétail, ce n'eſt que pour la conſommation des habitans. Les bêtes guéries qu'on y conſerve, ſuffiſent pour les laitages ; le bétail néceſſaire y vient annuellement de la Weſtphalie ; il y reſte un an, plus ou moins, ſur les prairies, où on l'engraiſſe. Le ſeul dommage que la Hollande ait ſouffert de la perte des beſtiaux, c'eſt que le prix de la viande y eſt doublé ; cette eſpece d'impôt perpétuel augmen-

tera, ſi on laiſſe à la maladie le temps de s'étendre en Europe.

En ne donnant à la Hollande que trois millions d'habitans, en ſuppoſant que chaque habitant ne conſomme que cinquante livres de viande par an, l'augmentation du ſeul prix de la viande, dans les Provinces-unies, provenue de la maladie épizootique, doit y équivaloir à un impôt perpétuel de vingt-quatre millions de florins, ou de cinquante millions de France; conſidération très-importante, & qui ne doit pas échapper au Gouvernement François.

Un nouveau réglement, dreſſé d'après ces vues, & qui a eu tout le ſuccès poſſible dans l'Artois, dans la Picardie & dans la Flandre maritime, ſe trouve à la fin de la ſeconde partie de l'ouvrage de M. *Vicq-d'Azyr* (page 585).

La troiſieme partie du même ouvrage réunit la plupart des arrêts & réglemens qui ont paru en France, relativement à l'épizootie; on y trouve ſur-tout deux mémoires inſtructifs, adoptés par le Gouvernement, dans leſquels la marche que les troupes doivent tenir en cette circonſtance, eſt déterminée avec exactitude.

On ſera étonné de la rigueur avec laquelle on a combattu l'épizootie dans la Flandre Autrichienne & dans le Brabant: on en lira les détails

dans les arrêts & réglemens émanés de la cour de Vienne, à ce ſujet, & différemment modifiés, ſuivant les circonſtances, par le Gouvernement de Bruxelles; mais comme le ſuccès le plus complet a couronné leur entrepriſe, le Gouvernement François a cru devoir en tirer des lumières pour diriger la marche de ſes opérations.

Telle eſt la diviſion & le plan de l'ouvrage de M. *Vicq-d'Azyr*, dans lequel il a réuni les obſervations faites ſur les épizooties par les médecins habiles, avec leſquels il étoit en correſpondance: il a tâché de raſſembler dans ſon recueil, tous les moyens capables de guérir, d'éloigner ou de détruire la maladie cruelle qui s'eſt manifeſtée, depuis pluſieurs années, dans preſque toutes les provinces de la France.

MÉDECINE *vétérinaire, contenant 1°. L'expoſition de la ſtructure & des fonctions du cheval & du bœuf. 2°. L'expoſition des maladies du cheval, du bœuf, de la brebis, &c. 3°. L'expoſition des médicamens néceſſaires au maréchal. 4°. L'analyſe des auteurs qui ont écrit ſur l'art vétérinaire, depuis* VÉGÉCE *juſqu'à nos jours. Par M.* VITET, *docteur & profeſſeur en médecine. Nouvelle édition. A Lyon, chez les freres Périſſe, imprimeurs-libraires, grande rue Mer-*

ciere. 1783. *Avec approbation & privilege.* 3 volumes in-8°.

CET ouvrage parut d'abord en 1771, avec le même titre & à la même adreſſe, à Lyon. *G. Henz*, dans ſon catalogue Allemand d'écrits ſur l'art vétérinaire, annonce une édition de la médecine vétérinaire de M. *Vitet*, ſous la date de Paris 1770, & regarde celle de Lyon comme la ſeconde (1); mais c'eſt vraiſemblablement une erreur, quoique le privilege accordé aux freres Périſſe pour ſix ans, ſoit daté du premier février 1769. Elle fut annoncée dans le *Journal de médecine* de juin 1771. tome XXXV, page 566, ſans date & ſans nom d'auteur, mais l'une & l'autre furent rappellés dans le journal de juillet ſuivant.

La nouvelle édition que nous annonçons aujourd'hui ne differe aucunement de celle de 1771, pas même dans les fautes, & nous aurons occaſion de faire voir dans la ſuite de cette notice, que cette prétendue nouvelle édition n'eſt pas même une réimpreſſion.

La publication d'une médecine vétérinaire, par un médecin de la ville de Lyon, où il y avoit

(1) Voyez *Entwurf eines verzeichniſſes veterinariſcher bucher und einzelner abhandlungen, &c.* 1781. in-8°. page 89.

depuis pluſieurs années une école vétérinaire, a donné lieu à quelques perſonnes de croire que M. *Vitet* étoit à la tête de cette école, & M. *Amoreux*, entre autres, dans ſa *lettre d'un médecin de Montpellier à un magiſtrat de la cour des Aides de la même ville & agriculteur, ſur la médecine vétérinaire* (1771), dit, page 65, que cet ouvrage eſt un préſent que M. *Vitet* vient de faire aux éleves de ſon école; il eſt donc bon de prévenir les biographes & les bibliographes, que la lettre de M. *Amoreux* pourroit induire en erreur, que M. *Vitet* n'a jamais été à la tête d'aucune école vétérinaire, & qu'il n'a profeſſé cette partie de la médecine que dans ſon ouvrage.

Il fut ſucceſſivement traduit en allemand & en hollandois; nous rendrons compte de ces deux traductions, lorſque nous aurons ſuffiſamment fait connoître l'original.

Jamais, peut-être, ouvrage ne fut loué & critiqué avec plus de chaleur que celui de M. *Vitet*. M. l'abbé *Rozier* en donna un long extrait dans ſes *obſervations ſur la phyſique, ſur l'hiſtoire naturelle & ſur les arts*, cahiers de ſeptembre, octobre & novembre 1771. Il apprit au public, que M. *Vitet* avoit conſacré neuf années à des recherches pénibles & aſſidues, & qu'il avoit ſacrifié vingt mille livres à faire des expériences réitérées ſur

les animaux, pour connoître l'action des médicamens sur les uns & sur les autres. Ces sacrifices considérables pour un particulier, mériteroient sans doute la reconnoissance publique, quel qu'insuffisans qu'ils soient d'ailleurs, comme nous le ferons voir plus loin, si la gloire d'avoir publié un corps de médecine vétérinaire, longtems avant que les écoles où l'on démontre cette science, s'en soient occupées (1), n'eut été pour l'amour-propre de M. *Vitet* la récompense la plus flatteuse.

M. *Amoreux* dans la lettre que nous avons déjà citée, & dans sa *Seconde leure, contenant la bibliotheque des auteurs vétérinaires* (1773, page 42), & M. *Vicq-d'Azyr* dans son *Exposé des moyens curatifs & préservatifs*, &c. (page 183), font aussi l'éloge de cet ouvrage. M. *Buc'hoz* dans la seconde préface de son *Dictionnaire vétérinaire*, dit, qu'un jour M. *Vitet* sera pour la médecine des animaux, ce qu'est *Hippocrate* pour celle des hommes; mais cette espece d'apothéose promise à M. *Vitet*, est une vraie palinodie chantée par

(1) Dès le commencement de l'établissement des écoles vétérinaires en France, on a reproché à leur instituteur de ne pas publier l'histoire des maladies; on peut voir dans ses différens ouvrages les motifs de ce silence; l'art ne pouvoit qu'y gagner infiniment; le tems étant uniquement employé à faire & à rassembler des observations de pratique.

M. *Buc'hoz* qui ayant imprimé dans ſon *Journal de la nature conſidérée*, &c. année 1772, deux *Lettres d'un étudiant en l'art vétérinaire, à un hippiâtre*, contenant une critique très-vive de l'ouvrage de M. *Vitet*, & ayant beſoin de faire réimprimer le ſecond volume de cet ouvrage, pour les mots *maladies* & *médecine vétérinaire* de ſon dictionnaire, craignoit d'être en contradiction avec lui même (1).

Quelques perſonnes ont penſé que ces deux lettres étoient de M. *de Chaleue*, auteur de *la Médecine des chevaux*, & de *la Médecine des bêtes à laine*, ouvrages vivement critiqués par M. *Vitet*, dans les analyſes qu'il en fait, tome III, ſeconde partie, pages 180, 250 & ſuivantes; mais elles ſont de M. *Lafoſſe*, qui a encore multiplié dans ſon *Dictionnaire d'hippiatrique*, les notes critiques ſur la Médecine vétérinaire de *M. Vitet*. Ces notes quelquefois fondées, mais le plus ſouvent injuſtes,

(1) La maniere dont M. *Buc'hoz* ſe diſculpe de l'impreſſion de ces deux lettres, eſt aſſez plaiſante, & nous invitons nos lecteurs à la lire dans l'avis placé après la préface du tome I du *Dictionnaire vétérinaire*, pages 7 & 9; dans le tome III, pages 521 & 522; & dans le tome IV, pages 68; M. *Buc'hoz* y appelle M. *Vitet* ſon confrere, mais il ne dit pas ſous quels rapports.

ſont écrites d'un ſtyle qui n'eſt pas toujours celui de la modération, & de l'impartialité ; elles doivent paroître d'autant plus déplacées, que M. *Vitet* a très-ſouvent copié M. *Lafoſſe*, & qu'il n'a point laiſſé échapper l'occaſion de faire l'éloge des travaux du pere & du fils, en les analyſant, tome III, pages 131 & 222.

On trouve encore au commencement de la ſeconde partie de l'*Avis au peuple ſur l'amélioration de ſes terres & la ſanté de ſes beſtiaux* (1), ſous le titre d'*obſervations préliminaires*, un réſumé ſuccint des analyſes des auteurs, faites par M. *Vitet* ; réſumé mal digéré, & dans lequel la plupart des noms propres ſont défigurés. Cette ſeconde partie eſt auſſi préſque toute extraite du ſecond & du troiſieme volume de la médecine vétérinaires.

Le premier volume de 742 pages, & 12 pour les titres & la table contient *l'expoſition de la ſtructure & des fonctions du cheval & du bœuf* ; il a pour épigraphe : *Sans l'anatomie, la médecine ne préſente qu'incertitude & danger.* HOFFMAN. Il eſt diviſé en ſept parties ; la premiere renferme, en trente-ſix pages, la deſcription de la confor-

(1) *Par M.* DELAFONT. *A Avignon, chez J. J. Niel*, 1775. in-12.

mation extérieure du cheval & du bœuf; cette derniere n'occupe pas une page; la ſeconde partie traite de la ſtructure des os du cheval & du bœuf; la troiſieme traite de la progreſſion; des muſcles qui ſervent à l'exciter; de la ſtructure du muſcle; des phénomenes & de la cauſe du mouvement muſculaire; de l'irritabilité & de la ſenſibilité; de la progreſſion en particulier & de ſes effets; ce dernier article qui n'a que quatorze pages, & qui renferme néanmoins les différentes allures naturelles ou acquiſes, le choix des chevaux relativement aux uſages, auxquels on les deſtine, les moyens de les dreſſer, les ſoins qu'on doit en avoir en voyage, &c. &c., & dans lequel le bœuf & la vache ne ſont pas oubliés, eſt entiérement copié, ainſi que la premiere partie, dans M. *de Buffon*, & dans l'ouvrage particulier que M. *Bourgelat* a publié ſur cet objet (1).

Dans la quatrieme partie, M. *Vitet* s'occupe de la digeſtion; des muſcles, des viſceres & des fluides qui y cooperent; il ſuit cette fonction ani-

(1) *Elémens de l'art vétérinaire. Traité de la conformation extérieure des animaux, &c.* 1768. Cet ouvrage, oublié de la plupart des Bibliographes, a été néanmoins réimprimé trois fois; nous en donnerons bientôt la notice.

male dans tous ſes degrés, depuis la maſtication juſqu'à la ſortie des excrémens, dont il donne l'analyſe. Il rejette, avec raiſon, pour cauſe de l'impoſſibilité du vomiſſement dans le cheval, l'obliquité de l'œſophage, ſon inſertion dans l'eſtomac, & la valvule que quelques anatomiſtes modernes ont cru y reconnoître (1); cette impoſſibilité lui paroît ſuffiſamment démontrée par l'exiſtence des rides de la face interne de l'orifice œſophagien, qui ſont reçues dans les ſillons formés par les rides oppoſées, & qui ſont d'autant plus compoſées, que l'eſtomac eſt plus diſtendu; ainſi que par la contraction des fibres circulaires du plan muſculeux qui environne ce même orifice. Après avoir rapporté le ſentiment de la plupart

(1) Voyez *Mémoire où l'on donne les raiſons pourquoi les chevaux ne vomiſſent point. Par M.* LAMORIER, *chirurgien de Montpellier*, dans les *mémoires de l'académie des ſciences de Paris, année* 1733, page 511 & ſuivantes. — *Mémoire ſur la ſtructure de l'eſtomac du cheval, & ſur les cauſes qui empêchent cet animal de vomir. Par M.* BERTIN, *médecin.* id. *année* 1746, pag. 31 de l'hiſtoire, & pag. 23 & ſuivantes des mémoires. — Voyez encore dans l'*Hiſtoire naturelle générale & particuliere*, 1753, in-12., tome VII, ſeconde partie, la deſcription de l'eſtomac du cheval, par M. DAUBENTON, page 445.

de ceux qui ont écrit sur la rumination, il propose le sien propre, qui differe peu de celui de M. *Bourgelat* (1).

« *Glisson* & d'autres auteurs dignes de foi ont observé deux sortes de calculs biliaires, l'un ramifié comme un arbre...., l'autre semblable au calcul de l'homme.... fait par couches, de saveur très-amere, assez léger pour nager sur l'eau, &c. » Nous avons observé souvent la premiere de ces concrétions dans le foie des vieux bœufs; mais nous croyons que c'est plutôt une ossification des vaisseaux de ce viscere, qu'un vrai calcul. Nous conservons une de ces ramifications qui est vasculeuse, & qui faisoit réellement partie d'un vaisseau; elle est grisâtre & poreuse. M. *Barrier*, vétérinaire à Chartres, nous en a adressé un de la seconde espece, qu'il a trouvé dans la vésicule biliaire d'une vache; il est carré, formé de couches de couleur d'un brun jaunâtre; il tombe en efflorescence à l'air, & les couches se détachent aisément; il teint l'eau qu'il surnage, & il répand une très-forte odeur de musc; nous

(1) Voyez *Recherches sur le méchanisme de la rumination*, dans le *Journal d'agriculture*, juin, juillet, 1788; & ce qui a été dit de ces recherches dans le *Journal de médecine*, tome LXIV, page 317, année 1785.

l'avons remis à M. *Vicq-d'Azyr*, qui s'occupe de cet objet (1). Il y en a plusieurs de cette derniere espece dans le cabinet d'anatomie de l'école vétérinaire d'Alfort.

« *Glisson* prétend que dans le Dannemarck & la Turquie, cette maladie arrive fréquemment aux bœufs, après qu'ils ont passé, pendant l'hiver, plusieurs mois dans l'écurie à manger du foin sec. » (page 290).

Cette observation n'est pas particuliere aux pays dont parle *Glisson*. Si M. *Vitet* avoit ouvert plusieurs de ces animaux dans des circonstances semblables, il s'en seroit convaincu par sa propre expérience. On a observé dans l'Auvergne & dans le Forez, que les bœufs nourris au sec pendant l'hiver, étoient généralement exposés aux calculs (2). Nous en avons trouvé quelquefois dans le foie & dans les reins des vaches laitieres mortes

---

(1) Voyez *Histoire de la Société de médecine, année* 1779, page 218 & suivantes.

(2) Voyez *Elémens de l'art vétérinaire. Traité de la conformation extérieure des animaux, &c.* ci-devant cités, seconde partie, page 249 & 250, note (*a*). — Voyez encore la *Dissertation de* M. BOURGELAT, *en forme de lettre, sur les calculs trouvés dans la vessie urinaire d'un bœuf, & adressés par* M. DE VOLTAIRE *à l'école vétérinaire de Lyon, en* 1771, *Journal d'agriculture*, janvier 1778, page 81.

pendant cette saison, & au printemps, dans les environs de Paris.

M. *Vitet* dit être en droit de taxer d'impossibilité l'extirpation de la rate du cheval, avec conservation de sa vie pendant trente-six heures (page 293). Nous avons vu, à la vérité, plusieurs chevaux mourir le jour même de l'opération; mais deux ont vécu deux jours & demi; un a été jusqu'au cinquieme, & un poulain de dix-huit mois n'est mort que le dixieme. Il eût peut-être été guéri, si l'extirpation avoit été plus ménagée, & s'il eût été mieux suivi.

Cette quatrieme partie est terminée par un traité de la boisson & des alimens. M. *Vitet* donne, à cette occasion, une analyse végétale très-étendue (elle contient 22 pages). Cette analyse, qui suppose dans ses lecteurs des connoissances préliminaires en chymie, auroit été, selon quelques-uns, beaucoup mieux placée en tête de l'exposition des médicamens, tome III; elle est suivie immédiatement de la fermentation en général, après laquelle on trouve un traité de la fermentation chyleuse, dans lequel l'auteur fait un exposé rapide des phénomenes de la digestion & des différens systêmes imaginés pour l'expliquer. Vient enfin, la qualité & la quantité des alimens qu'on doit donner au poulain, au veau, au cheval & au

bœuf. M. *Vitet* blâme, avec raiſon, l'habitude conſtante où l'on eſt de ſaigner les chevaux auxquels on fait prendre le vert.

Comme la digeſtion ne peut s'effectuer que par la préſence des alimens dans l'eſtomac & dans les inteſtins, pluſieurs perſonnes ont penſé que M. *Vitet* auroit dû, en ſuivant ſon plan, placer les alimens & la boiſſon en tête de cette partie, & avant la maſtication.

La cinquieme partie comprend la circulation du ſang. Elle eſt diviſée en dix grands articles qui traitent 1°. du cœur & de ſes enveloppes ; 2°. des poumons & de leurs fonctions ; 3°. des arteres ; 4°. des veines ; 5°. du ſang ; 6°. de la circulation ; 7°. des fonctions des arteres & des veines ; 8°. des ſécrétions ; 9°. de la tranſpiration inſenſible ; 10°. enfin, des reins, de la veſſie & de l'urine.

Après avoir décrit les parties propres à la reſpiration, M. *Vitet* s'occupe de l'air, des phénomenes de la reſpiration & de la voix. Ce qu'il dit du hennifſement eſt copié de M. *de Buffon*, qui copioit & qui citoit *Cardan* (1).

On trouve à la fin du neuvieme article des précautions pour garantir le cheval & le bœuf des

(1) Voyez *Hiſtoire naturelle générale & particuliere*, ci-devant citée, tome VII, ſeconde partie, page 364.

maladies épidémiques. M. *Vitet* recommande les vapeurs d'éther vitriolique ou d'eau-de-vie & de vinaigre, comme étant de toutes les ſubſtances, celles qui ont le plus d'efficacité pour purifier l'air ſans nuire aux animaux. Ce parfum, qu'on ne cherchera point en cet endroit, puiſqu'il n'eſt pas même indiqué dans la table, auroit ſans doute, été mieux placé dans le volume des maladies, ou dans celui des médicamens, où il eſt, en partie, rappelé (page 84). Il a l'inconvénient d'être diſpendieux, & par cela hors de la portée des facultés de la plupart des cultivateurs. Nous ſommes, au ſurplus, amplement dédommagés de l'eſpece d'oubli auquel M. *Vitet* paroit avoir abandonné cette portion de ſon ouvrage, par les détails très-étendus dans leſquels M. *Vicq-d'Azyr* eſt entré depuis à ce ſujet, dans la ſeconde partie de ſon recueil ſur les épizooties (1).

La ſixieme partie a pour objet les ſens; elle comprend; 1°. la deſcription du cerveau; 2°. celle des nerfs; 3°. des organes de l'odorat; 4°. des organes du goût; 5°. de l'oreille & de ſes fonctions; 6°. de l'œil & de ſes uſages. Toute cette

(1) Voyez *Expoſé des moyens curatifs & préſervatifs &c.* 1776, in-8°. dont nous avons précédemment donné la notice, page 325.

on conſentiroit à laiſſer reſpirer à ces animaux, en tout temps, un air pur & renouvelé : mais le préjugé ne calcule pas, ou calcule mal (1). »

ART. V, VI, VII. *Des ſoins qu'exigent la conception, la plénitude & le part.* On ne fera point couvrir les géniſſes avant deux ans; elles deviendront beaucoup plus grandes, & feront bien mieux développées, que ſi elles concevoient plutôt. Si on attendoit juſqu'à trois, elles deviendroient bien plus belles encore. On doit faire couvrir les vaches tous les ans : l'expérience a prouvé que celles qu'on laiſſe pluſieurs années ſans les faire porter, finiſſent par avoir la phthiſie pulmonaire, connue aſſez généralement ſous le nom de *pomeliere.*

La vache porte neuf mois : on doit ceſſer de la traire à la fin du ſeptieme, & ne recommencer que deux mois après le part; outre que le lait qu'on auroit à cette époque, ſeroit de mauvaiſe qualité pour la nourriture de l'homme, il eſt néceſſaire au fœtus & au veau.

On reconnoît l'approche du part aux mugiſſemens, au gonflement du pis, aux agitations de la vache, à l'abaiſſement des flancs & de la croupe.

---

(1) *Obſervations ſur pluſieurs maladies de beſtiaux.* Page 140. Nous avons donné la notice de cet ouvrage dans le volume de l'année derniere, page 355.

On

On aura ſoin d'empêcher les vaches de dévorer leur délivre; rien ne les fait autant dépérir, & elles meurent enſuite de conſomption. Lorſqu'elles ſont trop long-temps à ſe délivrer, on les aide, en leur donnant une rôtie au vin, au cidre ou au poiré, mêlé avec une égale quantité d'eau.

Il arrive quelquefois qu'elles portent deux veaux; on reconnoît qu'il y en a un ſecond, à l'agitation de la mere, qui regarde ſon flanc, qui fait des efforts, & qui ne paroît pas donner attention au veau déja né. On doit avoir pour regle générale, de ne donner aux vaches nouvellement vélées, qu'une petite quantité d'alimens à la fois, & de choiſir les plus nourriſſans & ceux qui ſe digerent le plus facilement.

Ce que dit M. *Chabert* du tems qu'il faut laiſſer les vaches ſans les traire, eſt un véritable paradoxe pour tous les propriétaires des vaches laitieres ou amouillantes; & ce précepte ne ſera vraiſemblablement jamais ſuivi, que par ceux qui n'ont ces animaux que pour les engrais, ou pour faire des éleves, & loin des grandes villes, dans leſquelles la conſommation du lait eſt toujours aſſurée. L'intérêt, ce mobile ſi puiſſant & ſi général, s'oppoſera conſtamment à ce qu'une vache ſoit trois ou quatre mois ſans donner de profit. On la trait ordinairement juſqu'à l'approche du part;

& immédiatement après, on vend le veau. Peu importe à la multitude que le lait ſoit bon ou non à ſervir d'aliment, elle ne voit que le bénéfice qui réſulte de ſa vente.

Depuis que nous rempliſſons la place d'expert aux rapports, à la juriſdiction conſulaire de Paris, nous avons été à portée de voir aſſez fréquemment dans les animaux dont il s'agit, une maladie inflammatoire & gangreneuſe des inteſtins & de la matrice, à la ſuite du part, maladie dont nous croyons que perſonne n'a encore parlé, qui a quelque rapport à la fievre puerpérale des femmes en couche, & qui en differe d'autant moins qu'il y a auſſi epanchement dans le bas-ventre. Nous en donnerons l'hiſtoire, lorſque nous aurons recueilli aſſez d'obſervations pour que les apperçus qu'on pourra en déduire, ſoient juſtes. Il nous paroît d'autant plus eſſentiel de la faire connoître, que nous préſumons qu'elle ſeroit facile à prévenir & à guérir, ſi elle étoit traitée.

ART. VIII. *Soins qu'exigent les veaux.* On ne doit jamais ſevrer les veaux après leur naiſſance; cette méthode eſt très-vicieuſe, ils ne donnent pas autant de profit; il faut attendre ſix ſemaines ou deux mois. C'eſt un fait inconteſtable que plus ils tetent, plus ils deviennent grands & forts.

Querbrat-Calloët, qui écrivoit ſur cet objet,

il y a plus d'un ſiecle, rapporte pluſieurs exemples de ce précepte. Il dit, entr'autres, avoir vu, dans une même métairie, de grands & de petits bœufs qui provenoient des mêmes pere & mere, mais les grands avoient teté plus long-tems que les autres. Il y a eu auſſi aux Chartreux d'Aurai en Bretagne, une race de vaches grandes & belles, qui avoient teté long-tems, dont les meres étoient petites; tout dépend de-là, dit-il, & le profit eſt double (1).

Les veaux ſont ſujets à un flux dyſentérique qui les jette dans le maraſme & les fait périr; on arrête les effets de cet accident, en leur donnant pluſieurs fois par jour, juſqu'à guériſon, des jaunes-d'œufs délayés dans du vin rouge, & quelques lavemens de décoction de ſon.

ART. IX. *Des ſignes généraux auxquels on re-*

---

(1) *Moyens pour augmenter les revenus du royaume de pluſieurs millions. Paris, Langlois*, 1666, in-4°., pages 21 & 22. Cet ouvrage qui contient de très-bonnes vues pour l'éducation des bêtes à cornes & à laine, eſt aſſez rare aujourdhui, ainſi que celui du même auteur ſur les haras, qui, malgré la proſcription qu'en a fait M. *Vitet*, vraiſemblablement ſans l'avoir lu, n'eſt pas entiérement à rejetter; nous obſerverons, en paſſant, que cet ouvrage n'eſt pas le ſeul que M. *Vitet* ait proſcrit auſſi injuſtement.

connoît que les vaches ſont malades. La triſteſſe, l'abattement, le dégoût; les yeux ſombres, éteints ou étincellans; le froid des cornes, des oreilles, & quelquefois la chaleur conſidérable de ces mêmes parties; la ſéchereſſe & l'ardeur de la bouche, de la langue, du muſle; la couleur jaune des levres, de la langue, des yeux, du dedans des oreilles & de toute la peau; l'agitation du flanc, les fréquentes flexions de tête que fait la vache pour le regarder; les mugiſſemens répétés; les efforts fréquens pour uriner, l'ardeur, la crudité des urines; la dureté ou la trop grande fluidité des excrémens, leur couleur noire ou jaune, le ſang dont ils ſont mêlés quelquefois; la ſéchereſſe des naſeaux, leur chaleur, celle de l'air qui en ſort; la ceſſation de la rumination; le poil terne, ſombre, piqué (1), peu adhérent à la peau; la ſéchereſſe & l'aridité de celle-ci, ſon adhérence aux os, les tumeurs

(1) M. *Paulet* qui, dans ſon ouvrage ſur les épizooties, a donné l'extrait de *Végèce*, a traduit ces mots: *Erit pilo horridus & triſtis*, par ceux-ci: *Le poil change de couleur*; & il a ajouté, *ſur-tout ſi c'eſt un bœuf.* Il a encore attribué gratuitement à ce même *Végèce* les mots, *malis* & *achanum*; le premier ne ſe trouve point dans cet auteur, & le ſecond y a été ajouté par *Sambuc*, l'un de ſes éditeurs. Voyez au ſurplus ces mots, dans le *Dictionnaire de médecine de l'Encyclopédie méthodique.*

qui y paroiſſent quelquefois tout-à-coup ; & enfin, les mouvemens continuels de la queue.

Ces ſymptômes ſont ceux de pluſieurs maladies quelquefois très-oppoſées ; auſſi M. *Chabert* recommande-t-il, dès qu'on en appercevra quelques-uns, de ſupprimer la nourriture ſolide, de ne donner que de l'eau blanche, de faire une litiere abondante, & d'appeler l'artiſte vétérinaire chargé de veiller à la conſervation des beſtiaux.

Malgré tout ce que nous venons de dire, nous ne diſſimulerons pas que cet ouvrage ſemble laiſſer encore quelque choſe à deſirer. M. *Chabert* annonce l'importance des ſoins qu'exigent les vaches tranſplantées, & on ne trouve aucun précepte particulier à ce ſujet, qui naturellement auroit dû former le premier article. M. *Chabert* a penſé, avec raiſon, qu'il ſuffiſoit de ſe conformer à ceux qui ſont répandus dans le corps de l'ouvrage ; mais les gens de la campagne n'ont pas l'eſprit aſſez pénétrant pour les ſaiſir, & il faut ſouvent leur parler aux yeux. Rien ne ſera, au ſurplus, ſi facile à M. *Chabert*, que de faire à une nouvelle édition les additions qu'il croira utiles.

MÉMOIRE *ſur la poſſibilité d'améliorer les chevaux en France, & plan d'aſſociation ayant cette amélioration pour objet. Ouvrage approuvé par la*

Société royale d'agriculture. A Paris, de l'imprimerie royale. M. DCC. XC. in-8°. de 66 pages.

PROSPECTUS *d'une association qui aura pour objet l'amélioration & la multiplication des chevaux en France; publié, avec approbation du Gouvernement. Par* M. FLANDRIN, *directeur-adjoint de l'école vétérinaire de Paris, ci-devant directeur de celle de Lyon.* in-8°. de 11 pages, sans date; aussi de l'imprimerie du Louvre.

POUR donner une idée de cet ouvrage, il nous suffira de faire connoître le rapport détaillé qu'en ont fait les commissaires nommés par la Société d'agriculture.

Il est divisé en quatre parties. Après avoir prouvé dans la premiere, que la France produisoit jadis des chevaux aussi excellens que les meilleurs chevaux alors connus, & souvent même préférés à ces derniers, l'auteur, en recherchant la cause de la supériorité actuelle des chevaux étrangers en qui elle existe, sur ceux de notre sol, reconnoît & démontre, par des exemples, que cette supériorité des chevaux étrangers sur ceux de France, est due aux soins qu'on apporte dans le choix des mâles & des femelles destinés à la propagation, ainsi qu'à des méthodes de régime & d'education favorables au développement des poulains; & que

c'eſt à l'oubli de ces ſources eſſentielles de la perfection du cheval, qu'il faut attribuer la médiocrité des chevaux de France ; médiocrité généralement reconnue de nos jours.

Pour donner à ces vérités un plus haut degré d'évidence, M. *Flandrin*, en développant les faits qui prouvent ces vérités, combat l'opinion de pluſieurs perſonnes, qui eſt que toute tentative d'améliorer le cheval en France, eſt inutile, parce que c'eſt à l'influence du climat qu'il faut attribuer l'excellence ou la médiocrité de cet animal ; & pour y parvenir, il compare des chevaux indigènes d'Angleterre qui n'ont ſouffert aucun mélange avec des chevaux étrangers, à des chevaux de France également indigènes, de même eſpece, conduits ſemblablement, & il établit, dans le même deſſein, la cauſe de la perfection des autres chevaux d'Angleterre.

Ces diverſes aſſertions de l'auteur nous paroiſſent ſuffiſamment démontrées pour l'objet de ce mémoire, & elles ne ſouffrent aucune objection de notre part ; nous ſommes, au contraire, perſuadés par l'expérience, que la France produit naturellement de bons chevaux ; nous ſavons, par des épreuves aſſez répétées pour ne nous laiſſer aucun doute, quel eſt le pouvoir de l'influence d'une bonne

éducation & du choix dans les animaux qu'on deſtine à la propagation. Nous ſommes convaincus que, par ces moyens, on obtiendroit les chevaux les plus perfectionnés, ſous tous les rapports.

Nous obſerverons, avec l'auteur, que la France, par les températures différentes de ſon climat, & par les ſituations très-variées de ſon ſol, réunit à ce premier avantage, celui de former des chevaux de toutes les eſpeces, & des plus parfaitement adaptés pour tous les genres de ſervice. Nos chevaux de labour, d'artillerie, de charrois ne laiſſent rien à deſirer. Que ne pourroit-on pas dire des avantages propres aux chevaux d'un grand nombre de nos provinces? Nos chevaux de carroſſe normands acquierent, au plus haut dégré, toutes les qualités qu'on exige pour ce genre de ſervice. La province qui donne ces chevaux de carroſſe, en éleve auſſi d'excellens pour le charrois, ainſi que des chevaux de ſelle pleins de force & de courage. Ces deux dernieres eſpeces ſeroient, pour toute ſorte d'armes, les meilleurs chevaux de guerre connus; & la province qui les produit (la Normandie), ſuffiroit ſeule pour fournir toute la cavalerie de France.

Pour parvenir à l'amélioration à effectuer, M. *Flandrin* propoſe, dans la deuxieme partie, les

moyens dont il a reconnu l'importance dans la premiere, & ces moyens ſont le choix des peres & des meres, & l'éducation des poulains.

Mais ſon deſſein, en les indiquant, n'eſt pas de les conſidérer ſeulement en eux-mêmes, c'eſt-à-dire, eu égard à leur pratique, pour produire un grand nombre d'animaux ſupérieurs; il les conſidere auſſi relativement à ce qui peut en rendre l'uſage général.

Ainſi, enviſageant les voies de perfection dont il s'agit, ſous le premier point de vue, on raſſembleroit un nombre ſuffiſant de mâles & de femelles éprouvés, pour en tirer race, & on réuniroit aſſez d'étalons ſupérieurs, également éprouvés, pour fournir au ſaut d'un grand nombre de jumens.

S'attachant à l'examen de ces moyens, relativement à ce qui peut en rendre l'uſage général, l'auteur penſe que la voie la plus certaine d'y parvenir, ſeroit:

1°. La réunion des amateurs de chevaux en une aſſociation qui s'occuperoit de la pratique de ces moyens.

2°. D'inſpirer le ſentiment de la conviction de leurs avantages, en rendant publique la pratique qu'ils en feroient, & en l'accompagnant de tout ce qui peut en démontrer la certitude.

L'auteur propoſe, à cet effet, l'épreuve faite publiquement des animaux mis en propagation, celle de leurs productions, ainſi qu'un journal publié à des époques fixes, contenant les alliances, les épreuves, les méthodes d'éducation miſes en pratique, &c.

Enfin, pour faire naître le ſentiment intime de l'avantage de ces moyens, l'auteur les lie avec tous ceux qu'on peut employer pour démontrer leur utilité, en joignant le précepte à l'exemple. Ces derniers moyens ſont le développement des principes qui ſervent de regle pour le choix à faire des mâles & des femelles, & dès-lors de tout ce qui peut donner une connoiſſance raiſonnée de la ſtructure extérieure du cheval, des bâſes du régime, des regles à ſuivre pour les exercices, de tout ce qui peut, en un mot, aſſurer, dans tous les tems, la conſervation de cet animal precieux.

L'enſemble de toutes ces choſes nous paroît embraſſer tout ce qui peut concourir, de la maniere la plus méthodique & la plus facile en même tems, à l'objet propoſé, & il en réſulte un corps de doctrine que chaque amateur ou propriétaire de chevaux devroit poſſéder : auſſi penſons-nous que les établiſſemens qui réſulteront de la réunion de toutes les voies d'améliorer le cheval, énoncées dans ce mémoire, ainſi que l'aſſociation dont ils

ſeroient l'ouvrage, favoriſeroient ſinguliérement les progrès de la ſcience qu'ils auroient pour objet. Les amateurs inſtruits auroient les plus grandes facilités pour conſerver les connoiſſances qu'ils poſſedent, & ceux qui voudroient acquérir des lumieres y trouveroient, à cet effet, des ſecours commodes & ſûrs.

Pour ſubvenir aux dépenſes qu'exige l'exécution des choſes énoncées, M. *Flandrin* établit, dans la troiſieme partie, une ſouſcription formée par les membres de l'aſſociation. Cette ſouſcription conſiſte en une ſomme déterminée, une fois donnée & fournie dans les premieres années. Cette ſomme, en ſuppoſant un nombre de ſouſcripteurs qu'il nous paroît poſſible d'eſpérer, doit ſuffire pour fonder les établiſſemens & pour les entretenir à perpétuité.

A la ſuite de la ſouſcription, eſt un apperçu des dépenſes foncieres & des dépenſes annuelles. On voit après, comment la ſomme qui réſulte de cette ſouſcription peut ſuffire aux unes & aux autres; l'emploi qu'il paroît convenable à l'auteur de faire des produits qui réſulteront des expériences de propagation & d'éducation, emploi qui conſiſte à les diſtribuer annuellement par la voie du ſort aux ſouſcripteurs, d'une maniere réguliere & permanente; enfin, l'auteur deſire que l'adminiſtration des fonds de cette ſociété d'émulation, ſoit l'ouvrage de l'aſ-

ſociation même, & que l'état en ſoit publié dans le journal mentionné.

En parcourant les tableaux que nous venons d'indiquer, on ne peut s'empêcher de reconnoître que la ſomme demandée eſt très-modique pour ſa deſtination; &, pour y ſuffire, elle doit être employée avec l'économie qu'inſpire l'eſprit d'ordre & le ſentiment de faire le bien.

L'expoſé des avantages qui réſultent de l'exécution du projet dont nous venons de rendre compte, termine ce mémoire, & en forme la quatrieme partie.

Il eſt aiſé de juger, par ce que nous venons de dire, que ces avantages ſeront non-ſeulement la perfection & la plus grande communication de toutes les lumieres relatives à la conſervation du cheval, mais encore de répandre & de rendre d'un uſage général la pratique de tout ce qui peut améliorer cet animal; d'inſpirer le goût de cette amélioration, en en faiſant ſentir la néceſſité par l'exemple de la ſupériorité des animaux qui en auront été l'objet, & en prouvant qu'elle eſt profitable par les avantages que procure la ſouſcription, à ceux qui l'auront formée, puiſque, loin d'être un ſacrifice de leur part, elle leur deviendra lucrative.

1°. Chaque ſouſcripteur conſerve la propriété de ſes avances.

2°. Il a la liberté de la tranſmettre, comme toute autre propriété, à des conditions qui paroiſſent juſtes, & qui, ainſi que la publicité de toutes les opérations de la Société, préſervent, autant qu'il eſt poſſible, les valeurs réelles des ſouſcriptions, des menées ſourdes & des effets déſaſtreux de l'agiotage.

3°. Il jouit du droit de faire couvrir, tous les ans, une jument par un des étalons de l'établiſſement. Les différences qui exiſtent néceſſairement entre les qualités des étalons donnent lieu à des diſtinctions dans le prix du ſaut, qui nous ont paru auſſi juſtes que bien établies.

4°. D'avoir part à la diſtribution réguliere & perpétuelle des produits du haras. Par la maniere dont on y procédera, ces produits ſeront ſucceſſivement, pour chaque ſouſcripteur, un rembourſement entier de la ſouſcription, ſans aucun préjudice de ſes droits.

Il eſt pluſieurs autres avantages relatifs à l'amélioration à produire & qui y concourent, qui ſont tous d'une véritable importance pour les ſouſcripteurs, & auxquels nous croyons devoir d'autant plus applaudir, qu'on ne voit point dans la diſpoſition générale & particuliere du plan dont il s'agit, un objet de ſpéculation de la part de l'auteur, qui ne paroît avoir d'autre droit dans

l'exécution, que celui de ſouſcrire comme tout autre particulier.

Nous finirons par conclure que le plan développé dans ce mémoire, nous paroît aurant concourrir dans ſon enſemble que dans ſes parties, au but qui en eſt l'objet; que rien ne ſupplée parmi nous aux établiſſemens qui y ſont propoſés, & que ces établiſſemens ſeroient cependant de la plus grande utilité; que leur formation nous paroît digne de l'aſſociation dont l'auteur donne l'exemple, à l'imitation de celles qui exiſtent en Angleterre pour la même fin: nous penſons même que, pour remplir leur deſtination, il faut que ces établiſſemens ſoient l'ouvrage de ces aſſociations, & le réſultat de la réunion des intérêts particuliers.

LE MÉDECIN *des campagnes, ou méthode ſûre pour ſe traiter ſoi-même, par des remedes ſimples, faciles à préparer & proportionnés à la connoiſſance de tout le monde: avec un traité ſur les maladies des chevaux & beſtiaux néceſſaires à la culture des terres, & les remedes propres à les guérir. Par une ſociété réunie de médecins, chirurgiens & apothicaires de la ville de Paris. Prix 3 liv. & 3 liv. 12 ſols, franc de port par tout le royaume. A Paris, chez M.* GUYÉNOT, *ſécrétaire de la Société, rue du Ven-bois, n°.* 8; *& chez tous*

les directeurs des poſtes du royaume. De l'impr. de Fiévée, rue Serpente; n°. 17. 1791.

CE volume, grand *in*-8°. a 222 pages & 8 pour le titre, l'épitre dédicatoire, la preface & un avis; il eſt dédié aux *bons & reſpectables habitans des campagnes.* On lit dans la préface, que ce *n'eſt que d'après un examen des principes des médicamens, de leurs bonnes qualités, conſtatées par une ſuite nombreuſe d'expériences & d'obſervations, que la Société les a indiquées.* On y lit encore, *qu'on a inſéré à la ſuite de cet ouvrage un traité des maladies des chevaux & beſtiaux néceſſaires à la culture des terres; qu'on y trouvera des remedes éprouvés pour guérir leurs maladies, ſur-tout celles qui attaquent les beſtiaux en certain tems de l'année, qu'un air contagieux ravage les écuries & rend les campagnes incultes.*

La *Société réunie* aſſure enfin, qu'elle ne propoſe aucune méthode qui n'ait été confirmée par des expériences réitérées.

N'eſt-on pas tenté, après avoir lu cette préface, d'être pénétré de reconoiſſance pour une ſociété qui veut bien conſacrer ſon tems & ſes veilles à faire des expériences, & qui en communique le réſultat pour le ſoulagement des habitans des campagnes & celui de leurs beſtiaux? C'eſt le ſentiment que j'ai d'abord éprouvé; mais j'ai bientôt reconnu

en parcourant l'ouvrage que tout cet étalage ſcientifique n'eſt qu'un véritable eſcamotage, une vraie charlatanerie, & que le *Médecin des campagnes* eſt une de ces friponneries, un de ces vols littéraires qui exiſtoient depuis long-tems, & que la liberté de la preſſe n'a pu que multiplier; j'ai vu que la prétendue *Société réunie* n'a eu d'autre travail, d'autres expériences à faire, pour compoſer ce volume, que d'abréger & de faire copier ſervilement par ſon ſecrétaire tout ſeul, même juſqu'à la préface, un ouvrage déja ancien, compilé par un nommé *Guyot*, & connu ſous le nom de *Dictionnaire médicinal*, qui, depuis 1733 qu'il a paru pour la premiere fois, a eu un aſſez grand nombre d'éditions (1), ſans compter les ouvrages pour leſquels il a été pillé ou diſſéqué, ou tranſporté en entier, en en changeant ſeulement le titre, comme dans le *Médecin des campagnes*.

Je dois dire à préſent que ce *Dictionnaire médicinal*, malgré ſes nombreuſes éditions, n'eſt qu'un recueil de recettes de toute eſpece, priſes de tout côté, rangées ſavamment par ordre alphabétique; dans leſquelles le nom de la maladie tient lieu de ſa deſcription, & qui, comme tous les ouvrages de ce genre, peut faire beaucoup de mal & peu

(1) J'en ai ſept dans ma bibliotheque, dont je donnerai la notice dans un de nos volumes; il ne s'agit aujourd'hui ici que de démaſquer de plats copiſtes.

de

de bien, entre les mains des perſonnes qui, n'étant point verſées dans la connoiſſance des maladies, prenent fréquemment l'une pour l'autre ; & l'on ſait que ces ſortes de recueils de prétendus ſecrets ſont toujours avidement recherchés par les gens ſimples & crédules, *par les bons & reſpectables habitans des campagnes*, qui croyent fermement y trouver des remedes à tous leurs maux, & à tous ceux de leurs beſtiaux.

Il faut donner à nos lecteurs une légere eſquiſſe du travail de la *Société réunie* dans la rédaction de ſon ouvrage.

Médecin des campagnes, page 82. — *Colique.* — Prenez *demi-gros de gingembre* en poudre fine ; un *gros d'écorce d'orange*, auſſi en poudre fine ; faites infuſer le tout dans un verre de vin blanc, pendant une heure & demie, & donnez-le à boire au malade.

Dictionnaire médicinal. (Paris, d'Houry, 1763, page 50) — *Colique.* — Prenez *demi-drachme de gingembre* en poudre fine, une *drachme d'écorce d'orange*, auſſi en poudre ; faites infuſer le tout dans un bon verre de vin blanc, pendant une heure & demie, & donnez-le à boire au malade.

On voit bien qu'il n'eſt pas beſoin de réunir des médecins, des chirurgiens & des apothicaires pour copier ce remede, qui, au ſurplus, ſeroit

très-dangéreux & même mortel dans les coliques inflammatoires ; ce qu'il étoit eſſentiel de dire, & ce que la Société auroit dit ſans doute, ſi elle l'avoit ſû, ou ſi *Guyot* ne l'avoit lui-même oublié.

Cette formule eſt pour l'homme, en voici une qui regarde les beſtiaux.

Médecin des campagnes, page 185. — *Forbature* (*Fourbure*). — Il faut prendre *égale partie d'aſſa-fœtida* & de *bacaron long*, qu'on fait fondre enſemble pour en faire des pilules de la groſſeur d'un œuf de poule ; on lui en donne (au cheval) une à la fois, ſur laquelle on lui fait boire une demi-pinte de vin, & on lui met enſuite dans le fondement un morceau de ſavon d'Eſpagne, gros & long comme le doigt. Il faut le laiſſer bridé trois heures & lui donner du ſon tiéde, peu d'eau à boire, peu de foin & *peu* d'avoine.

Dictionnaire médicinal, page 429. — *Forbature*. — Il faut prendre *égales parties d'aſſa-fœtida* & de *bacaron long*, qu'on fait fondre enſemble, pour en faire des pilules de la groſſeur d'un œuf de poule. On lui en donne une à la fois, ſur laquelle on lui fait boire une demi-pinte de vin, & on lui met enſuite dans le fondement un morceau de ſavon d'Eſpagne, gros & long comme le doigt. Il faut le laiſſer bridé trois heures, & lui donner du ſon tiéde, peu d'eau à boire, peu de foin & *point* d'avoine.

La différence entre l'original & la copie n'eſt pas grande, & cependant elle eſt encore en faveur de l'original, qui défend, avec raiſon, de donner de l'avoine au cheval forbatu (fourbu), tandis que la *Société réunie* ne le défend pas. Au reſte, il y a ſi peu de différence entre *peu* recommandé par la derniere, & *point* recommandé par l'autre, que ce n'eſt ſans doute qu'une faute du ſecrétaire copiſte, faute qui, néanmoins, pourroit coûter la vie à quelques chevaux.

Mes lecteurs ignorent ſans doute ce que c'eſt que le *bacaron long*, indiqué dans cette derniere recette ; *Guyot* ne le dit pas, je l'ignore auſſi ; M. *Guyénot* ne le ſait pas davantage, & les apothicaires de la *Société réunie* ne le connoiſſent pas mieux que nous. Je leur ai demandé, par l'organe de leur prétendu ſecrétaire, ce que c'étoit, & où on le trouvoit. Il a gardé le ſilence ſur la premiere queſtion, & ſur la ſeconde, il m'a répondu qu'on le trouvoit par-tout ; je ne l'ai néanmoins trouvé nulle part, ni dans les livres, ni dans les boutiques, & ma demande aux apothicaires de la prétendue Société, de m'en vendre quelques livres, eſt reſtée ſans réponſe.

N'eſt-ce pas ſe jouer cruellement de la ſanté & de la bourſe des habitans des campagnes, que de publier de pareils ouvrages comme nouveaux, en

en bouleverſant l'ordre, en y mettant un autre titre, & ſur-tout en les annonçant avec ce ton d'aménité & de patriotiſme, ſi bien fait pour inſpirer la confiance; & un pareil charlataniſme ne doit-il pas être dévoilé toutes les fois qu'il ſe rencontre? (1)

SAMMLUNG von beobachtungen uber die ſogenannte egelkrankheit unter dem reindvieh und den ſchaafen, &c. C'eſt-à-dire, *Recueil d'obſervations ſur la maladie attribuée aux ſangſues, parmi les bêtes à cornes & à laine; par J. F. BILHUBER. A Tubinge, chez Heerbrandt*, 1791. in-8°. de 100 pages.

L'eſpece de ſangſue qui eſt propre aux bêtes rouges & aux moutons (*ſangſue-limace*, *faſciola hepatica*), cauſe ſouvent, non-ſeulement des accidens fâcheux, mais même, fréquemment mortels. C'eſt ſur-tout lorſque l'humidité & des alimens mal-ſains dérangent la ſanté, que ces animalcules s'engendrent, ſe dévelop-

(1) Cet ouvrage a été réannoncé dans des Journaux de cette année au prix de 5 liv. avec un nouveau domicile du prétendu ſecrétaire, rue de la Poterie, n°. 26. Mais comme l'ouvrage n'a pas gagné à reſter en magaſin, cette augmentation de prix eſt toute à l'avantage du vendeur, qui eſpere ainſi faire payer les frais de garde à l'acheteur.

pent, & minent la conſtitution. Et quoiqu'on ſe ſoit attaché, depuis quelque tems, ſur-tout en Allemagne, à étudier cette branche de l'hiſtoire naturelle & de l'art vétérinaire, il ne paroît pas qu'on ſoit encore parvenu à la connoiſſance des moyens de détruire ces reptiles, lorſqu'ils exiſtent une fois. M. *Bilhuber* a été à même de ſuivre cette étude; il a obſervé les changemens qui réſultent de la préſence de ces animaux, dans le corps des bêtes à cornes & à laine, & a cherché, par l'ouverture des cadavres, à conſtater les réſultats de ſes obſervations; il a fait des expériences pour apprécier le mérite des remedes & des traitemens propoſés; & ce n'eſt qu'avec peine qu'il a vu que les remedes les plus vantés n'ont pas eu de ſuccès aſſuré dans ſes mains, toutes les fois que les ſymptômes apparens faiſoient conjecturer que les ſang-ſues exiſtoient déja & étoient la cauſe des maladies. La ſeule choſe qui lui a paru mériter de la confiance eſt la méthode préſervative, & le choix des pâturages ſains & ſecs.

On lit dans les *Annonces de la Société économique de Leipſick, pour la foire de Pâques* 1790 (*A Dreſde, chez Meinhold*), un moyen préſervatif dont M. le comte de *Schulemburg*, conſeiller intime de l'électeur de Saxe, s'eſt ſervi très-utilement. Toutes les fois qu'on eſt obligé, en été,

de conduire des bêtes à laine dans des pâturages humides, ou que le tems eſt à la pluie, il fait mêler une forte poignée de couperoſe avec un ſeau de ſel de cuiſine, & préſente ce mélange aux moutons, pour en lécher; & en hiver, lorſque ces animaux ſont contraints de reſter dans les bergeries, il fait fondre la même quantité de couperoſe & de ſel dans cinq ou ſix ſeaux d'eau, pour leur ſervir de boiſſon, avec cette précaution, que les brebis pleines n'en boivent qu'au commencement, & qu'enſuite, au lieu de vitriol, on mêle des cendres de bois, à l'eau qui leur eſt deſtinée. M. le comte de *Schulemburg* remarque que les bêtes à laine font d'abord quelque difficulté de boire cette eau, mais que dans la ſuite, elles s'y habituent facilement.

ERFAHRUNGS mœſſige abhandlung von den verſchiedenen ſeuchen und krankheiten des rindviechs, &c. &c. C'eſt-à-dire: *Traité fondé en expérience ſur les différentes épizooties & maladies des bêtes à cornes, leurs cauſes, ſignes, moyens préſervatifs & curatifs; par l'auteur des additions à l'économie rurale de Berlin. Deuxieme édition; à Berlin, chez Pauli* 1791. grand in-8°. de 228 pages.

La première édition de cet ouvrage, dont l'au-

teur eſt M. *von Beneckendorsf*, parut en 1779. L'auteur remarque dans la préface, que les épizooties depuis environ une quarantaine d'années ſont devenues plus communes en Allemagne qu'elles ne l'étoient auparavant ; ce qu'il attribue à l'introduction des bêtes de la Podolie, qui, malgré la ſévérité des ordonnances, ne ſont pas aſſez exactement ſoumiſes aux quarantaines.

Il diſtingue enſuite l'épizootie en trois différentes claſſes, 1°. ſelon que ſes ravages s'étendent fort au loin, ou 2°. ſont circonſcrits dans un petit canton, ou 3°. ne s'exercent que ſur des individus iſolés.

La cauſe des épizooties gît, ſelon M. *von Beneckendorsf*, dans l'irrégularité des ſaiſons & la négligence des ſoins qu'on doit accorder aux bêtes, & l'auteur trouve une cauſe de la contagion dans la réunion d'un grand nombre d'animaux malades : ainſi raſſemblés, leur ſang s'échauffe (1),

(1) Si l'oxigène introduit dans les poumons, au moyen de l'inſpiration, étoit la cauſe de la chaleur animale ; cette chaleur devroit diminuer peu-à-peu, & à la fin s'éteindre dans les grandes aſſemblées, où les émanations des lumieres & les exhalaiſons des corps réunis vicient l'air & abſorbent ce gas ; cependant il arrive préciſément le contraire ; on y eſt échauffé, on ſue à groſſes gouttes. (*Note de M. Grunwald*).

la tranſpiration eſt augmentée, & les individus bien portans en reſpirant un air chargé de miaſmes ſeptiques & contagieux, contractent les premiers principes de la maladie.

Un air ſain & circulant librement eſt donc le principal moyen de conſerver la ſanté aux beſtiaux ; mais employé ſeul, il ne pourroit probablement que retarder le développement des vices dont la réunion occaſionneroit des maladies, non pas, à la vérité, contagieuſes, mais pourtant peut-être de la même nature que celles qu'on déſigne ſous le nom d'*épizooties*, & dont elles ne différeroient qu'en ce qu'elles ne ſe communiqueroient pas. Il faut donc y joindre d'autres attentions. L'auteur les indique : il faut leur donner des nourritures de bonne qualité & en quantité ſuffiſante ; il faut leur procurer, en ſuffiſance, de la bonne eau, & les entretenir dans une très-grande propreté. Les défauts de ces derniers articles ſont, ſelon l'auteur, cauſe que les bêtes à cornes venant de la Podolie, ſont ſi ſouvent infectées des germes épizootiques, & il aſſure qu'en ſuivant ces préceptes d'hygiène, on peut garantir les animaux de l'eſpece de peſte qui les détruit. Les exemples en faveur de cette doctrine ſont nombreux ; cependant, il s'en trouve encore, par-ci par-là, quelques autres qui lui ſont contraires : enſorte qu'il ſeroit

ſans-doute bien important d'approfondir les cauſes de ces exceptions.

M. *von Beneckendorsf* admet deux eſpeces de ſignes de l'épizootie; les internes & les externes. Elle ſe manifeſte d'ailleurs accompagnée de ſymptômes différens. En 1746 & en 1747, la même maladie régna en Siléſie, ayant invariablement pour ſymtômes la conſtipation, au lieu qu'en 1758 & en 1765, elle ravagea la Nouvelle-Marche, accompagnée d'un flux de ventre violent qui avoit cela de caractériſtique, que les excrémens étoient plus ou moins ſanguinolens. Dans tous les cas néanmoins, les malades ſont attaqués d'une fievre putride inflammatoire.

Il eſt inutile de ſuivre l'auteur plus loin dans ſes recherches pathologiques. Paſſons aux moyens, tant préſervatifs que curatifs; des pâturages ſecs, des fourrages bien choiſis, une abondante boiſſon, ſur-tout en hiver, d'une eau de bonne qualité, l'uſage du ſel, la pratique de nourrir conſtamment les vaches dans l'étable, ou du moins de ne les chaſſer aux champs que lorſque les mauvais brouillards, les roſées malfaiſantes ſont diſſipés; l'éloignement des bêtes malades & tous les autres moyens connus, ſont expoſés ici avec beaucoup de détail. Mais un conſeil que nous ne nous rappelons pas

avoir trouvé ailleurs, eſt qu'on doit loger les bêtes rouges dans les écuries & dans les bergeries, ou du moins les faire ſéjourner ſur le fumier de cheval & de brebis. Nous ne déciderons pas ſi ce conſeil eſt bon ; il ſuppoſeroit que les principes de ces fumiers puſſent paralyſer, neutraliſer, décompoſer les germes épizootiques, rendre inattaquables les corps des bêtes rouges par ces miaſmes, ou leur communiquer une énergie particuliere, pour domter leur virulence, ou les expulſer avant qu'ils n'aient altéré la conſtitution.

Quant au traitement, l'auteur s'en tient préférablement à l'inſtruction qui a été publiée à Berlin en 1752, & qu'il a inſérée toute entiere dans ce volume.

Il y joint enſuite les préceptes concernant la conduite à tenir après que l'épizootie eſt diſſipée, & traite enfin de l'angine & de la phthiſie pulmonaire des bêtes à cornes.

Cet ouvrage, vraiſemblablement d'un grand intérêt en Allemagne, lors de ſa premiere apparition en 1779, ne ſauroit avoir la même importance en France, dans ce moment, où ce pays jouit déja depuis longtems des avantages qui réſultent des progrès de l'art vétérinaire.

III°. Annonces d'ouvrages sur toutes les parties de l'Art vétérinaire.

The Works of *Alexander Monro*, M. D. Fellow of the royal ſociety, Fellow of the royal college of phyſicians, and late profeſſor of medicine and anatomy in the univerſity of Edinburgh. Publiſhed by his ſon, *Alexander Monro*, M. D. Preſident of the royal college of phyſicians, and profeſſor of medicine, and of anatomy, and ſurgery in the univerſity of Edinburgh. To which is prefixed. The life of the author. Illuſtrated with copperplates. Edinburg : printed for Charles Elliot, parliament-ſquare; and George Robinſon, n°. 25, paternoſter-Row, London. MDCCLXXXI. *grand in-4°.*

Cet ouvrage contient le traité d'anatomie comparée, dont nous avons annoncé la traduction françoiſe dans le volume de l'année derniere, page 390.

Traité ſur le venin de la vipere, ſur les poiſons américains, ſur le laurier-ceriſe & ſur quelques autres poiſons végétaux. On y a joint des obſervations ſur la ſtructure primitive du corps animal. Différentes expériences ſur la reproduction des nerfs, & la deſcription d'un nouveau canal de l'œil. Par

M. Félix Fontana, phyſicien de S. A. R. l'archiduc grand duc de Toſcane, & directeur de ſon cabinet d'hiſtoire naturelle. Avec pluſieurs planches. Florence. M. DCC. LXXXI. Et ſe trouve à Paris, chez Nyon l'aîné; à Londres, chez Emſley. in-4°. 2 volumes.

Expériences ſur la digeſtion de l'homme & de différentes eſpeces d'animaux; par l'abbé Spallanzani, profeſſeur d'hiſtoire naturelle dans l'univerſité de Pavie, membre des académies de Londres, Berlin, Stockolm, Gottingue, Bologne, Sienne, des Curieux de la nature. Avec des conſidérations ſur ſa méthode de faire des expériences, & les conſéquences pratiques qu'on peut tirer en médecine, de ſes découvertes; par Jean Sennebier, miniſtre du St.-Evangile, bibliothécaire de la république de Genève, membre de la Société hollandoiſe des ſciences de Haerlem. A Geneve, chez Barthelemi Chirol, libraire. M. DCC. LXXXIII. in-8°.

Correſpondance rurale, contenant des obſervations critiques, intéreſſantes & utiles ſur la culture des terres & des jardins; les travaux, occupations, économies & amuſemens de la campagne, & tout ce qui peut être relatif à ces objets. Ouvrage néceſſaire aux propriétaires des terres, aux cultivateurs de tout genre, & à tous ceux qui habitent la campagne.

Par M. DE LA BRETONNERIE. *A Paris, chez Eugene Onfroy, libraire, quai des Auguſtins, au Lys d'or. M. DCC. LXXXIII.* in-12. 3 vol.

Méthodes ſûres & faciles pour détruire les animaux nuiſibles; tels que les ours, les ſangliers, les loups, les renards, les loutres, les fouines, les beletes, les lapins, les écureuils, les loirs, les rats, les ſouris, les muſaraignes, les taupes, les viperes & les crapauds. Troiſieme édition, conſidérablement augmentée. Par M. BUC'HOZ, *auteur de différents ouvrages économiques. A Paris, chez l'auteur, rue de la Harpe. M. DCC. LXXXIV.* in-12.

Obſervations ſur le vol des oiſeaux de proie. Par M. HUBER, *de Geneve. Accompagnées de figures, deſſinées par l'auteur. A Geneve, chez Paul Barde, imprimeur - libraire. M. DCC. LXXXIV.* in-4°.

Hiſtoire des inſectes utiles à l'homme, aux animaux & aux arts; tels que l'abeille, le ver à ſoie, le kermès, la cochenille, l'écreviſſe, les cloportes, les cantharides, les ſang-ſues, &c. Avec les moyens qu'on peut employer pour les multiplier & pour en tirer avantage. A laquelle on a joint un ſupplément ſur la deſtruction des inſectes nuiſibles. Par M. BUC' HOZ. *A Paris, chez Guillot, libraire, rue Saint-Jacques. M. DCC. LXXXV.* in-12.

Traité d'anatomie & de physiologie, avec des planches coloriées représentant au naturel les divers organes de l'homme & des animaux. Par M. VICQ-D'AZYR, docteur-régent & ancien professeur de la Faculté de médecine de Paris, de l'académie royale des sciences, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, &c., &c. A Paris, de l'imprimerie de Franç.-Amb. Didot l'aîné. M. DCC. LXXXVI. grand in-folio.

Traité de la culture du Nopal & de l'éducation de la Cochenille dans les colonies Françaises de l'Amérique; précédé d'un voyage à Guaxaca. Par M. THIERRY-DE-MENONVILLE, botaniste. Auquel on a ajouté des notes & des observations relatives à la culture de la Cochenille, avec des figures coloriées. Le tout receuilli & publié par le CERCLE DES PHILADELPHES établi au Cap-Français, isle & côte St.-Domingue. Au Cap-Français, chez la veuve Herbault, libraire du Cercle. A Paris, chez Delalain le jeune, libraire, rue St.-Jacques, & à Bordeaux, chez Bergeret, libraire, rue de la chapelle St.-Jean. M. DCC. LXXXVII. in-8°., 2 vol.

Le nouveau parfait Maréchal, ou la connoissance générale & universelle du cheval, divisé en sept traités. 1°. De sa construction. 2°. Du haras. 3°. De l'écuyer & du harnois. 4°. Du médecin, ou traité des

maladies des chevaux. 5°. Du chirurgien & des opérations. 6°. Du maréchal ferrant. 7°. De l'apothicaire, ou des remedes. Avec un dictionnaire des termes de cavalerie. Le tout enrichi de figures en taille-douce. Par M. Fr. A. de Garsault, ci-devant capitaine en survivance du haras du roi. VIe. édition. A Rouen, chez J. Racine, libraire, rue Ganterie. M. DCC. LXXXVII. in-4°.

Abrégé des transactions philosophiques de la Société royale de Londres, ouvrage traduit de l'anglois, & rédigé par M. Gibelin, docteur en médecine, membre de la Société médicale de Londres. Avec des planches en taille-douce. A Paris, chez Buisson, libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, n°. 13. M. DCC. LXXXVII, & années suites. 14 volumes in-8°.

Cet ouvrage contient beaucoup de choses sur l'histoire naturelle des animaux, la vétérinaire, l'agriculture, &c.

Instructions sur les maladies épizootiques les plus familieres à la généralité de Moulins, sur leurs préservatifs & sur le traitement le plus convenable à chacune d'elles. Par M. Barailon, docteur-médecin. A Moulins, de l'imprimerie de C. Pavy. M. DCC. LXXXVII. in-4°.

Lettre à M. l'abbé Tessier, docteur-régent de la

Faculté de médecine, de l'académie royale de médecine de Paris; ſur les écoles vétérinaires. Par M. FRAPPA, *vétérinaire à Thullins en Dauphiné*, 1788. in-8°.

Conſidérations ſur les œuvres de Dieu, dans le regne de la nature & de la providence. Pour tous les jours de l'année. Ouvrage traduit de l'Allemand, de M. C. C. STURM. *A Geneve, chez François Dufart, imprimeur-libraire; & à Paris, chez Poinçot, libraire, rue de la Harpe. M. DCC. LXXXVIII.* in-12. 3 vol.

Cet ouvrage eſt preſque entiérement conſacré à l'hiſtoire naturelle & à la zoologie.

Le parfait Bouvier, ou Inſtruction concernant la connoiſſance des bœufs & des vaches; leur âge, maladies & ſymptômes, avec les remedes les plus expérimentés, propres à les guérir. On y a joint deux petits traités pour les moutons & porcs, ainſi que pluſieurs remedes pour les chevaux, auſſi expérimentés, & qui n'ont point encore paru; le tout le plus abrégé qu'il a été poſſible. Par M. J. C. BOUTROLLE. *A Liége, chez Plomteux. M. DCC. LXXXVIII.* in-12.

Hiſtoire naturelle du Jorat & de ſes environs; & celle des trois lacs de Neufchâtel, Morat & Bienne; précédée d'un eſſai ſur le climat, les productions,

le

le commerce, les animaux de la partie du pays de Vaud, ou de la Suisse Romande, qui entre dans le plan de cet ouvrage. Par M. le comte de RAZOUMOWSKI, *des académies royales des sciences de Stokolm & de Turin, associé libre étranger de la Société agraire de Turin, & membre de la Société physico-médicale de Basle, & de la Société de physique de Zurich. A Lauzanne, chez Jean Mourer, libraire.* 1789. in-8°. 2 volumes avec figures.

*Calendrier du Fermier, ou Instruction, mois par mois, sur toutes les opérations d'agriculture qui doivent se faire dans une ferme. Ouvrage traduit de l'anglois, avec des notes instructives du traducteur sur les objets particuliers à la culture angloise. Par M. le Mis. de G** (* GUERCHY*). A Paris, chez Gattey, libraire au Palais-royal; Cuchet, libraire, rue & hôtel Serpente; & Née de la Rochelle, libraire, rue du Hurepoix, près le pont St.-Michel. M. DCC. LXXXIX.* in-8°.

Mémoire sur l'école royale vétérinaire d'Alfort (Par M. LAFOSSE *). (A Paris). De l'imprimerie de L. Potier de Lille, rue Favart, n°. 5 (*1788*).* in-8°.

Observations en réponse au mémoire de M. LAFOSSE *sur l'école royale vétérinaire d'Alfort. Par M.* BREDIN, *directeur de l'école royale vétéri-*

naire de Lyon. A Lyon, de l'imprimerie du roi, rue Saint-Dominique. M. DCC. XC. in-8°.

Moyens d'exécution du plan préſenté à l'Aſſemblée-nationale, par LAFOSSE, *pour l'établiſſement d'une école vétérinaire à Paris, en remplacement de celle d'Alfort.* (1790). in-8°.

Mémoire ſur la cavalerie, préſenté au Comité militaire de l'aſſemblée-nationale. Par M. LAFOSSE. (1790). in-4°.

Réflexions ſur les avantages qui réſulteroient de la réunion de la Société royale d'Agriculture, de l'école vétérinaire & de trois chaires du collége royal, au jardin du roi. (A Paris), de l'imprimerie du journal gratuit, boulevard de la porte St.-Martin à celle St.-Denis, n°. 3. (1790). in-8°.

Obſervations ſommaires préſentées à l'Aſſemblée nationale, ſur l'école vétérinaire d'Alfort -- Etat des épizooties traitées en 1790, par les élèves de l'école d'Alfort. A Paris, de l'imprimerie de P. Fr. Didot le jeune. 1790. in-8°.

Secrets concernant les arts & métiers. Ouvrage utile, non-ſeulement aux artiſtes, mais encore à ceux qui les employent. A Paris, chez Moutard, imprimeur-libraire, hôtel de Cluny, rue des Mathurins. 1790. in-12. 4 gros volumes.

Filature, commerce & prix des laines en Angleterre, ou correſpondance ſur ces matieres, entre MM. BANKS, préſident de L. S. R. de Londres, ARTHUR YOUNG, & pluſieurs grands propriétaires d'Angleterre. Traduit de l'Anglois, par M. C. P. A Paris, chez Cuchet, libraire, rue & hôtel Serpente. M. DCC. LXXXX. in-8°.

Mémoire badin ſur un ſujet ſérieux (les Haras), *dédié aux campagnards & aux curés du Département des Landes. Par un citoyen. Ouvrage poſthume, mis en lumiere & enrichi de notes morales, par un filleul de l'auteur. Prix vingt-quatre ſols. A Londres, & ſe trouve chez les principaux libraires des principales villes de l'Europe, notamment chez le Clercq, à Dax.* (1791) in-4°.

Diſcours prononcés par feu M. PIERRE CAMPER, en l'académie de deſſein d'Amſterdam, ſur le moyen de repréſenter d'une maniere ſûre les diverſes paſſions qui ſe manifeſtent ſur le viſage; ſur l'étonnante conformité qui exiſte entre les quadrupedes, les oiſeaux, les poiſſons & l'homme; & enfin, ſur le beau phyſique: publiés par ſon fils ADRIEN-GILLES CAMPER, traduits du Hollandois, par D. B. QUATREMERE D'ISJONVAL. A Utrecht, chez B. Wild, & J. Altheer M. DCC. XCII. in-4°. fig.

Eſſai ſur le commerce des bêtes à laine. Par JOSEPH-ETIENNE MICHEL, *adminiſtrateur du département des bouches du Rhône. Imprimé par ordre de l'adminiſtration générale du Département. A Aix, de l'imprimerie de la veuve André Adibert.* 1792. in-8°.

Rapport fait à l'Aſſemblée-nationale, au nom du Comité d'agriculture, ſur l'amélioration des bêtes à laine. Par M. ROUGIER-LA-BERGERIE, *député du Département de l'Yonne, le 24 juillet* 1792 ; *imprimé par ordre de l'Aſſemblée-nationale. A Paris, de l'imprimerie nationale* .1792. in-8°.

Mémoire ſur l'éducation des bêtes à laine, & les moyens d'en améliorer l'eſpece. Par AD. DUQUESNOI, *maire de Nancy. A Nancy, chez la veuve Bachot.* 1792. in-8°.

AVIS DU LIBRAIRE.

On trouvera chez le libraire qui vend cet ouvrage non-ſeulement tous ceux qui y ſont analyſés & annoncés, mais encore tous les ouvrages anciens ou modernes ſur l'art vétérinaire, l'hiſtoire naturelle des animaux, l'équitation ou le manege, la chaſſe, l'agriculture, les bêtes à laine. &c., &c.

NOMS DES AUTEURS DES NOTICES.

VICQ-D'AZYR, ...	MM. GOULIN.
VITET, ...	. . . HUZARD.
CHABERT, ...	
FLANDRIN, ...	
GUYÉNOT, ...	
BILHUBER, ...	. . . GRUNWALD.
VON BENECKENDORSF,	

ERRATA.

PAGE 5, *ligne avant derniere*, enverrons, *liſez* enverront.
Page 11, *ligne avant derniere*, ſeulemenr, *liſez* ſeulement.
Page 16, *ligne* 5 *de la note*, ſont, *liſez* ſont.
Page 23, *ligne* 20, emplacemunt, *liſez* emplacement.
Page 25, *ligne* 23, celle, *liſez* celles.
Page 28, *ligne* 6, borné, *liſez* bornée.
Page 38, ligne avant derniere, *experientia*, liſez *experientiâ*.
Page 41, *ligne* 8, Erançois, *liſez* François.
Page 51, *ligne derniere*, perſonnet, *liſez* perſonnes.
Page 83, *ligne* 3, aucuu, *liſez* aucun.
Page 161, *ligne* 20, vus, *liſez* vu.
Page 163, *ligne* 13, l'on, *liſez* l'ont.
Page 250, *ligne* 10 *de la note*, tombe', *liſez* tomba.
Page 259, *ligne* 11, Remis, *liſez* Remiſe.
Page 299, *ligne* 7, conſécutif, *liſez* conſécutifs.
Page 355, *ligne* 2 *de la note*, oſifiés, *liſez* oſſifiés.
Page 389, *ligne* 18, ſang-ſues, *liſez* ſangſues.
Page 397, *ligne* 20, ſang-ſues, *liſez* ſangſues.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIERES.

AGGRANDISSEMENT *du cabinet d'anatomie de l'école vétérinaire d'Alfort*, page 18.
Albrenne. Voyez *Salamandre*, 218.
Albugo épizootique, 303. — *Symptômes*, id. — *Traitement*, 306.
Alcola. Voyez *Aphthes*, 154.
Amulettes (Des) considérés eu égard aux animaux domestiques, 181. — *Amulettes profanes ou médicamenteux*, 182. — *Surnaturels ou occultes*, 184. — *Folets*, 187. — *Prétendus moyens de charmer les maladies*, id. — *Observations*, 189. — *Amulettes sacrés*, 191.
Analyse raisonnée, historique & critique des ouvrages écrits sur l'art vétérinaire, 325.
Angine des bêtes à cornes, 394.
Annonces d'ouvrages sur les différentes parties de l'art vétérinaire, 395.
Aphthes (Des) ou ulcères dans la bouche, 154. — *Ne suivent pas la même marche*, 155. — *Maniere de juger de leur malignité*, 156. — *Leur siége*, id. — *Sont essentiels ou symptômatiques*, id. — *Epizootie aphtheuse, décrite par* Sagar, 157. — *Observations de* Baraillon *sur les aphthes*, 160. — *Quand ils se montrent*, 161. — *Observations de* Lafosse, 162. — *Les poulains & les veaux sont sujets aux aphthes*, 163. — *Auteurs qui ont écrit sur les aphthes*, 164. — *Traitement des aphthes*, 165. — *Effets des remedes sur les aphthes*, 167.

Arraſſade. Voyez *Salamandre*, 218.
Avantages & inconvéniens de l'éducation des moutons en plein air, 26.
Avertiſſement des éditeurs, 5.
Auteurs dont on a donné la notice des ouvrages, 325. — Vicq-d'Azyr, *id.* — Vitet, 339. — Chabert, 364. — Querbrat-Calloët, 370. — Flandrin, 374. — Guyénot, 382. — Bilhuber, 388. — Von Beneckendorsf, 390.

B.

Bacaron long, drogue inconnue, indiquée pour la fourbure par un charlatan, 387.
Banquiſtes. Voyez *Amulettes*, 181.
Baſſe-cour établie à l'école vétérinaire d'Alfort, 22.
Bergerie décrite par Daubenton, *exécutée à l'école vétérinaire d'Alfort*, id.
Blandé. Voyez *Salamandre*, 218.
Bois-chaud. Voyez *Maladie de bois*, 99.
Bronchotomie, 286.
Bouche chancrée. — *Bouche ulcérée.* — *Boutons à la bouche.* Voyez *Aphthes*, 154.

C.

Calculs biliaires dans les bêtes à cornes, 347.
Cataracte, ſon extraction dans le cheval & dans l'homme, 260.
Chancres à la bouche. Voyez *Aphthes*, 154.
Charlatans, 181, 196, 236, 244, 313, 382.
Charmes. Voyez *Amulettes*, 181.
Colique, remede dangereux dans cette maladie, 385.
Concours publics de pratique à l'école vétérinaire d'Alfort, 9.
Cours acceſſoires d'accouchement & de rebouiage, ſupprimés à l'école vétérinaire d'Alfort, 8, 12.

Cours de chymie, d'économie rurale établis à l'école vétérinaire d'Alfort, 25, 26.
Crapaud. — *Crapaudau.* — *Crapaud-d'eau.* Voyez *Fourchet*, 171.
Création de trois nouvelles chaires à l'école vétérinaire d'Alfort, 11. — *Nomination à ces chaires*, 16. — *Leur suppression*, 34.

D.

Décret de l'Assemblée nationale, du 13 mai 1792, concernant les écoles de médecine vétérinaire d'Alfort & de Lyon, 36.
Dépenses de l'école vétérinaire d'Alfort fixées provisoirement par un décret. id.
Description & traitement des maladies épizootiques & particulieres, 99.
— *pathologique & anatomique d'un sarcocele monstrueux dans le cheval; suivie de réflexions. Par le* C. Flandrin, *avec des notes, par le* C. Huzard, 289. — *Cause du sarcocele*, 298. — *Méthode de traitement*, 300.
Devins. Voyez *Amulettes*, 181.
Dragon, 305.

E.

Ecole d'équitation établie à Alfort, 31.
— *des végétaux établie à Alfort*, 14.
Ecoles vétérinaires, suite de leur histoire, 7.
Ecuries construites pour les chevaux morveux, à l'école vétérinaire d'Alfort, 27.
Education des vers-à-soie, 39.
Encouragemens donnés à l'éducation des bêtes à laine fine, 41.
Egagropiles ou Gobbes des moutons, 79.
Epigraphe, 2.

Epizooties, leurs causes, signes, moyens préservatifs & curatifs, 325, 390.
Epizootie aphtheuse sur les moutons en 1765, *décrite par* Sagar, 157.
— *sur les bêtes à cornes, en* 1774, *dans les provinces méridionales,* 288. — *Moyens curatifs,* 335. — *Moyens préservatifs,* id.
— *sur les poules, à Paris, en* 1775, 306.
— *sur les bêtes à cornes en Normandie, en* 1782, 83, 84, 303.
— *sur les bêtes à cornes, dans le comté de Kent en Angleterre, en* 1783, 28.
— *charbonneuse dans la commune de Saint-Priet de Brame-Fan, en août* 1783, 251. — *Symptômes,* id. — *Traitement,* 252.
— *sur les bêtes à cornes dans le district de Montauban, en* 1786, 28, 29.
— *charbonneuse qui a affecté, dans le mois d'août* 1788, *les bêtes à cornes de la commune de Villeneuve-les-cerfs,* 247. — *Symptômes,* 248. — *Ouverture des cadavres,* 249. — *Traitement,* 252. *Moyens préservatifs,* 253. — *Apperçu des causes,* 254.
— *sur les volailles, en Italie, en* 1789, 199.
Errata, 405.
Essai sur la maladie épizootique qui a régné sur les volailles, dans la Lombardie, pendant l'été de 1789, *par le* D. Baronio, 199. — *Effets de la maladie,* 200. — *Recherches sur le caractere de l'épizootie,* 201. — *Ouverture des cadavres,* 202. — *Symptômes,* 205. — *Remedes,* 206. — *Usage de la viande des poules mortes de la maladie,* 211.
Expériences de Spallanzani *sur la vertu antiputride du suc gastrique,* 214.

Expériences faites à l'école vétérinaire d'Alfort, sur les gobbes, 81.
Extraction de la cataracte dans le cheval, 260. — *Dans l'homme,* 270.
— *de la tête d'un veau qui a reſtée plus de dix-huit mois dans la matrice,* 257.
Extrait du procès-verbal de l'école vétérinaire d'Alfort ſur les gobbes, 69.
— *des voyages de* d'Obſonville *en Aſie, ſur les amulettes,* 197.

F.

Ferme de Maiſon-ville réunie à l'école vétérinaire d'Alfort, 24.
Flux dyſentérique auquel les veaux ſont ſujets, 371.
— *Moyens pour y remédier.* id.
Folets. Voyez *Amulettes,* 181.
Fourbure, remede indiqué pour cette maladie & impoſſible à trouver, 386.
Fourchet (Du) dans les bêtes à cornes, 171. — *Son ordre & ſa marche,* id. — *Eſt enzootique,* 177.
— *Peut être regardé comme épizootique,* id. — *Traitement dans le premier période,* 178. — *Dans le ſecond période,* id. — *Dans le troiſieme période,* 179.

G.

Garenne, colombier & voliere, établis à l'école vétérinaire d'Alfort, 22.
Gobbes des moutons, 46.

H.

Haras, moyen de les faire proſpérer en France, 373. — *Plan d'aſſociation à ce ſujet,* 379.
Hiſtoire des écoles vétérinaires de France (ſuite), 7.

Hiſtoire des épizooties qui ont regnées en Allemagne, 390.

I.

Inſtrument propre à inciſer la cornée lucide dans l'opération de la cataracte, 275.

J.

Jugement en dernier reſſort du tribunal du diſtrict d'Evreux, qui décharge François Penchon, laboureur de la Neuville-du-Boſc, de l'accuſation d'empoiſonnement de moutons, par le moyen des gobbes, & condamne ſes dénonciateurs en 1500 livres de dommages & intérêts, 46.
Juriſprudence vétérinaire, id.

L.

Laberne. — Laverne. Voyez *Salamandre*, 218.
Laquais. Voyez *Salamandre*, id.
Lézard. Voyez *Salamandre*, id.

M.

Maiges. Voyez *Amulettes*, 181, 236.
Maladie de bois (De la), 99. — *Signes du premier tems*, 101. — *Signes du deuxieme tems*, 102. — *Signes du troiſieme tems*, 104. — *Ouverture des cadavres*, 107. — *Cauſe de la maladie*, 112. — *Moyens curatifs & préſervatifs*, 115. — *Traitement des animaux de la premiere claſſe*, id. — — *de la deuxieme claſſe*, 117. — — *de la troiſieme claſſe*, 119. — — *de la quatrieme & derniere claſſe*, 123. — *Moyens de tirer un parti avantageux des jeunes pouſſes des arbres*, 130. — *Invitation aux cultivateurs à cet effet*, 134
Mal de bois. — Mal de brou. — Mal de jet de bois. Voyez *Maladie de bois*, 99.

Mal de la bouche. Voyez *Aphthes*, 154.
Mal de pied Voyez *Fourchet*, 171.
Mal de ſaignée, trombus, 360.
Mémoire ſur une eſpece d'albugo épizootique dans les bêtes à cornes. Par le C. Coquet, *avec des notes, par le* C. Huzard, 303.
Mémoire & obſervations ſur l'extraction de la cataracte dans le cheval. Par le C. Edouard, 260. — *Dans l'homme*, 270. — *premiere obſervation*, id. — *deuxieme obſervation*, 272. — *troiſieme obſervation*, 273. — *quatrieme obſervation*, 274. — *Nouvelle méthode d'inciſer la cornée lucide*, 275. — *Inſtrument imaginé à cet effet*, id.
Ménagerie établie à Alfort, 28.
Mirtil. Voyez *Salamandre*, 218.
Morve, expériences ſur ſon traitement, 27. — *Réſultat*, id. — *Rapport ſur un remede curatif & préſervatif de cette maladie*, 313.
Mouron. Voyez *Salamandre*, 218.
Moyens de faire faire des couvées précoces aux jeunes dindes, & d'en engraiſſer les petits, 307. — *Nourriture des petits nouvellement éclos*, 309. — *de tirer un parti avantageux des jeunes pouſſes des arbres*, 130.
— *prétendus de charmer les maladies*, 187.

N.

Noms des auteurs des notices. 405.
Notice bibliographique, 326.
Notice d'ouvrages relatifs à l'art vétérinaire; en François, 325, 339, 364, 370, 373, 382. — *en Allemand*, 388, 490.
Nourriture des jeunes dindes, 309.

Nouveaux plans d'étude à l'école vétérinaire, 13.
Nouvelle méthode d'inciſer la cornée lucide dans l'opération de la cataracte, 275.

O.

Obſervations & expériences ſur le venin de la ſalamandre terreſtre, ſur les effets funeſtes qu'on lui attribue, & ſur les maladies auxquelles on prétend qu'il donne lieu dans les animaux domeſtiques, 217. — *Par* M. de Maupertuis, 218. — *Par* un anonyme, 226. — *Par* P. D. Dupuis, 230. — *Par* Coquet, 234. — *Par* Huzard, 238. — *Concluſion*, 241.
Obſervations & diſſertations ſur toutes les parties de l'art vétérinaire, 199.
Obſervations ſur les maladies épizootiques qui ont régné ſur les bêtes à cornes des environs de Gannat, Département de l'Allier, en 1788, *par le* C. Gervy, 233. — *Péripneumonie gangréneuſe*, id. — *Epizootie charboneuſe*, 247.
Obſervation ſur la nourriture & les ſoins qu'on donne aux bœufs, aux chevaux & aux mulets, dans l'île de Saint-Domingue; avec quelques obſervations de pratique; par le C. Deſplas jeune, 281. — *Bronchotomie*, 286.
Obſervation ſur la tête d'un veau qui a reſtée plus de dix-huit mois dans la matrice; par le C. Gervy, 256. — *procédé pour l'extraire*, 257.
Onglée, 305.
Opération de la taille dans le cheval, 359.

P.

Parfum pour purifier l'air des écuries, 351.
Pépiniere de Sens tranſportée dans le parc de l'école vétérinaire d'Alfort, 12.

Péripneumonie (De la), ou affection gangréneuſe du poumon, qui regne ordinairement, dans le printems, ſur les bêtes à cornes, 135. — *Symptômes du premier degré*, id. — *du deuxieme degré*, 136. — *du troiſieme degré*, 138. — *Ouverture des cadavres*, 140. — *Cauſe de la maladie*, 141. — *Soins & régime*, 143. — *Traitement préſervatif*, 144. — *Traitement curatif*, 146. — — *du premier degré*, id. — — *du deuxieme degré*, 148. — — *du troiſieme degré*, 150. — *Formules médicinales*, 151.

Péripneumonie gangréneuſe ſur les bêtes à cornes des environs de Gannat en 1788, 243. — *Symptômes*, id. — *Remedes*, 245. — *Ouverture des cadavres*, 246. — *Cauſes de la maladie*, 247.

Phthiſie pulmonaire des bêtes à cornes, 394.

Piétain. — *Piété.* Voyez *Fourchet.* 171.

Pluvine. Voyez *Salamandre*, 218.

Pouches. Voyez *Aphthes*, 154.

Précautions pour garantir le cheval & le bœuf des maladies épidémiques, 350.

Préjugé de croire que les gobbes ou égagropiles ſont un moyen employé pour empoiſonner les moutons, 97.

Préparations anatomiques de vaiſſeaux lymphatiques, 17. — *conſervées dans l'eſprit-de-vin*, 18, 19.

Programmes des prix diſtribués & propoſés par les académies & ſociétés d'agriculture régnicoles & étrangeres, ſur des queſtions relatives à l'art vétérinaire, 38.

R.

Rapport de la Société d'agriculture de Paris, ſur les gobbes, 90.

Rapport fait par M. Chabert, *ſur les égagropiles, vulgairement appelées gobbes*, 79.
— *fait, en* 1791, *à la Société d'agriculture de Paris, ſur le remede curatif & préſervatif de la morve, propoſé par le* S. Helie, *par les* CC. Cretté de Palluel, Fourcroy & Chabert. 313
Remede curatif & préſervatif de la morve, id.
— *pour prévenir les mauvais effets des ſangſues-limaces*, 389.
Réſultat du rapport ſur les gobbes, 55.

S.

Salamandre terreſtre. Obſervations & expériences ſur ſon prétendu venin, 217.
Sangſues-limaces, maladies qu'on leur attribue dans les bêtes à cornes & à laine, 388.
Sarcocele monſtrueux dans le cheval, 289. — *deſſiné & moûlé par* Vincent, 291.
Séance publique de la Société d'agriculture de Paris, à Alfort, 31, 32. — *à Paris*, 39.
— — *de la Société pour les progrès de l'agriculture, établie à Amſterdam*, 38.
Secours à donner aux vaches en travail pour mettre bas leurs petits, 38.
Séjour des bêtes à cornes dans les écuries & dans les bergeries, regardé comme préſervatif des épizooties, 394.
Sourd. Voyez *Salamandre*, 218.
Sorciers. Voyez *Amulettes*, 181.
Suc gaſtrique, ſes vertus antiputrides, 214.
Suiſſe. Voyez *Salamandre*, 218.

T.

Tac. Voyez *Salamandre*, 218.
Tænia dans les chiens, ténacité de leur vie, 311.

Taille (opération de la) dans le cheval, 359.
Ténacité (De la) de la vie des Tænia dans les chiens, extrait des medical commentaries for the year, 1791; du docteur Duncan. Par M. Grunwald, 311.
Trombus ou mal de saignée, 360.
Troupeaux de bêtes à cornes & à laine fine, formés à l'école vétérinaire d'Alfort, 16.

V.

Vaches laitieres, soins qu'on doit en avoir, 364. — pour la nourriture, 365. — la boisson, id. — le pansement, 366. — les étables, id. — la conception, la plénitude, le part, 368. — Signes qui annoncent qu'elles sont malades, 371.
Vaisseaux de verre imaginés pour la conservation des pieces anatomiques dans de l'esprit-de-vin, 20.
Veaux, soins qu'ils exigent, 370. — Flux dysentérique auquel ils sont sujets, 371.
Vertigo, 355. — Causes de cette maladie, 356.
Volumes de cet ouvrage qui ont déja paru, 6.
Vomissement dans une mule, 287.
Voyages pour les progrès de l'anatomie comparée, 17. — zoologique fait par Flandrin, en Angleterre, en 1783, 29.

U.

Ulcéres à la bouche. — ulcéres serpigineux. Voyez Aphthes, 154.
Usages de la viande des animaux morts d'épizooties, 211.

Fin de la Table, & du Volume de 1793.

583110
JON